

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

\*\*\*\*\*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES  
ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE  
L'ARTISANAT

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED  
ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND  
HANDICRAFTS

\*\*\*\*\*

# RAPPORT FINAL



## ETUDE SUR LA STRUCTURATION DES PMEESA DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE

SEPTEMBRE 2022

## AVANT-PROPOS

Avec l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le Cameroun dispose d'un nouveau cadre de référence pour son action de développement. La SND30 retrace les lignes directrices devant orienter les efforts de développement pour l'atteinte des objectifs fixés dans le document « *Cameroun vision 2035* » et met l'accent sur la transformation structurelle de l'économie camerounaise. En effet, il s'agit pour le Gouvernement de développer le secteur des industries et services autour de neuf (09) sous-secteurs prioritaires visant l'industrialisation du Cameroun. Trois de ces sous-secteurs ont été retenus par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) pour stimuler la mise en œuvre de la politique d'import-substitution et de promotion des exportations. Il s'agit du sous-secteur de l'Agro-industrie et des filières Textile-Confection-Cuir et Forêt-Bois.

En ce qui concerne le sous-secteur de l'Agro-industrie, le Cameroun se donne pour ambition d'assurer son autosuffisance alimentaire et de conquérir les marchés extérieurs plus précisément ceux de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La filière Forêt-Bois quant à elle met l'accent sur le développement des plantations forestières et le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième génération. Enfin, la filière Textile-Confection-Cuir vise à augmenter la production cotonnière nationale au seuil de 600 000 tonnes par an à l'horizon 2025 et à intégrer la transformation industrielle de la fibre locale pour atteindre un taux minimum de 50% à l'horizon 2030.

Une analyse froide de ces trois (03) sous-secteurs révèle plusieurs freins à l'industrialisation de l'économie camerounaise notamment : i) un secteur informel prédominant, ii) une fiscalité non incitative et inadaptée pour les PME, iii) une faible mécanisation des exploitations, iv) le déficit énergétique pour la production industrielle, v) le coût élevé des intrants nécessaires à la production/transformation, vi) le problème lié au conditionnement des produits, vii) les problèmes liés à la normalisation des produits par les Petites et Moyennes Entreprises, les acteurs de l'Economie Sociale et les Artisans (PMEESA), viii) une forte exportation des matières premières ix) les importations massives des produits manufacturés.

Au regard de ces contraintes, et dans la perspective de faciliter la mise en œuvre de la politique d'import-substitution et de promotion des exportations, une dynamisation de ces sous-secteurs s'impose.

C'est dans cette optique que mon département ministériel a conduit des études sur « *la structuration des PMEESA du secteur l'Agro-industrie* », « *la structuration des PMEESA de la filière coton-textile-confection-cuir* », et « *la mise en place du projet d'appui à l'insertion des PMEESA de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales* ».

Ces différentes études ont été réalisées dans le but d'accompagner les entrepreneurs qui opèrent dans ces sous-secteurs pour renforcer leur rôle de catalyseur de la croissance et d'acteurs majeurs de la transformation structurelle de notre économie.



# TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS .....	i
TABLE DES MATIERES .....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	xi
LISTE DES FIGURES.....	xii
LISTE DES ANNEXES.....	xiii
SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	xiv
RESUME EXECUTIF .....	xx
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. Contexte général de l'étude.....	1
2. Objectifs de l'étude .....	2
PARTIE I : CONCEPTUALISATION DE L'AGRO-INDUSTRIE AU CAMEROUN, ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC .....	3
CHAPITRE 1 : CONCEPTUALISATION DE L'AGRO-INDUSTRIE AU CAMEROUN ....	4
1.1. DÉFINITION DES CONCEPTS CLES DE L'AGRO-INDUSTRIE.....	4
1.1.1. Agro-industrie .....	4
1.1.2. Concepts clés liés à l'agro-industrie.....	5
1.2. IMPORTANCE ET DIMENSIONS DE L'AGRO-INDUSTRIE.....	6
1.2.1. Importance de l'agro-industrie.....	6
1.2.2. Dimension de l'agro-industrie.....	6
CHAPITRE 2 : ETATS DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'AGRO- INDUSTRIE.....	8
2.1. DÉLIMITATION DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE ET NOMENCLATURE DES PRODUITS .....	8

2.1.1.	Importance de l'Agro-industrie .....	8
2.1.2.	Segmentation en composante .....	9
2.1.3.	Chaîne de valeur de l'agro-industrie .....	12
2.2.	CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE .....	14
2.2.1.	Cadre institutionnel du secteur de l'agro-industrie .....	14
2.2.2.	Cadre réglementaire du secteur de l'agro-industrie .....	19
2.3.	ETAT DES LIEUX DU SECTEUR AGRO-INDUSTRIE .....	23
2.3.1.	Production industrielle végétale .....	23
2.3.2.	Production animale et halieutique .....	48
2.4.	DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE.....	59
2.4.1.	Analyse des politiques passées dans l'agro-industrie .....	60
2.4.2.	Analyse des Politiques en cours dans l'Agro-industrie .....	65
2.4.3.	Analyse des principaux problèmes de l'agro-industrie.....	69
2.4.4.	Identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour l'agro-industrie .....	81
2.4.5.	Enjeux et défis.....	108
PARTIE II : FORMULATION DES CHOIX OPERATIONNELS ET PROFILAGE DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE .....		108
CHAPITRE 3 : CHOIX OPERATIONNELS DE L'AGRO-INDUSTRIE.....		109
3.1.	OBJECTIF GENERAL .....	109
3.1.1.	Quelques aspects importants à prendre en compte.....	109
3.1.2.	Formulation de l'objectif général .....	110
3.1.3.	Scénarios à envisager .....	111
3.2.	AXES OPERATIONNELS .....	115

3.2.1.	Modernisation et structuration de l'appareil de production dans le domaine de l'agro-industrie.....	115
3.2.2.	Développement et consolidation des infrastructures physiques et cognitives .	116
3.2.3.	Renforcement les capacités commerciales et développement des partenariats	117
3.2.4.	Développement et renforcement des institutions d'appui au secteur privé.....	117
CHAPITRE 4 : PROFILAGE DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE.....		118
4.1.	ANALYSE DES ÉCARTS AU NIVEAU DU PIB.....	118
4.1.1.	Les prévisions de croissance .....	118
4.1.2.	Les réalisations de croissance .....	118
4.1.3.	Les perspectives de rattrapage.....	119
4.2.	ANALYSE DES ÉCARTS AU NIVEAU DES VALEURS AJOUTÉES SECTORIELLES.....	120
4.2.1.	Le secteur primaire.....	120
4.2.2.	Le secteur secondaire .....	120
4.2.3.	Le secteur tertiaire.....	120
4.3.	IMPLICATIONS DE RATTRAPAGE AU NIVEAU DU PIB DE L'AGRO-INDUSTRIE.....	121
4.4.	ESTIMATION DU PIB TENDANCIEL DE L'AGRO-INDUSTRIE ET PRÉVISIONS .....	122
4.5.	ESTIMATION DU GAP DE LA VALEUR AJOUTÉE DE L'AGRO-INDUSTRIE.	127
4.6.	ESTIMATION DU GAP DE VA ET DE PRODUCTION DES PRODUITS ET BRANCHE DE L'AGRO-INDUSTRIE ET PRÉVISIONS .....	129
4.7.	DÉTERMINATION DES GAP DE PRODUCTION PAR BRANCHES ET PAR PRODUITS DE L'AGRO-INDUSTRIE ENTRE 2022 ET 2030 .....	131
4.8.	IDENTIFICATION DES PRODUITS LES PLUS PORTEURS DE L'AGRO-INDUSTRIE.....	132

4.8.1.	Identification des produits les plus porteurs dans la production agro-industrielle	132
4.8.2.	Identification des produits les plus porteurs dans la transformation agro-industrielle.....	133
4.9.	DÉTERMINATION DES GAPS EN QUANTITÉ DE PRODUCTION DES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE DE L'AGRO-INDUSTRIE SUR LA PÉRIODE 2022-2030.....	136
4.10.	ESTIMATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES SUPPLÉMENTAIRES À INSTALLER SUR LA PÉRIODE 2022-2030.....	138
4.11.	CARTOGRAPHIE DES BASSINS AGRO-INDUSTRIELS.....	140
4.11.1.	Présentation des zones agroécologiques.....	141
4.11.2.	Organisation des espaces agricoles.....	143
4.11.3.	Organisation des espaces de production animale.....	145
4.11.4.	Organisation des espaces de production halieutique.....	147
PARTIE III : PLAN D' ACTIONS ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....		149
CHAPITRE 5 : PLAN D' ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE.....		150
5.1.	Développement des filières productives de l'agro-industrie pour la satisfaction de l'offre domestique.....	151
5.2.	Renforcement de la compétitivité des filières productives de l'agro-industrie sur le marché extérieur.....	152
5.3.	Développement et consolidation des infrastructures physiques et cognitives.....	154
5.4.	Promotion de la consommation des produits locaux.....	155
CHAPITRE 6 : MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION ET RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE.....		130
6.1.	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	130
6.2.	MODALITES DE SUIVI/EVALUATION.....	131
6.3.	OUTILS DE SUIVI/EVALUATION.....	132

6.3.1.Pour le suivi .....	132
6.3.2..Pour l'évaluation.....	132
6.4. RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE .....	133
CONCLUSION.....	130
BIBLIOGRAPHIE .....	xxiii
ANNEXES .....	xxvi
EQUIPE DE REDACTION .....	li



## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Délimitation du secteur agro-alimentaire option production de la matière première .....	9
<b>Tableau 2</b> : Délimitation du secteur agro-alimentaire option transformation de la matière première.....	10
<b>Tableau 3</b> : Quelques acteurs selon les chaînes de valeurs végétale.....	16
<b>Tableau 4</b> : Quelques structures sous-tutelles/acteurs selon les chaînes de valeurs animale..	18
<b>Tableau 5</b> : Quelques structures sous-tutelles/acteurs selon les chaînes de valeurs halieutique .....	19
<b>Tableau 6</b> : Evolution de la production des fèves de cacao de 2015-2020 .....	24
<b>Tableau 7</b> : Evolution des exportations des fèves de cacao et de ses produits dérivés .....	27
<b>Tableau 8</b> : Evolution des importations des produits à base de cacao .....	27
<b>Tableau 9</b> : Evolution de la production du café de 2015-2020 .....	28
<b>Tableau 10</b> : Evolution des exportations de café au Cameroun entre 2016 et 2020 .....	30
<b>Tableau 11</b> : Importations du café vert et des produits dérivés (tonnes) .....	30
<b>Tableau 12</b> : Evolution de la production et de la superficie de maïs de 2015 à 2018.....	31
<b>Tableau 13</b> : Importations et exportations du Maïs sec.....	34
<b>Tableau 14</b> : Importations et exportations des produits dérivés du Maïs (Farine de maïs) ....	35
<b>Tableau 15</b> : Importations et exportations des produits dérivés du Maïs (Maïs doux (préparé et conservé) .....	35
<b>Tableau 16</b> : Evolution de la superficie et de la production du manioc de 2015 à 2018 .....	36
<b>Tableau 17</b> : Production du sucre canne et superficie exploitée de 2014 à 2020.....	38
<b>Tableau 18</b> : Volume des exportations et des importations du sucre de 2015-2020.....	39
<b>Tableau 19</b> : Evolution de la production d'huile de palme .....	40
<b>Tableau 20</b> : Evolution des exportations de l'huile de palme .....	41
<b>Tableau 21</b> : Evolution des importations de l'huile de palme (brute et raffinée) .....	42

<b>Tableau 22:</b> Evolution de la production du Mil et du Sorgho au Cameroun .....	42
<b>Tableau 23 :</b> Evolution de la production du riz au Cameroun entre 2017 et 2020 .....	44
<b>Tableau 24:</b> Evolution des exportations de riz de 2017 à 2020 (en tonnes) .....	44
<b>Tableau 25:</b> Evolution des importations de riz sur la période 2015- 2020 .....	45
<b>Tableau 26:</b> Evolution des exportations de bananes de 2015 à 2020.....	47
Tableau 27 : Evolution de la production de viande et du lait (en tonnes) entre 2015 et 2020 .	51
<b>Tableau 28 :</b> Évolution des importations des produits d’origine animale du Cameroun entre 2014 et 2020 (Quantité en tonnes et Valeur en Milliards de FCFA) .....	53
<b>Tableau 29 :</b> Importations de produits de charcuterie en tonnes entre 2013 et 2020 (en tonnes) .....	53
<b>Tableau 30 :</b> Importations de lait et de produits laitiers en tonnes entre 2013 et 2018 (en tonnes) .....	54
Tableau 31 : Exportations de viande et produits dérivés de la viande entre 2015 et 2018 (quantités en tonnes, valeur en millions de FCFA) .....	54
<b>Tableau 32 :</b> Types de produits laitiers et leurs prix sur le marché.....	55
<b>Tableau 33 :</b> Types de produits de la viande et leurs prix sur le marché .....	55
<b>Tableau 34 :</b> Importation des produits halieutiques .....	58
<b>Tableau 35 :</b> Evolution des importations de poissons entre 2014 et 2018 (en tonnes) .....	59
<b>Tableau 36 :</b> Valeur ajoutée de l’agro-industrie pour les années 2011, 2014, 2017 et 2019..	65
<b>Tableau 37 :</b> Croissance attendue de la production des filières prioritaires en 2030 .....	68
<b>Tableau 38:</b> Croissance de rattrapage (en milliards de CFA) .....	119
<b>Tableau 39 :</b> Ecart de croissance sectorielle .....	121
<b>Tableau 40:</b> Croissance de rattrapage dans l’agro-industrie (en milliards de CFA) .....	122
<b>Tableau 41:</b> Evolution du gap de valeur ajoutée de l’agro-industrie de 2022 à 2030 (en milliards de FCFA).....	129
<b>Tableau 42:</b> Classification des 15 produits les plus porteurs de la production industrielle et de la transformation agro-industrielle .....	135

<b>Tableau 43:</b> Evolution des gaps de production en quantité des produits les plus porteurs de la transformation agro-industrielle entre 2022 et 2030 (en tonnes) .....	137
<b>Tableau 44:</b> Evolution du nombre d'entreprises nécessaire à la production des produits de l'agro-industrie entre 2022 et 2030 .....	139
<b>Tableau 45 :</b> Evolution du GAP d'entreprises de production de produits de transformation agro-industrielle entre 2022 et 2030 .....	140
<b>Tableau 46:</b> Caractéristique des zones agro-écologiques.....	142
<b>Tableau 47:</b> Mesures opérationnelles pour le développement de l'agro-industrie .....	121

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1</b> : Production régionale de la production de maïs de 2015 à 2018.....	32
<b>Graphique 2</b> : Production régionale de manioc de 2015 à 2018.....	36
<b>Graphique 3</b> : Evolution de la production halieutique entre 2014 et 2018 (en tonnes).....	57
<b>Graphique 5</b> : Evolution des importations moyennes de lait sur la période 1992-2019 (en tonnes).....	69
<b>Graphique 6</b> : Sentier de croissance prévu par la SND30 .....	118
<b>Graphique 7</b> : Evolution du PIB réel de l'agro-industrie entre 2005 et 2021 (données trimestrielles en milliards de CFA) .....	123
<b>Graphique 8</b> : Evolution du PIB réel tendanciel de l'agro-industrie entre 2005 et 2021 (données trimestrielles en milliards de CFA) .....	123
<b>Graphique 9</b> : Prédiction pour le 1 <sup>er</sup> modèle de prévision.....	124
<b>Graphique 10</b> : Prédiction pour le 1 <sup>er</sup> modèle de prévision.....	125
<b>Graphique 11</b> : Prévisions du PIB tendanciel des 02 modèles entre 2022 et 2030 .....	125
<b>Graphique 12</b> : Gap de PIB dans l'agro-industrie entre 2022 et 2030 (en milliards de CFA) .....	127

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1:</b> Chaîne de valeur de la production végétale .....	12
<b>Figure 2:</b> Chaîne de valeur de la production animale .....	13
<b>Figure 3:</b> Chaîne de valeur de la production halieutique .....	13
<b>Figure 4 :</b> Problème central de l'agro-industrie et ses causes .....	71
<b>Figure 5 :</b> Problème central de la filière riz et ses causes.....	72
<b>Figure 6 :</b> Problème Central de la filière maïs et ses causes .....	73
<b>Figure 7 :</b> Problème Central de la filière sucre et ses causes .....	73
<b>Figure 8 :</b> Problème Central de la filière banane plantain et ses causes .....	74
<b>Figure 9 :</b> Problème Central de la filière manioc et ses causes .....	75
<b>Figure 10 :</b> Problème Central de la filière huile de palme et ses causes .....	76
<b>Figure 11 :</b> Problème Central de la filière cacao et ses causes .....	77
<b>Figure 12 :</b> Problème Central de la filière café et ses causes .....	77
<b>Figure 13 :</b> Problème Central de la filière viande et ses causes .....	78
<b>Figure 14 :</b> Problème Central de la filière lait et ses causes.....	80
<b>Figure 15 :</b> Problème Central de la filière poisson et ses causes.....	81
<b>Figure 16:</b> Zones agro-écologiques au Cameroun.....	141
<b>Figure 17:</b> Organisation de l'espace agricole au Cameroun .....	144
<b>Figure 18:</b> Zones d'élevage et d'abattage de bovins et de porcins .....	146
<b>Figure 19:</b> Bassins de production de lait dans les zones agro-écologiques.....	147
<b>Figure 20:</b> Principaux bassins à fort potentiel de production aquacole.....	148

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 1:</b> Estimation du modèle 1 ARMA (2,7) .....	xxvi
<b>Annexe 2:</b> Test de racine unitaire des résidus du modèle 1 ARMA (2,7) .....	xxvii
<b>Annexe 3:</b> Corrélogrammes des résidus du modèle 1 ARMA (2,7) .....	xxvii
<b>Annexe 4:</b> Courbe de densité et test de normalité des résidus du modèle 1 ARMA (2,7) ..	xxviii
<b>Annexe 5:</b> Estimation du modèle 2 AR (7) avec trend .....	xxviii
<b>Annexe 6:</b> Test de racine unitaire des résidus du modèle 2 AR (7) avec trend .....	xxix
<b>Annexe 7:</b> Corrélogrammes des résidus du modèle 2 AR (7) avec trend .....	xxx
<b>Annexe 8:</b> Courbe de densité et test de normalité des résidus du modèle 2 AR (7) avec trend .....	xxx
<b>Annexe 9:</b> Résidus du modèle 1 et du modèle 2 .....	xxx
<b>Annexe 10:</b> Evolution du Gap du PIB de l'agro-industrie de 2022 à 2030 .....	xxxii
<b>Annexe 11:</b> Classification des produits de la transformation agro-industrielle selon leur importance .....	xxxiii
<b>Annexe 12:</b> Evolution de la production (en tonnes) et classification des matières premières de l'agro-industrie suivant leur importance entre 2022 et 2030 .....	xxxiii
<b>Annexe 13:</b> Evolution des valeurs ajoutées estimées des produits et branches de l'agro-industrie entre 2022 et 2030 .....	xxxvi
<b>Annexe 14:</b> Evolution des gaps de consommation intermédiaire et gaps de production des branches de la transformation industrielle entre 2022 et 2030 .....	xlvi
<b>Annexe 15:</b> Estimation des gaps de valeur ajoutée par produits et branches de l'agro-industrie entre 2022 et 2030 (en milliards de francs CFA) .....	xlix

## **SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

<b>ACDI</b>	Agence Canadienne de Développement International
<b>ACDIC</b>	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
<b>ACP</b>	Afrique, Caraïbes et Pacifique
<b>AECID</b>	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AMS</b>	Service de Gestion des produits Agroalimentaires
<b>APESS</b>	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
<b>APME</b>	Agence des Petites et Moyennes Entreprises
<b>ARMA</b>	Modèles Autorégressifs et Moyenne Mobile
<b>ASSOBACAM</b>	Association Bananière du Cameroun
<b>ATFBE</b>	Assistance Technique à la filière Bananière d'Exportation
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BADEA</b>	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CAMLAIT S.A.</b>	Société camerounaise des produits laitiers
<b>CAPEF</b>	Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts
<b>CARBAP</b>	Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantain
<b>CARBAP</b>	Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantain
<b>CCI</b>	Chambre du Commerce et des Industries
<b>CDC</b>	Société Camerounaise de Développement
<b>CDEN, CDENO, CDPM</b>	Caisses de Développement de l'Élevage et de la Pêche
<b>CEA</b>	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
<b>CHOCOCAM</b>	Chocolaterie du Cameroun
<b>CICC</b>	Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café
<b>CIP</b>	Centre d’incubation Pilote
<b>CMS</b>	Sélection de Maïs du Cameroun
<b>CNEB-CAM</b>	Confédération Nationale des Éleveurs de Bovin du Cameroun
<b>CNOPCAM</b>	Concertation Nationale des Organisations des Producteurs du Cameroun
<b>CNPS</b>	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
<b>CNSE</b>	Comité National de Suivi-Evaluation
<b>CNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>COMDEV</b>	Société de Développement du Commonwealth
<b>COTEC</b>	Compagnie de Traitement et d’Exportation de Cacao et de Café
<b>COVID-19</b>	Corona Virus Deseases 19
<b>CVM</b>	Chaîne de Valeur Mondiale
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi
<b>EPA</b>	Etablissement Public Administratif
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
<b>FERMENCAM</b>	Société Camerounaise de Fermentation
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FIRCA</b>	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
<b>FODECC</b>	Fonds de Développement de la Filière Cacao et Café
<b>GIZ</b>	Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques



<b>IPAVIC</b>	Interprofession Avicole du Cameroun
<b>IRAD</b>	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
<b>JICA</b>	Agence Japonaise de Coopération Internationale
<b>KfW</b>	Banque allemande de développement
<b>KOIC</b>	Agence Coréenne de Coopération
<b>LANAVET</b>	Laboratoire National Vétérinaire
<b>LIFIDEP</b>	Projet de développement de l'élevage et de la pêche
<b>MAISCAM</b>	Maïserie du Cameroun
<b>MIDEPECAM</b>	Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime au Cameroun
<b>MINADER</b>	Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINCOMMERCE</b>	Ministère du Commerce
<b>MINDCAF</b>	Ministère du Domaine, du Cadastre et des Affaires Foncières
<b>MINDDEVEL</b>	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
<b>MINDEF</b>	Ministère de la Défense
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEPDED</b>	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
<b>MINERESI</b>	Ministère de la Recherche Scientifique
<b>MINMIDT</b>	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
<b>MINPMEESA</b>	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>MINTP</b>	Ministère des Travaux Publics
<b>MINTRANS</b>	Ministère des Transports
<b>MSEG</b>	Mission Spéciale d'Eradication des Glossines
<b>NACAM</b>	Nomenclature des Activités du Cameroun

<b>NWCA</b>	Association Coopérative du Nord-Ouest
<b>OHADA</b>	Organisation en Afrique pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
<b>OIE</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONCC</b>	Office National du Cacao et du Café
<b>ONUFEM</b>	Fonds des Nations Unies pour les Femmes
<b>PADER</b>	Projet d'Appui au Développement Rural
<b>PADFA</b>	Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles
<b>PADRT</b>	Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAMOL</b>	Entreprise agro-industrielle publique du Cameroun
<b>PAPMAV-Q</b>	Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité
<b>PCP-ACEFA</b>	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales
<b>PCP-AFOP</b>	Projet d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs de l'Élevage, de l'Agriculture et des Pêches
<b>PD-COBIE</b>	Projet de Développement de la Commercialisation de Bétails et des Infrastructures d'Élevage
<b>PDCVA</b>	Projet de Développement des Chaines de Valeur Agricoles
<b>PD-CVEP</b>	Projet de développement des chaines de valeur d'élevage et de pisciculture
<b>PEA-JEUNES</b>	Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes
<b>PHP</b>	Société des Plantations de Penja
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIDMA</b>	Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles
<b>PLANOPAC</b>	Plateforme Nationale des organisations professionnelles agro-sylvo- pastorales du Cameroun
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMEESA</b>	Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

<b>PNAFM</b>	Programme National d'Appui à la Filière Maïs
<b>PNDPHH</b>	Projet National de Développement du Palmier à Huile et de l'Hévéa
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PPEA</b>	Projet de Promotion de l'Entreprenariat Aquacole
<b>PROCISA</b>	Projet Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agroalimentaire
<b>PROCOMA</b>	Entreprise Camerounaise de transformation du manioc
<b>PRODEL</b>	Projet de Développement de l'Élevage
<b>R&amp;D</b>	Recherche et Développement
<b>REDD+</b>	Réduction des Emissions Issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
<b>SAAGRY</b>	Société Agro-Industrielle du Groupe YOUSSE
<b>SABC</b>	Société les Brasseries du Cameroun
<b>SAFACAM</b>	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
<b>SCR MAYA &amp; Cie</b>	Société Camerounaise de Raffinage d'huile Maya & Cie
<b>SEMRY</b>	Société d'Expansion et de Modernisation de la riziculture de Yagoua
<b>SND30</b>	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
<b>SNI</b>	Société Nationale d'Investissements
<b>SNRA</b>	Système National de Recherche Agricole
<b>SOCAPALM</b>	Société Camerounaise de Palmeraies
<b>SOCASPISCAM</b>	Société Coopérative pour l'Agropastorale, la Sylviculture et la Pisciculture au Cameroun
<b>SODECAO</b>	Société de Développement du Cacao
<b>SODEPA</b>	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
<b>SONAM Cameroun</b>	Société Camerounaise d'importation de riz
<b>SOMDIAA</b>	Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles

<b>SOPROICAM</b>	Industrie de Transformation du Soja du Cameroun
<b>SOSUCAM</b>	Société Sucrière du Cameroun
<b>SOTICAM</b>	Société de Transformation Industrielle du Cameroun
<b>SOWEFCO</b>	Association Coopérative des Agriculteurs du Sud-Ouest
<b>SPC</b>	Société de Provenderies du Cameroun
<b>SPFS</b>	Société des Palmeraies de la Ferme Suisse
<b>SPM</b>	Société des Plantations de Mbanga
<b>SUMOCAM</b>	Sucrierie Moderne du Cameroun
<b>TELCAR</b>	Entreprise de production et de distribution de cacao du Cameroun
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>UCB</b>	Union Camerounaise des Brasseries
<b>UCCAO</b>	Union des Coopératives Agricoles de l'Ouest
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>USAID</b>	Agence des Etats Unis pour le Développement International
<b>VA</b>	Valeur Ajoutée

## RESUME EXECUTIF

En 2020, le Gouvernement camerounais a élaboré le nouveau cadre de référence de la mise en œuvre de la seconde phase de la *Cameroun vision 2035* ; la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Cette stratégie prévoit la transformation structurelle de l'économie camerounaise en mettant l'emphase sur le développement du secteur des industries et services. En effet, neuf sous-secteurs ont été identifiés pour conduire le pays à son industrialisation à l'horizon souhaitée parmi lesquels se trouve le secteur de l'Agro-industrie.

Ainsi, pour la période 2020-2030, le Cameroun se donne pour ambition d'accroître en quantité et en qualité la production de produits agricoles afin d'assurer son autosuffisance alimentaire, d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et de conquérir les marchés internationaux plus particulièrement ceux des sous régions CEEAC et CEDEAO. L'atteinte de cet objectif induit nécessairement : (i) la mise en conformité de la production agro-industrielle ; (ii) la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; (iii) la commercialisation sur le marché extérieur de la production agro-industrielle.

Pour ce faire, le sous-secteur de l'agriculture doit connaître une croissance annuelle de 8,5% nécessaire pour adresser la demande additionnelle émanant des industries. Ce gap se justifiera par des efforts plus soutenus en matière de modernisation de l'appareil de production à travers le développement d'une agriculture plus intensive dans les filières à fort potentiel de croissance, l'amélioration des rendements avec un accent sur un meilleur approvisionnement en intrants agricole. En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, pêche et aquaculture, il est envisagé un accroissement de la production avec un accent sur : (i) la promotion de l'élevage à cycle court ; (ii) l'accompagnement à la création des exploitations de moyenne et grande importance pour l'élevage bovine susceptibles de rapporter des devises à l'exportation ; (iii) le développement de la production laitière ; (iv) la promotion de l'aquaculture ; (v) la structuration des circuits de distribution et de commercialisation ; (vi) et la mise en place des infrastructures d'abattage et de conservation. Ces différentes initiatives devraient permettre à moyen terme une réduction progressive des importations des produits de l'agro-industrie camerounaise.

Le MINPMEESA dont le rôle est d'assurer la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (PMEESA) a réalisé l'étude sur « *la structuration des PMEESA du secteur l'Agro-industrie* » dans l'optique de permettre à ses cibles ; de contribuer efficacement au développement d'un secteur privé productif à même d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'économie camerounaise. Pour ce faire, il s'agit au préalable (i) d'identifier les produits à forte valeur ajoutée, favorables au développement du mix import-substitution et promotion des exportations, (ii) répertorier les chaînes de valeur de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'agro-industrie pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif, (iii) d'élaborer de nouveaux mécanismes d'accompagnement nécessaires à la densification du tissu industriel camerounais.

Cette étude utilise les données issues de la recherche documentaire et des estimations effectuées dont les résultats permettent d'identifier les produits issus de l'agro-industrie sur lesquels le gouvernement camerounais devrait s'appesantir pour l'atteinte de ses objectifs de croissance énumérés dans la SND30.

A l'issue de l'étude, nous sommes parvenus à établir pour ce qui est de la partie descriptive que : le poids des importations est porté par les filières céréalières notamment, le blé, le riz et le maïs. La suite des analyses a permis d'identifier le manioc et le plantain comme substituants du blé. Par ailleurs, le diagnostic a révélé que pour l'ensemble des productions, les contraintes majeures sont les suivantes : i) une forte prédominance du secteur informel, ii) une faible coordination des interventions dans le secteur de l'agro-industrie, iii) une fiscalité non incitative et inadaptée pour les PME, iv) une faible mécanisation des exploitations, v) les contraintes foncières limitant l'extension des plantations industrielles, vi).les problèmes de déficit énergétique pour la production industrielle, vii) le coût élevé des intrants nécessaires à la production/transformation, viii)le problème lié au conditionnement des produits de l'agro-industrie, ix) l'inexistence des normes pour certains produits à l'instar du pain ,les difficultés liées à l'acquisition des normes ; le non-respect des normes par les PMEESA.

Au regard des enjeux/défis de la SND30 pour le secteur agro-industriel visant l'accroissement quantitatif et qualitatif de la production agricole, l'amélioration du niveau de la transformation des matières premières, le désenclavement des bassins de production ; la facilitation de l'accès aux intrants et semences améliorées ; quatre (04 ) axes ont été identifiés

pour y répondre à savoir : i) la modernisation et structuration de l'appareil de production ii) le développement et consolidation des infrastructures et cognitives ;

iii) le renforcement des capacités commerciales et développement des partenariats ; iv) le développement et renforcement des institutions d'appui au secteur privé. Lesquels axes ont permis d'effectuer un profilage des PMEESA du secteur de l'Agro-industrie pour estimer le Produit Intérieur Brut (PIB) potentiel agro-industriel nécessaire pour la mise en œuvre de la politique d'import-substitution.

A cet effet, l'étude a permis d'estimer le gap de PIB agro-industriel<sup>1</sup> sur la période 2022-2030. En termes d'implications de rattrapage au niveau du PIB de l'Agro-industrie ; le PIB réel devrait partir de 1 052 milliards de FCFA en 2019 à 2 477 milliards de FCFA en 2030 conformément au profil de croissance prévu par la SND30. A la suite de cette estimation, un profilage des produits agro-industriels à forte valeur ajoutée dont le Cameroun a l'avantage comparatif a été effectué en vue de faciliter l'identification des actions prioritaires à mettre en œuvre par le Gouvernement pour approvisionner les marchés locaux et sous-régionaux des produits camerounais et compétitifs. Les principales filières prioritaires dans ce cadre sont le cacao-café, l'huile de palme, le sucre, le riz, le maïs, la banane-plantain, le poisson, le lait et la viande.

Le présent rapport constitue une proposition d'actions à mener en termes de politiques publiques dans l'optique d'accompagner les PMEESA qui constituent une grande masse du secteur privé, dans la production et la transformation des produits agricoles en quantité et de qualité pour répondre aux besoins de consommation locale et explorer le marché extérieur.

---

<sup>1</sup> Ecart entre le PIB potentiel (PIB estimé selon les objectifs de la SND30) et le PIB tendanciel (PIB estimé suivant la tendance issue des années précédentes (2010-2020))

# INTRODUCTION GENERALE

## 1. Contexte général de l'étude

Le Cameroun a adopté en décembre 2020, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), cadre de référence de mise en œuvre de la deuxième phase de la Vision 2035 qui envisage faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette stratégie comprend trois (03) orientations fondamentales : (i) un mix entre import-substitution et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale ; (ii) un Etat stratège et pragmatique ; (iii) une articulation entre planification indicative et planification impérative. Ces orientations reposent essentiellement sur quatre (04) piliers : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; et (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. Le pilier sur la transformation structurelle de l'économie représente le pilier central et comprend sept (07) axes d'intervention : (i) le développement des industries et des services ; (ii) le développement de la productivité et de la production agricoles ; (iii) le développement des infrastructures productives ; (iv) l'intégration régionale et la facilitation des échanges ; (v) la dynamisation du secteur privé ; (vi) la préservation de l'environnement et la protection de la nature ; et (vii) la transformation du système financier.

En matière de transformation structurelle de l'économie, le secteur de l'agro-industrie ambitionne non seulement d'atteindre l'autosuffisance alimentaire mais aussi de conquérir les parts de marché des sous régions CEEAC et CEDEAO. Il s'agira notamment de garantir la production agro-industrielle ; la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; et la commercialisation sur le marché extérieur de la production agro-industrielle.

Ainsi, l'agro-industrie apparaît comme un levier important sur lequel le Gouvernement doit agir afin de contribuer substantiellement à l'atteinte des objectifs du mix import-substitution et promotion des exportations sous le prisme du développement et de la compétitivité des produits agricoles. Au Cameroun, les produits de l'agro-industrie majoritairement issus de l'agriculture (matières premières) restent insuffisants pour répondre à la demande nationale en termes de consommation des ménages et de besoin des unités de transformation locales. Les importations de produits alimentaires<sup>2</sup> forment une part importante du déficit de la balance commerciale.

---

<sup>2</sup> Par exemple, en 2020, le Cameroun a importé 860 000 tonnes de blé soit approximativement 150 milliards de francs CFA. *DE SUR LA STRUCTURATION DES PMEESA DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE*



C'est fort de ce constat que s'inscrit l'étude sur la « *structuration des PMEESA du secteur de l'agro-industrie* ». Au regard de la structure de l'économie et du potentiel agricole du pays, l'accent sera mis sur les efforts complémentaires à mener en termes de production et de transformation de produits agricoles dans l'optique d'une part d'assurer la demande nationale en substituant certains biens importés par ceux produits localement et, d'autre part de se positionner sur le marché sous-régional et international. Les principales filières prioritaires dans ce cadre sont le cacao-café, l'huile de palme, le sucre, le riz, le maïs, la banane-plantain, le poisson, le lait et la viande.

Le présent rapport constitue une proposition d'actions à mener en termes de politiques publiques dans l'optique d'accompagner les PMEESA qui constituent une grande masse du secteur privé, dans la production et la transformation des produits agricoles en quantité et de qualité pour répondre aux besoins de consommation locale et explorer le marché extérieur.

## 2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est d'identifier les actions à mener pour l'accroissement de la production et de la productivité des PMEESA dans le secteur agro-industriel.

De manière spécifique, il va s'agir de :

- Faire un état des lieux des PMEESA du secteur agro-industriel ;
- Identifier les produits ayant un avantage comparatif pour le mix import-substitution et promotion des exportations ;
- Construire les profils types des PMEESA agro-industriels nécessaire à la transformation structurelle de l'économie ;
- Identifier les mesures d'accompagnement en termes de politiques publiques ;
- Proposer un mécanisme de suivi-évaluation des politiques publiques envisagées.

Ainsi, la présente étude est structurée autour de trois grandes parties comportant chacune deux chapitres à savoir : Conceptualisation de l'Agro-industrie au Cameroun, états des lieux et diagnostic (I), Formulation des choix opérationnels et profilage du secteur de l'agro-industrie (II), et Plan d'actions et mécanisme de suivi-évaluation (III)

**PARTIE I : CONCEPTUALISATION DE L'AGRO-  
INDUSTRIE AU CAMEROUN, ETAT DES LIEUX ET  
DIAGNOSTIC**

# CHAPITRE 1 : CONCEPTUALISATION DE L'AGRO-INDUSTRIE AU CAMEROUN

Ce chapitre s'intéresse à la définition de quelques concepts clés du secteur de l'agro-industrie et présente l'importance et les dimensions de ce secteur.

## 1.1.DÉFINITION DES CONCEPTS CLES DE L'AGRO-INDUSTRIE

Cette sous-section donne une définition du concept "Agro-industrie" ainsi que des aspects importants à la compréhension de ses différents contours.

### 1.1.1. Agro-industrie

Selon l'INSEE, l'agro-industrie rassemble les branches de l'industrie manufacturière fournisseur et/ou débouché de l'agriculture y compris l'élevage et la pêche. Elle désigne également l'ensemble des entreprises industrielles qui fournissent des biens à l'agriculture (engrais, pesticides, machines) et de celles qui transforment, élaborent et conditionnent les produits agricoles (industrie agroalimentaire). Autrement dit, l'agro-industrie regroupe les activités de production, de transformation et tout autre activité fournissant des intrants à la production/transformation des produits agricoles.

L'agriculture est la branche fournisseur de matières premières à l'agro-industrie et représente l'ensemble des activités développées par l'homme, dans un milieu biologique et socio-économique donné pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles en particulier ceux destinés à son alimentation. On distingue la production végétale pour les produits issus des champs et la production animale pour ceux issus de l'élevage. En fonction des caractéristiques climatiques et pédologique des zones, le type de production agricole se différencie d'une zone à une autre.

A côté de l'agriculture, on distingue la pêche et l'aquaculture qui sont également pourvoyeurs de matières premières de type halieutique à l'agro-industrie. La pêche représente toute activité se traduisant par la capture, la prise ou la récolte de poisson ; elle prend également en compte les opérations de mer à l'appui des activités suscitées.

La modification de la forme des produits issus de l'agriculture y compris l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, fait intervenir des procédés mécaniques, physiques et/ou chimique.

L'ensemble des unités qui pratiquent ces activités de transformation ou qui opère dans la réparation et l'installation des équipements industriels adaptés sont appelées les **industries manufacturières**. Les produits (semi-fini<sup>3</sup> et fini<sup>4</sup>) qui en sont dérivés et qui sont destinés à la consommation alimentaire humaine et/ou animale rentre dans l'agro-alimentaire.

### 1.1.2. Concepts clés liés à l'agro-industrie

**Industrie** : ensemble des activités humaines tournées vers la production des biens et de services. L'industrie sous-entend une certaine division du travail, contrairement à l'artisanat où la même personne assure théoriquement l'ensemble des processus : étude, fabrication, commercialisation, gestion.

**Activité économique** : processus qui, à partir d'intrants, conduit à la fabrication d'un bien ou à la mise à disposition d'un service. La nomenclature d'activités répartit les activités économiques en catégories qui, par agrégations, permettent de définir des domaines d'activités (Agriculture, Industrie, Construction, Commerce, ...) et des secteurs d'activité (primaire, secondaire et tertiaire)

**Filière** : désigne l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini.

**Chaîne de valeur** : outil stratégique qui permet par un ensemble d'étapes d'identifier les activités génératrices de valeur. Pour un bien, elle renseigne les différentes étapes de modification de sa structure jusqu'à sa consommation finale ; chaque étape produisant de la Valeur ajoutée.

**Branche d'activité** : regroupe des unités de production homogènes, qui fabriquent des produits ou produisent des services appartenant au même identifiant de la nomenclature d'activité économique considérée. Sur le plan agricole, elle regroupe toutes les unités d'activité économique exerçant dans la culture de végétaux, élevage d'animaux, chasse et activités annexes.

**Secteur d'activité** : regroupe les entreprises de production, de commerce ou de services qui ont la même activité principale au regard de la nomenclature d'activité économique considérée.

---

<sup>3</sup> Produit qui après transformation est prêt à être distribué

<sup>4</sup> Produit qui a déjà été partiellement élaboré mais qui doit être retravaillé ou conditionné avant d'être mis sur le marché

**Productivité** : rapport entre une production et les ressources (travail et capital) mises en œuvre pour l'obtenir.

## 1.2.IMPORTANCE ET DIMENSIONS DE L'AGRO-INDUSTRIE

### 1.2.1. Importance de l'agro-industrie

Le Gouvernement a conduit entre 2018 et 2019, et en collaboration avec les différentes composantes socio-économiques intervenant dans l'élaboration des politiques de développement, un ensemble de travaux pour la définition des réformes, actions et mesures pertinentes pour l'atteinte des objectifs de la deuxième phase de son programme d'émergence. Ces réformes et actions, consignées dans la Stratégie Nationale de Développement (SND-30), entendent permettre à l'économie camerounaise d'opérer sa transformation structurelle en accroissant significativement la part du secteur secondaire et manufacturier ceci par le développement des industries et des services.

Les actions du Gouvernement viseront la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et porteront prioritairement sur la politique de relèvement, la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation. A cet effet, les actions du gouvernement viseront le développement des filières compétitives et stratégiques porteuses des croissances et créatrices d'emplois, notamment la filière de l'agro-industrie.

La filière de l'agro-industrie est comptée parmi les neuf filières prioritaires pour le développement des industries et services en fonction des avantages comparatifs de l'économie nationale, de la disponibilité des matières premières et du niveau de technologie requis pour la production.

### 1.2.2. Dimension de l'agro-industrie

Pour ce qui est du *Secteur des Industries et Services*, la priorité du Gouvernement dans ce secteur est l'industrialisation et la diversification de l'économie. Dans cette optique, la production et la transformation locales seront privilégiées, notamment concernant les biens alimentaires stratégiques pour la réduction du déficit de la balance commerciale et la promotion de la sécurité alimentaire. La promotion du label « *Made in Cameroon* » au niveau de production et de la distribution des biens et services sera également une priorité.

A cet effet, des facilités seront accordées aux producteurs locaux et des champions nationaux seront identifiés et accompagnés dans des filières clés. Par ailleurs, **un cadre incitatif plus efficace pour le développement et la croissance des PME** sera mis en place.

A cet effet, le Gouvernement s'attèlera à encourager la distribution des biens et produits locaux tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Une attention particulière sera accordée aux entrepreneurs intervenant dans le secteur de l'agro-industrie. Une autre orientation importante porte sur **la promotion et le développement de la recherche et de l'innovation technologique ainsi que la promotion de la norme**. Il sera question pour le Gouvernement de renforcer les capacités des organes et structures de recherche d'une part, et de conduire des réformes visant à promouvoir des partenariats entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. En particulier, l'Etat renforcera les capacités des organismes de recherche intervenant dans le domaine de la production des engrais et des semences.

## **CHAPITRE 2 : ETATS DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE**

Ce chapitre s'intéresse à la délimitation du secteur de l'agro-industrie ainsi qu'à l'état des lieux et le diagnostic des composantes identifiées.

### **2.1. DÉLIMITATION DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE ET NOMENCLATURE DES PRODUITS**

#### **2.1.1. Importance de l'Agro-industrie**

Le Gouvernement a conduit entre 2018 et 2019 en collaboration avec les différentes composantes socio-économiques intervenant dans l'élaboration des politiques de développement, un ensemble de travaux pour la définition des réformes, actions et mesures pertinentes pour l'atteinte des objectifs de la deuxième phase de son programme d'émergence. Ces réformes et actions, consignées dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), entendent permettre à l'économie camerounaise d'opérer sa transformation structurelle en accroissant significativement la part du secteur secondaire et manufacturier, et donc par le développement des industries et des services.

Les actions du Gouvernement viseront la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et porteront prioritairement sur la politique de relèvement, la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation. A cet effet, ces actions sont orientées pour le développement des filières compétitives et stratégiques porteuses des croissances et créatrices d'emplois, notamment la filière de l'agro-industrie.

Le sous-secteur de l'agro-industrie fait partie des neuf sous-secteurs prioritaires identifiés pour le développement des industries et services en fonction des avantages comparatifs de l'économie nationale, de la disponibilité des matières premières et du niveau de technologie requis pour la production.

Pour les analystes comme pour les partenaires au développement, l'industrie agroalimentaire est levier indispensable à la croissance économique du Cameroun. Le secteur agro-industriel contribue à plus de 33% de la production industrielle, 22% de la valeur ajoutée industrielle et près de 6% des exportations.

En outre, une emphase sera mise sur la promotion de la production locale des semences et engrais issus des instituts de recherche nationaux.

Aussi, les organes et instituts locaux de recherche seront encouragés à s’investir dans la mise sur pied d’intrants innovants à même de booster la production agricole et halieutique. Enfin, l’Etat entend mettre en place un système d’informations agricoles à l’effet de disposer des données fiables pour un meilleur pilotage des politiques agropastorales.

### 2.1.2. Segmentation en composante

La Nomenclature des Activités et des produits du Cameroun (NACAM rev 1) permet de classer de manière cohérente et homogène toutes les activités économiques par branches. Elle facilite également le traitement statistique des informations issues de tous les secteurs d’activité.

Les produits identifiés par la SND30 pour le développement du secteur de l’agro-industrie sont classés suivant le code nomenclature de la NACAM rev 1. Ces produits sont rangés en deux grands groupes selon qu’on soit dans la production de la matière première ou dans sa transformation en produits semi-finis ou finis.

**Tableau 1** : Délimitation du secteur agro-alimentaire option production de la matière première

Code nomenclature	Produits de la NACAM rev 1	Filières	Produits semi-finis	Produits finis
<b>Production industrielle végétale</b>				
<b>Culture de céréales</b>	Maïs sec	Maïs	-	-
	Riz paddy	Riz	-	-
	Mil/Sorgho	Mil/Sorgho	-	-
<b>Culture des racines et tubercules</b>	Manioc frais	Manioc	-	-
	Manioc séché (y compris sous forme de cosettes)		-	-
<b>Culture du cacao</b>	Fèves de cacao séchés	Cacao-café	-	-
<b>Culture du café et du thé</b>	Grains de café arabica dépulés et séchés		-	-
	Grains de café robusta séchés		-	-
<b>Culture de banane</b>	Bananes plantains	Banane-Plantain	-	-
	Bananes douces		-	-
<b>Culture de palmier à huile</b>	Noix de palme	Huile de palme	-	-
<b>Production industrielle animale</b>				
<b>Elevage des bovins</b>	Bovins sur pieds, lait de vache brut	Viande (bovins, porcins, volailles, petits ruminants)	-	-
<b>Elevage porcins</b>	Porcins sur pieds		-	-
<b>Elevage de la volaille</b>	Poulets, Autres volailles (pigeons, dindes, oies, pintades, canards, etc)		-	-
<b>Elevages de petits ruminants</b>	Ovins sur pieds, caprins sur pieds, lait brut de brebis, lait brut de chèvre		-	-
<b>Production industrielle halieutique et aquaculture</b>				
<b>Pêche (artisanale, industrielle), pisciculture et aquaculture</b>	Poisson frais	Poisson	-	-



**Tableau 2** : Délimitation du secteur agro-alimentaire option transformation de la matière première

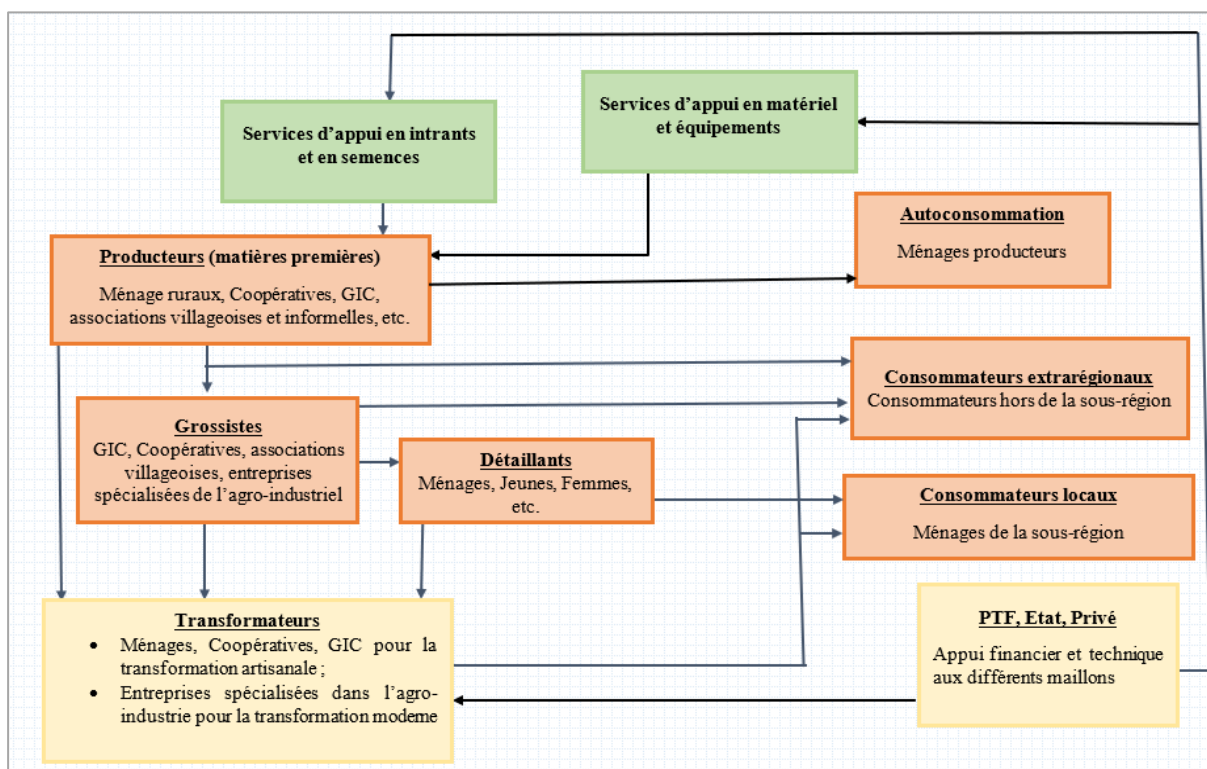
Code nomenclature	Produits de la NACAM rev 1	Filière	Produits semi-finis	Produits finis
<b>Production industrielle végétale</b>				
<b>Fabrication de farines de céréales</b>	Farine de maïs	Maïs	- Farine de maïs - Semoule de maïs	- Huile brute de maïs - Huile raffinée de maïs - Soufflés de maïs - Alcool de maïs distillé (Arki) - Bière de maïs : kwata - Autres produits à base de maïs (pâtisserie)
	Mil/Sorgho	Mil/Sorgho	Farine de sorgho	- Pâtisserie à base de sorgho - Boisson à base de sorgho - Autres produits alimentaires dérivés du sorgho
<b>Préparation du riz</b>	- Riz décortiqué - Brisures de riz	Riz	- Farine de riz - Riz blanchi	- Pâtisserie à base de riz - Pâtes alimentaires - Couscous de riz - Bouillie de riz - Boissons à base de riz, - Objets de décoration, Engrais - Autres produits dérivés du riz
<b>Fabrication de farines de céréales</b>	- Farine de manioc - Tapioca - Bâton de manioc - Produits de l'hydrolyse de l'amidon	Manioc	- Farine de manioc - Manioc fermenté - Autres produits à base de manioc	- Farine de manioc ; - Tapioca - Bâton de manioc (y compris mintumba et miondo) - Produits de l'hydrolyse de l'amidon (Amidon et féculés ; - Résidus d'amidonnerie, - Autres produits de l'amidonnerie. - Autres produits à base de manioc (pâtisserie) ;
<b>Fabrication de produits à base de cacao</b>	- Cacao en masse - Beurre de cacao - Poudre ou tourteaux de cacao et de chocolat	Cacao-café	- Beurre de cacao, - Poudre de cacao, - Tourteaux de cacao - Pate de cacao	- Chocolat - Liqueurs à base de cacao - Autres produits alimentaires dérivés du cacao
<b>Décortilage et transformation du café</b>	- Café décortiqué arabica - Café décortiqué robusta - Café torréfié - Café conditionné		- Poudre de café, Coques - pellicules de café	- Confiserie - Cosmétique - Autres produits dérivés du café
<b>Fabrication du sucre</b>	- Sucre - Mélasse	Sucre	- Pulpe de canne à sucre - Mélasse - Bagasse - Vinasse - Déchets organiques	- Sucre cristallisé - Sucre en poudre - Sucre en morceaux - Sucre glace - Sucre roux - Turbinado - Sucre liquide - Sucre inverti

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sucre de glucose et de saccharose</li> <li>- Autres produits alimentaires dérivés du sucre</li> </ul>
<b>Fabrication d'huile brute et tourteaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huile brute de palme</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huile de palme brute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huile raffinée de palme ;</li> <li>- Huile raffinée de palmiste ;</li> <li>- Produits cosmétiques ;</li> <li>- Produits alimentaires ;</li> <li>- Énergie ;</li> <li>- Engrais organiques</li> <li>- Autres produits dérivés de l'huile de palme</li> </ul>
<b>Fabrication des huiles raffinées, margarines et matières grasses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Noix de palmiste</li> <li>- Huile raffinée de palme</li> <li>- Huile raffinée de palmiste</li> </ul>	Huile de palme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huile d'amande de palmiste</li> <li>- Huile de pulpe</li> </ul>	
<b>Culture des bananes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bananes plantains</li> <li>- Bananes douces</li> </ul>	Banane-plantain	Farine de plantain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pâtisserie à base de plantain ;</li> <li>- Boisson à base de plantain</li> <li>- Engrais</li> <li>- Autres produits alimentaires dérivés du plantain</li> </ul>
<b>Production industrielle animale</b>				
<b>Production, conservation et transformation de la viande et produits dérivés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Viande de bovins</li> <li>- Viande d'ovins et de caprins</li> <li>- Viande de porc</li> <li>- Volailles abattues</li> <li>- Conserves à base de viande</li> </ul>	Viande	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Viande hachée</li> <li>- Viande hachée de porc</li> <li>- Viande de volaille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Viande séchée</li> <li>- Viande fumée</li> <li>- Autres produits alimentaires dérivés de la viande bovine (pâté de bœuf, charcuterie)</li> <li>- Autres produits alimentaires dérivés de la viande porcine (Saucisses, Produits de charcuterie, Découpes de porcs)</li> <li>- Autres produits alimentaires dérivés de la viande de volaille (Pâté de volaille)</li> </ul>
<b>Fabrication de produits laitier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lait</li> <li>- Crème de lait, lait fermenté, yaourts et desserts lactés frais</li> <li>- Beurre et fromage</li> <li>- Glace, sucettes et autres produits laitiers</li> </ul>	Lait	Lait écrémé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits laitiers liquides (Yaourts)</li> <li>- Produits laitiers solides (Aliments infantiles, Fromages)</li> <li>- Beurre et margarine), Produits laitiers en poudre (Lait en poudre)</li> <li>- Autres produits laitiers (Glace, sucettes, desserts lactés frais)</li> </ul>
<b>Production industrielle halieutique et aquaculture</b>				
<b>Transformation et conservation du poisson et produits de la pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poissons frais congelés et surgelés</li> <li>- Poisson séchés, salés, fumés</li> <li>- Farine de poisson</li> <li>- Conserve à base de poisson</li> </ul>	Poisson	Poisson frais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poisson fumé</li> <li>- Poisson séché</li> <li>- Autres produits alimentaires dérivés du poisson (conserves, poudre de poisson, saucissons)</li> </ul>

### 2.1.3. Chaîne de valeur de l'agro-industrie

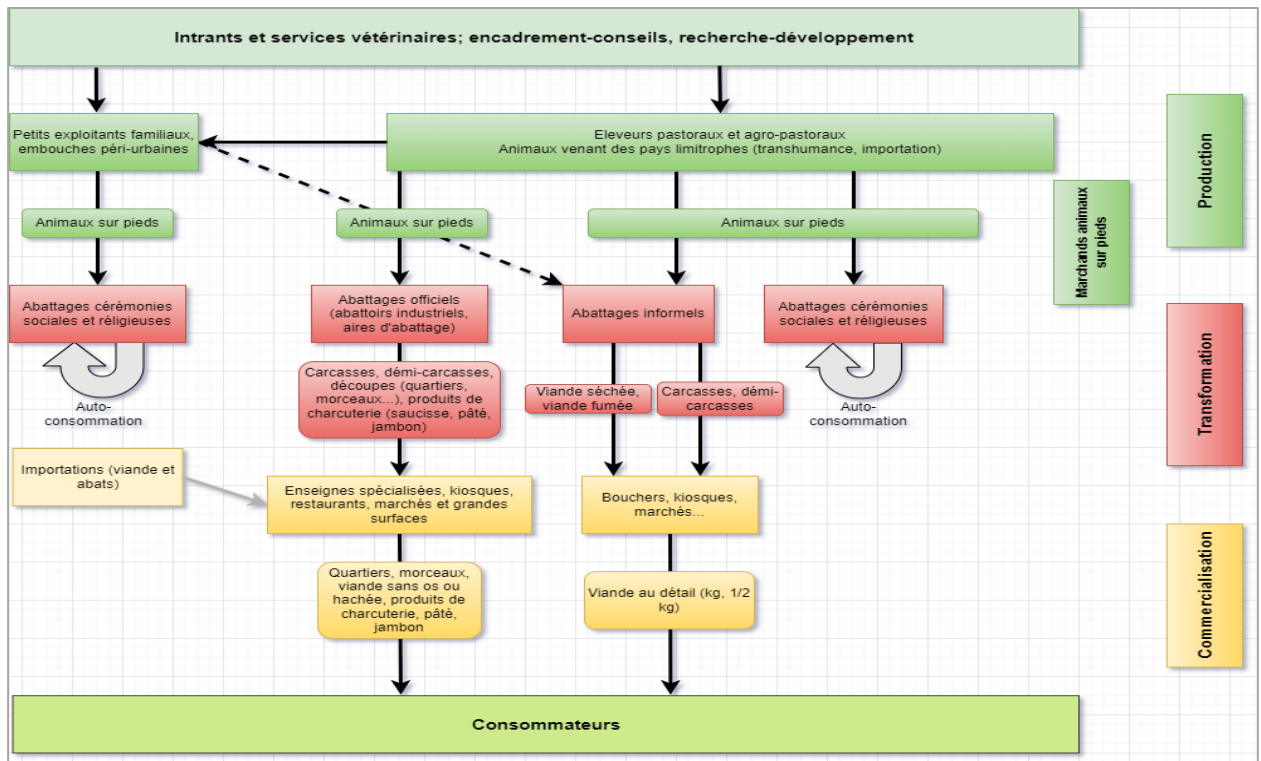
L'agro-industrie regroupe des activités industrielles de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Le processus jusqu'à la commercialisation du produit fini fait intervenir les producteurs de matières premières, les unités de transformation, opérateurs économiques commerçants, ainsi que les Structures et Partenaires de soutien à la production et à la transformation.

**Figure 1:** Chaîne de valeur de la production végétale



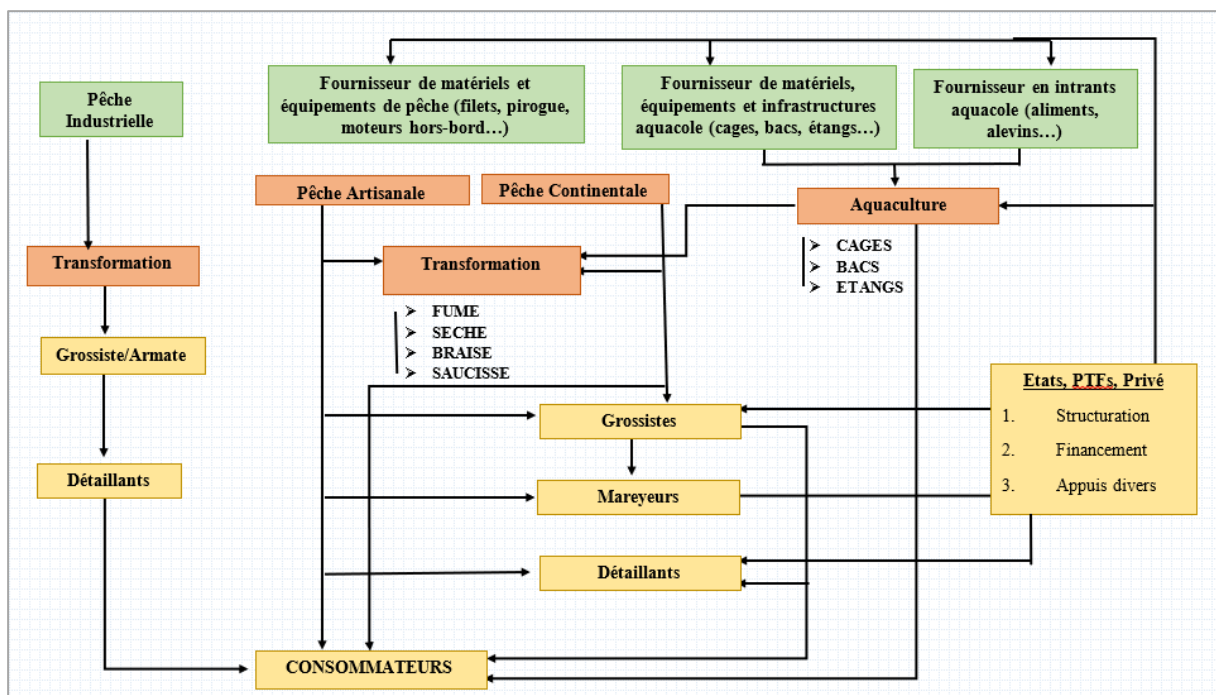
Source : MINPMEESA

**Figure 2:** Chaîne de valeur de la production animale



Source : MINPMEESA

**Figure 3:** Chaîne de valeur de la production halieutique



Source : MINPMEESA

## **2.2. CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE**

### **2.2.1. Cadre institutionnel du secteur de l'agro-industrie**

Avec la mise en œuvre des Accords de Partenariat et de Commercialisation, les pays définissent des mesures interventionnistes et protectionnistes pour se positionner sur le marché international, mais aussi promouvoir la consommation des produits locaux. Il s'agissait notamment : (i) des soutiens internes ; (ii) des subventions à l'exploitation ; (iii) des restrictions à l'importation. Ces mesures se traduisent par la définition des lois, et des textes d'application dans le but de booster la production locale et baisser le niveau d'importation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, ses applications trouvent une justification dans l'implémentation du mix import-substitution et promotion des exportations.

Pour ce qui est du sous-secteur de l'agro-industrie, le paysage institutionnel camerounais comprend plusieurs acteurs qui jouent un rôle essentiel dans la chaîne de valeur notamment l'Etat (départements ministériels, Collectivités Territoriales Décentralisées), les Partenaires Techniques et Financiers au développement et le secteur privé (y compris les organisations socio-professionnelles).

L'Etat dans son rôle de régulation, de surveillant et d'arbitre, élabore des textes en vue d'assurer le bon déroulement des opérations de commercialisation des chaînes de valeurs. A travers ses différentes structures, il veille à l'application desdits textes. Les départements ministériels fortement impliqués dans la définition de politique en faveur de l'éclosion du secteur de l'agro-industrie sont : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ; le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ; Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINMIDT) ; Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) ; Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) ; Le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Ministère de la Recherche Scientifique (MINERESI) ; le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) ; Ministère des Travaux Publics– (MINTP), le Ministère des Finances (MINFI) ; le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ; le Ministère du Transport (MINTRANS), le Ministère du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), le Ministère de la Défense (MINDEF). La synergie des actions de ces ministères devrait faciliter le développement des différentes filières.

Aussi, avec la décentralisation et en application des Décrets N°2010/0242/PM et N°2010/0244/PM du 26 février 2010, certaines compétences en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural, de promotion des activités de production pastorale et piscicole, ont été transférées aux Communes à compter de l'exercice budgétaire 2010. En outre, les communes sont d'ores et déjà parties prenantes dans des activités liées à la gestion forestière et faunique ; elles sont également gestionnaires de la part des ressources financières provenant du paiement des redevances de superficie des concessions forestières leur revenant au niveau communal (20%) et de la supervision de la gestion de la part revenant aux communautés riveraines (10%).

En ce qui concerne les Partenaires Techniques et Financiers, ils sont nombreux qui œuvrent aux côtés de l'Etat pour l'accompagnement au développement du secteur de l'agro-industrie. On distingue :

- la coopération multilatérale composée des organismes des Nations-Unies (FAO, FIDA, PAM, UNICEF, BIT, OIT, ONUFEM, CEA, OIE, CNUCC, PNUD, PNUE, etc.), de la Banque Mondiale (BM), de l'Union Européenne (UE), du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), du Fonds pour l'Environnemental Mondial (FEM, géré par la Banque Mondiale), du Centre du Commerce International (CCI, REDD+ etc.) .
- la coopération bilatérale relative aux relations entre le Cameroun et la France (AFD), l'Espagne (AECID), le Canada (ACDI), l'Allemagne (KfW, GIZ), les USA (USAID), le Japon (JICA), la Corée du Sud (KOICA), les Pays-Bas, la Chine, le Brésil, Venezuela, Israël, l'Égypte, la Turquie, l'Inde, la Belgique et le Maroc.

Pour ce qui est des structures sous-tutelles et des acteurs de la filière, ils se distinguent selon la typologie de production (végétale, animale et halieutique). Les établissements sous-tutelles étant constitués d'organismes de recherche et de facilitation de la commercialisation des produits de l'agro-industrie, et les acteurs constitués des producteurs, des industriels et des commerçant de ces produits.

De manière transversale à ces différentes typologies de production, on distingue le Système National de Recherche Agricole (SNRA) qui repose essentiellement sur l'Institut de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF) qui constitue l'organe consultatif et professionnel des intérêts du secteur auprès des pouvoirs publics.

#### a) Structurelle sous-tutelles et acteurs de la production végétale

**Tableau 3** : Quelques acteurs selon les chaînes de valeurs végétale

Chaines de Valeurs	Structures sous-tutelles / Acteurs
<b>Cacao/café</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ONCC</li> <li>- FODECC</li> <li>- SODECEAO</li> <li>- CICC</li> </ul>
<b>Maïs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PNAFM</li> <li>- SNRA</li> <li>- CAPEF</li> <li>- SPC</li> <li>- EPA</li> <li>- NUTRICAM</li> <li>- GILANN</li> <li>- Lapinière</li> <li>- SOFAL</li> </ul>
<b>Manioc</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SNRA</li> <li>- CAPEF</li> <li>- SOCASPISCAM</li> <li>- PROCOMA</li> <li>- Unitransma SA</li> <li>- Utram</li> </ul>
<b>Riz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ONG AFRICARICE</li> <li>- SEMRY</li> <li>- UNVPA</li> <li>- SONAM Cameroun</li> <li>- Sté OLAN</li> <li>- CAMSA</li> <li>- AGRIEX CAMEROON SARL</li> </ul>
<b>Huile de palme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SPFS</li> <li>- PAMOL</li> <li>- CDC</li> <li>- SOCAPALM</li> <li>- SAFACAM</li> </ul>

<b>Sucre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SOSUCAM</li> <li>- Sucrerie modernes du Cameroun</li> <li>- Ste africaine de distribution sucrière.</li> <li>- NOSUCA, SUMOCAM pour la transformation du sucre granulé importé</li> <li>- Les brasseries</li> <li>- ACDIC</li> <li>- FERMENCAM</li> </ul>
<b>Bananes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance Technique à la filière Bananière d'Exportation (ATFBE) ;</li> <li>- Délégation de l'Union Européenne (1958) ;</li> <li>- Association Bananière du Cameroun (ASSOBACAM)</li> <li>- Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantain (CARBAP)</li> <li>- Société des Plantations de Penja (PHP)</li> <li>- Cameroon Development Corporation (CDC)</li> <li>- Société des Plantations de Mbanga (SPM)</li> <li>- Boh Plantations Limited (BPL)</li> </ul>
<b>Mil/sorgho</b>	IRAD

Source : MINPMEESA

### **b) Structures sous-tutelle et acteurs de la production animale**

Le sous-secteur de la production animale au Cameroun est régi par un cadre institutionnel et politique dont l'organe d'application et d'exécution est le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA).



**Tableau 4** : Quelques structures sous-tutelles/acteurs selon les chaines de valeurs animale

Chaines de Valeurs	Structures sous-tutelles/Acteurs
<p><b>Viande et Lait</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) ;</li> <li>- La Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime au Cameroun (MIDEPECAM) ;</li> <li>- La Mission Spéciale d'Eradication des glossines (MSEG) ;</li> <li>- Le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) ;</li> <li>- Le laboratoire d'analyse des denrées alimentaires</li> <li>- Centres nationaux de formation zootechnique et vétérinaire (Maroua, Foumban et Jakiri) ;</li> <li>- Caisses de Développement de l'Élevage et de la Pêche (CDEN, CDENO, CDPM).</li> </ul>

Source : MINPMEESA

**- Les organisations professionnelles**

Parmi les acteurs non étatiques du développement de ce sous-secteur, le secteur privé connaît un développement appréciable. Il existe également de nombreuses organisations des producteurs, certaines regroupées en GIC, unions, fédérations, coopératives et interprofessions. Les principales fédérations d'organisations des producteurs sont : la North West Cooperative Association (NWCA), la South West Farmers' Cooperative Association (SOWEFCO). Les principales organisations interprofessionnelles sont : le Réseau de l'interprofession avicole (IPAVIC), la Confédération Nationale des Éleveurs Bovin du Cameroun (CNEB-CAM), l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS). Par ailleurs, deux organisations de représentation et de défense des intérêts des producteurs coexistent : la Plateforme Nationale des organisations professionnelles agro-sylvo- pastorales du Cameroun (PLANOPAC) et la Concertation Nationale des Organisations des Producteurs du Cameroun (CNOPCAM).

**c) Acteurs de la production halieutique**

Tout comme la production animale, la production halieutique est sous la tutelle administrative de Ministère de la Pêche, de l'Élevage et des Industries Animales (MINEPIA).

**Tableau 5** : Quelques structures sous-tutelles/acteurs selon les chaines de valeurs halieutique

Chaines de Valeurs	Structures sous-tutelles/Acteurs
<b>Poisson</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caisses de Développement de l’Elevage et de la Pêche (CDEN, CDENO, CDPM).</li> <li>- Société de Développement et d’Exploitation des Productions Animales (SODEPA) ;</li> <li>- Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime au Cameroun (MIDEPECAM) ;</li> <li>- CONGELCAM</li> <li>- CAMEROUN FRAIS</li> <li>- ETS ZUMI</li> <li>- GREEN SEA</li> <li>- LEHAS</li> <li>- QUEEN FISH</li> <li>- SCIMEX</li> </ul>

Source : MINPMEESA

### 2.2.2. Cadre réglementaire du secteur de l’agro-industrie

Le secteur de l’agro-industrie est encadré par un ensemble de textes qui donnent une certaine structuration aux différentes activités réalisées dans le cadre de ce secteur.

De façon générale, il s’agit de :

- Loi n°9 3 8/01 du 14 juillet 1988 relative à la concurrence ;
- Loi n°90/031 du 10 août 1990 régissant l’activité commercial au Cameroun ;
- Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- Loi n° 2001-635 du 09 Octobre 2001 portant institution de fonds de développement agricole ;
- Loi n° 2013-004 du 18 Avril 2013 fixant les incitations à l’investissement privé en République du Cameroun ;
- Loi 2016/004 du 18 Avril 2013 régissant le commerce extérieur au Cameroun ;
- Loi n°2018-020 du 11 décembre 2018 portant Loi-cadre sur la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- Acte uniforme OHADA du 15 décembre 2010 portant sur le droit commercial général
- Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives ;

- Décret n°2002-520 du 11 Décembre 2002 portant création et organisations du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) ;
- Décret n° 93-720-PM du 22 novembre 1993 fixant les modalités d'application de la Loi N° 90-031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- Ordonnance n°2911-473 du décembre 2011 relative aux Organisations Interprofessionnelles Agricoles ;

Plus spécifiquement suivant le type de production on distingue :

#### **2.2.2.1. Production végétale**

- Loi n°69-246 du 12 juin 1969 portant création d'un fonds d'Extension et de Renouvellement pour le développement de la culture du Palmier à huile en abrégé FER-PALMIER ;
- Loi n°95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café ;
- Loi n° 2001/014 du 23 Juillet 2001 relative à l'activité semencière ;
- Loi n° 2003/007 du 10 Juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais au Cameroun ;
- Loi n° 2003/03 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
- Loi n°2004/025 du 30 décembre 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités les filières palmier/hévéa ;
- Décret n° 035/2003 du 4 février 2003 portant ratification de l'accord international de 2001 sur le cacao ;
- Décision n° 001/MINIMIDT/CAB du 10 janvier 2005 portant création d'une cellule technique d'appui au Programme de Reconversion Economique de la Filière Banane Plantain (PREBAP) ;
- Le décret n°2005/1212/PM du 27 avril 2005 réglementent le conditionnement et la commercialisation des fèves du cacao ;
- Le décret n°2005/1213/PM du 27 avril 2005 réglementent le conditionnement et la commercialisation des cafés verts ;
- Décret n° 2010/242 du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural ;

- Décret n°2019/075 du 18 février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement ;
- Décret n° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Décret n° 78/103 portant création et organisation de la commission nationale du Comice agro-pastoral ;
- Décret n°2013-680 du 02 Octobre 2013 portant attributions, organisations et fonctionnement de L'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial dénommé « Fonds d'Extension et de renouvellement pour le Développement de la culture du palmier à huile » en abrégé FER-PALMIER ;
- Décret n°2015-127 du 04 mars 2015 portant reconnaissance de l'organisation interprofessionnelle de la filière palmier à huile ;
- Arrêté n°052/MINCOMMERCE/CAB du 30 janvier 2008 fixant les conditions générales de commercialisation des cafés arabicas et robusta ;
- Arrêté n°0015/MINCOMMERCE/CAB 0015/MINCOMMERCE/CAB du 17 août 2010 fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao ;
- Arrêté conjoint n° 2366 MINSANTE-MINIMIDT-MINCOMMERCE du 24 août 2011 rendant d'application obligatoire la norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique, enrichies en vitamine A ;
- Arrêté conjoint n° 2369 MINSANTE-MINIMIDT-MINCOMMERCE du 24 août 2011 rendant d'application obligatoire la norme sur la farine de froment enrichie en fer, acide folique, zinc et vitamine B12 ;
- Arrêté interministériel n°294/MINAGRI/MIRAH/MPMEF/MI/MCAPPME du 20 août 2013 fixant les conditions de création, de reconnaissance et les modalités de fonctionnement des organisations interprofessionnelles agricoles ;
- Arrêté n°068/PM du 28 août 2019 approuvant et rendant exécutoire le manuel procédure d'octroi des subventions en intrants et équipements agricoles au Cameroun ;

#### **2.2.2.2. Production animale et halieutique**

- Loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire et son annexe (liste des zoonoses et des maladies transmissibles à l'Homme d'après l'OIE) ;

- Loi N°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
- Loi n°006/du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoo sanitaire des maladies du bétail légalement contagieuse à déclaration obligatoire ;
- annexe 1, maladies des listes A et B de l'OIE ; annexe 2, définitions tirées du Code Zoo sanitaire International ;
- Décret n° 74-991 du 16 décembre 1974 portant création d'une Caisse de développement de la pêche maritime ;
- Décret n° 75-528 du 16 juillet 1975 déterminant les modalités d'exploitation de bateaux de pêche à moteur au Cameroun ;
- Décret n° 77-363 du 09 septembre 1977 portant création de la Mission de développement de la pêche artisanale maritime ;
- Décret n° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de la pêche ;
- Décret n°2001/546/PM du 30 juillet 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°95/413/PM du 20 juin 1995 fixant les modalités d'application du régime de la pêche.
- Décret n° 2001/955/PM du 01 Novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique ;
- Décret n° 2001/955/PM du 01 novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique ;
- Décret n° 2010/244 du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole ;
- Décret N°2011/2585/PM du 23 août 2011 fixant la liste des substances nocives ou dangereuses et le régime de leur rejet dans les eaux continentales ;
- Décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ;
- Arrêté n° 9/MTPT du 08 juin 1968 réglementant l'immatriculation des pirogues et embarcations similaires non motorisés ;

- Arrêté n° 018/MINEPIA 01 janvier 1970 portant création des stations aquacoles et des centres d'alevinage ;
- Arrêté n° 017/MINEPIA du 29 septembre 1987 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement des Centres de pêche ;
- Arrêté n° 016/MINEPIA 29 septembre 1987 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement des stations aquacoles ;
- Arrêté conjoint n°0006/MINEPIA/MINSANTE du 15 mars 2006 ajoutant la grippe aviaire à la nomenclature des maladies du bétail réputées légalement contagieuses à déclaration obligatoire ;
- Arrêté n° 0025-MINEPIA-DIRPEC/SDPIA/SPI du 16 février 2000 portant interdiction de la technique de pêche au Chalut-bœuf ;
- Arrêté n° 003/MINEPIA 01 août 2001 portant modalités de classement des établissements de traitement des produits de la pêche et d'exportation des espèces ornementales ;
- Arrêté n° 002/MINEPIA du 01 août 2001 portant modalités de protection des ressources halieutiques ;
- Arrêté n°143/PM du 30 août 2010 fixant les modalités de réalisation des inspections et des contrôles des services techniques à bord des navires ;
- Arrêté n° 0013/MINEPIA du 20 juillet 2010 fixant la nomenclature des opérations de prophylaxie collective, de police sanitaire et d'inspection sanitaire vétérinaire des denrées alimentaires d'origine animales et halieutiques dans le cadre du mandat sanitaire vétérinaire ;
- Décision n°0028/MINEPIA du 17 mars 2006 portant suspension de l'importation de certaines espèces animales sensibles à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (Grippe Aviaire) et de certains types de matériel d'élevage, avec la décision n°00164/MINEPIA du 25 juillet 2006 qui le modifie ;

## **2.3. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR AGRO-INDUSTRIE**

### **2.3.1. Production industrielle végétale**

Dans le cadre de la promotion du développement des filières agricoles à fort enjeu de valeur ajoutée, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est en premier rang dans la définition des politiques pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la production agricole.

En 2021, la production des céréales (riz, maïs, sorgho) a enregistré une évolution de 6,3 % et par rapport aux années précédentes, cette production est en baisse ; la production de racines et tubercules (manioc et pommes de terre) enregistre quant à elle 8,7 % en termes d'accroissement.

Tout au long de cette séquence consacrée à la production industrielle végétale, il sera question de présenter la chaîne de valeur (production, transformation, commercialisation) des filières stratégiques identifiées : Cacao/Café ; Maïs ; Manioc ; Sucre ; huile de palme ; Mil/Sorgho ; Riz et Banane.

### 2.3.1.1 Chaîne de valeur Cacao

#### i. Evolution de la production de Cacao

Avant la crise socio-politique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le Cameroun était le 5<sup>ème</sup> producteur mondial de cacao après la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Indonésie et le Nigéria et, le Sud-Ouest constituait le principal bassin de production de cacao. A l'exception de la zone septentrionale du pays, le cacao se cultive dans toutes les autres régions du pays. Les surfaces moyennes cultivées par acteurs varient entre 1,5 ha et 25 ha et les rendements à l'hectare sont compris entre 280 kg/ha de fève de cacao séchés à 700 kg/ha.

De 2015 à 2020, la surface moyenne annuelle cultivée se situe autour de 700 000 hectares, la production annuelle en 2020 en 290 000 tonnes.

**Tableau 6** : Evolution de la production des fèves de cacao de 2015-2020

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Quantité produite (tonnes)</b>	310 000	211 000	246 200	249 900	280 000	290 000
<b>Rendement à l'hectare</b>	0,40	0,41	0,41	0,41	0,41	0,42

Source : FAOSTAT

De 2016 à 2020 la production nationale de fèves de cacao séchés est passée de 211 000 tonnes à 290 000 tonnes. De cette production, plus de 77 % sont exportées à l'état brut ; pour la saison 2018-2019, la quantité de fèves séchés exportées s'est située à 241 000 tonnes.

Par ailleurs, d'après l'Office national du cacao et du café (ONCC), le Cameroun a produit et commercialisé 295 163 tonnes de fèves de cacao au cours de la campagne cacaoyère 2021-2022, contre 292 471 tonnes au cours de la campagne précédente.

Ce niveau de production étant porté par les régions du Centre et du Sud-Ouest qui sont les principaux bassins de production (75,26 % de la production nationale lors de la campagne 2020-2021 et 76,57% lors de la campagne 2021-2022). De plus, pour chacune de ces deux dernières campagnes cacaoyères, plus de 70% de la production nationale est exportée à l'état brut.

## **ii. Transformation des fèves de cacao**

Au Cameroun, les activités de transformation du cacao s'effectuent au sein des unités de transformation industrielles et artisanales. Jusqu'en 2022, le volume de fèves de cacao transformés au Cameroun peine à atteindre la barre de 50% de la production nationale que que le gouvernement et les acteurs de la filière s'étaient fixés à l'horizon 2020. D'après l'ONCC, le Cameroun n'a transformé localement que 29,5% de sa production commercialisée au cours de la campagne cacaoyère 2021-2022. Ce niveau de transformation est principalement réalisé par les entreprises industrielles du fait de leurs méthodes de transformation plus sophistiquées que celles des artisans

La dernière campagne cacaoyère fait état de 40 promoteurs locaux qui ont assuré la transformation artisanale des fèves de cacao tandis que cinq (05) unités de transformation industrielle Il s'agit de :

### **✓ La SIC Cacaos**

Créée en avril 1949, la Société industrielle Camerounaise des cacaos (Sic Cacaos) est la filiale camerounaise de la firme agro-alimentaire suisse Barry Callebaut. Cette société domine l'activité de transformation de cacao au Cameroun depuis plusieurs années. Lors de la campagne cacaoyère 2019-2020, elle a transformé environ 75 % (53 691 tonnes) de la production nationale de cette saison. Ses principaux produits sont la poudre, le beurre et la masse de cacao destinés pour l'essentiel à l'exportation.

### **✓ ATLANTIC COCOA Corporation**

L'entreprise Atlantic Cocoa Corporation envisage une usine de broyage de 15 000 tonnes à Kribi pour un investissement de 40 milliards. La quantité de cacao destinée à la transformation est estimée à 48 000 tonnes.



### ✓ **NEO INDUSTRY**

Cette unité de transformation industrielle de cacao inaugurée à l'Ouest en avril 2019 a clôturé sa première campagne cacaoyère (2019-2020) avec 4286 tonnes de fèves transformées malgré sa capacité de production de 32 000 tonnes

### ✓ **CHOCOCAM**

La Chocolaterie du Cameroun (CHOCOCAM) du groupe sud-africain Tiger Brands, procède à la transformation complète des fèves pour proposer une gamme de produits chocolatés aux consommateurs camerounais et dans quelques pays du bassin du Congo.

Sa transformation moyenne ces dernières années se situe autour de 2000-2200 tonnes par an, achetées auprès de la SIC Cacaos.

### ✓ **FERRERO**

La compagnie Ferrero Cameroun SA opère dans la deuxième transformation et ses produits sont tous destinés à l'exportation. Elle a transformé 717 tonnes de fèves de cacao lors de la campagne 2019-2020

### **iii. Commercialisation du cacao**

Chaque année, plus de 70 % de la production nationale de fèves de cacao est exportée à l'état brut. Toutefois, la production (première transformation) de beurre, de poudre et de masse de cacao effectuée par les entreprises SIC CACAO et compagnie Ferrero Cameroun SA est essentiellement destinée à l'exportation.

Il existe une vingtaine trentaine de sociétés exportatrices de fèves dont les exportations totales de fèves sont estimées à 186 255288 746 tonnes de fèves de cacao sur la saison 2018-20192021-2022. Ce sont particulièrement. Trois (03) exportateurs ont réalisé 67,96% des exportations : TELCAR (37,66%), USICAM/OLAM (22,6%) et SBET (10,25%), TELCAR (31%), OLAM CAM (19%), COTEC (12 %), ARGIA (8 %), NDONGO ESSOMBA (7 %), et AMS (6%).

Les principaux pays destinataires sont le Pays Bas (67%), l'Indonésie (12%), la Malaisie (8,97%) et la Turquie (5,24%), la Chine (4,88%) et l'Espagne (3,13%). De 2015 à 2020, la quantité de fèves de cacao brut exportée décroît, allant de 265 306 à 190 728 tonnes sur cette période. Par contre, les quantités exportées de pâte de cacao et de beurre de cacao sur cette période évoluent positivement.

**Tableau 7** : Evolution des exportations des fèves de cacao et de ses produits dérivés

Périodes	Libellés	Cacao brut en fèves	Pâte de cacao	Beurre de cacao	Chocolats et autres préparations à base de cacao	Total exportation de cacao et produits à base de cacao	% sur le total général des exportations
2015	Q	265 306	15 131	9 722	3 222	293 380	3,89%
	V	454 322	31 254	19 910	6 774	512 260 793	21,34%
2016	Q	263 746	15 395	9 405	3 652	292 198	3,95%
	V	397 206	35 369	21 241	7 340	461 155 776	23,53%
2017	Q	221 667	23 425	14 989	3 657	263 738	4,05%
	V	234 099	41 094	26 491	7 414	309 098 172	16,42%
2018	Q	218 793	26 653	17 835	3 469	266 749	3,96%
	V	233 423	40 661	27 470	6 968	308 522 210	14,61%
2019	Q	218 002	27 577	19 631	3 802	269 012	3,49%
	V	288 862	44 167	34 183	7 161	374 372 461	15,65%
2020	Q	190 728	28 362	19 263	3 183	241 536	3,28%
	V	246 609	50 706	36 180	6 329	339 823 354	18,85%

Source : DGD/MINFI

Jusqu'en 2016, les exportations en valeur de cacao et produits dérivés représentaient plus du 1/5<sup>ème</sup> des exportations totales du pays. Pour ce qui est de la poudre de cacao, selon le FAO, les exportations se sont situées en 2017 à 16 275 tonnes et s'est établit à 19 090 tonnes en 2020.

En ce qui concerne les importations du cacao et ses produits dérivés, elles sont évaluées à 3 801 tonnes en 2020 et représentent 0,6 % des importations total du pays en 2020.

**Tableau 8** : Evolution des importations des produits à base de cacao

Période	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Cacao et ses préparations	2 508	2 682	2 007	1 839	2 045	1 714	2 608	1 839	2 361	1 812	3 801	2 061
% sur le total général des importations	0,03%	0,08%	0,03%	0,06%	0,03%	0,06%	0,03%	0,05%	0,02%	0,05%	0,04%	0,06%

Source : DGD/MINFI

### 2.3.1.2 Chaîne de valeur du café

#### i. Evolution de la production de café

Deux principaux types de café sont produits au Cameroun : le café arabica et le café robusta. Le café robusta est cultivé dans six (06) régions du pays (Ouest, Littoral, Adamaoua, Est, Nord-Ouest, Centre) contrairement à l'Arabica qui est présent à Ouest, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest essentiellement. Cette répartition est due aux exigences de chaque culture et aux caractéristiques climatiques et pédologiques des régions. L'avantage de la variété Robusta est qu'elle ne nécessite aucun soin particulier pendant sa culture et son rendement est plus élevé par rapport à l'Arabica. Toutefois, en termes de préférence, l'arabica est mieux quotté en raison de ses arômes et de son faible taux en caféine.

En termes de quantité produite, le robusta représente près de 97 % de la production nationale commercialisée de café. En 2017 la production totale de café a atteint 36 540 tonnes ; le rendement a été moindre les années suivantes en raison du vieillissement des plantations.

**Tableau 9** : Evolution de la production du café de 2015-2020

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantité produite (tonnes)	35 938	35 600	36 540	36 026	36 055	36 207
Rendement à l'hectare	0,31	0,31	0,31	0,31	0,31	0,31

Source : FAOSTAT

Par ailleurs, le bilan annuel effectué par l'Office national du cacao et du café (ONCC) indique que la production commercialisée de café lors de la campagne 2020-2021 était de 12 157 tonnes. Dans le détail, la production du robusta a chuté de moitié, passant de 23 239 tonnes en 2019-2020 à seulement 11 745 tonnes en 2020-2021, tandis que celle de l'arabica (412 tonnes), elle, ne représente que le tiers du volume commercialisé au cours de la campagne 2019-2020 (1 452 tonnes).

Selon la CICC, cette chute drastique de la production caféière au Cameroun, découle entre autres de la vieillesse et la faible productivité des vergers, le désintéressement des jeunes en raison de la faible rentabilité, la pénibilité du travail et des offres plus lucratives dans d'autres secteurs d'activités.

## **ii. Transformation du café**

Les principaux produits de la transformation du café sont la poudre et les pellicules de café. Le café intervient également dans la préparation des liqueurs, confiseries et des produits cosmétiques.

Au Cameroun, on compte deux (02) grands transformateurs de café : SOCOPACAM et UCCAO ; le volume de produits transformés au cours de la campagne 2017-2018 est de 545 383 tonnes de Robusta pour la SOCOPACAM et 461 301 tonnes pour l'UCCAO respectivement. A côté d'eux on a les torréfacteurs (29) dont la capacité de transformation est estimée à 1 014 tonnes pour la campagne 2020-2021. D'après l'ONCC, ce volume de café torréfié est en hausse de 206,2 tonnes par rapport à la campagne précédente. La région du Littoral porte 90 % de café robusta torréfié et 68 % de café arabica torréfié ; et au cours de la campagne 2020-2021, l'UCCAO a torréfié 49,1 tonnes de café arabica, suivi de Brulerie moderne (43,3 tonnes) et de Terrefic (43,1 tonnes).

## **iii. Commercialisation du café**

Le café au Cameroun est acheté aux producteurs à l'état brute et aux torréfacteurs suivant un prix différencié par nature et par qualité, négocié et fixé d'accord partie.

Tout comme relever au niveau de la production, le volume exporté du café robusta est supérieur à celui du café arabica. Selon les données de la DGD, de 2015 à 2019, la quantité de café exporté baisse allant de 33 302 tonnes en 2015 à 18 213 tonnes en 2019.

**Tableau 10** : Evolution des exportations de café au Cameroun entre 2016 et 2020

Périodes		Café	Dont café arabica	et café robusta	Autres produits à base de café
2015	Q	33 302	2 004	31 163	135
	V	31 401	3 081	27 990	330
2016	Q	33 002	1 943	30 914	145
	V	28 804	3 021	25 453	330
2017	Q	24 133	1 730	22 273	130
	V	23 935	2 631	21 027	277
2018	Q	18 981	1 146	17 765	70
	V	18 870	1 504	17 116	250
2019	Q	18 213	859	17 213	141
	V	14 675	979	13 319	377
2020	Q	21 373	990	20 290	93
	V	15 837	1 183	14 412	242

Source : DGD/MINFI

D'après le FAO, les exportations de café vert sont estimées à 13 210 tonnes, le café torréfié à 21 tonnes et café extrait à 37 tonnes en 2020.

Pour ce qui est des importations, d'après les données du FAO, le Cameroun a importé 27 tonnes de café vert et 43 tonnes de café torréfié en 2020. Les importations d'extraits de café et les succédanés contenant du café sont respectivement évaluées à 287 et 4 tonnes en 2020.

**Tableau 11** : Importations du café vert et des produits dérivés (tonnes)

Produits	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Café vert	9	5	12	13	10	27
Café torréfié	29	23	44	39	41	43
Succédanés contenant du café	1	18	0	2	4	4
Café extrait	532	583	469	680	861	287

Source : FAOSTAT

### 2.3.1.3 Chaîne de valeur du maïs

#### i. Evolution de la production de Maïs

De son nom scientifique Zeamays, le maïs est la troisième céréale la plus cultivée dans le monde après le blé et le riz. Dans le monde, il joue un rôle très important dans l'alimentation humaine et animale. Au Cameroun, sept (7) personnes sur dix (10) mangent le maïs sous de formes variées. Plusieurs variétés ont été mises au point par l'IRAD notamment les CMS (Cameroon Maïze Sélection) adaptées aux zones forestières de basses et moyennes altitudes ; les CHC (Cameroon Highland Composite) adaptées aux zones de hautes altitudes de l'Ouest du pays et les CHH (Cameroon Highland Hybride) qui sont des hybrides des hautes terres de l'Ouest. En régions forestières où l'on peut faire deux cycles cultureux (ou campagne) par an par contre en régions sahéliennes et en zone des hautes terres de l'Ouest on a plutôt un cycle.

De 2015 à 2018, la production du maïs au Cameroun a connu une augmentation considérable, elle est passée de 2 070 572 tonnes en 2015 à 2 199 127 tonnes en 2018. Ceci sur une superficie qui est passée de 1 189 547 ha en 2015 à 1 268 372 ha en 2018. Le rendement à l'hectare sur la période 2015-2018 est évalué à environ 1,8 t/ha en moyenne par an.

Cette augmentation de la production peut être associée au fait qu'il y a eu la formation des agriculteurs sur les itinéraires techniques de production, et à l'utilisation des engrais et à l'augmentation des terres cultivées.

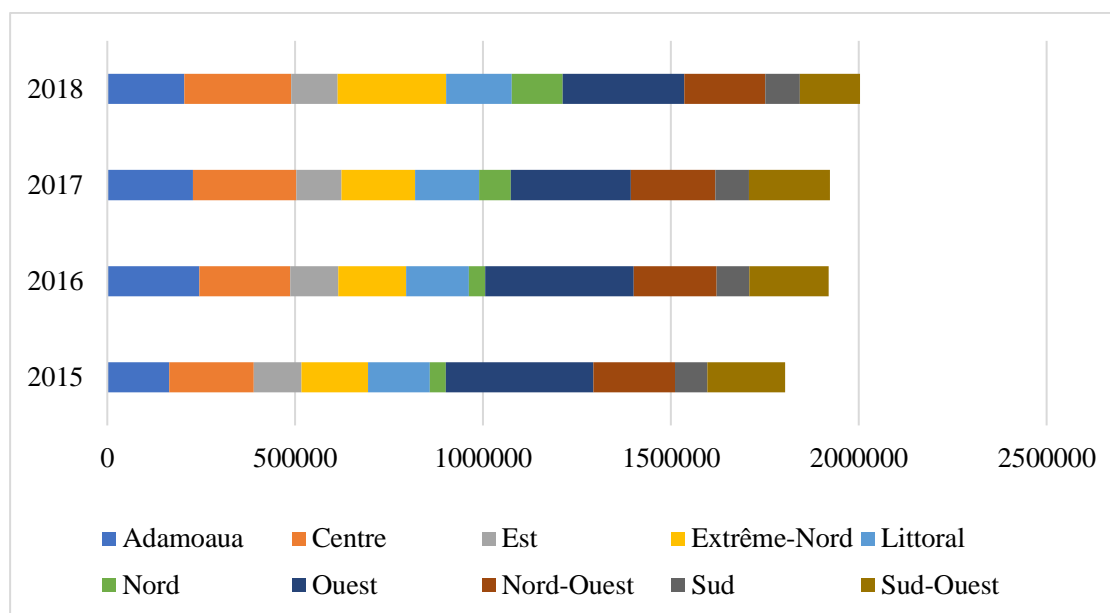
**Tableau 12:** Evolution de la production et de la superficie de maïs de 2015 à 2018

Année	2015	2016	2017	2018
Production de maïs (t)	2 070 572	2 164 003	2 187 570	2 199 127
Superficie cultivée (ha)	1 110 400	1 189 952	1 205 210	1 268 372
Rendement à l'hectare	1,86	1,82	1,82	1,73

Source : annuaire statistique INS 2019

Au niveau régional, la répartition de la production de maïs de 2015 à 2018 est majoritairement importante dans la région de l'Ouest, suivi respectivement des régions du Centre et de l'Adamaoua. Le graphique ci-dessous précise les valeurs en tonnes de la production de maïs au niveau des régions sur la période 2015-2018.

**Graphique 1 : Production régionale de la production de maïs de 2015 à 2018**



Source : Annuaire statistique INS 2019

#### - **Coût de production**

D'après la FAOSTAT le Cameroun est le 14<sup>ème</sup> producteur africain de maïs en 2020 avec 2 091 263 tonnes cette céréale consommée par plus de 12 millions de personnes ; soit les deux tiers de la population du Cameroun. La culture du maïs est effectuée par 700 000 exploitations familiales, artisanales et modernes. Ce grain est la troisième denrée alimentaire produite au Cameroun après le manioc et la banane plantain. Il contribue également pour plus de 150 milliards F.CFA au Produit Intérieur Brut (PIB). Le Gouvernement a mis en place le Programme National d'Appui à la Filière Maïs (PNAFM) avec pour objectif, l'augmentation de la production nationale de l'ordre de 40 000 tonnes par an.

Le coût de production change ainsi selon que le système de production soit manuel ou motorisée avec haut niveau d'utilisation des intrants.

Le système de culture manuelle relève principalement des exploitations familiales ; les intrants (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires) ne sont pratiquement pas employés et le capital d'exploitation se réduit à un outillage sommaire (houes, machettes, haches). Ainsi, les dépenses dans la production se résument essentiellement à l'acquisition des intrants pour les producteurs qui les utilisent et de l'outillage de production.

Pour les systèmes avec culture motorisée et haut niveau d'utilisation des intrants, la méthode utilisée est celle du budget de culture où l'on spécifie pour chaque facteur de production, la charge afférente pour 1 ha de maïs ; le coût de production par kg de maïs est ensuite calculé en rapportant le coût total/ha au rendement, selon plusieurs hypothèses de rendement. La ventilation des postes de charges répond à la distinction classique entre les consommations intermédiaires (intrants), la rémunération du travail, du capital emprunté (frais financiers), de la terre, et enfin les amortissements. Le coût d'opportunité du capital propre de l'exploitant n'est pas pris en compte ; quant au travail, le recours aux salariés étant généralisé jusqu'aux tâches de gestion, il ne se pose pas de problème de coût d'opportunité du travail de l'exploitant. Les coûts présentés sont des coûts financiers qui s'apparentent à des coûts économiques dans la mesure où les facteurs ne sont ni subventionnés, ni taxés (à l'exception peut-être du carburant).

#### - **Demande de maïs**

Parmi les trois composantes de la demande de maïs (humaine/ animale/ brasserie), la première est largement prépondérante (probablement de 80 à 90 %) et son évolution dirige donc la demande globale. La demande de cette céréale est en forte croissance. Elle est estimée à 2,8 millions de tonnes en 2019 pour une production nationale de 2,2 millions de tonnes, un déficit de production de 0,6 millions de FCFA est donc enregistré.

#### **ii. Transformation du Maïs**

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la transformation du maïs en produits finis et semi-finis.

- **Les ménages** qui font la transformation du maïs sous forme de couscous, de bouillies et pâtisseries ;
- **Les brasseurs** dont les trois (03) principaux opérateurs sont S.A. des Brasseries du Cameroun (et sa filiale International Brasserie) appartenant au groupe français Castel et qui contrôle 74 % du marché brassicole du pays ; GUINNESS qui appartient au Groupe DIAGEO (15 %) et UCB (10 %).
- L'industrie de transformation **MAISCAM** détenue à hauteur de 70% par le groupe Abbo et 30% par deux organismes publics (SNI et CNPS).



- **Les industriels aviculteurs** principalement constitués des provenderies. On distingue six (06) provenderies majeures (SPC, EPA, NUTRICAM, GILANN, Lapinière et SOFAL) toutes situées à Douala à l'exception de SPC installée à Bafoussam ; leur production est évaluée à 500 tonnes par an.

### iii. Commercialisation du Maïs

Les productions vivrières (et leur mise en marché) ont en effet une saisonnalité marquée, le maïs est notamment essentiellement collecté d'août à février. On peut conformément à l'organisation classique du commerce, distinguer les agents par fonction : collecteurs, grossistes-expéditeurs (en zone de production), grossistes-redistributeurs (dans les centres de consommation), demi grossiste-détaillant. L'agent le plus fréquemment rencontré est le "buyam sellam" (contraction de buy them, sell them) grossiste assurant généralement lui-même la collecte.

Le maïs est une source importante de revenus agricoles des paysans. De manière générale, la culture du maïs a de nombreux débouchés, entre autres, les provenderies, les fermes d'élevage, les sociétés brassicoles, les ménages.

La commercialisation du maïs sec reste déficitaire d'une année à l'autre sur la période 2015-2020. Les importations de maïs sec sont essentiellement destinées aux entreprises brassicoles ; les coûts à l'importation étant relativement plus accessible que le prix au niveau nationale (au regard du coût de la production de maïs au niveau national). Sur la période d'analyse, l'année ayant enregistré une forte valeur en importation est 2017 avec 45968 tonnes de maïs importées contre seulement 98 tonnes exportées.

**Tableau 13** : Importations et exportations du Maïs sec

Produit	Année	Importations		Exportations	
		Volume en tonnes	Valeurs (en Milliers de USD \$)	Volume en tonnes	Valeurs (en Milliers de USD \$)
Maïs sec	2015	9 082	2 817	220	164
	2016	31 959	9 303	279	256
	2017	45 968	10 000	98	32
	2018	13 711	6 463	11	1
	2019	14 936	3 305	59	9
	2020	28 489	5 523	220	164

Source : FAOSTAT

Sur la période de 2015-2020, la farine de maïs est un produit dérivé très sollicité par les populations au regard des importations qui sont très élevées par rapport aux exportations. L'année ayant enregistré une forte valeur en importation est 2019 avec 36011 tonnes de farine de maïs importées contre seulement 9 tonnes exportées.

**Tableau 14 :** Importations et exportations des produits dérivés du Maïs (Farine de maïs)

		Importations		Exportations	
Produit	Année	Volume en tonnes	Valeurs (en Milliers de USD \$)	Volume en tonnes	Valeurs (en Milliers de USD \$)
Farine de maïs	2015	18 333	10 041	5	24
	2016	18 896	10 954	12	5
	2017	20 337	10 629	720	337
	2018	13 560	68 96	763	406
	2019	36 011	14 492	9	5
	2020	23 420	8 612	28	24

Source : FAOSTAT

Contrairement au maïs sec et à la farine de maïs, la commercialisation du maïs doux est excédentaire sur la 2015-2020. L'année ayant enregistré une forte valeur en importation est 2020 avec 231 tonnes de maïs importées contre seulement 1802 tonnes exportées.

**Tableau 15 :** Importations et exportations des produits dérivés du Maïs (Maïs doux (préparé et conservé))

		Importations		Exportations	
Produit	Année	Volume en tonnes	Valeurs (en Milliers de USD \$)	Volume en tonnes	Valeurs (en Milliers de USD \$)
Maïs doux (préparé et conservé)	2015	188	165	1 242	353
	2016	208	189	1 594	388
	2017	259	224	1 676	416
	2018	263	246	1 782	491
	2019	229	416	1 800	500
	2020	239	261	1 802	502

Source : FAOSTAT

### 2.3.1.4 Chaîne de valeur du manioc

#### i. Evolution de la production du Manioc

Au Cameroun, le manioc est particulièrement cultivé dans la zone agroécologique de forêt humide (centre, sud, est, ouest) Entre 2016 et 2017, on note une faible augmentation de la production de manioc ; celle-ci est passée de 5 285 031 tonnes en 2016 à 5 292 261 tonnes en 2017, soit une croissance importante de 5030 tonnes comparativement aux autres années. Cependant cette même période, la superficie cultivée de manioc a connu une augmentation importante, passant de 374826 ha en 2015 à 555115ha en 2017, toutefois le rendement moyen à l'hectare est en baisse sur la période.

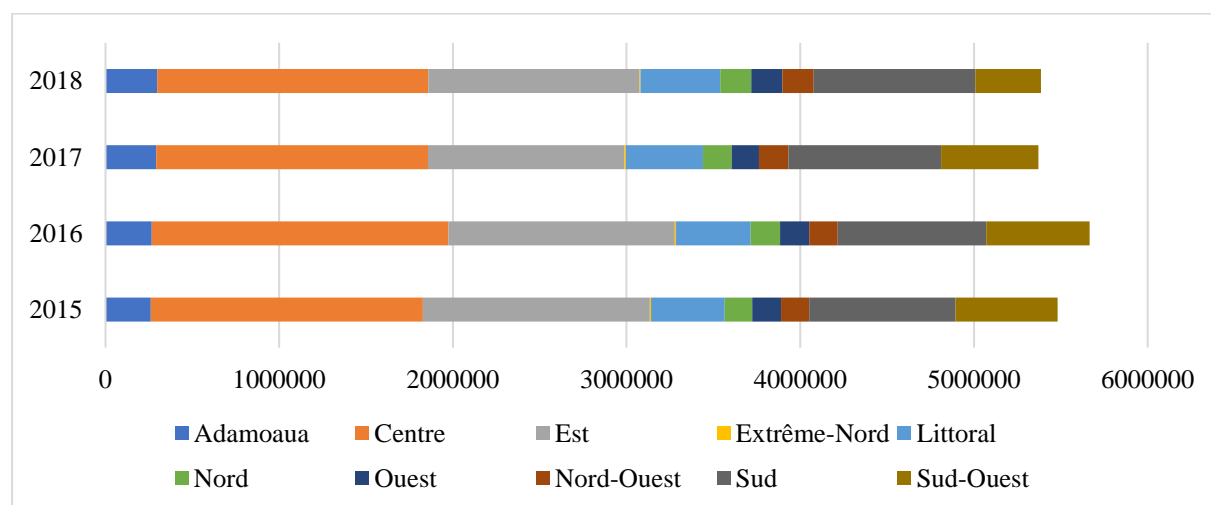
**Tableau 16** : Evolution de la superficie et de la production du manioc de 2015 à 2018

Année	2015	2016	2017	2018
Production de manioc (t)	5 224 735	5 285 031	5 292 261	5 317 834
Superficie cultivée (ha)	345 827	374 826	555 115	561 242
Rendement à l'hectare	15,11	14,1	9,53	9,48

Source : annuaire statistique INS 2019

Entre 2015 et 2018, la production de manioc est dominée par la région du Centre, suivie consécutivement par les régions de l'Est et du Sud. En 2018, la région de l'Extrême-Nord est complètement invisible. Le graphique suivant montre la répartition régionale de la production de manioc entre 2015 et 2018.

**Graphique 2** : Production régionale de manioc de 2015 à 2018



Source : annuaire statistique INS 2019

## - **Coût de Production du Manioc**

Les systèmes de production du manioc sont essentiellement manuels, et les coûts en main d'œuvre peuvent représenter jusqu'à plus de 90% du budget pour la culture. Ils correspondent aux travaux de préparation et d'entretien des parcelles, des opérations d'arrachage des racines, ainsi que le transport bord champ jusqu'au village. Les charges des travaux varient d'environ 85 000Fcfa/ha à 200 000Fcfa/ha, soit entre 13 000 et 31 000Fcfa/tonne (Hilary MAPPE, 2019).

### **ii. Transformation du Manioc**

Du manioc découle plusieurs produits dérivés dont les plus représentés sont la farine et l'amidon. Ces produits constituent des inputs dans la fabrication de vins, de liqueurs et sert également dans l'industrie textile, pharmaceutique, de production du papier, de colles, d'alcool ou d'amidon. Plusieurs acteurs interviennent dans la transformation du manioc : La SOCASPISCAM qui transforme le manioc en farine, semoule, amidon ; les petites unités telles que PROCOMA qui produit de l'amidon et la farine à base de manioc, Unitransma SA et Utram spécialisées dans la transformation de manioc en amidon. A côté de ces acteurs, il existe des GIC et des Instituts de formation et de recherches telles que le Centre d'incubation Pilote (CIP).

### **iii. Commercialisation du Manioc**

S'agissant de la commercialisation, le manioc a l'avantage d'être vendu des feuilles aux racines, en produit brut, semi-fini ou fini. Au niveau des frais de première mise en marché, les frais de transport assumés par les producteurs peuvent varier du simple au triple selon la distance entre le point de regroupement et l'unité de transformation. En moyenne, ces frais peuvent représenter moins de 5% du coût de revient par tonne produite. Le prix de vente bord champs varie de 65 000Fcfa/t à 100 000Fcfa/t. Le prix de vente au marché varie de 70 000Fcfa/t à 105 000Fcfa/t. La variabilité des prix de vente dépend de plusieurs facteurs notamment la saisonnalité liée à la rareté des produits et des frais de transport influencent (Hilary MAPPE, 2019).

### 2.3.1.5 Chaîne de valeur du sucre

#### i. Evolution de la production de sucre canne

Les plus grandes zones de production de canne à sucre du Cameroun sont situées Mbandjock et Nkoteng (région du Centre ) où se situent les exploitations du principal producteur de canne à sucre du pays : la Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) La SOSUCAM est une société détenue à 72,72% par le Groupe français SOMDIAA (Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles) ;le reste du capital étant réparti entre l'Etat camerounais et des actionnaires privés. La production de canne à sucre de la société est évaluée en 2020 à 1 249 056 tonnes pour une surface exploitée de 137 064 hectares. Le rendement moyen annuel à l'hectare se situe autour de 9 tonnes.

**Tableau 17** : Production du sucre canne et superficie exploitée de 2014 à 2020

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production de sucre canne (t)	1 211 825	1 281 036	1 240 954	1 244 605	1 255 532	1 247 030	1 249 056
Rendement à l'hectare (t/ha)	9,27	9,43	8,82	9,17	9,13	9,04	9,11

Source : FAOSTAT

#### ii. Transformation de la production de sucre canne

Les moyens de transformation de la canne à sucre sont essentiellement modernes, traditionnels et artisanaux. La canne à sucre est principalement transformée en sucre en morceau et en poudre et l'offre nationale se situe autour de 146 000 tonnes par an.

La SOSUCAM, qui constitue la principale unité sucrière au Cameroun produit en moyenne par an 130 000 tonnes de sucre dont 70 000 tonnes de sucre en morceau. Cette production sous la marque « Princesse Tatie » se décline sous différents conditionnements dont les dosettes, les bâchettes, les morceaux, les doypacks est destinée à 92 % à la consommation locale.

#### iii. Commercialisation

En 2020, le déficit en sucre a augmenté allant de 81 532 à 118 165 tonnes malgré la hausse des exportations de 389 tonnes.

**Tableau 18** : Volume des exportations et des importations du sucre de 2015-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Exportation</b>	Quantité (t)	622	146	296	149	144	533
	Valeur (Milliards de FCFA)	358	120	152	148	122	136
<b>Importation</b>	Quantité (t)	39 825	55 254	110 925	85 923	71 755	94 710
	Valeur (Milliards de FCFA)	11 338	17 623	35 519	23 954	19 114	27 912

Source : DGD/MINFI

Aussi, pour l'exercice 2022, le MINCOMMERCE n'a autorisé que quatre (04) entreprises à importer du sucre au Cameroun. Il s'agit de : le groupe Ketcha (15 000 tonnes) ; la société Essong Sarl (7 000 tonnes) ; le collectif des importateurs du Nord-ouest et du Sud-ouest (15 000 tonnes) ; la société Liman et Fils basée à Maroua (5 000 tonnes).

### 2.3.1.6 Chaîne de valeur de l'huile de palme

#### i. Evolution de la production de l'huile de palme

Sur le plan historique, les plantations de palmier à huile voient le jour au Cameroun à partir de 1898 avec la Debundcha Palm Company des allemands, ensuite les premières plantations industrielles en 1907 sous la colonisation allemande où se situe l'actuelle SFPS (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse), puis sous le régime franco-anglais on a « Pamol plantation limited» (PAMOL) en 1929 par le groupe Unilever et la «Commonwealth Développement Corporation» (COMDEV) en 1947, qui deviendra en 1968 la «Cameroon Développement Corporation» (CDC) (Lebailly et Tentchou 2009) et après l'indépendance, le gouvernement camerounais a pris le contrôle de la production avec la SOCAPALM (Société Camerounaise des Palmeraies) et la reprise des sociétés existantes : la CDC, la PAMOL et la SFPS.

La production d'huile de palme au Cameroun est évaluée à 364 036 tonnes en 2015 et à 314 500 tonnes en 2018 ; soit une baisse de 4,75 % sur la période.

**Tableau 19** : Evolution de la production d'huile de palme

Année	2015	2016	2017	2018
Production (tonnes)	364 039	419 970	386 997	314 500

Source : INS, 2019

Cette production est portée majoritairement par les régions du Sud-Ouest (30,24 %), du Centre (27,86 %), du Littoral (25,21 %) et du Nord-Ouest (1,98 %). La production dans la région du Nord représente 5,55 % ; la région de l'Est 3,43 %, celle du Sud 2,81 % et pour ce qui est de la région de l'Ouest 1,93 %

Au cours de l'année 2020, la production d'huile de palme a subi une baisse significative *par* rapport aux années précédentes. Le FAO estime la production annuelle à 210000 tonnes en 2020 et observe un relèvement en 2021 soit 265000 tonnes.

On distingue pour la transformation de l'huile de pour la production d'huile de palme les huileries artisanales de faibles capacités d'extraction d'environ 250 kg de régimes par heures, les mini-huileries et les huileries industrielles d'une capacité d'extraction allant de 10 à 80 tonnes de régimes par heure.

#### - **SOCAPALM**

Créée en 1968, la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM) est la plus importante entreprise de production d'huile de palme du Cameroun. En 2021 ; la société atteint son nouveau record de production annuelle d'huile brute de palme soit 152 323 tonnes

#### - **SAFACAM**

La Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (SAFACAM) créée en 1962. Dispose de 03 unités industrielles de production et des plantations de 9800 hectares de superficie totale. En 2020, la société a produit 16 543 tonnes d'huile brute de palme et 9510 tonnes d'huile de palmiste. Actuellement les activités d'exploitation du palmier à huile représentent 72% et l'activité hévéa 28% du chiffre d'affaires de la SAFACAM.

#### - **PAMOL PLANTATIONS**

PAMOL est une société parapublique spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'huile de palme et de palmiste. Elle est sous la supervision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. En 2019, PAMOL plantations réalise une production annuelle de 15 000 tonnes.

## ii. Transformation d'huile de palme

Les principaux produits de la transformation d'huile de palme sont principalement l'huile de palme raffinée. Par ailleurs elle est utilisée dans la fabrication de produits cosmétiques et ses déchets constituent une source d'énergie.

Le Cameroun dispose d'unités de production et de transformation d'huile de palme dont les principaux sont :

### - SOCIETE CAMEROUNAISE DE RAFFINAGE MAYA & CIE

Créée en 1994, la SCR MAYA & Cie est un complexe agro-industriel spécialisé dans la transformation des huiles végétales. La société dispose de cinq (05) unités de raffinage d'une production annuelle estimée à 255 500 tonnes d'huile de palme, et de deux (02) unités de Savonnerie produisant approximativement 164 250 tonnes de savon par an.

### - SAAGRY

La Société Agro-Industrielle du Groupe YOUSSE (SAAGRY) est une entreprise spécialisée dans la production et la commercialisation de l'huile de palme raffinée, du savon de ménage et des produits dérivés à usage industriel (Acide gras et stéarine).

### - SOPROICAM

La Soybeans Processing Industry of Cameroon (SOPROICAM) est une société créée en 2006 œuvrant dans la transformation des graines de soja en huile brute et tourteau de soja ; la production d'huile végétale, d'huile raffinée et de savon. En 2019, la SOPROICAM exploite plus de 20 000 hectares de terre.

## iii. Commercialisation d'huile de palme et ses dérivés

Au Cameroun, les exportations d'huile de palme se font essentiellement sous forme brute. En 2020, la quantité exportée est évaluée à 1 297 tonnes.

Tableau 20 : Evolution des exportations de l'huile de palme

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantité (en tonnes)	2 344	1 574	1 444	1 544	1 643	1 297
Valeur (en Milliards de FCFA)	2 086	1 395	951	1 247	1 473	664

Source : DGD/MINFI



Pour ce qui est des importations, à partir de 2017, les importations d'huile de palme brut et raffinée sont supérieures à 55 000 tonnes par an.

**Tableau 21** : Evolution des importations de l'huile de palme (brute et raffinée)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantité	13 794	30 770	58 003	56 011	56 345	58 164
Valeur	7 786	18 250	31 499	25 787	24 296	25 694

Source : DGD/MINFI

### 2.3.1.7 Chaîne de valeur du mil/Sorgho

#### i. Evolution de la production de mil et de sorgho

Le mil et le Sorgho se cultivent principalement dans la zone septentrionale du Cameroun plus principalement dans les départements de la Bénoué et le Mayo Rey (région du Nord), le Diamaré et Mayo Kani et le Mayo Tsanaga (Région de l'Extrême-Nord). Les cultivateurs de ces spéculations sont accompagnés par le MINADER et l'IRAD qui s'assurent de la disponibilité des semences appropriées à la pluviométrie du milieu.

Le rendement à l'hectare est estimé à 1,34 T/ha pour une production évaluée à 1 232 490 tonnes en 2018.

**Tableau 22**: Evolution de la production du Mil et du Sorgho au Cameroun

Année	2015	2016	2017	2018
Production en tonne (t)	1 040 902	1 095 779	1 138 243	1 232 490
Rendement à l'hectare (t/ha)	1,11	1,14	1,48	1,34

Source : INS, 2019

La production du mil et du sorgho est destinée à 80 % à la consommation domestique ; le reliquat couvre l'alimentation des animaux et les besoins des usines brassicoles.

## ii. Transformation du mil et de sorgho

La farine constitue la première transformation des grains. Elle sert de base à la fabrication de pâtisserie. La particularité du mil et du sorgho est que sa consommation (sous forme de farine et pâtisserie) se fait essentiellement dans les zones où ils sont produits.

## iii. Commercialisation du mil et de sorgho

La commercialisation du mil et du sorgho au niveau national concerne les producteurs, les ménages, les entreprises du secteur agro-pastoral et les entreprises brassicoles.

Au Cameroun les importations et les exportations de mil et de sorgho (grain et farine) sont nulles. Toutefois les exportations de boissons fait à base de ces produits pourraient être capitalisées dans les exportations des bières.

### 2.3.1.8 Chaîne de valeur du riz

#### i. Niveau de production du riz

La culture du riz au Cameroun se fait majoritairement dans la zone septentrionale. Les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-ouest sont également impliquées dans la production du riz au niveau national.

On distingue 4 types de riz cultivé :

- **Le riz pluvial ou riz des montagnes** cultivé à Tonga, Bandounga, Santchou, Limbé, Ndop, Babungo et dans la plaine de Mbo ;
- **Le riz de bas fond** se fait sur environ 22 000 ha et occupe environ 50 000 de ménages. Il est principalement cultivé à Mbaw-plains, Mont Mbapit, Ntui, Ebolowa, Akwaya, Tonga-Makénéne
- **Le riz irrigué** cultivé principalement à Yagoua par la Société d'Expansion et de Modernisation de la riziculture de Yagoua (SEMRY)
- **Le riz inondé** : presque pas cultivé au Cameroun

La culture reste pour la plupart artisanale et les principaux matériaux utilisés dans le processus de production de ces différentes typologies de riz sont manuels (Coupe-coupe, houe, daba, Houe) et mécanique (Charrue et les bœufs, Tracteur, Motoculteur)

En moyenne, sur la période 2017-2020, le Cameroun produit 299 977 tonnes de riz. Bien que la quantité de riz croisse sur la période, il est important de relever que rendement à l'hectare baisse avec l'augmentation de la superficie cultivée.

**Tableau 23 :** Evolution de la production du riz au Cameroun entre 2017 et 2020

	2017	2018	2019	2020
<b>Riz paddy</b>	260 000	300 000	311 406	328 503
<b>Rendement à l'hectare</b>	1,33	1,23	1,16	1,21

Source : FAOSTAT

### ii. Transformation du riz

La principale entreprise de transformation du riz au Cameroun est la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY). Elle produit 100 000 tonnes de riz paddy par an, qui équivaut à 80 000 tonnes de riz blanchi. Par ailleurs, la SEMRY vise une production de 1 000 000 tonnes de paddy par an, soit 700 000 tonnes de riz blanc. Pour ce faire, Elle ambitionne collecter le paddy auprès des producteurs et le transformée localement et compte aménager 100 000 hectares de rizière de production une nouvelle stratégie qui va permettre au Cameroun d'être exportateur de riz.

Selon l'INS (Comptes nationaux 2019) la production nationale est estimée à 217 280 tonnes et la demande nationale (consommation finale des ménages et variation des stocks), équivaut à 757 000 tonnes. Cet écart s'expliquerait par les exportations informelles vers les pays voisins.

### iii. Commercialisation du riz

Les activités de commercialisation au niveau de la filière riz sont fonction du volume des exportations et des importations.

En ce qui concerne les exportations, en 2020 le Cameroun a exporté 14 194 tonnes de riz blanchi et 14 283 tonnes de riz paddy d'après les données de la FAO.

**Tableau 24:** Evolution des exportations de riz de 2017 à 2020 (en tonnes)

Produits	2017	2018	2019	2020
<b>Riz blanchi</b>	16 706	19 869	7 575	14 194

<b>Riz brisures</b>	-	190	23	88
<b>Riz décortiqué</b>	254	3 282	-	-
<b>Riz paddy</b>	479	3 033	-	-
<b>Riz paddy (rizière)</b>	17 246	24 984	7 598	14 283

Source : FAOSTAT

En 2018, la SEMRY se donnait pour objectif de produire la moitié de la production nationale grâce aux subventions. Compte tenu de l'augmentation de sa production, elle est devenue en 2020, première exportatrice nette de riz paddy (non décortiqué) au Nigeria, à des prix plus élevés que ceux pratiqués dans le marché local.

Pour ce qui est des importations de riz, en 2020, elles représentaient 6,01 % du volume des importations. Sur la période quantité de riz importé évoluent en dents de scie. C'est en 2019 que le Cameroun a atteint 894 486 tonnes de riz importés.

**Tableau 25:** Evolution des importations de riz sur la période 2015- 2020

<b>Période</b>	<b>Libellés</b>	<b>Riz</b>	<b>Contribution aux importations (%)</b>
<b>2015</b>	<b>Q</b>	707 247	8,29
	<b>V</b>	181 127	5,07
<b>2016</b>	<b>Q</b>	614 400	7,66
	<b>V</b>	143 636	4,65
<b>2017</b>	<b>Q</b>	728 443	9,13
	<b>V</b>	183 726	6,02
<b>2018</b>	<b>Q</b>	561 112	6,87
	<b>V</b>	144 121	4,23
<b>2019</b>	<b>Q</b>	894 486	8,93
	<b>V</b>	231 831	6,01
<b>2020</b>	<b>Q</b>	591 597	6,61
	<b>V</b>	159 871	5,03

Source : DGD/MINFI

Les importations au Cameroun sont faites à travers des opérateurs économiques disposant d'une autorisation du Ministère du Commerce pour importer le riz. Pour l'exercice 2022, le Gouvernement a sélectionné quatorze (14) entreprises qui vont se charger desdites importations.

Elles ont été accréditées, avec pour chacune un nombre limité de tonnes à importer. 70 000 tonnes pour les sociétés Olam cam et Sonam, 60 000 tonnes pour Safrip (Groupe Ketcha) et Quifeurou, 50 000 tonnes pour la Soacam, 20 000 tonnes pour Sorepco, 15 000 pour Sotracobim et Africa Trading, 7500 tonnes pour Moi foods, Trad'in, Avanti cameroun et Socia, enfin 5 000 tonnes pour Eco Foods Ltd et Liman & fils.

### 2.3.1.9 Chaîne de valeur de la banane

#### i. Production des bananes plantain/douce

Au Cameroun, la banane plantain est traditionnellement cultivée de manière extensive en association avec d'autres cultures vivrières mais peut se faire en intensive pour un meilleur rendement. On distingue au Cameroun sept (07) grandes variétés de la banane plantain :

- **French plantain géant** : « *Essong* » ; « *Ovang* » ; « *zueEkon* » ; « *kama* » ; « *muenaLiko* »
- **French plantain moyen ou petit** : « *Alou vini* » ; « *Mekintu* » ; « *Elat* » ; « *At* » ; « *Eak* » ; « *Alata* » ; « *Kelongsise* » ; « *Innyale* » ; « *obel* » ;
- **French plantain nain** : « *NjockKon* » ;
- **Bâtard** : « *Ngomba* » « *Liko* » ;
- **Faux corne** : « *Maliwa ma* » ; « *Ebang* » ; « *Ebanga* » ; « *M'bang* » ; « *Esang* » ; « *Amoung* » ; « *Evangue* » ;
- **Faux corne nain** ;
- **Vrai corne** : « *Mota mo* » ; « *Liko* » ; « *Monga* » ; « *Love* » ; « *One hand plenty* ».

La culture de bananier plantain s'étend sur une superficie avoisinante 300 000 km<sup>2</sup>, soit environ 63% de la superficie nationale et couvre 07 régions méridionales du Cameroun dont le Centre, l'Est, le Littoral, le Nord-Ouest, l'Ouest, le Sud, le Sud-Ouest, et un département de l'Adamaoua (Mayo Banyo). En ce qui concerne la banane douce, elle est cultivée dans 9 régions sur 10 (la région du Nord exceptée). La production de banane plantain au Cameroun est dominé par trois grandes sociétés. Il s'agit de : la Société des Plantations de Penja (PHP); la Cameroon Development Corporation (CDC) ; la Société des Plantations de Mbanga (SPM) et la Boh Plantations Limited (BPL) .

En 2015, le Cameroun était le 1<sup>er</sup> pays producteur de banane plantain dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et 5<sup>ième</sup> mondial, avec une production annuelle de 278 450 tonnes. Mais depuis 2017, la filière banane-plantain enregistre une chute vertigineuse de sa production et de ses exportations.

Cette année-là, l'ancien cinquième producteur mondial de banane a produit environ 213 000 tonnes de bananes soit une baisse de 30 000 tonnes par rapport à 2016 où elle se situait à 243 000 tonnes.

Cette tendance baissière va continuer en 2018 avec une exportation de 60 000 tonnes de banane au premier trimestre contre 78 000 tonnes un an plus tôt. Et au premier semestre 2019, le Cameroun a exporté 43 721 tonnes de bananes. Ce qui représente une baisse de 61% par rapport à la même période en 2018. En effet, ces exportations situaient à 113 600 tonnes au premier semestre de l'an dernier, soit une chute de 69 879 tonnes en valeur absolue. En 2020, la tendance se poursuit toujours avec des baisses drastiques des exportations, l'Association Bananière du Cameroun (ASSOBACAM) indiquait que 14 965 tonnes de bananes ont été produites et 13 847 tonnes exportés, contre 19 737 tonnes à la même période en 2019. Ce qui révèle un gap de 5 890 tonnes. D'après l'ASSOBACAM et le Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP), cette chute du niveau de production dans la filière banane plantain résulte entre autres de l'insécurité dans les principaux bassins de production (Nord-Ouest et Sud-Ouest), la rareté des plants, le manque de financement.

## ii. Transformation de la Banane Douce

La transformation de la banane douce au Cameroun est très faible, parce que réalisée à petit échelle, et de manière artisanale par les Organisations de l'Economie Sociale et les Artisans. En effet, dans ce processus la banane est transformée en farine, qui servira à la préparation d'autres produits alimentaires à base de banane douce, ainsi que les liqueurs.

## iii. Commercialisation de la banane-plantain

Les exportations au Cameroun n'évoluent pas de façon linéaire sur la période 2015-2020. En 2020, le pays a exporté 191 653 tonnes de bananes contre 295 180 tonnes en 2016.

**Tableau 26:** Evolution des exportations de bananes de 2015 à 2020

Produit	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Bananes douces et bananes plantains	283 436	37 306	295 180	38 814	275 717	36413	217 177	34180	184 370	24 300	191 653	25 048

Source : DGD/MINFI

Par ailleurs, les données de l'ASSOBACAM indiquent que la PHP est le plus grand exportateur de bananes (y compris le plantain) avec près de 90% des exportations totales de bananes en 2019 et 2020. La société est suivie par la BPL (environ 8% des exportations nationales de banane) et la CDC (aucune exportation réalisée en 2019 et 3% en 2020).

## **2.3.2. Production animale et halieutique**

### **2.3.2.1. Chaîne de valeur de la viande et du lait**

#### **i. Evolution de la production de viande et du lait**

Au Cameroun, il existe trois zones agroécologiques dans lesquelles l'élevage bovin est pratiqué : la zone soudano-sahélienne qui s'étend sur les régions du Nord et de l'Extrême Nord ; la zone des hautes savanes guinéennes qui s'étend sur le plateau de l'Adamaoua et une partie de la région de l'Est ; et la zone des hauts plateaux de l'ouest qui couvre les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest. Le climat et la pluviométrie sont plus favorables à l'élevage dans les deux dernières zones. Les autres formes d'élevage (volaille, porc et petits ruminants) se concentrent dans les régions du Centre, Littoral, l'Ouest.

On distingue trois (03) systèmes d'élevage au Cameroun :

- Le système traditionnel, le lait est considéré comme un produit dérivé (sous-produit) de la viande de bœuf, utilisant des espèces exclusivement de races locales telles que le Goudali, le Nord Rouge et le Fulani Blanc. Les vaches trouvent leur alimentation dans la nature. Leur rendement journalier est en moyenne de 1,5 litre par jour.
- Le système Semi-intensif qui utilise un cheptel métissé avec un pâturage approprié. L'alimentation des vaches est complétée par un apport supplémentaire en son de riz, grain de palme, son de blé, tous en petite quantité.
- Le système intensif : les fermes de production en système intensif se trouvent principalement dans les localités de Tadu, de Bamenda et dans la région du Nord. Elles ont été créées le plus souvent par des opérateurs privés (industriels, hommes politiques) avec l'appui d'institutions publiques (recherche). Elles sont devenues les lieux privilégiés des essais de croisements entre des races locales et exotiques en association avec des centres de recherche ou en utilisant des spécialistes de l'élevage (vétérinaires privés).

## - **Quantités produites**

Au courant de l'exercice 2021, le système d'information et de collecte des données du Programme de Développement des Productions et des Industries Animales<sup>5</sup> a permis de capter une production, toutes spéculations confondues de 548 112 tonnes, soit une net augmentation de production par rapport à l'exercice 2020 de 12 502 tonnes.

Ce résultat est en deçà de la projection (cible) de l'année 2021 qui était de 772 550 tonnes, soit un taux de réalisation de 70,95%.

Le sous-secteur élevage au Cameroun est dominé par les bovins, les ovins, les porcins et l'aviculture. Les statistiques montrent que la production du sous-secteur élevage est en constante évolution, et notamment depuis 2014, et cette progression s'explique principalement par le politiques mises en œuvre. Les performances demeurent, cependant, en deçà des potentialités et surtout ne permettent pas encore d'atteindre les niveaux pouvant soutenir les taux de croissance souhaités par les pouvoirs publics. En effet, s'agissant de :

**La filière bovin-viande** : la production de cette filière est estimée à 142 436 tonnes en 2018. En 2021, la production a été évaluée 125 194 tonnes pour une cible fixée à 183 069 tonnes. L'élevage de bovins se pratique majoritairement dans la partie septentrionale du pays et dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest.

**La filière porc**. En 2019, la production de la viande porcine est estimée à 65 283 tonnes. Cette production a connu une baisse en 2021 (41 105 tonnes). Les régions l'élevage porcine sont l'Ouest, le Centre, le Nord-Ouest et le Littoral.

**Filière des petits ruminants** : En 2019, la quantité de viande caprine produite est de 25336 tonnes, la cible en 2021 est de 25875 tonnes. Le taux de réalisation est évalué à 107,37%, soit 27783 tonnes. S'agissant de la viande ovine produite, la quantité en 2019 est de 12839 tonnes et la cible pour 2021 est de 13621 tonnes. Les résultats sont au-dessus des attentes avec un taux de réalisation de 149, 75% qui équivaut à une production de 20397 tonnes.

Cette filière se concentre essentiellement dans la partie nord du pays ainsi que dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest.

---

<sup>5</sup> La stratégie du Programme de Développement des Productions et des Industries Animales vise l'accroissement de la production des produits et denrées d'origine animale. Ses principales interventions portent sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, notamment le bovin-viande et lait, le porc, l'aviculture et les petits ruminants afin de satisfaire la demande locale du consommateur en protéines d'origine animale



Les systèmes de production montrent des niveaux variables d'intensification et la production exploitée se répartit entre la commercialisation (40,6%), la consommation directe (36,6%) et l'épargne (22,8%). Seuls 8,7% de la production est transformée.

**La filière volaille :** En 2019, la quantité d'œufs produite est de 86355 tonnes. La cible en 2021 était de 89843 tonnes. Ce qui a pu être réalisée est de 10846 tonnes, soit un taux de réalisation de 116,67%. S'agissant de la viande de volaille, la quantité produite en 2019 est de 129242 tonnes, la cible pour 2021 était de 134464 tonnes. Ce qui a pu être réalisé est de 52679 tonnes, soit un taux de réalisation de 39,18%.

Cette filière est marquée par la coexistence très nette d'un système d'élevage traditionnel avec des systèmes semi intensifs et intensifs et avec des modes de production industriels. Les petits aviculteurs sont structurés en GIC mais peu de ces groupements sont affiliés à l'Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC).

**La filière lait :** La production de cette filière est estimée à 253 291 tonnes en 2020. La production laitière annuelle est destinée aux laiteries/transformateurs (29,8% du volume annuel), aux consommateurs directs de lait frais (25,5%) et à l'autoconsommation (16%). Le reste approvisionne les kiosques et bars laitiers (14,7%), les centres de collecte de lait (7,4%) et les détaillants (5,5%).

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente l'évolution de la production nationale entre 2014 et 2019 et les principaux bassins de production par filière.

Tableau 27 : Evolution de la production de viande et du lait (en tonnes) entre 2015 et 2020

Offre nationale en produits animaux	Référence	Mesure (Tonnes)					Principaux Bassins de production	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
<b>Bovin-viande</b>	91874	91160	85901	83775	82302	80779	Grand Nord (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord), Nord-Ouest et Ouest	
<b>Volaille</b>	77492	76869	77653	80493	84911	85298	Centre, Littoral, Sud, Ouest	
<b>Porc</b>	28 150	40 614	50 442	62 749	53 878	55 602	Nord-Ouest, Centre, Ouest, Littoral	
<b>Petits ruminants</b>	38 174	35 577	46 828	50 061	39 814	43 278	Ouest, Nord-Ouest	
<b>Lait</b>	Lait frais de vache	179 168	181 147	178 031	178 517	179 012	179 507	Grand-Nord (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord)
	Lait frais de chèvres	51 370	52 924	54 767	54 874	53 917	54 789	
	Lait frais de brebis	20 057	18 808	18 964	18 955	18 974	18 995	

Source : FAOSTAT

### **Cout de production**

L'estimation du cout de production dépend de plusieurs facteurs selon le modèle d'élevage (traditionnel, semi-intensif, intensif). Dans l'un ou l'autre des trois modèles, le principe d'estimation se résume en trois étapes :

- Evaluer la production de viande vive ;
- Définir le périmètre de l'exploitation (cheptel et surfaces);
- Estimer les charges (courantes, amortissements et charges supplétives).

L'évaluation de ces trois paramètres est une tâche fastidieuse compte tenu de la prédominance du modèle d'élevage de type traditionnel. Les acteurs de ce cette filière étant peu structurés, il est difficile d'évaluer le cout de production.

#### **ii. Transformation de la viande et du lait**

L'industrie de transformation est pour la plupart artisanale. 92,9 % du volume de viande bovine transformée est faite par des acteurs économiques utilisant des procédés artisanaux. Les principaux produits dérivés sont la Viande séchée, la viande fumée, les autres produits alimentaires dérivés de la viande bovine (pâté de bœuf, charcuterie).

Pour ce qui est de la viande porcine on distingue la viande hachée, les saucisses, les produits de charcuterie, les découpes de porcs. En ce qui concerne la transformation de viande de petit ruminants, seuls 8,7% de la production est transformée (viande séchée et fumée) et ce de manière artisanale. Pour ce qui est de la transformation de lait, les produits proposés sont le lait caillé, le lait frais, le lait en poudre, le yaourt, le beurre et « l'huile de beurre ».

Les laiteries privées utilisent exclusivement des poudres de lait importées d'Europe à l'instar de :

➤ **CAMLAIT S.A. : Société camerounaise des produits laitiers**

Cette unité créée en 1972 par un groupe d'entrepreneurs camerounais sous la forme juridique de SARL (Société Anonyme) avait comme objectif la couverture du marché camerounais en produits laitiers de bonne qualité, dans un emballage adéquat et à un prix compétitif.

Les produits sont fabriqués essentiellement à partir du lait en poudre importé de Belgique, de France et des Pays-Bas. Depuis quelques années, CAMLAIT a introduit dans sa gamme de produits, une variété de lait à base de soja.

Pour cette production, l'entreprise s'approvisionne sur le marché local et selon le PDG de Camlait, les coûts de production du yaourt à base de soja sont de 50 % inférieurs à celui fait à base de lait importé.

➤ **SOTICAM (DOLAIT)**

Créé en 2002, SOTICAM est une société laitière basé à Douala. Ses produits (marque DOLAIT) se limitent beaucoup plus aux pots de yaourt de 12,5 cl. La société transforme près de 25 tonnes de lait en poudre par an et ce lait est principalement importé des Pays-Bas et de Belgique.

### **iii. Commercialisation de la viande et du lait**

L'essentiel de la production de poulets est vendu aux commerçants/collecteurs (75,6%) et dans une moindre mesure, directement aux clients de poulets de chair sur pied (14,5%). L'autoconsommation reste faible (3%) et plus encore, l'épargne (0,6%). En ce qui concerne les petits ruminants, la production exploitée se répartit entre la commercialisation (40,6%), la consommation directe (36,6%) et l'épargne (22,8%).

De manière générale, on observe au regard des statistiques une très forte tendance à l'importation des produits dérivés de la viande et du lait. Les tableaux ci-dessous présentent la situation des échanges entre le Cameroun et l'extérieur en ce qui concerne spécifiquement ces produits.

**Tableau 28** : Évolution des importations des produits d'origine animale du Cameroun entre 2014 et 2020 (Quantité en tonnes et Valeur en Milliards de FCFA)

Période	Libellés	Animaux vivants	Viandes et abats comestibles	Lait et dérivés ; œufs ; miel	Lait, en poudre ou concentré
2015	Q	151	1 551	22 482	20 670
	V	214	1 707	35 106	31 171
2016	Q	324	1 594	16 271	14 250
	V	227	1 780	23 665	19 709
2017	Q	366	898	17 823	15 714
	V	229	1 096	29 295	24 012
2018	Q	68	1 203	21 233	18 148
	V	536	1 363	36 942	28 701
2019	Q	103	1 195	17 010	14 604
	V	1 405	1 396	31 813	24 937
2020	Q	1 975	613	24 443	21 491
	V	1 153	944	41 438	35 636

Source : DGD/MINFI

Le lait en poudre et concentré représente le produit le plus importé (en tonnes) des importations de produits d'origine animale (50 %).

De façon plus détaillée, le tableau ci-dessus présente également les importations des produits transformés d'origine animale sur la période 2013-2020.

**Tableau 29** : Importations de produits de charcuterie en tonnes entre 2013 et 2020 (en tonnes)

Produits	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Découpes de porc	4 997	1 211,5	1077	849	50	24	31	8
Saucisses	661	668,48	453	254	122,1	284		
Pâté de bœuf	-	128,2	-	-	-	-	-	-
Charcuterie diverses	1 052	1449,4	1 392,7	1 737,34	1 431,2	991,6		
Graisses alimentaires	1 823	1 785,02	2734	1 488	580	485		

Source : MINEPIA/DEPCS

**Tableau 30** : Importations de lait et de produits laitiers en tonnes entre 2013 et 2018 (en tonnes)

Produits	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lait liquide	11 714,0	12 264,4	16 132,0	10 169,1	7 128,8	6 517,6
Lait en poudre	7 266,0	7 733,5	10 255,2	4 702,8	5 725,4	6 229,6
Beurre	190,0	79,8	-	10,0	-	4,2
Fromage	493,0	290,2	205,0	234,4	185,0	202,8
Prép. Aliments infantiles	2 925,0	3 680,7	2 757,6	2 472,5	1 683,2	375,5
Margarine	873,0	961,1	897,0	616,0	764,5	574,7
Yaourts/crèmerie	225,0	289,7	598,4	579,9	365,3	469,3
<b>Ensemble</b>	<b>23 686,0</b>	<b>25 299,4</b>	<b>30 845,2</b>	<b>18 784,7</b>	<b>15 852,2</b>	<b>14 373,7</b>

Source : MINEPIA/DEPCS

### Exportations

Les exportations de viande et de lait sous formes de matières premières ou en produits transformés sont très faibles au cours des sept dernières années au regard de la balance des paiements et du commerce extérieur élaboré par l'Institut Nationale de la Statistique en 2019. Seuls des exportations des peaux épilées d'ovins ont pu être enregistrées entre 2015 et 2018 comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 31 : Exportations de viande et produits dérivés de la viande entre 2015 et 2018 (quantités en tonnes, valeur en millions de FCFA)

Produits	2015		2016		2017		2018	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Peaux épilées d'ovins	85	62	2	1	6	5	41 560	30 015

Source : MINFI (DGD)

## ✚ Prix des différents produits dérivés sur le marché

**Tableau 32** : Types de produits laitiers et leurs prix sur le marché

Types de produits	Marque	Volme en ml	Fabricants	Prix (en FCFA)	Prix en FCFA/litre
Lait fermenté	Kossam	140	SOGELAIT(sachet)	100	714
Lait fermenté	Kossam	200	SOGELAIT(sachet)	150	750
Lait fermenté (penndiidam)	-	1000	Fabrication ménagère	200	200
Lait pasteurisé sucré	-	500	SOCOTLAIT	300	600
Lait pasteurisé sucré	BERGERE	250	CAMLAIT	350	1400
Yaourt	Kossam	125	SOGELAIT, en pot	175	1400
Yaourt	-	150	Fabrication artisanale, distribution dans les calebasses	100	700

Source : MINFI (DGD)

**Tableau 33** : Types de produits de la viande et leurs prix sur le marché

Types de produits	Prix (en FCFA) du kilogramme
Découpes de porc	3000
Viande de bœuf hachée	3500
Saucisse de bœuf	3700
Jambon fumé	1200
Saucisse de porc	2800
Pâté de bœuf	4500

Source : MINFI (DGD)

### 2.3.2.2. Chaîne de valeur du poisson

#### i. Evolution de la production du poisson

La pêche et l'aquaculture représentent 8,6 % du PIB du secteur primaire en 2020. On distingue au Cameroun 3 principaux types d'acteurs impliqués dans la production de poisson : les aquaculteurs qui pratiquent la pisciculture, les pêcheurs (artisanaux et continentaux) et les armateurs qui pratiquent la pêche industrielle au niveau de la façade maritime.

Les principales zones de production aquacole sont les régions de l'Adamaoua, du centre, du Littoral, de l'Ouest et du Nord-Ouest à travers l'exploitation des étangs et les principaux types de poissons produits sont les silures, le tilapia et les carpes. De nos jours la pratique la pisciculture est étendue dans toutes les régions du pays.

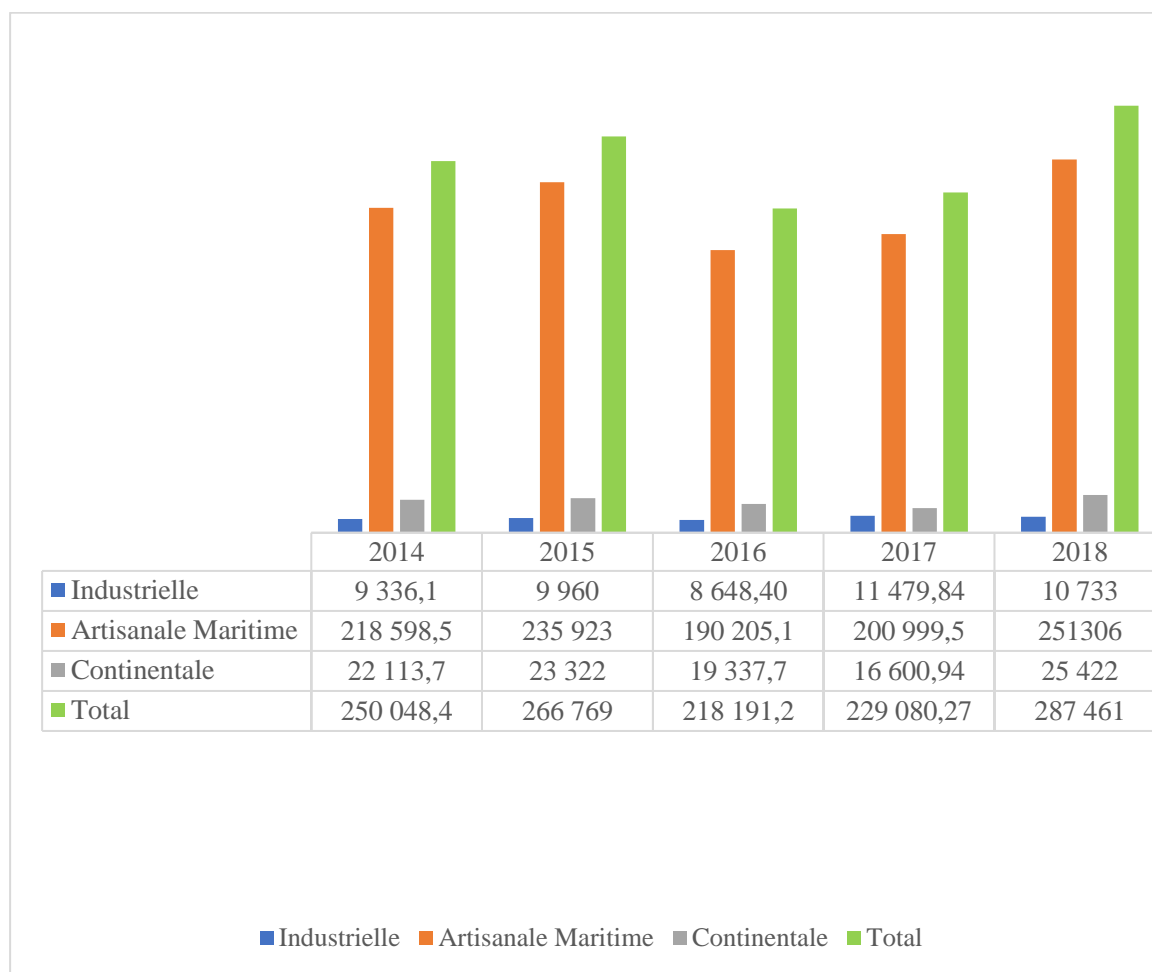
La pêche industrielle cible principalement sur les crevettes et les produits démersaux et est pratiquée par les chalutiers. La flottille industrielle totale en 2018 est de 44 bateaux (39 chalutiers poissonniers et 5 crevettiers) dont la capacité est comprise entre 49 et 250 Tonnage Jauge Brute. La plupart des navires de pêche industrielle au Cameroun sont la propriété d'entreprises étrangères (Nigéria, Chine, Grèce). Par ailleurs, on compte cinq (5) ports : Port de Limbe, Port de Tiko, Port d'Idenau, Port autonome de Douala et Port autonome de Kribi. Cependant seul le port de Tiko et celui de Douala reçoivent de navires de pêche industrielle.

La pêche artisanale maritime est constituée de près de 13 000 embarcations de tout type, avec environ 59 397 engins de pêche de 12 variétés dont principalement les nasses à crevettes (35 137), les filets maillants de surface (8 342) et les filets maillants de fond (5 860). On distingue les pirogues monoxyles, les pirogues mixtes, les pirogues en contre-plaqué et les pirogues en planches.

Cette filière enregistre une production de 214 784 tonnes en 2020. Les efforts mis en œuvre dans le cadre de l'amélioration du dispositif de collecte des données présentent une production de poissons de 223 420 tonnes.

La demande nationale en produits halieutiques au Cameroun est estimée à plus de 500 000 tonnes par an pour une production de 335 000 tonnes en 2019.

**Graphique 3** : Evolution de la production halieutique entre 2014 et 2018 (en tonnes)



Source : MINEPIA/DEPCS

De 2014 à 2018, la production des produits de mer croit de 3,55 % par an. Cette production est portée par la pêche artisanale maritime. La production aquacole est estimée à 10 000 tonnes par an.

## ii. Transformation du poisson

Les principaux dérivés de poisson sont le poisson séché, fumé, en conserves, en poudre et en saucissons. Sur le territoire national, le poisson se consomme en majorité sous forme frais, congelés et séchés. Le séchage et le fumage se sont essentiellement par les acteurs du secteur informel.



### iii. Commercialisation du poisson

Tableau 34 : Importation des produits halieutiques

Période	Libellés	Poissons et crustacés	Poissons de mer congelés	Total Importations des produits halieutiques	Contribution aux importations (%)
2015	Q	220 508	220 374	440 882	5,17
	V	166 823	166 436	333 259	9,32
2016	Q	237 381	237 152	474 533	5,91
	V	167 310	166 835	334 144	10,82
2017	Q	181 922	181 678	363 601	4,56
	V	114 902	114 294	229 196	7,50
2018	Q	225 708	225 294	451 003	5,52
	V	155 088	154 608	309 696	9,09
2019	Q	185 943	185 753	371 696	3,71
	V	133 259	132 822	266 081	6,90
2020	Q	201 667	201 181	402 849	4,50
	V	138 123	137 598	275 720	8,67

Source : DGD/MINFI

Q : Quantité (tonne), V : Volume (Millions de FCFA)

Des importations des produits de mer, les poissons congelés représentent 49,9 % sur la période 2014 – 2018. Par typologie de poisson, le maquereau représente la plus grande partie des importations. Les importations de CONGELCAM représentent 80 % du volume de produits de mers.

**Tableau 35** : Evolution des importations de poissons entre 2014 et 2018 (en tonnes)

Produits	2014		2015		2016		2017		2018	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
<b>Maquereaux</b>	91 537	54,97	59 449	45,54	75 947	50,01	54 546	43,53	67 469	56,2
<b>Sardines/sardinelles</b>	12 352	7,42	8 434	6,46	3 608	2,38	3 314	2,64	8 361	6,96
<b>Tilapia</b>	13 564	8,15	5 943	4,55	1 872	1,23	2 568	2,05	4 726	3,94
<b>Silure</b>	108	0,06	1 461	1,12	301	0,2	599	0,48	382	0,32
<b>Bars/ capitaine</b>	15 800	9,49	9 155	7,01	5 062	3,33	4 729	3,77	3 825	3,19
<b>Poissons divers</b>	31 217	18,75	43 503	33,32	64 161	42,25	53 968	43,07	30 580	25,47
<b>Autres hydrolysats</b>	19	0,01	122	0,09	35	0,02	20	0,02	/	/
<b>Thon</b>	/	/	/	/	/	/	3 992	3,19	3 109	2,59
<b>Conserves de poisson</b>	1 911	1,15	2 486	1,90	872	0,57	1 564	1,25	1 605	1,34
<b>Ensemble</b>	<b>166 508</b>	<b>100</b>	<b>130 553</b>	<b>100</b>	<b>151 859</b>	<b>100</b>	<b>125 300</b>	<b>100</b>	<b>120 057</b>	<b>100</b>

Source : MINEPIA/DEPCS

Pour ce qui est des exportations, elles se font principalement de façon informelle sous forme de poissons séchés et fumés.

## 2.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE

Le diagnostic a pour but de tirer les enseignements de la mise en œuvre des stratégies passées, d'analyser les forces et les faiblesses du système, et d'en explorer les opportunités, aux fins de faciliter l'identification d'une nouvelle politique de développement de l'agro-industrie qui devra corriger les faiblesses relevées durant la mise en œuvre du DSCE, et permettre de progresser vers des résultats meilleurs ainsi que vers une meilleure qualité des produits de l'agro-industrie. Après une description et analyse des politiques passées et ainsi que des performances réalisées dans l'agro-industrie, suivie d'une présentation des politiques en cours pour la décennie 2020-2030, l'analyse diagnostique permet de déterminer les forces et faiblesses, opportunités et menaces en rapport avec les indicateurs jugés pertinents.

## **2.4.1. Analyse des politiques passées dans l'agro-industrie**

### **2.4.1.1. Volet production**

L'objectif gouvernemental pendant la décennie 2010-2020 était de mettre en œuvre un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations, mais également des agro-industries. A cet effet, le gouvernement a procédé à la modernisation de l'appareil de production à travers :

- L'accessibilité et la disponibilité des facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ;
- La promotion de l'accès aux innovations technologiques grâce au renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ;
- Le développement de la compétitivité des filières de production.

Par ailleurs, le gouvernement a mis l'accent sur le désenclavement des bassins de production à travers notamment l'aménagement de nouvelles routes agricoles et la réhabilitation de nombreuses routes existantes. L'action gouvernementale a également porté sur la construction des magasins de stockage, l'équipement des points d'eau, la mise en place des greniers communautaires, l'aménagement des périmètres hydroagricoles, etc.

Afin d'assurer la maîtrise de l'eau pour le développement agricole et favoriser l'exploitation en toute saison du potentiel en terres cultivables et irrigables, l'action gouvernementale a porté sur la construction et l'aménagement des digues de protection, des bassins de dissipation, des barrages de rétention, des digues de protection, etc.

#### **i) Production végétale**

Durant la période 2010-2020, la stratégie gouvernementale dans le domaine de la production végétale visait l'augmentation des rendements et des superficies en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le renforcement de la croissance et l'emploi dans ce secteur. L'atteinte de cet objectif passait par la mise en œuvre des actions ci-après : (i) la promotion des moyennes et grandes exploitations par des facilitations pour l'accès à la terre ; (ii) l'incitation au regroupement et à la mise en synergie des entreprises familiales sous forme de coopératives ou de GIC ; (iii) les facilités d'accès aux intrants agricoles (engrais et semences) à des prix raisonnables aux organisations paysannes ; (iv) l'appui et la vulgarisation de techniques nouvelles de production par la mécanisation ; (v) les facilités d'accès au crédit agricole grâce à l'ouverture auprès des établissements de microfinance ;

(vi) les facilités d'accès aux marchés par une meilleure organisation des circuits internes de commercialisation ; (vii) l'accès aux marchés frontaliers et l'appui à la promotion des produits agricoles du Cameroun sur les marchés extérieurs.

Le gouvernement a mis en place de nombreux programmes dans diverses filières à l'aide des ressources propres et des financements extérieurs. L'on peut citer notamment : Le Projet de Développement des Chaines de Valeur Agricoles (PDCVA) ; le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) ; le Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA) ; le Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité (PAPMAV-Q) ; le Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules (PADRT) ; le Projet National de Développement du Palmier à Huile et de l'Hévéa (PNDPHH) ; etc.

## **ii) Production animale**

Afin de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et dégager des excédents pour l'exportation, la stratégie Gouvernementale dans le domaine des productions animales, consistait à promouvoir l'amélioration de l'élevage à cycle court (aviculture, élevage porcin, petits ruminants, etc.). Il était également question pour le gouvernement de faciliter et encourager la création de ranches de moyennes et grandes tailles pour l'élevage bovin, afin de passer ainsi à un élevage intensif et susceptible de rapporter des devises à l'exportation.

Dans le domaine de la production végétale, le gouvernement a également mis en place de nombreux programmes. L'on peut citer notamment : le Projet d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs de l'Élevage, de l'Agriculture et des Pêches (PCP-AFOP) ; le Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-JEUNES) ; le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales (PCP-ACEFA) ; le Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL) ; le Projet Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agroalimentaire (PROCISA) ; le Projet d'Appui au Développement Rural (PADER) ; le Programme National de Prévention et de Lutte contre les Zoonoses Émergentes et ré émergentes (ZOOLOSES) ; le Livestock and Fisheries Development Project (LIFIDEP) ; le Projet de Développement de la Commercialisation de Bétails et des Infrastructures d'Élevage (PD-COBIE) ; etc.

### iii) Production halieutique

Dans le domaine des productions halieutiques, il était question pour le gouvernement d'accorder un appui particulier au développement de la pêche maritime et continentale, ainsi qu'à l'aquaculture commerciale. S'agissant de la pêche maritime, il s'agissait d'accorder plus d'agréments aux pêcheurs en vue de mieux exploiter l'énorme potentiel halieutique de la zone de Bakassi et lutter contre la recrudescence des activités de pêche illégale et les pratiques de pêche irresponsable. Il s'agissait aussi de mettre en place un système efficace de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches. En ce qui concerne l'aquaculture, les activités étaient centrées autour de l'appropriation des innovations, la structuration socio-professionnelle des activités et le renforcement des capacités des acteurs.

Quelques projets gouvernementaux mis en place dans le domaine de la production halieutique : le Projet d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs de l'Élevage, de l'Agriculture et des Pêches (PCP-AFOP) ; le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Aquacole (PPEA) ; le Projet de développement des chaînes de valeur d'élevage et de pisciculture (PD-CVEP) ; le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales (PCP-ACEFA) ; etc.

#### 2.4.1.2. Volet transformation

Les agro – industries constituent un débouché important pour la production agricole et un puissant facteur d'intensification des activités et de transformation du monde rural. L'objectif gouvernemental pour l'agro-industrie était le développement des normes et de la qualité d'une part, et l'appui à la mise en place de nouvelles unités de transformation des matières premières agricoles d'autre part.

Le Gouvernement a adopté une approche par filière privilégiant le développement de la chaîne des valeurs. Il était question de négocier et mettre en place systématiquement des plans de développement des industries de transformation des produits du terroir (farines locales, sucre, huile de palme, banane plantain, maïs, cacao, coton, etc...) ainsi que ceux du sous-secteur des industries animales (abattage et conditionnement, chaînes de froid, etc...).

En prélude au choc attendu de l'ouverture des frontières douanières dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique conclu avec l'Union Européenne, le Gouvernement a mis en place un programme global de mise à niveau des entreprises et d'appui à la normalisation et à la qualité dans le cadre de sa politique générale des filières.

Par ailleurs, le Gouvernement devait se doter d'une stratégie de développement technologique et de propriété intellectuelle axée sur les points suivants :

- la création d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié et une adéquation entre le développement technologique et la formation professionnelle ;
- la mise en œuvre des structures d'appui au développement technologique ;
- la sécurisation et le renforcement de la protection des droits de protection industrielle ;
- la promotion de technologies propres dans le secteur industriel.

En matière de normalisation, une attention particulière devait être accordée aux normes sanitaires et phytosanitaires et au respect des dispositions réglementaires des principaux partenaires.

#### **i) Performances réalisées dans la production agricole**

L'objectif gouvernemental durant la mise en œuvre du DSCE était de substituer les importations par une production locale. La mise en œuvre des mesures gouvernementales dans plusieurs filières agricoles a permis l'accroissement de la production dans diverses filières. Les statistiques montrent que la production agricole a connu une évolution à la hausse dans plusieurs filières de 2011 à 2019.

- **Production végétale** : Concernant les céréales, la production de riz est passée de 174 089 tonnes à 399 679 tonnes ; la production du Maïs est passée de 1 572 067 tonnes à 2 372 491 tonnes ; s'agissant des tubercules, la production de manioc est passée de 4 082 903 tonnes à 5 661 110 tonnes ; la pomme de terre est passée de 196 687 tonnes à 420 891 tonnes. Quant aux cultures industrielles d'exportation, il est à noter que la production du cacao est passée de 246 120 tonnes à 355 645 tonnes. La production de l'huile de palme est passée de 354 076 tonnes à 423 707 tonnes, etc.
- **Production animale** : La production de la viande bovine est passée de 83 698 tonnes en 2011 à 107 110 tonnes en 2019 ; La production de la viande de volaille est passée de 97 144 tonnes en 2010 à près de 103 331 tonnes de viandes en 2019 ; La production de la viande porcine est passée de 58 281 tonnes en 2010 à près de 42 833 tonnes de viande en 2018 ; La production de la viande ovine est passée de 81 910 tonnes en 2010 à près de 18 197 tonnes de viande en 2018 ; La production de la viande caprine est passée de 53 162 tonnes en 2010 à près de 25 081 tonnes de viande en 2018. Quant à la filière avicole, il est à note une augmentation de la quantité de viandes produites de 26%, passant de 299 298 tonnes en 2011 à 376 915 tonnes en 2018.

La production au cours de l'année 2019 a infléchi la courbe et s'est située à 296 552 tonnes, soit une baisse de près de 22% en un an. La production de lait a connu une augmentation considérable, passant de 154 635 tonnes en 2010 à 207 216 tonnes en 2019 avec une production de 266 274,5 tonnes en 2018.

- **Production halieutique** : elle a été en croissance constante entre 2011 et 2019, elle a connu une évolution croissante passant de 204 960 tonnes en 2011 à 335 158 tonnes en 2019. Dans la pêche industrielle, la production est passée de 15 021 tonnes à 14 178 tonnes. Quant à la pêche continentale, la production est passée de 32 862 tonnes à 45 933 tonnes. Enfin, la production de la pêche artisanale maritime est passée de 157 077 tonnes à 265 968 tonnes.

Malgré l'accroissement de la production dans diverses filières, les performances demeurent en deçà des potentialités et surtout ne permettent pas encore d'atteindre les niveaux pouvant soutenir les taux de croissance souhaités par les pouvoirs publics qui permettraient une réduction des importations pour assurer un approvisionnement régulier des consommateurs. A titre d'illustration :

- Les importations de riz sont passées de 366 483,35 tonnes en 2010 (96,7 milliards FCFA) à 894,488 tonnes en 2019 (231,831 milliards) ;
- Les importations de poisson sont passées de 166 012,92 tonnes en 2010 (93,0 milliards FCFA) à 185 752 tonnes en 2019 (132,822 milliards FCFA) ;
- Les importations de Blé sont passées de 377 721 tonnes en 2010 à 857 940 tonnes en 2019.

## ii) Performances réalisées dans la transformation des produits agricoles

Les résultats de l'approche par filière adoptée par le gouvernement durant la mise en œuvre n'ont eu que des résultats mitigés dans la transformation des produits agricoles. A cet effet, la part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie n'a pas significativement évolué durant l'opérationnalisation du DSCE.

En effet, la valeur ajoutée de l'agro-industrie a connu une hausse en valeur absolue passant de 1032,07 milliards de francs CFA en 2011 à 1452 milliards en 2019. En fréquence relative, la part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie demeure faible. Elle est passée de 7,45% en 2011 à 6,35% en 2019.

**Tableau 36** : Valeur ajoutée de l'agro-industrie pour les années 2011, 2014, 2017 et 2019.

Années	2011	2014	2017	2019
<b>PIB total</b>	13 843,1	17276,3	20328,4	22854,8
<b>Valeur ajoutée agro-industrie</b>	1 032,07	1084,2	1318,3	1452,0
<b>Valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB total (%)</b>	7,45	6,27	6,48	6,35

Source : Comptes nationaux INS 2019

La stratégie de développement technologique et de propriété intellectuelle n'a pas été adoptée et mise en œuvre durant l'exécution du DSCE. Par ailleurs, les exportations des produits fabriqués par l'agro-industrie demeurent faibles.

#### **2.4.2. Analyse des Politiques en cours dans l'Agro-industrie**

Pour la période 2020-2030, l'objectif gouvernement est d'accroître durablement les productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques d'approvisionner les marchés de l'intérieur et de la CEEAC + Nigéria en produits alimentaires de 2ème et 3ème transformation à travers la valorisation plus poussée des matières premières locales et la promotion des exportations.

##### **2.4.2.1. Production végétale**

Dans le domaine de la production végétal, l'objectif gouvernemental est d'améliorer la production, la productivité et la compétitivité des filières ci-après : (i) les céréales ; (ii) les racines et tubercules ; (iii) les produits industriels (cacao-café-coton-huile de palme) ; (iv) les fruits et produits dérivés (ananas, banane et plantain) et (v) les produits de niche (anacarde). Par ailleurs, il sera question d'améliorer la transformation à travers la valorisation plus poussée des matières premières locales afin d'approvisionner non seulement les marchés domestiques, mais aussi la CEEAC et le Nigéria en produits alimentaires de 2ème à travers la promotion des exportations.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Soutien à l'accès aux intrants, matériels, équipements et infrastructures productives ;
- Soutien à l'accès aux matériels, équipements et infrastructures de récolte et de post-récolte ;
- Renforcement de la surveillance, de la protection phytosanitaire et de la lutte contre les grands fléaux émergents des végétaux ;



- Mise en œuvre d'un dispositif performant de Recherche-Vulgarisation et d'Appui Conseil consacrant l'approche en partenariat avec les acteurs impliqués ;
- Structuration et appui aux OPA et aux moyennes et grandes exploitations pour leur alignement sur la législation en vigueur ;
- Développement des normes et labels et de la certification des intrants, matériels, équipements et produits agricoles.

#### **2.4.2.2. Production animale**

Le Cameroun se donne pour ambition de DEVENIR LE NOURRICIER DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC) ET DU NIGERIA. L'objectif gouvernement dans le domaine de la production animale est d'améliorer la production, la productivité et la compétitivité des filières (i) bovines, (ii) porcines, (iii) avicoles, (iv) ovines/caprines, (v) apicoles/non conventionnelles et (vi) des animaux de compagnie et équines/asines. L'atteinte de l'objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Construction et équipement d'infrastructures d'élevage ;
- Mise en place des conditions d'accès à l'alimentation des cheptels ;
- Amélioration génétique et conservation des cheptels avec une implication et un accompagnement plus concret de la Recherche zootechnique nationale, particulièrement pour la filière lait ;
- Soutien aux différentes catégories d'éleveurs des filières bovines, porcines, avicoles, ovines et caprines ;
- Développement d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil aux éleveurs avec un partenariat entre les acteurs est renforcé ;
- Appui au développement de l'apiculture, des filières non conventionnelles et des élevages des animaux de compagnie ;
- Développement et Opérationnalisation des technopoles agro-industriels structurants sur le territoire national ;
- Renforcement de l'intégration des filières agro-industrielles aux autres sanctuaires (énergie, numérique), socles (financement, infrastructures) et piliers (foret-bois) industriels structurants ;

- Amélioration de la compétitivité des agro-industries par le renforcement et la pérennisation des programmes de mise à niveau.

#### **2.4.2.3. Production halieutique**

L'objectif dans le domaine de la production halieutique pour la période 2020-2030 est d'améliorer la production, la productivité et la compétitivité des filières halieutiques et particulièrement de l'aquaculture, et des pertes post-captures. Par ailleurs, il est question pour le gouvernement d'approvisionner les marchés de l'intérieur et de la CEEAC + Nigéria en produits alimentaires de 2ème et 3ème transformation au travers la valorisation plus poussée des matières premières locales et la promotion des exportations dans le sous-secteur production halieutique. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Soutiens pour une gestion durable des pêches de capture au niveau des coopératives, des exploitations et des entreprises de pêche ;
- Développement de l'aquaculture intensive par (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures aquacoles et par (ii) des subventions pour l'acquisition d'intrants aquacoles de qualité ;
- Développement d'un dispositif performant de Vulgarisation et d'Appui Conseil pour les acteurs des pêches et de l'aquaculture basé sur le partenariat entre pisciculteurs et équipes de Recherche-Vulgarisation.
- Développement et Opérationnalisation des technopoles agro-industriels structurants sur le territoire national ;
- Renforcement de l'intégration des filières agro-industrielles aux autres sanctuaires (énergie, numérique), socles (financement, infrastructures) et piliers (foret-bois) industriels structurants ;
- Amélioration de la compétitivité des agro-industries par le renforcement et la pérennisation des programmes de mise à niveau.

#### **2.4.2.4. Performances attendues à l'horizon 2030**

##### **i. Production végétale**

Les cibles affichées pour la production végétale pour la période 2020-2030 sont très ambitieuses et correspondent, pour l'ensemble des filières prioritaires, à un accroissement annuel de production moyen de plus de 9%.

Au regard des cibles visées en 2030 et des résultats observés pendant la période 2014-2020, certaines filières (riz, cacao, mil/sorgho, manioc, pomme de terre) sont susceptibles d'un taux de réalisation satisfaisant de leur cible 2030, avec la poursuite ou une intensification modérée des investissements actuellement consentis par le Gouvernement et le secteur privé.

D'autres filières, les plus nombreuses, exigeront un effort nettement accru pour inverser une tendance interannuelle baissière ou en stagnation de leur production ou pour accélérer de façon importante leur taux annuel de progression.

**Tableau 37** : Croissance attendue de la production des filières prioritaires en 2030

Filière	Référence 2020 (Tonnes)	Cible 2030 (Tonnes)	Taux annuel moyen de croissance attendu	Taux annuel moyen d'évolution 2014-2020
Riz paddy	339 076	750 000	8,26%	30,0%
Cacao	331 149	640 000	6,81%	5,5%
Maïs	2 144 083	8 000 000	14,07%	3,1%
Manioc	5 492 522	10 000 000	6,18%	
Mil Sorgho	1 138 243	2 000 000	5,80%	8,2%
Soja	21 000	75 000	13,58%	-
Huile de palme	386 997	800 000	7,53%	4,1%
Coton graine	328 000	600 000	6,23%	-
Café arabica	34 294	200 000	19,28%	-4,0%
Café robusta	25 000	125 000	17,46%	-9,5%
Banane plantain	5 495 534	10 000 000	6,17%	0,0%
Banane	300 000	600 000	7,18%	1,5%

Source : SDSR/PNIA 2020-2030

## ii. Production animale

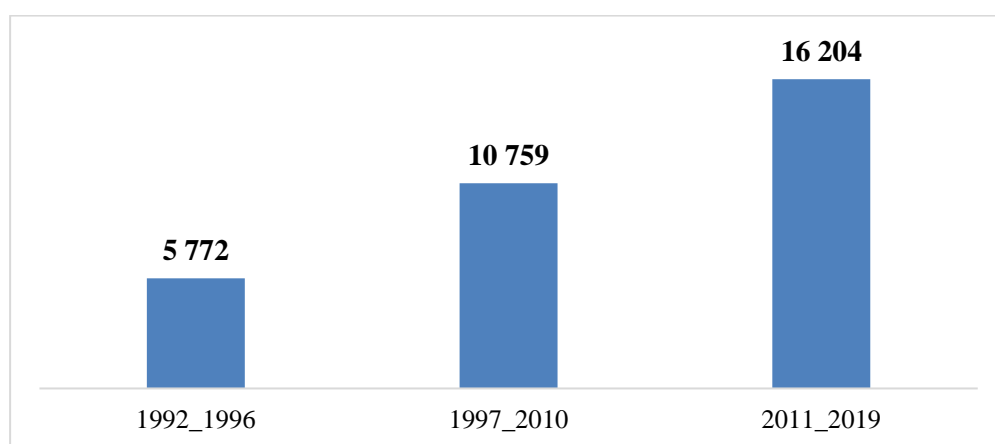
Les cibles assignées par la SDSR/PNIA 2020/2030 à la production animale (bovins, volailles, petits ruminants et élevages non conventionnels) correspondent à une croissance annuelle moyenne de 8,4%, soit plus du double de l'évolution constatée entre 2014 et 2020.

Des efforts importants devront être consentis sur la période 2020-2030 notamment pour la production de viande bovine et de volaille, dans la mesure où ces productions montraient une tendance globalement baissière au cours des 7 dernières années.

Au regard de la consommation moyenne de lait et produits laitiers, estimée à 14 kg/pers/an (FAO) et inférieure au besoin minimum estimé à 22 kg/pers/an, la filière devrait combler un déficit de production de 8 kg/pers/an soit un volume global annuel de près de 200 000 tonnes.

Si le potentiel de production des cinq principaux bassins (Nord-Ouest, Adamaoua, Extrême-Nord, Ouest et Nord) était valorisé (170 000 tonnes), ce déficit pourrait être comblé à hauteur de 85% mais ceci suppose de lever les principales difficultés rencontrées par les éleveurs que sont la faible performance des races locales, l'approvisionnement en aliments complets, le faible niveau de structuration des éleveurs, les difficultés des systèmes de collecte du lait et le niveau de transformation limité de la production.

**Graphique 4** : Evolution des importations moyennes de lait sur la période 1992-2019 (en tonnes)



**Source** : DGD et calculs DP/MINFI

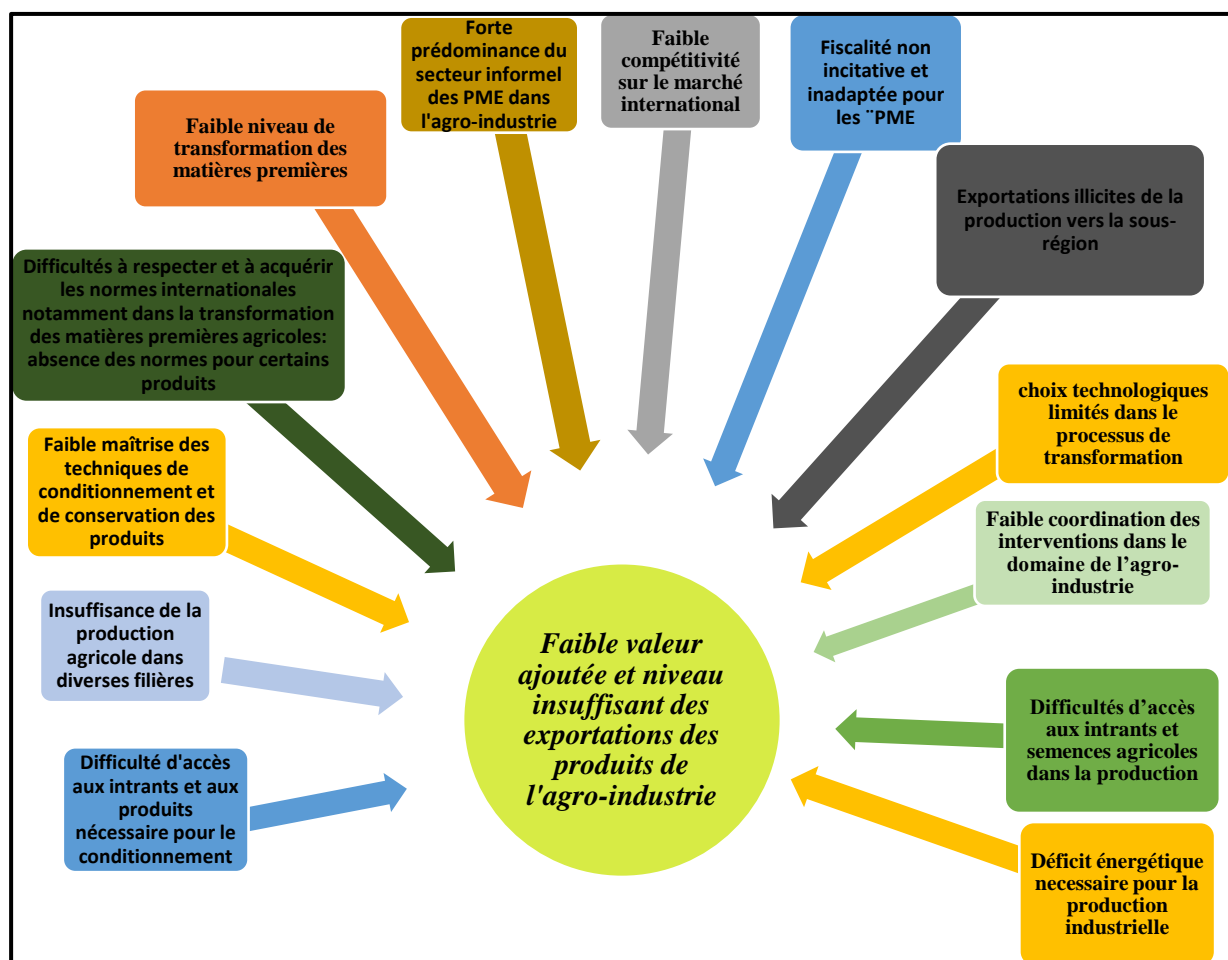
### 2.4.3. Analyse des principaux problèmes de l'agro-industrie

Le potentiel agricole du Cameroun offre une bonne base de développement pour l'agro-industrie qui traditionnellement a toujours été un des maillons les plus importants du secteur manufacturier national. Une des caractéristiques est sa faible intégration en amont en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières, son niveau insuffisant de transformation des produits (café, cacao) et sa faible conquête des marchés extérieurs. De manière générale, les agro-industries tournent en deçà des capacités installées, ce qui laisse entrevoir dans cette sous - composante un important gisement de croissance si des actions appropriées étaient

entreprises pour résoudre les problèmes identifiés. Le problème fondamental ou central à résoudre pour le développement de l'agro-industrie est donc le faible niveau de la production et de la valeur ajoutée (7,85% du PIB en 2016) ainsi que les implications en termes d'emplois et de revenus distribués. A ce problème fondamental est associé un problème subsidiaire qui est le faible niveau des exportations des produits fabriqués par l'agro-industrie. Les principales contraintes liées au développement de l'agro-industrie au Cameroun peuvent être regroupées en cinq groupes et représentées de la façon suivante :

- ❖ les contraintes d'approvisionnement, elles se manifestent par : (i) la faiblesse des excédents commercialisables à des fins de transformation et (ii) l'éparpillement de la production ce qui occasionne des frais de collecte et d'approvisionnement élevés ;
- ❖ les contraintes technologiques, elles se manifestent par : (i) la désuétude des techniques de production, (ii) les difficultés à respecter les normes internationales, (iii) la sous-utilisation des capacités de production et (iv) l'absence d'une culture de maintenance ;
- ❖ les contraintes logistiques, elles se traduisent par : l'insuffisance des infrastructures à l'échelle du pays ne favorise pas un accès facile entre centres de production, centres de transformation et centres de consommation ;
- ❖ le déficit en structures d'appui qui peuvent accompagner et promouvoir l'agro-industrie : outre l'absence de centres de recherche et de laboratoires spécialisés en matière de normes et de contrôle de qualité, le lien entre recherche appliquée et l'industrie est lui-même peu développé et encouragé ;
- ❖ L'accès difficile aux emballages et autres produits intermédiaires.

Figure 4 : Problème central de l'agro-industrie et ses causes



Source : MINPMEESA

### a. Production végétale

#### ➤ Filière céréalières (maïs, riz, mil/sorgho)

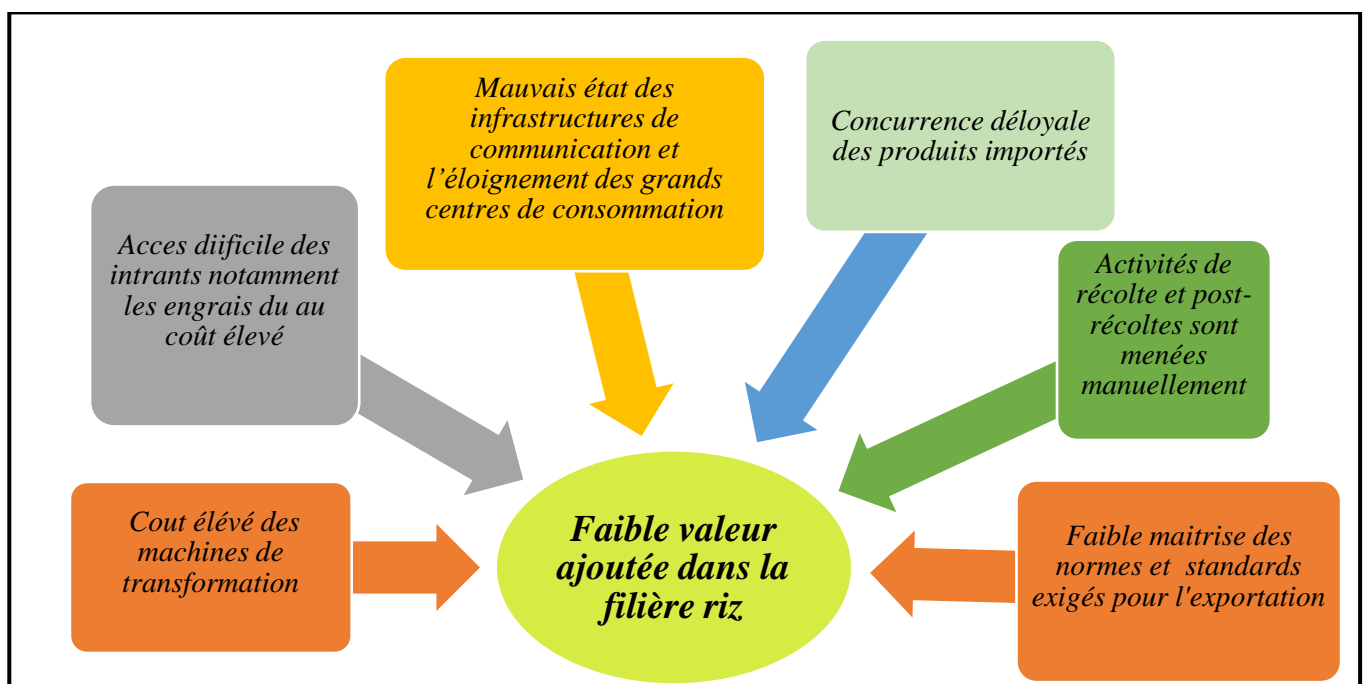
Les contraintes rencontrées dans la filière céréalières au Cameroun sont de plusieurs ordres et sont observées au niveau certains segments de la filière notamment la production, la transformation et la commercialisation. Il s'agit notamment :

- Faible niveau d'organisation des producteurs ;
- Faible mécanisation de l'agriculture, qui contraint les producteurs à n'exploiter que de petites superficies ;
- Insécurité foncière ;
- Faible productivité des exploitations, induite notamment par une utilisation réduite des semences à haut rendement ;

- Faible disponibilité des intrants agricoles (semences, des engrais, ... ) ;
- Forte présence des pertes post-récoltes, suite à des opérations de séchage mal conduites ou à des attaques d'insectes ;
- Faible capacité de stockage et non maîtrise des techniques de stockage ;
- Difficultés d'accès au micro crédit en zone rurale ne permettant pas la réalisation d'investissement en équipement et en intrants agricoles au profit des producteurs ;
- L'enclavement des bassins de production qui accentue le volume des pertes post-récolte et a une forte influence sur les prix sur les marchés ;
- Concurrence des produits manufacturiers importés qui sont la plupart de temps de meilleure qualité ;
- Faible maîtrise des techniques de conditionnement et de conservation des produits ;
- Le coût élevé de l'accès aux machines de transformation ;
- Le coût élevé de la mise en place des usines de transformation ;
- Le faible accès aux marchés internationaux en raison de la faible maîtrise des normes et standards exigés pour le marché à l'exportation ;

 **Filière riz**

**Figure 5** : Problème central de la filière riz et ses causes

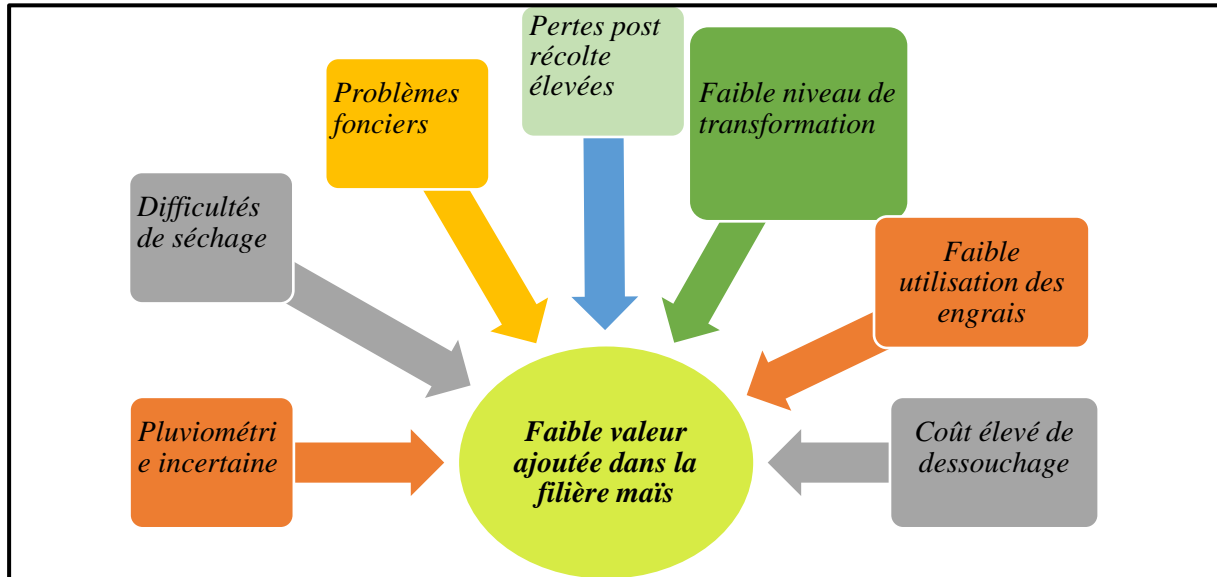


Source : MINPMEESA



## Filière maïs

Figure 6 : Problème Central de la filière maïs et ses causes

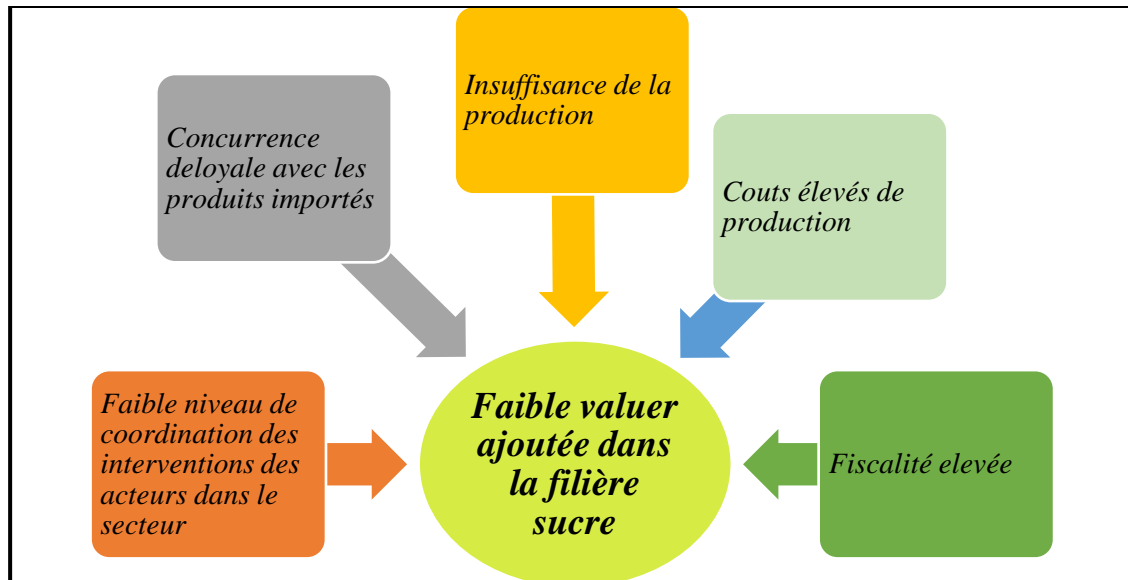


Source : MINPMEESA



## Filière sucre

Figure 7 : Problème Central de la filière sucre et ses causes



Source : MINPMEESA



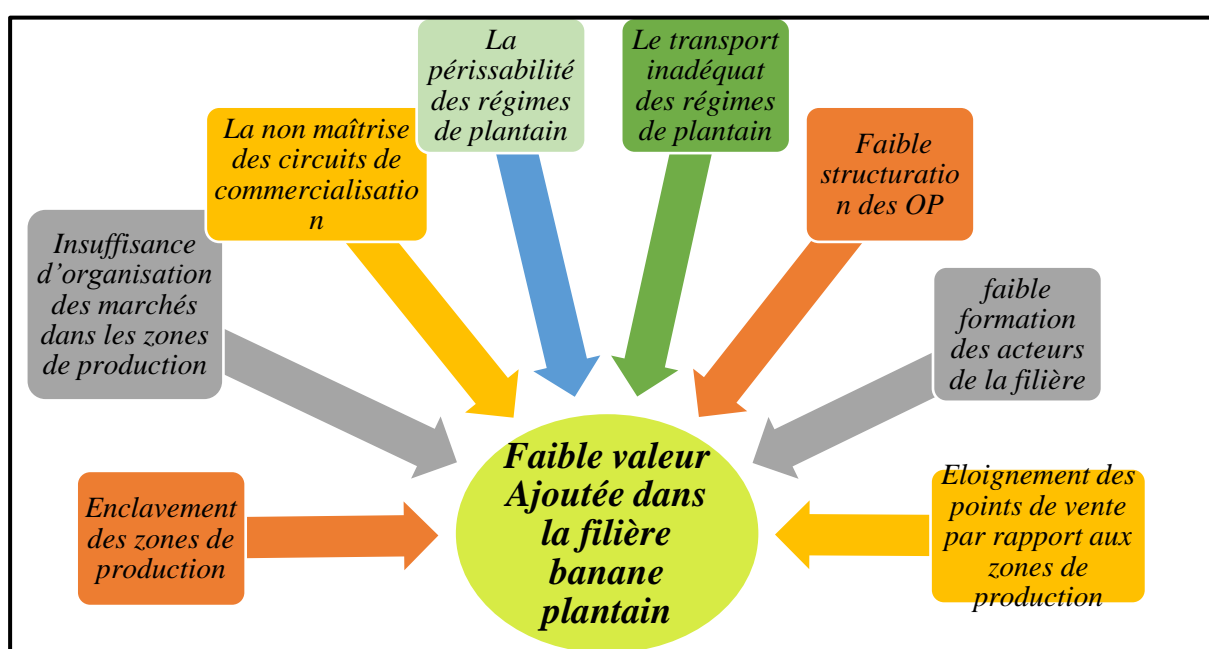
## Filière banane plantain

Les principaux obstacles dans les différentes chaînes de valeur de la filière sont les suivants :



- La vulgarisation des résultats de la recherche auprès des producteurs et promoteurs est insuffisante ;
- Le déficit de logistique adéquate de stockage des fruits frais dans les centres de collecte et sur les grands marchés de consommation ;
- La mauvaise maîtrise des itinéraires techniques de production, notamment dans les microentreprises et les producteurs individuels ;
- Le niveau relativement élevé des pertes post production à cause des difficultés de commercialisation et de conservation ;
- Faible maîtrise des techniques de conditionnement et de conservation des produits ;
- Le coût élevé de l'accès aux machines de transformation ;
- Le coût élevé de la mise en place des usines de transformation ;

**Figure 8 :** Problème Central de la filière banane plantain et ses causes



Source : MINPMEESA

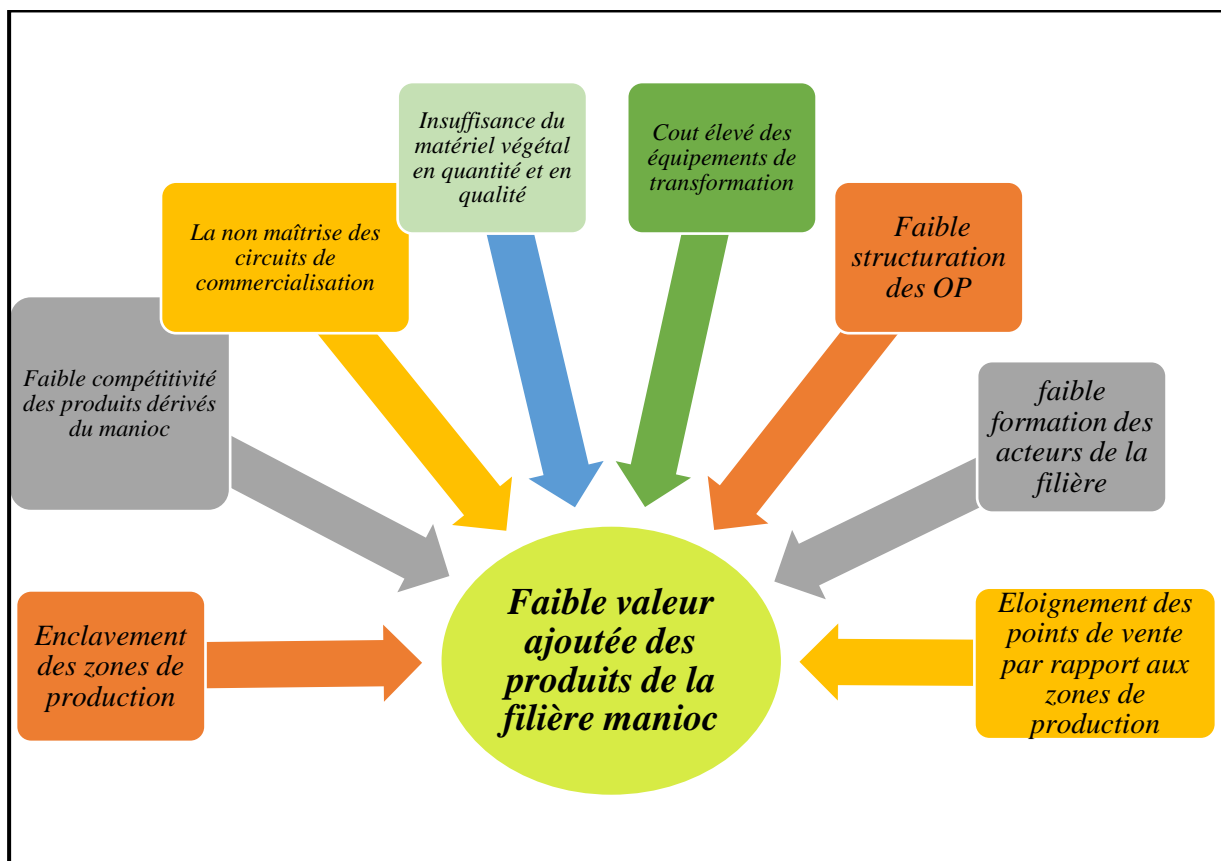
#### Filière manioc

Les principales contraintes dans les chaînes de valeur de la filière manioc sont les suivantes :

- La faible utilisation des engrais et la tendance à l'appauvrissement des sols ;
- L'insuffisance du matériel végétal en qualité et en quantité ;
- La non maîtrise et le coût élevé des méthodes de conservation ;

- Le coût élevé des infrastructures/équipements de transformation, stockage et transport ;
- L'accès difficile au crédit ;
- L'irrégularité des approvisionnements ;
- La faible maîtrise des outils de gestion ;
- La faible compétitivité des produits dérivés du manioc camerounais sur les marchés des pays du Nord ;
- L'indisponibilité des variétés améliorées destinées à la transformation ;
- La faible disponibilité des produits dérivés du manioc ;
- L'accès difficile aux marchés ;

**Figure 9 :** Problème Central de la filière manioc et ses causes



Source : MINPMEESA

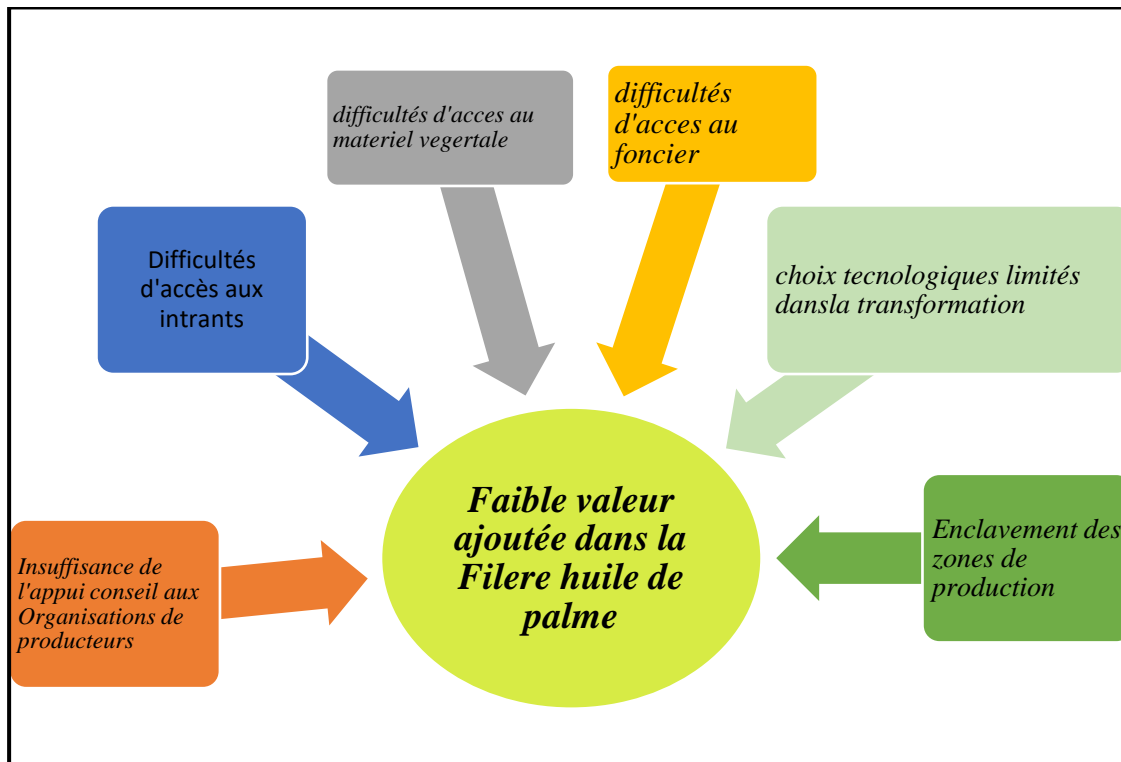
### Filière huile à palme

Les principales contraintes de la filière sont les suivantes :

- Difficultés d'accès au matériel végétal de qualité ;
- Difficultés d'accès aux engrais et semences ;

- Insuffisance de l'appui-conseil ;
- Enclavement des zones de production ;
- Faible niveau de la transformation due à des choix technologiques limités.

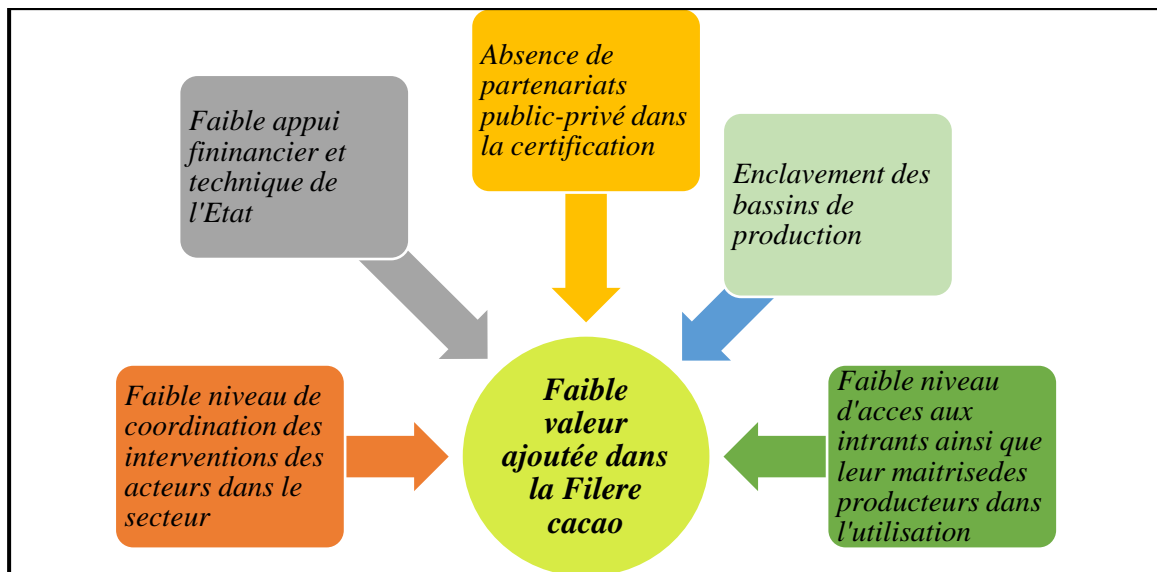
**Figure 10** : Problème Central de la filière huile de palme et ses causes



Source : MINPMEESA

## Filière Cacao

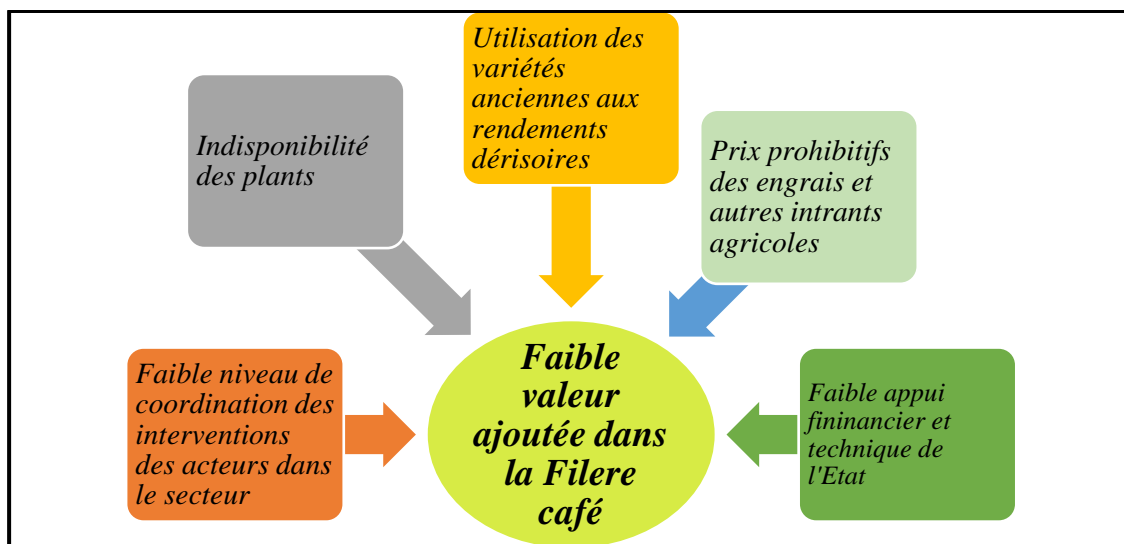
Figure 11 : Problème Central de la filière cacao et ses causes



Source : MINPMEESA

## Filière Café

Figure 12 : Problème Central de la filière café et ses causes



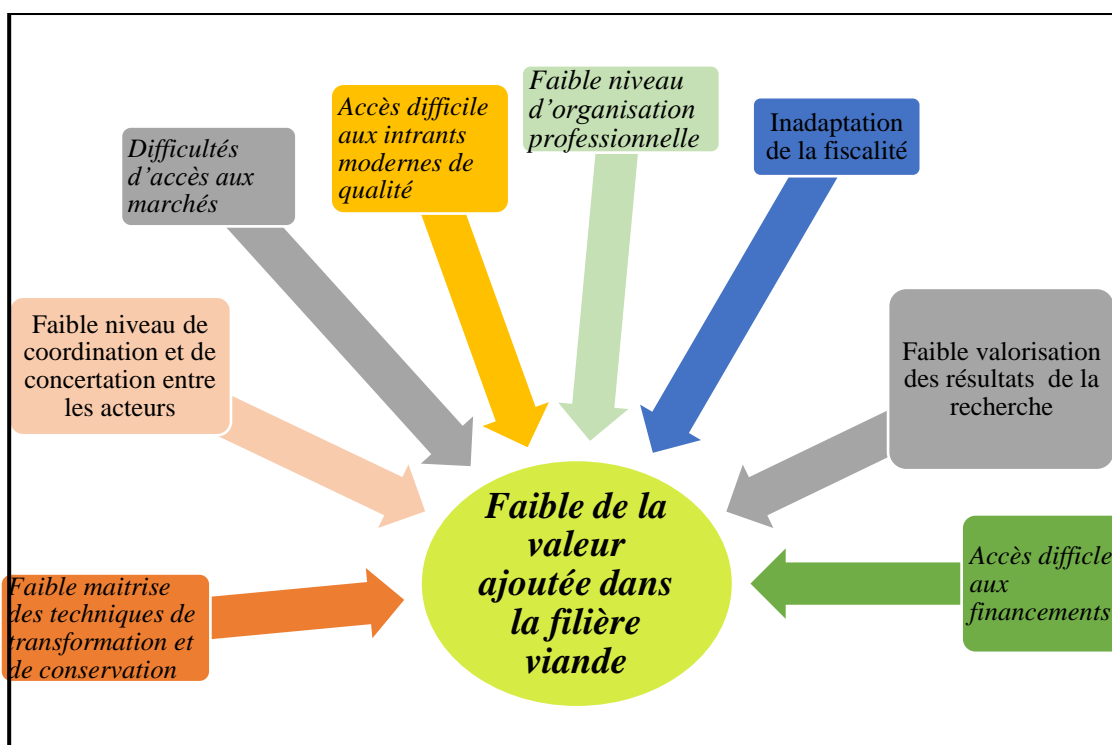
Source : MINPMEESA

### b. Production animale

## 🚩 Filière viande

Le problème majeur identifié est la faible valeur ajoutée des produits de la production animale. Cette situation s'explique par les facteurs suivants : Faible potentiel génétique des races locales ; Faible valorisation des résultats de la recherche agricole ; Faible utilisation des techniques à haut rendement ; Accès difficile à la terre, notamment pour les femmes et les jeunes ; Faible qualification de la main d'œuvre en milieu rural ; Accès difficile aux intrants modernes de qualité ; Forte prévalence des maladies animales ; Faible accès au crédit ; Faible capacité de gestion des organisations de producteurs ; Faible compétence technique des producteurs ; Insuffisance des infrastructures et équipements de production adaptés ; Insuffisance de l'énergie dans les zones de production ; Enclavement des zones de production ; Faible maîtrise des techniques de transformation et de conservation ; Insuffisance de concertation et de coordination ; Inadaptation de la fiscalité ; Inadéquation de la législation foncière.

**Figure 13** : Problème Central de la filière viande et ses causes



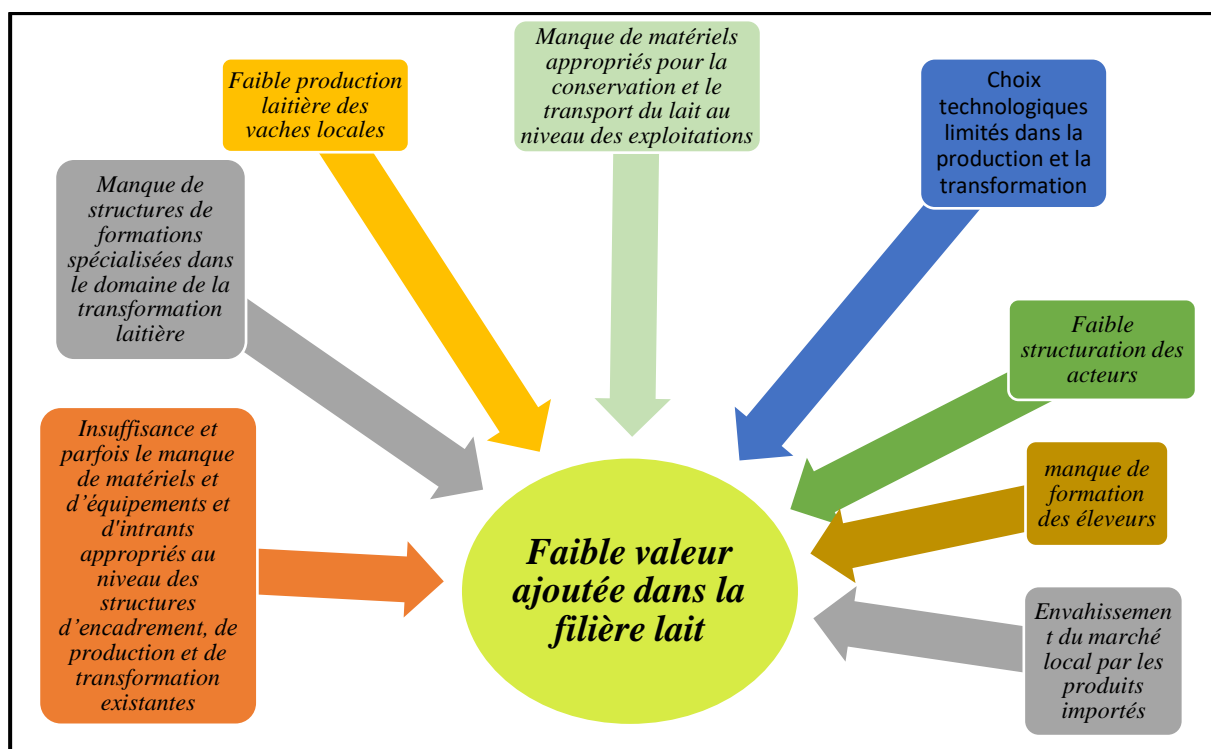
Source : MINPMEESA

## Filière lait

Les principales contraintes dans la filière lait au Cameroun sont les suivantes :

- Le manque de matériels appropriés pour la conservation et le transport du lait au niveau des exploitations, d'où l'utilisation de bidons d'huile de moteur ou ceux ayant servi auparavant au transport du carburant ou d'autres fluides ;
- Les conditions de traite et de manipulation de lait pas très hygiéniques ;
- L'absence de technologies appropriées pour la transformation ;
- L'envahissement du marché local par les produits importés ;
- Le faible niveau d'organisation des producteurs de lait en une force pouvant mener à bon escient les négociations avec les autres partenaires du secteur ;
- L'éloignement des producteurs laitiers des laiteries ;
- Le manque de véhicules adaptés pour le transport du lait, d'où les nombreuses difficultés éprouvées pour collecter ce lait dans les zones éloignées ;
- Les problèmes de disponibilité de lait cru en quantité et qualité surtout pendant la saison sèche. C'est l'une des raisons pour lesquelles toutes ces structures sont obligées de recourir au lait en poudre pour faire fonctionner les laiteries ;
- L'insuffisance des moyens matériels et équipements disponibles sur le terrain ;
- Le manque de coordination des actions de promotion de la production laitière sur le terrain ;
- L'insuffisance et la mauvaise gestion des ressources humaines qualifiées en matière d'industrie laitière ;
- La faible production laitière des vaches locales d'où le désir de plus en plus exprimé d'avoir accès aux animaux plus performants ;

**Figure 14** : Problème Central de la filière lait et ses causes



Source : MINPMEESA

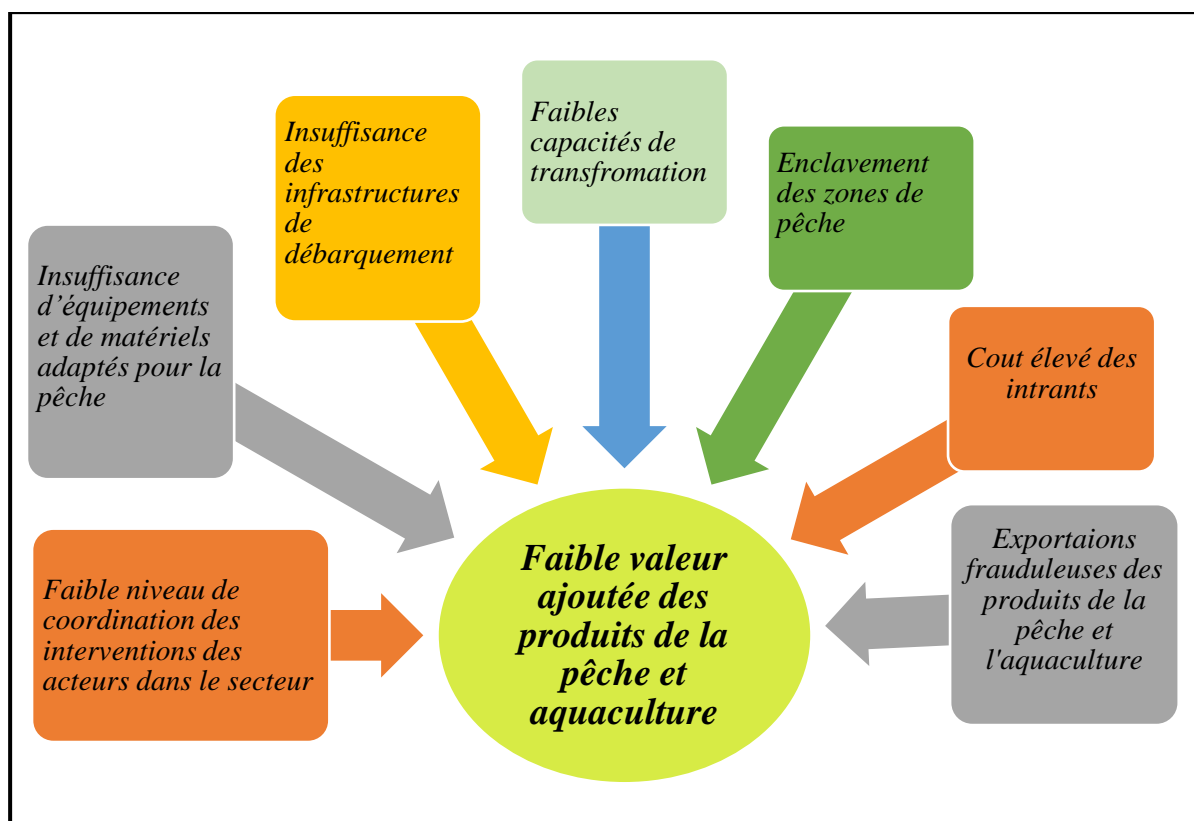
### c. Production halieutique (Pêche et aquaculture)

Le problème principal dans la production halieutique est la faible valeur ajoutée issue de la transformation des produits de cette filière. Cette situation peut découler de plusieurs facteurs :

- Faible potentiel génétique des alevins ;
- Faible niveau de structuration et de professionnalisation des acteurs de la pêche ;
- Ports de pêche et débarcadères totalement inadéquats ;
- Coût élevé des intrants de pêche et d'aquaculture ;
- Faibles capacités techniques et managériales des acteurs ;
- Non-respect de la réglementation en matière de techniques de pêche et d'engins ;
- Faible capacité de gestion des ressources halieutiques ;
- Exportation frauduleuse des captures ;
- Faiblesse du dispositif d'encadrement technique et d'appui financier aux acteurs ;
- Insuffisance de concertation et de coordination ;
- Enclavement des campements de pêche ;

- Insuffisance des infrastructures, équipements et logistiques de transport et commercialisation ;
- Faible capacité de transformation et de stockage ;

**Figure 15** : Problème Central de la filière poisson et ses causes



Source : MINPMEESA

#### 2.4.4. Identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour l'agro-industrie

##### 2.4.4.1. Forces et faiblesses de l'agro-industrie

###### 1. Forces

Elles peuvent être considérées comme des atouts à maximiser ou à optimiser pour le développement de l'agro-industrie au Cameroun.

###### Production végétale

Les atouts de la production végétale sont les suivants :

- **La disponibilité des terres cultivables** : le Cameroun dispose des millions d'hectares de terres cultivables et donc favorables à l'accroissement de la production agricole dans plusieurs filières.



- Ces espaces cultivables représentent plus de 50% de l'espace territorial national auquel il faut associer 19 millions d'ha de pâturages, Par ailleurs, le Cameroun jouit de conditions agro- écologiques favorables à la culture de plusieurs espèces végétales.
- **La volonté politique :** Le développement des chaînes de valeur de la production végétale constitue un moyen pour le gouvernement, non seulement d'assurer la sécurité alimentaire des populations, mais également de lutter contre la pauvreté en améliorant les revenus des populations rurales ;
- **Le cadre institutionnel assez riche :** MINADER, MINPMEESA, MINMITD, MINRESI, IRAD, etc. ;
- **L'existence de nombreux projets gouvernementaux visant à accroître la production végétale et à dégager des surplus pour la transformation :** Le Projet de Développement des Chaînes de Valeur Agricoles (PDCVA) ; le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) ; le Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA) ; le Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité (PAPMAV-Q) ; le Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules (PADRT) ;
- **L'existence d'une banque camerounaise des PME :** elle a été créée pour combler le « gap financier » entre le secteur bancaire traditionnel qui est réticent à financer les PME du fait de l'importance des risques, et les PME qui sont exclues du marché du financement du fait de leurs faiblesses financières et managériales ;
- **L'existence de nombreuses entreprises (PME) dans le secteur agro-industrie :** Selon le rapport sur le recensement des entreprises réalisé par l'INS, 2472 entreprises ont été recensées **dans le secteur alimentaire ;**
- **L'existence d'un dispositif de mise à niveau des entreprises :**
- **Disponibilité de la main d'œuvre sur le plan quantitatif :** Une population active constituée à majorité de main d'œuvre agricole ;
- **Existence de nombreuses structures agro-industrielles dans plusieurs filières :** L'on peut citer notamment la SOSUCAM dans filière canne à sucre, la SOCAPALM et CDC dans la filière palmier à huile, MAISCAM dans la filière maïs, PHP dans la filière banane plantain, etc.
- **Existence des infrastructures et équipements construits par les pouvoirs publics durant la mise en œuvre du DSCE :**

- Il s'agit notamment des routes rurales aménagées, des magasins de stockage et greniers communautaires construits dans les bassins de production ;
- **L'existence de nombreux groupements professionnels dans le domaine de la production végétale :** L'on peut citer notamment le Groupement des Industries Meunières du Cameroun, le Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao (CICC), Le Groupement des Exportateurs Cacao/Cafés (GEX), l'Union des Syndicats Professionnels du Cameroun (USPAC), le Syndicat Patronal des Boulangers du Cameroun, etc.

### **Production halieutique**

- **La volonté politique :** Le développement des chaînes de valeur de la production halieutique constitue un moyen pour le gouvernement de lutter contre la pauvreté en améliorant les revenus des populations rurales. L'existence d'outils de planification du sous-secteur validés à travers la stratégie de développement des industries et services et la stratégie du secteur rural, montrent que le Cameroun avec l'appui de ses Partenaires au Développement accorde une importance significative au développement de la pêche et de l'aquaculture ;
- **Un potentiel hydraulique important :** Les ressources en eau très importantes offrent des possibilités énormes en termes de plans d'eau pour la pêche et l'aquaculture. Le réseau hydrographique très dense qui couvre une superficie de 4 000 000 ha d'eau douce avec les plans d'eau, des barrages (Maga, Lagdo, Mbakaou, Mapé, Bamendjin et bientôt Lom Pangar) et de fleuves (Bénoué, Nyong, Sanaga, Logone, Mbam, Ntem, etc.) constitue en effet une base productive particulièrement intéressante pour la pêche artisanale continentale et l'aquaculture.  
Par ailleurs, la grande côte maritime longue de plus de 360 km offre des possibilités de développement de la pêche maritime industrielle et artisanale.
- **Existence d'un Cadre institutionnel : MINEPIA, MINPMEESA, MINMIDT, IRAD, etc.**
- **La construction de nouveaux barrages hydroélectriques et de retenus qui constituent des principales zones d'activités pour la pêche artisanale continentale**
- **La mise en place de plusieurs projets gouvernementaux visant à accroître la production halieutique et à dégager des surplus pour la transformation : le**

Projet d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs de l'Élevage, de l'Agriculture et des Pêches (PCP-AFOP) ; le Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Aquacole (PPEA) ; le Projet de développement des chaînes de valeur d'élevage et de pisciculture (PD-CVEP) ; le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales (PCP-ACEFA) ; etc.

- **Existence des stations aquacoles, des centres nationaux de formation halieutique et de la Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CPDM) ;**
- **L'existence d'un dispositif de mise à niveau des entreprises**
- **Disponibilité de la main d'œuvre sur le plan quantitatif :** Une population active constituée à majorité de main d'œuvre agricole.

#### **Production animale**

- **La volonté politique à travers des outils de planification :** Le développement de l'élevage constitue un moyen pour le gouvernement de lutter contre la pauvreté en améliorant les revenus des populations rurales. L'existence d'outils de planification du sous-secteur validés à travers la stratégie de développement des industries et services et la stratégie du secteur rural, montrent que le Cameroun avec l'appui de ses Partenaires au Développement accorde une importance significative au développement de l'élevage et de l'industrie animale.
- **Un potentiel en ressources animales bien diversifié :** au Cameroun, l'élevage des animaux domestiques (en majorité) est constitué des espèces à cycle court (volaille, porcs, ovins caprins) et des espèces à cycle long.  
L'exploitation des animaux se pratique dans l'ensemble du pays qui bénéficie d'une grande diversité agroécologique. L'élevage des bêtes sauvages et des espèces non conventionnelles se développe à grands pas et offre des perspectives intéressantes en matière d'élevage de captivité notamment avec les espèces telles que : les aulacodes, les cobayes, les lapins, les grenouilles, les cailles, les escargots, les crocodiles, les pintades, les autruches et bien d'autres.
- **Disponibilité des équipements mis en place par le gouvernement durant la mise en œuvre du DSCE :** Il s'agit notamment d'un (01) abattoir à Ngaoundéré (capacité de 250 têtes par jour) ; quatre (04) entrepôts frigorifiques d'une capacité cumulée de

12 000 m<sup>3</sup> à Ngaoundéré, Yaoundé, Ebolowa et Kribi ; neuf (09) véhicules frigorifiques pour le transport des carcasses.

- **Existence d'un cadre institutionnel : MINEPIA, MINPMEESA, MINMIDT, IRAD, etc.**
- Existence de l'Agence pour la Promotion des petites et Moyennes Entreprises (APME) avec pour missions notamment (i) de faciliter la création des PME tout en leur apportant une assistance dans leurs idées ; (ii) de promouvoir l'innovation technologique à l'intention des PME ; (iii) de faciliter l'accès des PME au financement et au partenariat ; (iv) de réaliser des études de marchés et des choix stratégiques de développement des PME.
- **La mise en place de plusieurs projets gouvernementaux visant à accroître la production animale et à dégager des surplus pour la transformation** : le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales (PCP-ACEFA) ; le Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL) ; le Projet Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agroalimentaire (PROCISA) ; le Projet d'Appui au Développement Rural (PADER) ; le Programme National de Prévention et de Lutte contre les Zoonoses Émergentes et ré émergentes (ZOOLOSES) ; le Livestock and Fisheries Development Project (LIFIDEP) ; le Projet de Développement de la Commercialisation de Bétails et des Infrastructures d'Élevage (PD-COBIE) ; etc.
- **Existence de la Caisse de Développement de l'Élevage pour le Nord, la Caisse de Développement de l'Élevage pour le Nord-Ouest, les stations d'impulsion et de modernisation de l'élevage ;**

## 2. Faiblesses

- **Forte prédominance du secteur informel** : une grande majorité d'entrepreneurs exerce dans le secteur informel selon le recensement général des entreprises réalisé par l'INS réalisé en 2009 et en 2016. Parmi les entreprises alimentaires recensées par l'INS, une faible proportion soit 1,7% est affiliée à un cabinet comptable et 20% remplissent une déclaration fiscale. ;
- **Faible coordination des interventions dans le secteur de l'agro-industrie** : Cela se traduit par l'absence d'un cadre de concertation formel des initiatives dans le domaine de l'agro-industrie ;

- **Fiscalité non incitative et inadaptée pour les PME**
- **Contraintes foncières limitant l'extension des plantations industrielles :** Cette situation se traduit par les problèmes domaniaux entre les agro-industries et les populations riveraines ;
- **Insuffisance de systèmes appropriés pour le financement des activités agricoles et agro-industrielles ;**
- **Compétences insuffisantes des entrepreneurs à gérer de manière rationnelle et compétitive les unités industrielles ;**
- **Faible maîtrise des techniques de conditionnement et de conservation des produits :** Cette situation s'explique par connaissances des populations locales
- Difficultés à respecter les normes internationales notamment dans la transformation des matières premières agricoles ;
- Coût élevé de la mise en place des usines de transformation ;
- **Faible niveau de transformation des matières premières :** Il découle des choix technologiques limités et qui ne permettent que d'engager des processus de transformation simple à faible valeur ajoutée.
- Non maîtrise des nouvelles technologies dans le processus de transformation ;
- Difficulté d'accès aux intrants et aux produits nécessaires pour le conditionnement ;
- **Insuffisance de la production agricole dans diverses filières :** Elle résulte de la faible capacité de production en termes de volume ;
- **Coût de collecte élevé des matières premières agricoles :** Cette situation résulte de l'insuffisance en infrastructures ;
- **Enclavements des bassins de production :** Elle résulte notamment de l'insuffisance des infrastructures routières ou ferroviaires ;
- **Difficultés d'accès aux intrants et semences agricoles :** Cette situation est due aux prix prohibitifs des engrais et autres intrants agricoles dans la production agricole ;
- **Utilisation des variétés anciennes aux rendements dérisoires ;**
- **Faible accès aux marchés internationaux en raison de la faible maîtrise des normes et standards exigés pour le marché à l'exportation ;**
- **Faible compétitivité sur le marché international :** Cela peut s'expliquer par les couts de collecte élevé des matières premières agricoles.

## 2. Opportunités et menaces.

### i. Opportunités

- **Mise en œuvre de la décentralisation** : Le processus de décentralisation constitue un atout pour le développement de l'agro-industrie dans la mesure où redonner plus d'autonomie et de moyens aux CTD permet à ces dernières de mettre en place des politiques plus opérationnelles, adéquates et ciblées en vue d'une valorisation optimale du potentiel agro écologique de chaque CTD. En effet, le développement de l'agro-industrie a plus de chance d'aboutir si les autorités locales (CTD) pour lesquelles les politiques sont élaborées se l'approprient et participent effectivement à sa mise en œuvre. De plus, le rapprochement de l'administration du citoyen génère une plus grande confiance en instaurant une relation de responsabilité sanction entre les citoyens et l'Etat par le biais des leaders locaux, des entrepreneurs et des organisations professionnelles ;
- **Une hausse constante de la demande domestique** : Elle résulte de l'accroissement de la consommation des ménages. Cette dernière quant à elle découle de la consommation de la population ;
- **L'ouverture des marchés sous régionaux et mondiaux** : Le développement des chaînes de valeur régionales et mondiales offre des nouvelles opportunités au Cameroun pour accélérer l'industrialisation, la transformation structurelle et la croissance économique inclusive et soutenable. A titre illustratif, le marché porteur de la CEMAC à l'intérieur duquel le Cameroun dispose d'un certain leadership au plan économique constitue une opportunité à exploiter pour le développement de l'agro-industrie au Cameroun.  
Il s'agit d'un marché de 30 millions d'habitants et en constante augmentation. Par ailleurs, l'entrée en vigueur le 07 juillet 2019 de la Zone de Libre-Echange Continentale africaine constitue également une énorme opportunité pour le développement de l'agro-industrie camerounaise.
- **L'intérêt des partenaires techniques et financiers pour l'agro-industrie** : Les Investissements Directs Etrangers (IDE) constitue une importante source de financements internationaux pour les pays en développement. Ce type de financement constitue une opportunité à saisir par le Cameroun dans son partenariat international en vue d'accélérer le développement de son agro-industrie.

- **Disponibilité d'une offre diversifiée de technologies susceptibles d'être mobilisées au niveau mondial :** Le Cameroun a un niveau industrialisation et de développement technologique faible et donc éloigné de la frontière technologique pour chaque secteur d'activité ou chaîne de valeur mondiale. Dans un contexte de la mondialisation et des révolutions technologiques successives, l'on observe dans chaque secteur d'activité, une offre diversifiée de technologies susceptibles d'être acquises et utilisées l'agro-industrie.

### 3. Menaces

- **La présence de nombreux produits importés dans le marché local :** Les importations des produits de l'agro-industrie constituent pour un risque pour l'économie nationale dans la mesure où ces importations représentent un manque à gagner pour les recettes budgétaires de l'Etat. Par ailleurs, ces importations contribuent à l'aggravation du déficit de la balance de paiement ;
- **La crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest :** Le Cameroun fait face à une crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2016. Cette situation oblige le gouvernement à mobiliser des moyens énormes pour la sécurité des populations vivant dans les régions en question. Cette situation constitue un risque pour le développement de l'agro-industrie au Cameroun dans la mesure où elle réduit les ressources budgétaires du gouvernement et par conséquent sa capacité à financer le développement d'un secteur crucial comme l'agro-industrie.
- **L'accroissement de la demande résultant de la hausse de la population :** La population camerounaise est jeune et en constante augmentation selon le Bureau Central des Etudes et recherches sur la Population (BUCREP). Cet accroissement de la population se traduit par à son tour par une hausse de la consommation des ménages notamment dans les produits de l'agro-industrie. Le gouvernement doit donc renforcer son offre dans l'agro-industrie pour pouvoir tirer profit de la hausse de la demande de consommation des ménages qui en résulte.

### 2.4.5. Enjeux et défis

Domaines	Enjeux	Défis
<p><b>Production végétale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement de la production agricole ;</li> <li>• Amélioration du niveau de transformation des matières premières de la production végétale ;</li> <li>• Amélioration du volume des exportations des produits transformés issus de l'agro-industrie</li> <li>• Amélioration de la valeur ajoutée dans les filières de la production végétale ;</li> <li>• Améliorer la Compétitivité des PME présentes dans le domaine de la production végétale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désenclaver les bassins de production végétale ;</li> <li>• Faciliter l'accès aux intrants et semences améliorées pour les filières de la production végétale ;</li> <li>• Renforcer les capacités des agro-industries déjà présentes dans le domaine de la production végétale ;</li> <li>• Faciliter l'accès aux équipements modernes pour les PME présentes dans le processus de production ;</li> <li>• Faciliter l'accès aux Technologies avancées pour les PME présentes dans la transformation des matières premières végétales ;</li> <li>• Mettre en place un dispositif fiscal adapté aux PME présentes dans la production et transformation végétale ;</li> <li>• Organiser des séminaires de formation théorique et pratique en technologie de transformation alimentaire pour les petites entreprises ;</li> <li>• Développer des cycles de formation professionnelle spécialisés en techniques de transformation agro-industrielle et contrôle de la qualité ;</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les PME pour le développement de leurs compétences techniques, technologiques et managériales ;</li> <li>• Promouvoir, au sein des PME une dynamique « qualité », la culture de l'innovation et du respect des normes et standards internationaux ;</li> <li>• Organiser des ateliers de formation visant renforcement des capacités des PME dans le processus de normalisation et certification des produits et de contrôle de la qualité dans la production et la transformation au niveau de la production végétale ;</li> </ul>
<p align="center"><b>Production animale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance pour la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des populations camerounaises ;</li> <li>• Amélioration de la couverture Sanitaire des cheptels et de Lutte contre les Zoonoses ;</li> <li>• Amélioration du niveau de transformation des matières premières de la production animale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités de diagnostic des maladies et de contrôle de la qualité des denrées d'origines animale ;</li> <li>• Renforcement des capacités des organisations professionnelles des filières animales ;</li> <li>• Développement des filières animales à cycle court ;</li> <li>• Développement du gros bétail ;</li> <li>• Modernisation des infrastructures d'élevage et de transformation ;</li> <li>• Développement des unités moyennes de production, de transformation des produits animaux gage de création d'une plus-value et d'emplois décents ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la compétitivité des produits du sous-secteur sur les marchés d'exportation ;</li> <li>• Amélioration de la valeur ajoutée dans les filières de la production animale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la mise en place des infrastructures de désenclavement des zones de production ;</li> <li>• Faciliter l'accès au matériel animal amélioré et aux autres intrants plus productifs ;</li> <li>• Faciliter l'accès aux équipements modernes de production et aux infrastructures de transformation ;</li> <li>• Appuyer les PME pour le développement de leurs compétences techniques, technologiques et managériales ;</li> <li>• Promouvoir, au sein des PME une dynamique « qualité », la culture de l'innovation et du respect des normes et standards internationaux ;</li> </ul>
<b>Production halieutique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance pour la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des populations camerounaises ;</li> <li>• Amélioration du niveau de transformation des matières premières de la production halieutique ;</li> <li>• Amélioration la compétitivité des produits de la production halieutique sur les marchés d'exportation ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités de diagnostic des maladies et de contrôle de la qualité des denrées d'origines halieutique ;</li> <li>• Renforcement des capacités des organisations professionnelles des filières halieutiques ;</li> <li>• Développer des unités moyennes de production, de transformation des produits halieutiques gage de création d'une plus-value et d'emplois décents ;</li> <li>• Développer la pêche ;</li> <li>• Développer l'aquaculture ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la valeur ajoutée dans les filières de la production halieutique ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter l'accès aux équipements modernes de production et aux infrastructures de transformation ;</li><li>• Appuyer les PME pour le développement de leurs compétences techniques, technologiques et managériales ;</li><li>• Promouvoir, au sein des PME une dynamique « qualité », la culture de l'innovation et du respect des normes et standards internationaux ;</li></ul>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PARTIE II : FORMULATION DES CHOIX  
OPERATIONNELS ET PROFILAGE DU SECTEUR DE  
L'AGRO-INDUSTRIE**

# CHAPITRE 3 : CHOIX OPERATIONNELS DE L'AGRO-INDUSTRIE

## 3.1. OBJECTIF GENERAL

### 3.1.1. Quelques aspects importants à prendre en compte

L'environnement international caractérisant les agro-industries dans les pays en développement et dans les économies en transition a subi de nombreuses mutations.

1. Avec l'augmentation des revenus par habitant, les progrès technologiques, et la libéralisation du commerce et l'urbanisation, les agro-industries et les PME agroalimentaires jouent un rôle économique et social de plus en plus important notamment par leur intégration en amont avec le secteur agricole. De ce fait leur contribution à la réduction de la pauvreté est de plus en plus établie ;
2. Les grands industriels et distributeurs s'appuient sur des filières d'approvisionnement et des grossistes spécialisés et fixent de nouvelles normes de qualité et de sécurité des aliments ;
3. Les produits alimentaires sont de plus en plus orientés vers des chaînes de distribution tels que les supermarchés et de moins en moins vers les marchés locaux ;
4. Les approvisionnements sont également de plus en plus contractualisés ce qui implique que les fournisseurs doivent être en mesure de livrer de gros volumes de produits homogènes ce qui en amont requiert une maîtrise de tous les paramètres techniques de production ;
5. Avec l'augmentation du taux d'urbanisation et de la plus grande participation des femmes au marché du travail, il existe une demande de plus en plus forte pour les aliments prêts à la consommation ;
6. Le développement des agro-industries s'est accompagné d'une prolifération de normes industrielles et de critères de qualité créés par les entreprises privées et les groupements industriels. Autre pratique accompagnant l'essor du commerce équitable est la certification des produits par des organismes gouvernementaux internationaux. Même si ces normes et critères de qualité protègent le consommateur et améliorent la qualité et la sécurité sanitaires des aliments, elles peuvent avoir un effet d'éviction pour les agro-industries des pays où les systèmes de traçabilité, de certification et de mises aux normes ne sont pas trop développés ou constituent une charge trop importante pour les entreprises ;

7. Les nouveaux modes de consommation incluent davantage de produits d'origine animale : poisson, viande, produits laitiers. Les aliments biologiques et les produits de l'agriculture durable sont également de plus en plus en demande ;
8. La recherche dans le domaine agro-alimentaire est devenue une variable stratégique importante dans la conquête de nouveaux marchés et l'on assiste à une multiplication des partenariats publics-privés dans la recherche et la diffusion de la recherche afin d'en réduire le coût d'accès aux entreprises de petite taille.

### 3.1.2. Formulation de l'objectif général

Dans la Stratégie de Développement des Industries et Services pour la période 2020-2030, le Cameroun se donne pour ambition de « DEVENIR LE NOURRICIER DE L'AFRIQUE (CEEAC) ET DU NIGERIA. » Il est donc question pour le gouvernement d'approvisionner les marchés de l'intérieur et de la CEEAC + Nigéria en produits alimentaires de 2ème et 3ème transformation à travers la valorisation plus poussée des matières premières locales et la promotion des exportations.

La vision du domaine peut donc être formulée de la manière suivante : « **l'agro-industrie camerounaise : Un domaine compétitif concourant à la création des richesses, à la croissance inclusive dans un environnement durable.** »

Cet objectif global intègre plusieurs aspects notamment :

- **La compétitivité** : Le domaine de l'agro-industrie fait face à la concurrence de nombreux produits issus de l'importation. Le Cameroun doit donc proposer des produits compétitifs à la fois sur le plan de la qualité des produits et sur le plan du prix. Cette compétitivité est une condition indispensable pour conquérir les parts de marché au niveau national, sous régional et mondial ;
- **Croissance économique** : L'agro-industrie doit contribuer à la croissance de l'économie camerounaise. C'est grâce à cette croissance que le gouvernement pourra dégager des marges de manœuvre sur le plan financier afin de mettre en œuvre divers projets de développement ;
- **Environnement Durable** : Le développement de l'agro-industrie doit se faire dans un respect total des objectifs de développement durable.

A cet égard, les orientations stratégiques devraient principalement viser à lever en amont les contraintes qui bloquent la production c'est-à-dire : (i) Mobiliser et attirer les jeunes vers l'agriculture ; (ii) Résoudre les problèmes fonciers qui peuvent limiter l'accès à la terre ; (iii) Arrimer davantage la recherche agronomique et la production agricole ; (iv) Former les agriculteurs et renforcer leurs capacités à maîtriser les techniques agricoles modernes ; Développer les infrastructures d'appui au développement du secteur rural (pistes, routes, infrastructures de stockage, abattoirs, chaînes de froids, etc.).

### 3.1.3. Scénarios à envisager

Concernant les scénarios, deux sont à envisager, leur mise en œuvre se décline de manière commune par deux maillons : Le renforcement de l'offre domestique et la promotion des exportations agroalimentaires. Toutefois, la différence va intervenir au niveau de la promotion des exportations.

#### ❖ Renforcement de l'offre domestique sur le marché local

A cette étape, il est question de renforcer l'offre domestique avec pour objectif de couvrir le marché intérieur concernant les biens qui plombent la balance commerciale au niveau des importations et dont le pays présente une offre domestique considérable. Cela nécessite préalablement un bon ciblage de produits agro-industriels dont l'offre domestique est en mesure de satisfaire suffisamment la demande domestique (ratio d'importations/demande totale significatif) et dont le niveau de transformation ne demande pas un coût très élevé, ainsi plus de main d'œuvre que de capital. En d'autres termes, il est question de cibler les biens de consommation pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif. Il faudrait cependant que ces produits agro-industriels aient une connexion directe avec le secteur primaire notamment celui agricole. En effet, le développement de l'agro-industrie est étroitement lié à la croissance de la production agricole sans laquelle il ne sera pas possible de dégager les surplus disponibles à des fins de transformation. A terme, le Cameroun devrait également spécialiser son agro-industrie selon des zones agro écologiques lui permettant de tirer parti au mieux des spécificités de son territoire.

La couverture du marché intérieur par les produits agro-industriels locaux passe par la mise en œuvre de plusieurs mesures. Ces dernières doivent toucher tous les segments de la chaîne de valeur à savoir : la production, la transformation et la commercialisation. Les mesures à mettre œuvre par le gouvernement pour le développement de l'agro-industrie doivent être à la fois technologiques, fiscales, institutionnelles, financières, etc.

L'objectif étant bien évidemment de rendre les PME locales présentes dans le secteur de l'Agro-industrie compétitives vis-à-vis des produits importés. Par ailleurs, il s'agira de bien définir le cadre technique (choix des instruments) pour l'application de ces mesures incitatives afin que cela ne provoque pas un déficit structurel pour l'Etat (création de zones économiques spéciales, subventions de production, facilités foncières, incitations fiscales, garanties de financement, quota à l'importation, offre infrastructurelle, etc...).

### ❖ **Promotion des exportations**

Dans l'optique du renforcement de l'offre domestique, les industries locales restent confrontées par la faible acquisition des inputs et de la technologie qui sont pour la plupart importés à des coûts relativement importants, que cependant la disponibilité des devises dans la balance de paiement ne permet pas à cause des engagements extérieurs de l'Etat. D'où la nécessité de recourir à une politique de promotion des exportations non plus primaires tel que constaté (matières premières) mais manufacturières dans le secteur de l'agro-industrie afin de non seulement financer les importations nécessaires aux agro-industries locales.

Ainsi tenant compte de l'importance de son potentiel agro écologique, il est question de mettre une emphase le processus de diversification qui piétine encore le pas au Cameroun. En effet Les exportations camerounaises portent, pour l'essentiel, sur des produits primaires (agricoles et miniers), à faible valeur ajoutée, tributaires de la fluctuation des cours mondiaux de matières premières.

La promotion des exportations constitue un maillon complémentaire au renforcement de l'offre domestique, l'objectif visé étant bien évidemment de conquérir des parts de marché à l'international. A cet effet, les produits issus de l'agro-industrie camerounaise doivent être compétitifs sur les aspects qualité et prix.

Comme le préconise la Stratégie Nationale des Exportations, le gouvernement pourrait s'inspirer des mesures ci-après : (i) Accompagnement financier des opérations d'exportation ; (ii) Gestion de la qualité et emballage, mise aux normes, laboratoires, certifications ; (iii) Développement des compétences à l'exportation et amélioration ; (iv) Logistique et facilitation des échanges ; rationaliser et accroître l'efficacité du dispositif d'appui aux exportations ; (v) Renforcement des acteurs et promotion des actions collectives (zone économique, clusters, pôles industriels, etc.) visant à renforcer la position du Cameroun dans les CVM.



Concernant la stratégie de diversification des exportations dans l'agro-industrie nous optons pour 2 approches :

- ✚ Approche parcimonieuse
- ✚ Approche des paris stratégiques

Pour ces deux scénarios, il s'agira également de bien définir le cadre technique (choix des instruments) pour l'application de ces mesures incitatives afin que cela ne provoque pas un déficit structurel pour l'Etat (création de zones économiques spéciales, subventions de production, facilités foncières, incitations fiscales, garanties de financement, quota à l'importation, offre infrastructurelle, etc....)

### ✚ **Scénario 1 : Approche parcimonieuse**

Le premier scénario consisterait à promouvoir l'offre domestique des biens pour lesquels le pays dispose déjà d'un avantage comparatif (révélé ou pas) mais qui permettent d'aller vers d'autres gammes de produits notamment celles moyennement complexes. Ces produits ont ainsi un niveau de sophistication moyen avec un coût de production qui est moindre et l'avantage de requérir plus de main d'œuvre local, ces produits présentent des gains d'opportunité moyens dans les échanges internationaux au regard du nombre considérable de pays spécialisés dans ces produits, ils peuvent permettre une accumulation consistante de devises si la productivité est importante.

L'avantage de cette approche est de prendre en compte le savoir-faire actuel de la main d'œuvre local, autrement dit le profil du capital humain existant. C'est tenant compte de cela qu'on peut mieux se projeter sur les produits où il faut se spécialiser dans le court et moyen terme. L'objectif de cette approche est donc d'orienter de plus en plus les PME vers la création de gamme de produits sur la base du panier existant en grande partie.

### ✚ **Scénario 2 : Approche des paris stratégiques**

Le second scénario consisterait à promouvoir l'offre domestique des biens pour lesquels le pays ne dispose pas encore d'un avantage comparatif révélé mais prometteur en termes de positionnement sur la scène du commerce international. Ces produits ont ainsi un niveau de sophistication assez élevé (plus complexes) induisant un coût de production important, ces produits présentent ainsi des gains d'opportunité dans les échanges internationaux et peuvent permettre une accumulation consistante de devises même si la productivité n'est pas importante.

Toutefois le risque est plus élevé par rapport au premier scénario, on se positionne dans ce scénario dans le long terme. Par conséquent, le savoir-faire actuel est insuffisant pour élaborer ces produits sans la mise en place d'un plan de rattrapage technologique.

Pour rappel, la couverture du marché extérieur par les produits agro-industriels locaux reste faible mais également peu complexe ou sophistiqué. En effet dans le panier actuel des produits à l'exportation, une grande partie provient des ressources naturelles et atteignant au plus la deuxième transformation, par ailleurs le pays ne se présente pas comme leader dans ces produits. Or il y a des opportunités à se positionner sur des segments stratégiques plus complexes car ils permettent un accroissement plus rapide du revenu par habitant au regard de la valeur significative des échanges de ces biens dans le commerce international.

Ainsi il faudrait contourner la défaillance des marchés et l'incapacité du secteur privé notamment les PME à s'engager dans la découverte de nouveaux produits plus complexes. La règle consisterait, à ce que les mesures incitatives soient conçues de manière à récompenser la prise de risque par les PME dans les nouveaux produits complexes. L'objectif étant bien évidemment de rendre les PME locales présentes dans le secteur de l'agro-industrie compétitives sur ces produits en devenir.

### **Choix du Scénario**

Les deux scénarii ci-dessus présentés adressent chacune des aspects importants à l'atteinte des objectifs de transformation structurelle de l'économie du pays par le mix import/substitution et la promotion des exportations.

Le premier scénario consiste à densifier la production locale des produits pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif pour satisfaire essentiellement la consommation locale ; et le second scénario adresse les aspects liés au commerce, et oriente la production des biens demandés sur le marché sous-régional, international.

Sous chacune des hypothèses (choix de développement), les actions à mener contribueront substantiellement à l'atteinte des objectifs stratégiques fixés à l'horizon 2030 en ce qui concerne le développement du secteur de l'agro-industrie. Ces deux hypothèses prises séparément ne permettent pas d'adresser la problématique du mix import/substitution dans son entièreté.

A cet effet, le choix consisterait à combiner les deux scénarii pour satisfaire non seulement la demande domestique, mais également tirer profit de la mise en œuvre des accords de partenariat pour positionner les produits camerounais sur le marché sous-régional et international.

## **3.2. AXES OPERATIONNELS**

Pour la période 2020-2030, le Cameroun se donne pour ambition d'accroître en quantité et en qualité la production de produits agricoles afin d'assurer son autosuffisance alimentaire, d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et de conquérir les marchés internationaux plus particulièrement ceux des sous régions CEEAC et CEDEAO. Cet objectif gouvernemental cadre avec les deux scénarios formulés.

L'atteinte de cet objectif s'articule autour des axes ci-après : (i) Développement et consolidation des infrastructures physiques et cognitives ; (ii) Modernisation et structuration de l'appareil de production ; (iii) Renforcement des capacités commerciales et développement des partenariats ; (iv) Développement et renforcement des institutions d'appui au secteur privé.

### **3.2.1. Modernisation et structuration de l'appareil de production dans le domaine de l'agro-industrie**

Le domaine de l'agro-industrie est marqué par des contraintes technologiques qui se traduisent par la désuétude des techniques de production. Ce qui impacte négativement sur leur compétitivité. Les objectifs sont donc les suivants :

- ✚ Densifier le tissu industriel et appuyer la modernisation de l'appareil de production pour non seulement affronter la concurrence sur le marché domestique dans le contexte d'ouverture croissante des frontières, mais aussi pour s'insérer convenablement dans les chaînes de valeur mondiales ;
- ✚ Améliorer la productivité agricole à travers la promotion d'une agriculture semi intensive et industrielle à même d'assurer l'autosuffisance alimentaire, d'approvisionner l'industrie de transformation dans le secteur de l'agro-industrie ;
- ✚ Mettre en place un système d'information sur l'agro-industrie ;
- ✚ Promouvoir les stars up ;
- ✚ Construire les laboratoires ;
- ✚ Favoriser le regroupement en interprofessions dans les différents différentes filières agricoles, pour renforcer les capacités des acteurs concernés, mieux structurer le dialogue public-privé et ainsi rendre plus aisé les appuis de l'Etat ;

- ✚ Appuyer et accompagner le développement des PME/PMI à travers notamment le développement de la sous-traitance, la création de pôles régionaux de développement et l'incitation des entreprises du secteur informel à migrer dans l'économie moderne ;
- ✚ Développer et promouvoir un nombre restreint de filières de croissance prioritaires dans l'agro-industrie où l'avantage concurrentiel est avéré, avec un accompagnement public et une concentration de moyens visant à faire émerger des entreprises « championnes » dans ces filières ;
- ✚ Augmenter la productivité agricole et lever les obstacles à l'émergence d'une agriculture de seconde génération sont levés, c'est-à-dire une agriculture semi intensive et industrielle capable d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, d'approvisionner l'industrie de transformation et créer un marché et une consommation internes pour les filières extraverties et enfin de développer les exportations et améliorer ainsi la balance commerciale ;
- ✚ Mettre en place des mécanismes pour encourager l'utilisation des intrants locaux dans les industries et évaluer les possibilités de substitution de certains intrants importés par les intrants locaux notamment dans le secteur de l'agro-industrie.
- ✚ Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation en faveur de la consommation des produits locaux (changement d'habitudes de consommation).

### **3.2.2. Développement et consolidation des infrastructures physiques et cognitives**

Les coûts de facteurs élevés induisent des coûts de production tout aussi élevés, ce qui a pour conséquence de réduire la compétitivité-prix des entreprises présentes dans l'agro-industrie. Il importe donc d'asseoir durablement les bases de la compétitivité de l'économie camerounaise, en renforçant les infrastructures, facteurs déterminant dans la compétitivité des PME. Les objectifs sont donc les suivants :

- ✚ Accélérer la construction des infrastructures physiques dans divers domaines (énergie, transport, eau, TIC, etc.) afin de rattraper le retard accusé dans la dotation du pays en infrastructures de production et réduire les coûts des facteurs des PME de l'agro-industrie ;
- ✚ Rendre la politique de formation professionnelle davantage adaptée aux besoins des entreprises ;

- ✚ Reformuler les programmes de formation en tenant compte des besoins en compétence futurs de l'économie ;
- ✚ Promouvoir la R&D et l'utilisation des résultats de la recherche dans l'agro-industrie ;

### **3.2.3. Renforcement des capacités commerciales et développement des partenariats**

- ✚ Promouvoir et diversifier les exportations via le développement de la culture de la qualité, une bonne maîtrise des avantages et contraintes des accords commerciaux internationaux par le secteur privé et les structures d'appui ainsi qu'un suivi prospectif de l'évolution de la demande mondiale ;
- ✚ Améliorer la performance de la chaîne logistique (corridors, ports et aéroports) dans le commerce avec la CEEAC + Nigéria et faciliter le commerce transfrontalier ;
- ✚ Renforcer les capacités de la chaîne de distribution ;
- ✚ Etablir les partenariats avec les grandes chaînes de distribution des produits locaux.

### **3.2.4. Développement et renforcement des institutions d'appui au secteur privé**

- ✚ Renforcer les capacités des institutions en charge du dialogue public-privé en matière de compétitivité ;
- ✚ Dynamiser le cadre de concertation tripartite existant entre les administrations économiques, les différents acteurs du secteur privé, et la société civile ;
- ✚ Mettre davantage les moyens à la disposition des structures d'accompagnement des PME pour un meilleur fonctionnement ;
- ✚ Assurer une meilleure coordination des institutions intervenant dans l'agro-industrie.

## CHAPITRE 4 : PROFILAGE DU SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE

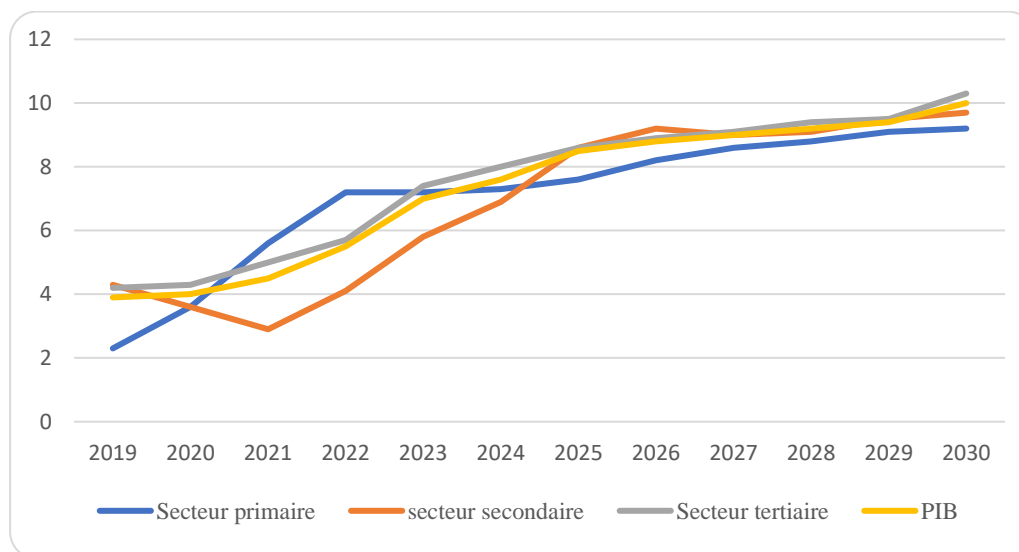
Cette section porte sur le profilage des PMEESA du secteur de l'agro-industrie en partant des efforts à fournir pour le rattrapage en termes de production pour contribuer à la mise en œuvre de la politique d'import-substitution.

### 4.1. ANALYSE DES ÉCARTS AU NIVEAU DU PIB

#### 4.1.1. Les prévisions de croissance

La Stratégie Nationale de Développement (SND30) a prévu un relèvement progressif de la croissance économique à l'horizon 2030. Le taux de croissance était anticipé à 4% en 2020, 4,5% en 2021 et 5,5% en 2022. En 2023 la croissance économique devrait connaître une accélération forte en passant de 7% au cours de cette année pour atteindre 10% en 2030. Ainsi le PIB devrait donc passer de 16 903 milliards en 2019 en valeur réelle à 37 765 milliards de FCFA en 2030.

Graphique 5 : Sentier de croissance prévu par la SND30



Source : À partir des données de la SND 30, page 202

#### 4.1.2. Les réalisations de croissance

La croissance économique prévue en 2020 a été fortement compromise par la survenue de la pandémie du corona virus. L'économie camerounaise n'a progressé cette année que de 0,5%. Bien que le niveau de croissance prévue soit inférieur aux attentes, il convient de noter qu'en comparaison aux autres pays de la sous-région CEMAC, le Cameroun a fait preuve de résilience face aux conséquences économiques néfastes de cette pandémie.

En 2021, la croissance économique a été de 3,5% contre un niveau attendu de 4,5%, soit une perte d'un point. Pour l'année 2022, le taux de croissance est estimé à 4,4%, soit un écart de 1,1 points en dessous des prévisions.

#### 4.1.3. Les perspectives de rattrapage

Les performances mitigées de l'économie Camerounaise au cours des deux premières années de mise en œuvre de la SND30 implique le déploiement d'efforts supplémentaires en vue de garantir l'atteinte des objectifs prévus en 2030. Le niveau d'effort de croissance économique initialement prévu en moyenne à 7,2% sur la période de mise en œuvre de la SND30 devrait être relevé au minimum à 9,5% en moyenne sur la période 2023-2030 tenant compte une croissance estimée à 4,4% en 2022 afin d'atteindre la cible de PIB réel de 37 765 milliards de FCFA en 2030 à travers la formule ci-après :

$$PIB\ réel_{2030} = (1 + r_m)^8 PIB\ réel_{2022} \quad (1)$$

Une perspective réaliste serait d'envisager des taux de croissance de l'ordre de 5 à 6% sur les deux prochaines années et des niveaux de croissance à deux chiffres pour les années futures. Ces années de croissance modeste correspondent à la réalisation des investissements nécessaires à l'accroissement des capacités de production. Tandis que les années de croissance à deux chiffres correspondraient aux périodes de mise en en production des nouveaux dispositifs productifs.

**Tableau 38:** Croissance de rattrapage (en milliards de CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Taux de croissance SND30</b>	3,9	4	4,5	5,5	7	7,6	8,5	8,8	9	9,2	9,4	10
<b>PIB SND30 base 2019</b>	16 903	17 582	18 369	19 382	20 731	22 306	25 196	30 103	28 715	31 370	34 332	37 765
<b>Taux de croissance réalisé</b>	3,7	0,5	3,5	4,4								
<b>Ecart de croissance</b>	0,2	3,5	1	1,1								
<b>Taux de croissance réelle de rattrapage en %</b>	3,7	0,5	3,5	4,4	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
<b>PIB réel</b>	16 869	16 988	17 582	18 356	20 088	21 984	24 059	26 329	28 814	31 533	34 508	37 765

**Source :** À partir des données de la SND 30 et de l'INS

## **4.2. ANALYSE DES ÉCARTS AU NIVEAU DES VALEURS AJOUTÉES SECTORIELLES**

### **4.2.1. Le secteur primaire**

Le secteur agricole a connu une croissance timide en 2020 marquée par une progression de 0,6%, en dessous des attentes de la SND30 qui avait anticipé un taux de 3,6%. La crise de la Covid 19 a en effet fortement perturbé la croissance des pays partenaires notamment la Chine qui a adressé à l'économie locale une demande plus faible de grumes. Par ailleurs, le commerce sous régional a été fortement perturbé de fait de la fermeture des frontières avec plusieurs pays limitrophes. On a assisté en 2021 à un relèvement de la croissance du secteur agricole qui est passée à 3,8%. Cette amélioration reste cependant en dessous des prévisions fixées à 5,1%. En 2022, le secteur agricole a continué sa progression en réalisant une croissance économique de 4,3%. Il convient cependant de noter qu'un saut de croissance de 7,2% était prévu par la SND30. Ce saut de croissance attendu était supposé être déclenché par la mise en œuvre des plans opérationnels relatifs aux différentes filières prioritaires : cacao, riz, huile de palme etc.

### **4.2.2. Le secteur secondaire**

La SND30 a prévu une croissance du secteur secondaire en dents de scie sur la période 2020-2022 respectivement de 3,6%, 2,9% et 4,1%. Les réalisations ont respectivement été de 2,8%, 3,3% et 4,2%. Ainsi sur les années 2021 et 2022, les performances ont été quelque peu supérieur aux réalisations

### **4.2.3. Le secteur tertiaire**

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour le secteur tertiaire. Le secteur tertiaire a enregistré un taux de croissance négatif de -0,4%. Les contreperformances de ce secteur sont expliquées par les perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales, au regard de l'importance du poids des activités commerciales. Le secteur tertiaire a connu une relative embellie en 2021. Le taux de croissance de sa valeur ajoutée est passée à 3,7%. Ses performances restent cependant en dessous de la cible de la SND30 qui a prévu une croissance de 5 points. Il est de même des années 2022 où une cible de 5,7% était visée contre une réalisation de 4,4%.



**Tableau 39** : Ecarts de croissance sectorielle

	2019			2020			2021			2022		
	SND30	Estimation	Ecart	SND30	Estimation	Ecart	SND30	Estimation	Ecart	SND30	Estimation	Ecart
<b>Primaire</b>	2,3	2,8	-0,5	3,6	0,6	3	5,1	3,8	1,3	7,2	4,3	2,9
<b>Secondaire</b>	4,3	4,9	-0,6	3,6	2,8	0,8	2,9	3,3	-0,4	4,1	4,2	-0,1
<i>dont pétrole</i>	6	8,5	-2,5	0,5	1,3	-0,8	-5,7	0,9	-6,6	-5	-0,6	-4,4
<b>Tertiaire</b>	4,2	3	1,2	4,3	-0,4	4,7	5	3,7	1,3	5,7	4,4	1,3

**Source** : À partir des données de la SND 30 et de l'INS

### 4.3. IMPLICATIONS DE RATTRAPAGE AU NIVEAU DU PIB DE L'AGRO-INDUSTRIE

Tenant compte du rattrapage nécessaire au niveau global, pour ce qui est de la croissance nécessaire dans l'agro-industrie, notons que le PIB réel devait partir de 1 052 milliards de FCFA en 2019 (6,28% du PIB réel en 2019) à 2 477 milliards de FCFA en 2030 conformément au profil de croissance prévu dans la SND 30. Ainsi pour pouvoir atteindre cet objectif et tenant compte des efforts fournis jusqu'en 2021, il faudrait une croissance de 8,4% pour dans le secteur afin de rattraper le retard déjà observé entre 2019 et 2021 à travers la formule ci-après :

$$PIB\ réel_{2030} = (1 + r_m)^9 PIB\ réel_{2021} \quad (2)$$

Cette croissance moyenne a été étalée suivant une progression arithmétique sur la période 2022-2030 conformément au tableau ci-après :

**Tableau 40:** Croissance de rattrapage dans l'agro-industrie (en milliards de CFA)

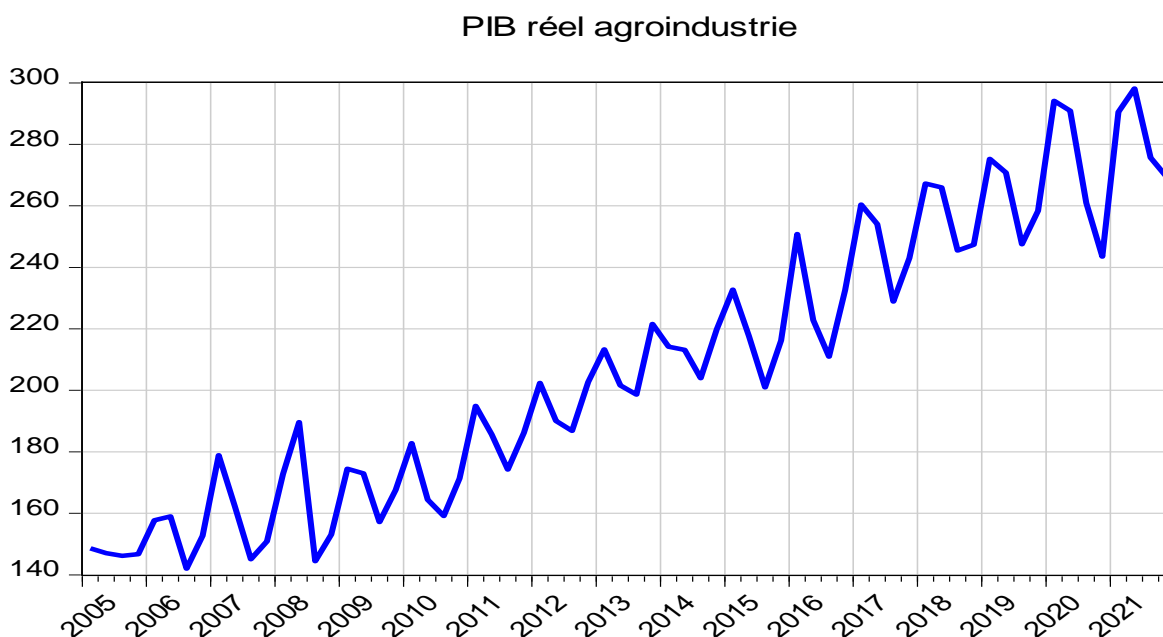
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux de croissance secondaire SND 30	4,3	3,6	2,9	4,1	5,8	6,9	8,6	9,2	9	9,1	9,5	9,7
Taux de croissance agro-industrie SND 30	3,4	4	4,6	5,4	7,1	7,5	8,3	8,7	9,2	9,4	9,5	9,8
PIB SND30 base 2019 dans l'agro-industrie	1 061	1 094	1 144	1 206	1 292	1 389	1 504	1 635	1 785	1 953	2 139	2 348
Taux de croissance réalisé dans l'agro-industrie	2,4	3,6	4,1									
Ecart de croissance	1	0,4	0,5									
Taux de croissance réelle de rattrapage en % dans l'agro-industrie	2,4	3,6	4,1	4,9	5,8	6,7	7,6	8,4	9,3	10,2	11,1	12
PIB réel	1 052	1 089	1 134	1 190	1 259	1 343	1 445	1 567	1 713	1 888	2 097	2 348

Source : À partir des données de la SND 30 et de l'INS

#### 4.4. ESTIMATION DU PIB TENDANCIEL DE L'AGRO-INDUSTRIE ET PRÉVISIONS

L'estimation du PIB tendanciel dans l'agro-industrie s'est basée sur les données trimestrielles des comptes nationaux entre le premier trimestre de 2005 et le quatrième trimestre de 2021. Toutefois, il convient de rappeler que depuis 2020, le prix de base (ou de référence) est celui de 2016, or les données datant d'avant 2020 utilisent le prix de base de 2005, il en est de même des données de la SND 30. De ce fait nous avons opté de rebaser les données de 2020 et 2021 sur le prix de base de 2005 pour être en phase avec les données de la SND 30 à des fins de comparaison.

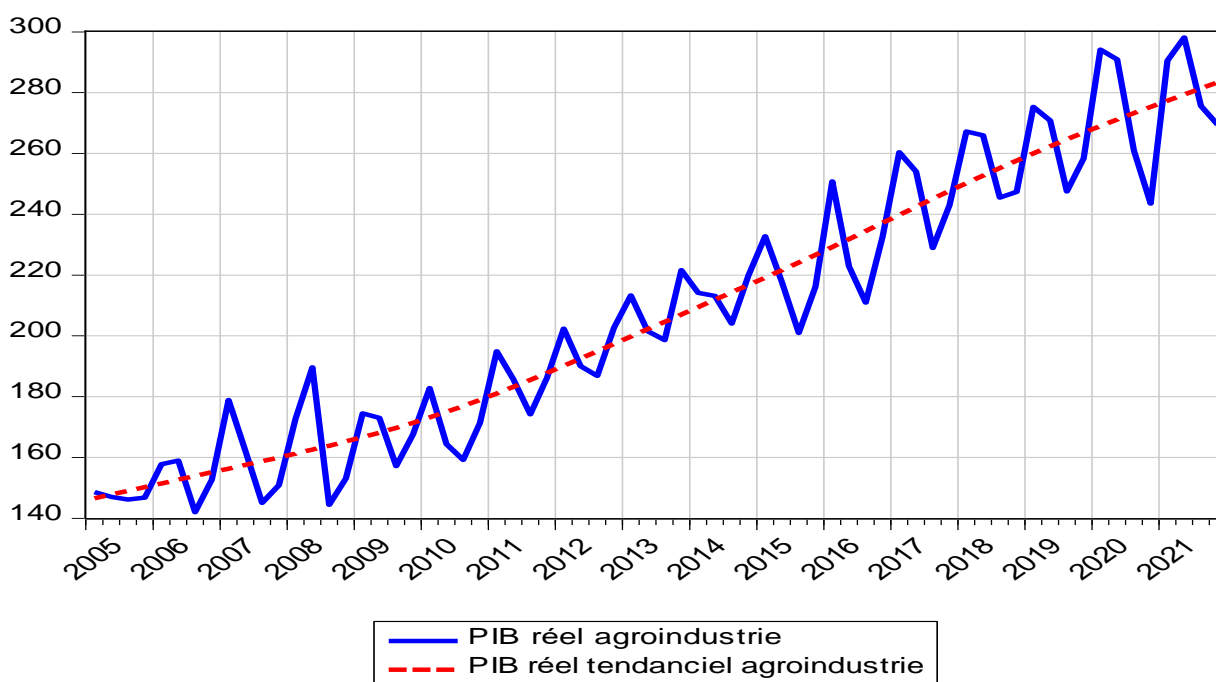
**Graphique 6:** Evolution du PIB réel de l'agro-industrie entre 2005 et 2021 (données trimestrielles en milliards de CFA)



Source : À partir des données de l'INS

Pour estimer le tendanciel, il a été utilisé le filtre Hodrick Prescott (filtre HP) avec le paramètre lambda de 1600 pour capter au mieux les effets de saisonnalité qui apparaissent dans le graphique 7, ainsi le graphique 8 présente le PIB tendanciel entre 2005 et 2021.

**Graphique 7:** Evolution du PIB réel tendanciel de l'agro-industrie entre 2005 et 2021 (données trimestrielles en milliards de CFA)



Source : À partir des données de l'INS

Après la détermination de cette tendance, les prévisions ont été faites de 2022 à 2030 ainsi que l'estimation des effets saisonniers.

Concernant les prévisions, deux modèles économétriques ont été implémentés, une modélisation ARMA et une modélisation AR avec présence du trend (inspirée des modèles du FMI), les spécifications des 02 modèles sont les suivantes :

**Modèle 1 : ARMA (2,7)**

$$PIB_t = c + a_1 PIB_{t-1} + a_2 PIB_{t-2} + \varepsilon_t + b_1 \varepsilon_{t-1} + b_2 \varepsilon_{t-2} + b_3 \varepsilon_{t-3} + b_4 \varepsilon_{t-4} + b_5 \varepsilon_{t-5} + b_6 \varepsilon_{t-6} + b_7 \varepsilon_{t-7}$$

Avec  $\varepsilon_t \sim iid$  (3)

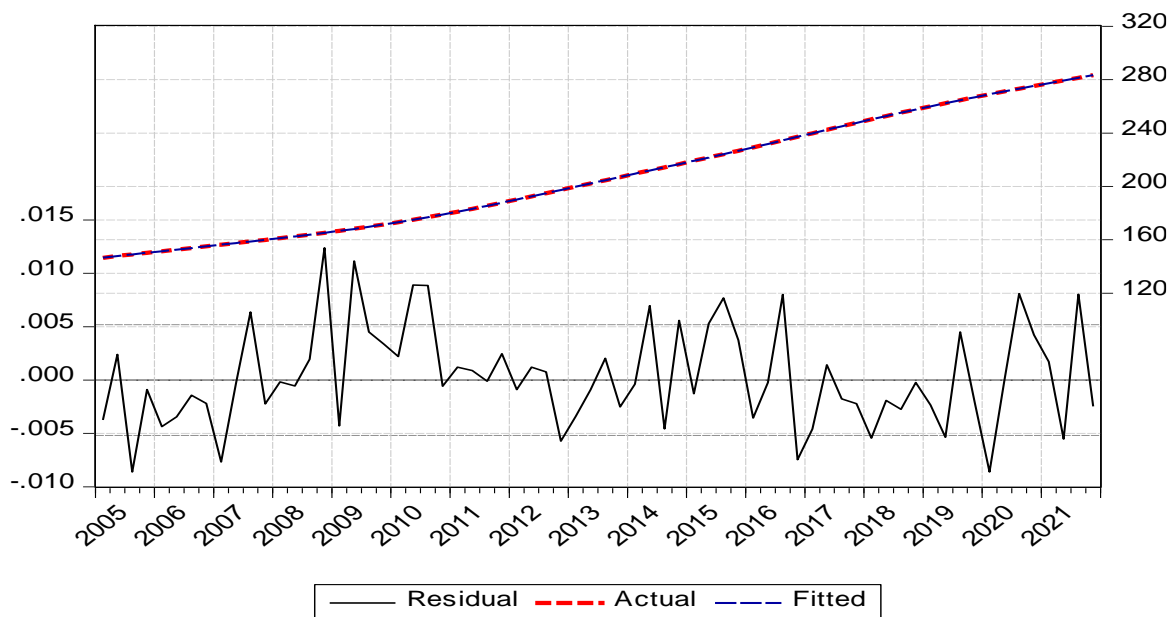
**Modèle 2 : A R (7) avec trend**

$$PIB_t = c + \alpha t + a_1 PIB_{t-1} + a_2 PIB_{t-2} + a_3 PIB_{t-3} + a_4 PIB_{t-4} + a_5 PIB_{t-5} + a_6 PIB_{t-6} + a_7 PIB_{t-7} + \varepsilon_t$$

Avec  $\varepsilon_t \sim iid$  (4)

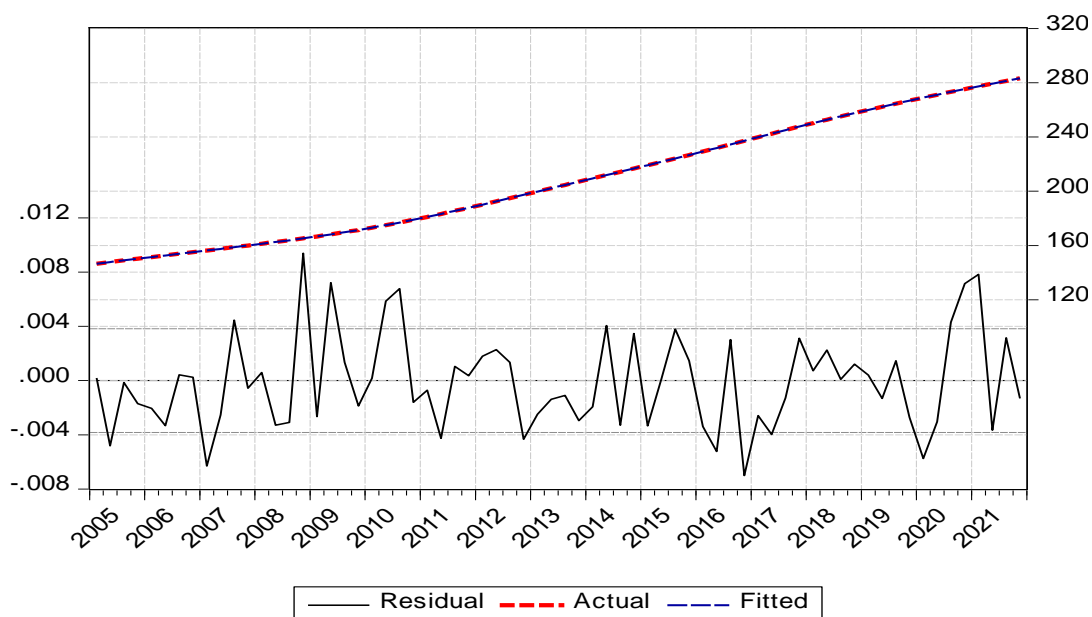
Les estimations des deux modèles sont présentées en annexe, toutefois le graphique suivant permet d'apprécier la qualité de prédiction de ces 02 modèles :

**Graphique 8:** Prédiction pour le 1<sup>er</sup> modèle de prévision



Source : À partir des données de l'INS

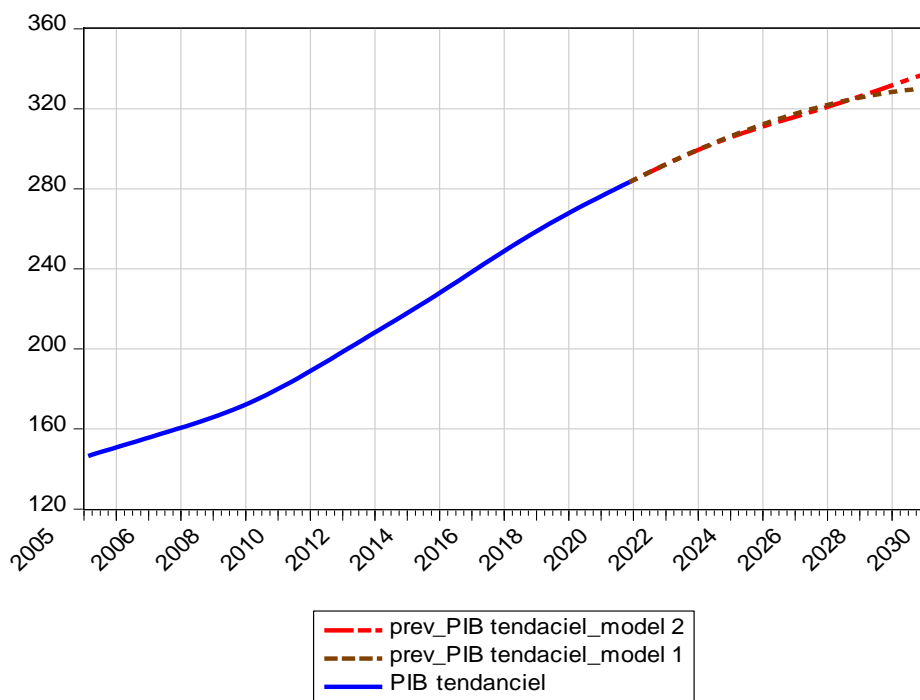
Graphique 9: Prédiction pour le 1<sup>er</sup> modèle de prévision



Source : À partir des données de l'INS

On remarque bien que ces modèles ont un bon pouvoir de prédiction du PIB tendanciel, par ailleurs en termes de prévisions, elles ne sont pas éloignées l'une de l'autre tel que le suggère le graphique suivant :

Graphique 10: Prévisions du PIB tendanciel des 02 modèles entre 2022 et 2030

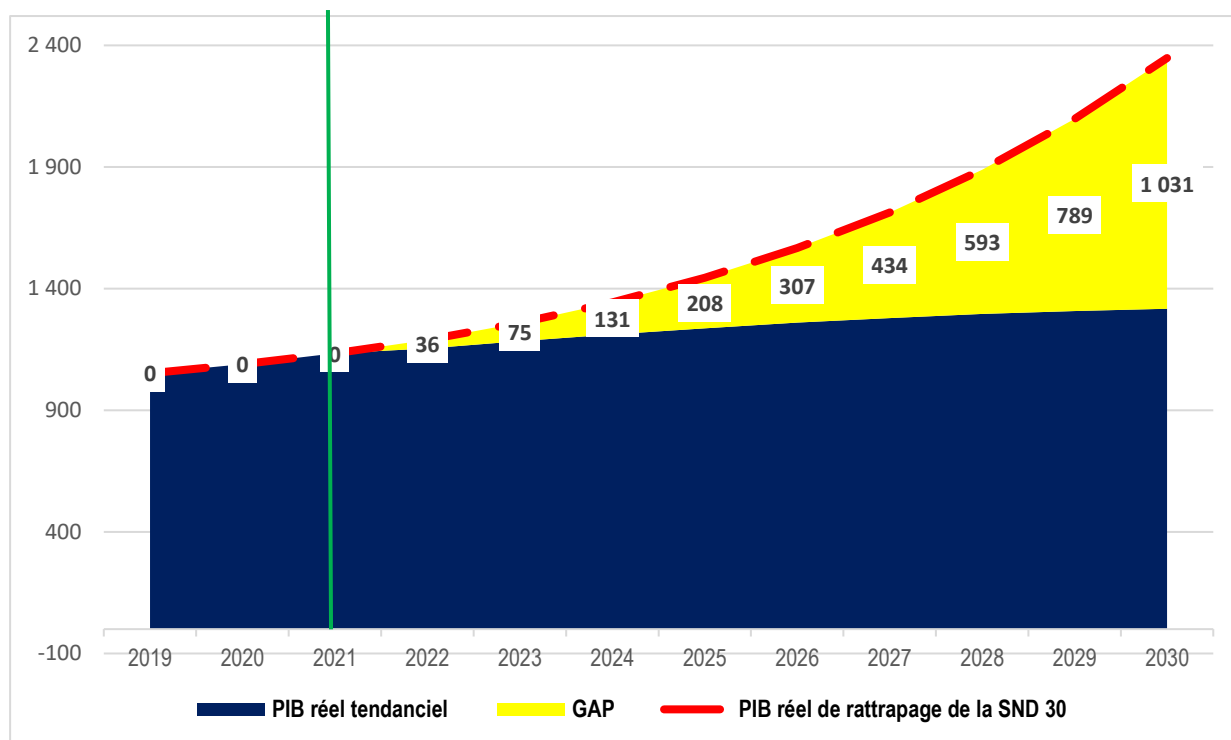


**Source** : À partir des données de l'INS

Bien qu'en termes de critère d'information, le modèle 2 soit de meilleure qualité que le modèle 1 nous optons plutôt pour le modèle 1 car au niveau de l'analyse des résidus, il présente une meilleure adéquation à la loi normale que celui du modèle 2, toutefois les 02 résidus sont bien des bruits blancs, les résultats des tests sont présentés en annexe.

Au regard des prévisions du modèle 1, les données ont été regroupées de manière annuelle (somme des données trimestrielles) puis le gap avec le PIB de rattrapage tel que mentionné dans le tableau 3 a été calculé, le graphique 12 illustre l'ampleur gap.

**Graphique 11:** Gap de PIB dans l’agro-industrie entre 2022 et 2030 (en milliards de CFA)



Source : À partir des données de l’INS

Au regard du graphique ci-dessus, le gap suit une évolution croissante passant de 36 milliards de CFA en 2022 à 1031 milliards de CFA en 2030, cela montre qu’il faudrait employer de nombreux efforts pour accroître la productivité dans ce secteur notamment celles des PME qui sont très prédominants dans ce secteur, cela à travers le renforcement des mesures incitatives.

#### 4.5. ESTIMATION DU GAP DE LA VALEUR AJOUTÉE DE L’AGRO-INDUSTRIE.

L’estimation de la valeur ajoutée de l’agro-industrie entre 2022 et 2030 a nécessité en plus des gaps de PIB agro-industriel précédemment calculés, les données de la base SIPAE sur les productions (en valeur) et les valeurs ajoutées brutes par branche de l’agro-industrie de 2016 à 2018. Ainsi, disposant dans cette base et pour la période 2016-2018 du PIB de l’agro-industrie et impôts nets de subventions sur les produits de l’agro-industrie, les calculs intermédiaires suivants sont réalisés :

- Le calcul du poids moyen des impôts nets de subventions sur les produits de l’agro-industrie dans le PIB agro-industriel entre 2016 et 2018 suivant la formule :

$$\text{poids moyen} = \frac{1}{3} \sum_{i=2016}^{2018} \frac{\text{impôts nets}_i}{\text{PIB agroindustriel}_i} \quad (1)$$

***impôts nets<sub>i</sub>***

***= impôts nets de subventions sur les produits de l'agroindustrie pour l'année i***

- L'estimation des impôts nets tendanciels (respectivement de rattrapage) par application du poids moyen des impôts nets au PIB tendanciel (respectivement au PIB de rattrapage) sur la période 2016-2018 suivant les formules :

$$\text{impôts nets tendanciels}_i = \text{poids moyen} * \text{PIB agroindustriel tendanciel}_i \quad (2)$$

$$\text{impôts nets de rattrapage}_i = \text{poids moyen} * \text{PIB agroindustriel de rattrapage}_i \quad (3)$$

Avec  $2022 \leq i \leq 2030$

- Le calcul des valeurs ajoutées (VA) tendancielle (respectivement de rattrapage) de l'agro-industrie entre 2022 et 2030 en utilisant les formules :

$$\text{VA tendancielle}_i = \text{PIB agroindustriel tendanciel}_i - \text{impôts nets tendanciels}_i \quad (4)$$

$$\text{VA de rattrapage}_i = \text{PIB agroindustriel de rattrapage}_i - \text{impôts nets de rattrapage}_i \quad (5)$$

Avec  $2022 \leq i \leq 2030$

Une fois ces calculs effectués, les gaps de valeur ajoutée de l'agro-industrie de 2022 à 2030 sont finalement donnés par :

$$\text{Gap de VA de l'agroindustrie}_i = \text{VA de rattrapage}_i - \text{VA tendancielle}_i \quad (6)$$

$2022 \leq i \leq 2030$ ,

Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-contre :



**Tableau 41:** Evolution du gap de valeur ajoutée de l’agro-industrie de 2022 à 2030 (en milliards de FCFA)

Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PIB réel de rattrapage de la SND 30	1 190	1 259	1 343	1 445	1 567	1 713	1 888	2 097	2 348
PIB réel tendanciel	1 153	1 184	1 212	1 237	1 260	1 279	1 295	1 308	1 317
Impôts nets tendanciels	97	99	102	104	106	107	109	110	111
Impôts nets de rattrapage de la SND 30	100	106	113	121	132	144	159	176	197
VA tendancielle	1 056	1 084	1 110	1 133	1 154	1 172	1 187	1 198	1 207
VA de rattrapage de la SND 30	1 090	1 153	1 230	1 323	1 435	1 569	1 729	1 921	2 151
GAP de VA	33	69	120	190	281	397	543	723	944

Source : MINPMEESA, à partir des données du SIPAE

Ce tableau indique que le gap de valeur ajoutée de l’agro-industrie devrait suivre une évolution croissante passant de 33 milliards de francs CFA en 2022 à 944 milliards de CFA en 2030. Par ailleurs ce gap double pratiquement de 2023 à 2024. Cela signifie que des mesures doivent être prises en 2023 pour combler ce gap, autrement le gap de VA agro-industriel pourrait être plus important les années suivantes.

Ayant les gaps de VA de l’agro-industrie de manière globale sur la période 2022-2030, il est à présent nécessaire de déterminer les branches et produits de l’agro-industrie qui portent ces gaps. Ce qui nécessite d’estimer les gaps de valeur ajoutée par branches et par produits de l’agro-industrie.

#### 4.6. ESTIMATION DU GAP DE VA ET DE PRODUCTION DES PRODUITS ET BRANCHE DE L’AGRO-INDUSTRIE ET PRÉVISIONS

L’estimation de la valeur ajoutée tendancielle par branches et produits de l’agro-industrie a été faite à partir de la base de données du SIPAE suscitée. La base ne contenant les valeurs ajoutées que pour les branches de l’économie et pas pour les produits, plusieurs étapes intermédiaires ont précédé cette estimation.

Tout d’abord, le tri de la base pour ne retenir que les branches de l’agro-industrie et leurs produits respectifs. Ensuite, pour les années disponibles (2016-2018), les poids de chaque produit dans leur branche sont calculés par la formule :

$$\mathbf{Poids\ produit}_{ij} = \frac{P_{ij}}{P_j} * 100 ; (7)$$

*avec:*  $1 \leq i \leq 37$

$P_{ij}$  = *production en valeur du produit<sub>i</sub> lors de l'année j*

$P_j$  = *production en valeur totale de la branche lors de l'année j*

Ensuite, le poids moyen sur les trois 03 années (2016-2018) de chaque produit dans sa branche est calculé ainsi :

$$\mathbf{Poids\ moyen}_i = \frac{1}{3} \sum_{j=2016}^{2018} \mathbf{poids\ produit}_{ij} (8)$$

En considérant que le poids de la production de chaque produit dans sa branche est proportionnel au poids de la valeur ajoutée de ce même produit dans sa branche, la valeur ajoutée de chaque produit  $i$  lors d'une année  $j$  est obtenue par une règle de trois :

$$\mathbf{VA\ produit}_{ij} = \frac{\mathbf{Poids\ moyen}_i * \mathbf{VA\_Branche}_j}{100} (9)$$

$\mathbf{VA\ produit}_i$  = *valeur ajoutée du produit  $i$  à l'année  $j$*

$\mathbf{VA\_Branche}_j$  = *Valeur ajoutée de la branche du produit  $i$  à l'année  $j$*

$1 \leq i \leq 37$

$2016 \leq j \leq 2018$

Ayant obtenu les valeurs ajoutées par produits et branches de l'agro-industrie entre 2016 et 2018, les gaps de production en valeur par branches et produits de l'agro-industrie sont déduits par des règles de trois :

$$\mathbf{Gap\ VA\ produit}_{ij} = \frac{\mathbf{poids\ produit}_{ij} * \mathbf{Gap\ VA\_branche}_j}{100} ; (10)$$

$2022 \leq j \leq 2030 ; 1 \leq i \leq 37$

$\mathbf{poids\ produit}_{ij}$  = *poids du produit  $i$  dans sa branche à l'année  $j$*

$\mathbf{Gap\ VA\_branche}_j$  = *Gap de valeur ajoutée de la branche du produit  $i$  à l'année  $j$*

$\mathbf{Gap\ VA\ produit}_{ij}$  = *Gap de valeur ajoutée du produit  $i$  à l'année  $j$*

Les résultats obtenus sont consignés dans l'annexe 14

Il ressort de ce tableau qu'entre 2022 et 2030, que tout comme pour les gaps de valeur ajoutée globaux de l'agro-industrie, les gaps de VA du secteur agro-industriel devraient croître pour tous les produits et par conséquent toutes les branches de l'agro-industrie. Néanmoins, la forte croissance des gaps de valeur ajoutée de l'agro-industrie sur cette période devrait être portée principalement par quatre (04) branches. En effet, entre 2022 et 2030, la fabrication de bière et du malt ; la production, transformation et conservation de viande, la boulangerie, pâtisserie et fabrication de pâtes alimentaires et la fabrication des huiles brutes et tourteaux devraient contribuer en moyenne à 54,91% chaque année au gap de VA de l'agro-industrie. Il convient donc de s'intéresser spécifiquement aux efforts supplémentaires de production à fournir, c'est-à-dire d'estimer des gaps de production par branches de l'agro-industrie.

#### 4.7. DÉTERMINATION DES GAPS DE PRODUCTION PAR BRANCHES ET PAR PRODUITS DE L'AGRO-INDUSTRIE ENTRE 2022 ET 2030

Tout comme pour les deux précédentes sections, les estimations des gaps de production des branches de l'agro-industrie ont nécessité la base de données du SIPAE précédemment décrite.

Le calcul de la consommation intermédiaire (CI) pour chaque branche de la transformation agro-industrielle durant la période 2016-2018 partant de la formule :

$$production\_agro_j = \sum_{i=1}^{37} VA\_produit_{ij} + \sum_{i=1}^{37} CI\_produit_{ij} \quad (11)$$

$CI\_produit_i$  = consommation intermédiaire du produit  $i$

$production\_agro_j$  = production en valeur de l'agroindustrie durant l'année  $j$

$VA\_produit_{ij}$  = Valeur ajoutée du produit  $i$  durant l'année  $j$

$CI\_produit_{ij}$  = Consommation intermédiaire du produit  $i$  durant l'année  $j$

$2022 \leq j \leq 2030 ; 1 \leq i \leq 37$

De cette formule, la consommation intermédiaire de chaque branche est déduite par différence entre la production et la valeur ajoutée. Ensuite le poids moyen de la CI de chaque branche dans la valeur ajoutée totale de la transformation industrielle est calculé sur la période 2016-2018 en utilisant le même procédé de calcul du poids moyen que ci-dessus. A partir des GAP de VA de chaque branche en 2022, le GAP de CI de chaque branche en 2022, par la suite dans chaque branche en ayant le poids de ces produits, on déduit le GAP de CI de chaque produit et enfin on détermine le GAP de production de chaque branche et produit en appliquant la somme :

$$\text{GAP de production} = \text{GAP de VA} + \text{GAP de CI} \quad (16)$$

L'estimation de ces différents GAP à savoir VA, CI et Production pour chaque branche et produit se calcule de la manière suivante :

$$\text{GAP CI}_{\text{année } n} = (\text{GAP VA}_n * \text{GAP CI}_{n-1}) / \text{GAP VA}_{n-1}$$

Les calculs donnent alors le tableau en annexe 15

## 4.8. IDENTIFICATION DES PRODUITS LES PLUS PORTEURS DE L'AGRO-INDUSTRIE

### 4.8.1. Identification des produits les plus porteurs dans la production agro-industrielle

Le Cameroun dans sa stratégie de développement du secteur agro-industriel par le mix-import substitution et promotion des exportations doit accroître sa production des produits agricoles en quantité et en qualité pour assurer son autosuffisance alimentaire, d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et de conquérir les marchés internationaux plus particulièrement ceux des sous-régions CEEAC et CEDEAO. Certains produits faisaient déjà parti de la cible de la SND30, il s'agit : du sucre, l'huile de palme, la banane plantain, la viande, le riz, le mil et sorgho, cacao, café, etc... Toutefois, grâce aux gaps de production des différentes branches et produits de l'agro-industrie ainsi déterminés, il a été possible d'identifier les produits ayant plus d'importance dans le processus de production agro-industrielle au Cameroun pour la période 2022-2030. La démarche est la suivante :

- Calcul du poids  $\alpha_{ij}$  de chaque produit  $i$  issu de la production agro-industrielle dans la production agro-industrielle totale produite pour chaque année  $j$  (2022 et 2030) ;

$$\alpha_{ij} = \frac{\text{production du produit } i \text{ pour l'année } j}{\text{production agro-industrielle totale de l'année } j} * 100, \quad (11)$$

$$2022 \leq j \leq 2030 \text{ et } 1 \leq i \leq 37$$

- Calcul du poids moyen de chaque produit dans la production agro-industrielle en 2022 et 2030 :

$$poids\ moyen_i = \frac{1}{9} \sum_{j=2022}^{2030} \alpha_{ij} \quad 2022 \leq j \leq 2030 \text{ et } 1 \leq i \leq 37$$

- Le classement des produits selon l'ordre décroissant de leurs poids moyens ;
- Le choix du seuil de significativité : un produit est considéré comme ayant une valeur significative dans la production agro-industrielle si leur poids moyen entre 2022 et 2030 est > 1 %.

Les résultats de cette procédure sont consignés dans le tableau en annexe qui donne la classification par ordre d'importance des produits de la production agro-industrielle.

#### 4.8.2. Identification des produits les plus porteurs dans la transformation agro-industrielle

Au-delà de la production agro-industrielle, la transformation des matières premières produites est primordiale pour l'atteinte des objectifs d'industrialisation du pays dans le secteur de l'agro-industrie. Il est donc important d'identifier les produits les plus porteurs dans la transformation agro-industrielle.

Pour ce faire, la démarche suivante est adoptée :

- Calcul du poids  $\alpha_{ij}$  de chaque produit  $i$  issu de la transformation agro-industrielle dans le gap de production agro-industrielle totale pour chaque année  $j$  allant de 2022 à 2030 ;

$$\alpha_{ij} = \frac{\text{Gap de production du produit } i \text{ pour l'année } j}{\text{Gap de production total de l'année } j} * 100, \quad (13)$$

$$2022 \leq j \leq 2030 \text{ et } 1 \leq i \leq 37$$

- Calcul du poids moyen de chaque produit dans le gap de production agro-industrielle sur la période 2022-2030 ;

$$poids\ moyen_i = \frac{1}{9} \sum_{j=2022}^{2030} \alpha_{ij} \quad 2022 \leq j \leq 2030 \text{ et } 1 \leq i \leq 37 \quad (14)$$

- Le classement des produits selon l'ordre décroissant de leur poids moyen ;
- Le choix du seuil de significativité : un produit est considéré comme ayant une valeur significative dans la transformation agro-industrielle si leur poids moyen sur la période 2022-2030 est > 1%.

Après calculs, la classification de ces produits est renseignée dans le tableau de classification des produits dans la transformation agro-industrielle n en annexe.

Après ces différents calculs, les quinze (15) produits les plus porteurs de la production agro-industrielle d'une part et ceux de la transformation agro-industrielle d'autre part ont été retenus. Ceci du fait de leur contribution importante. Le choix s'est fait en fonction du seuil fixé précisé plus haut pour les volets production et transformation agro-industrielle.

**Tableau 42:** Classification des 15 produits les plus porteurs de la production industrielle et de la transformation agro-industrielle

Produits de la production agro-industrielle	Poids moyen entre 2022 et 2030 (en%)	Rang
Fève de cacao séchée	14,54	1
Graine de maïs séchée	14,35	2
Bovins sur pieds et lait de vache brut	9,9	3
Mil et Sorgho	9,51	4
Manioc frais	6,15	5
Arachides graines	5,63	6
Riz paddy	4,39	7
Légumes feuilles locales et champignons	4,35	8
Autres tubercules	3,07	9
Bananes plantains	2,95	10
Macabo et Taro	2,91	11
Volailles vivantes et œufs	2,82	12
Bananes douces	2,8	13
Ovins, caprins et lait brut	2,55	14
Autres légumineuses et légumes secs	2,52	15
<b>Total cumulé</b>	88,44	
<b>Autres produits</b>	11,56	
<b>Total</b>	100	

Produits de la transformation agro-industrielle	Poids moyen entre 2022 et 2030 (en %)	Rang
Bière	17,17	1
Gibier frais, fumé ou séché	13,52	2
Beignets de tout genre [1]*	6,33	3
Huile brute de palme	6,14	4
Pain et pâtisserie fraîche	4,84	5
Lait, beurre et glaces	4,83	6
Produits de Pêche continentale et aquaculture	3,8	7
Farine de maïs	3,58	8
Riz graine décortiqué	3,57	9
Boissons alcoolisées artisanales	3,28	10
Sucre et mélasses	2,97	11
Autres huiles brutes	2,81	12
Chocolat, confiseries et préparations à base de chocolat	2,25	13
Boissons non alcoolisées et eaux minérales	2,24	14
Tourteaux	2,01	15
<b>Total cumulé</b>	62,17	
<b>Autres produits</b>	37,83	
<b>Total</b>	100	

Source : MINPMEESA

Force est de constater que les 15 produits les plus porteurs de la production industrielle contribueraient à eux seuls à 88,53% dans ce volet de l'agro-industrie en 2030 ; En ce qui concerne la transformation industrielle, les 15 premiers produits devraient représenter près de 80% de la valeur totale de la production de la transformation agro-industrielle en 2030.

Par ailleurs, il ressort que les produits les plus importants du volet transformation utilisent les matières premières qui ont une plus grande valeur dans le volet production. Par exemple la bière est le produit qui contribue le plus à la valeur ajoutée de la transformation agro-industrielle au Cameroun de manière analogue on retrouve aussi le maïs qui a le plus grand poids dans la production constitue une matière première dans la transformation de la bière. On remarque aussi que certains produits à fort poids du volet production ne nous apportent pas beaucoup dans la transformation, à l'exemple de la fève de cacao séchée qui occupe une place importante dans la production mais pas dans la transformation ainsi les politiques peuvent être orienté soit vers une concentration de la transformation du cacao ou bien sur la production du maïs vers lequel on a plus d'intérêts.

#### 4.9. DÉTERMINATION DES GAPS EN QUANTITÉ DE PRODUCTION DES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE DE L'AGRO-INDUSTRIE SUR LA PÉRIODE 2022-2030

La section précédente a permis d'identifier les produits de transformation agro-industrielle pour lesquels il faut prioritairement augmenter la production afin d'atteindre les objectifs de la SND30. Or augmenter leur production implique de s'intéresser aux matières premières qui permettent de les produire. Il est donc question à présent de déterminer les efforts supplémentaires à fournir en termes de production en quantité agro-industrielle. Cette estimation est tout d'abord passé par l'identification des quantités des produits sur la base de FAO stat, et leur production en 2018 (année de base). Par la suite à partir de ces données, les gaps de quantité de chaque produit sont déterminés en effectuant une règle de trois de 2022 à 2030 ; la formule est la suivante :

$$GAP\ quantité_{ij} = \frac{GAP\ production_{ij} * Quantité_i}{Production_i} \quad (15)$$

$$1 \leq i \leq 37 \text{ et } 2022 \leq j \leq 2030$$

*GAP quantité<sub>ij</sub>* = gap de production en quantité du produit i pour l'année j

*GAP production<sub>ij</sub>* = gap de production en valeur du produit i pour l'année j

*GAP production<sub>ij</sub>* = gap de production en valeur du produit i pour l'année j

*Quantité<sub>i</sub>* = Quantité produite du produit i en 2018

*Production<sub>i</sub>* = Productio en valeur du produit i en 2018



**Tableau 43:** Evolution des gaps de production en quantité des produits les plus porteurs de la transformation agro-industrielle entre 2022 et 2030 (en tonnes)

Produit	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bière	16 012,89	33 058,26	57 763,63	92 184,70	135 133,34	205 035,49	260 625,34	347 047,62	453 295,16
Gibier frais, fumé ou séché	8 943,97	16 917,60	29 555,13	47 006,62	69 125,88	57 704,58	133 336,59	177 549,28	231 898,80
Beignets de tout genre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huile brute de palme	7 470,37	15 428,12	26 942,01	42 996,03	63 032,56	95 651,15	121 584,17	161 902,17	211 464,60
Pain et pâtisserie fraîche	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lait, beurre et glaces	3 141,11	6 486,09	11 326,65	18 065,26	26 404,01	40 182,10	51 081,56	68 032,69	88 846,53
Produits de Pêche continentale et aquaculture	4 449,98	9 193,38	16 052,57	25 626,71	37 572,54	56 988,62	72 447,92	96 460,38	125 995,36
Farine de maïs	52 849,59	109 180,62	190 785,33	304 401,92	446 236,99	677 169,61	939 238,18	1 250 629,16	1 633 415,76
Riz graine décortiqué	7 173,50	14 799,30	25 866,29	41 253,90	60 488,14	91 747,53	116 622,85	155 288,37	202 844,88
Boissons alcoolisées artisanales	12 064,75	24 811,08	43 380,49	69 150,39	101 415,03	153 806,43	195 528,31	260 302,89	340 098,10
Sucre et mélasses	32 477,32	67 227,71	117 322,12	187 040,07	274 417,39	416 198,56	529 058,94	704 702,03	920 375,94
Autres huiles brutes	1 484,11	3 065,05	5 352,48	8 541,88	12 522,47	19 002,70	24 154,72	32 164,56	42 010,97
Chocolat, confiseries et préparations à base de chocolat	5 976,80	12 337,85	21 518,87	34 378,21	50 392,73	76 450,86	97 173,57	129 396,53	168 995,15
Boissons non alcoolisées et eaux minérales	4 123,62	8 487,06	14 827,23	23 655,05	34 663,82	52 601,49	66 814,35	88 970,20	116 239,07
Farine de blé (froment)	17,62	36,4	63,6	101,48	148,76	225,75	313,12	416,93	544,54

Source : INS, nos calculs

De manière globale, les gaps de production des différents produits augmentent progressivement jusqu'en 2030. Le plus gros gap de production observé à l'horizon 2030 est celui de la farine de maïs, avec plus d'1,6 million de tonnes supplémentaire à produire d'ici là ; tandis que la farine de blé présente le plus faible gap de production cette année-là, soit environ 555 tonnes. Ainsi d'important d'efforts devraient être fournis pour l'accroissement de la production du maïs pour réussir sa substitution au blé.

Par ailleurs, il apparaît que les efforts supplémentaires de production ne sont pas proportionnels au rang d'importance des produits. En effet, certains produits présentent de plus forts gaps de production que d'autres produits qui apportent pourtant plus de valeur qu'eux. C'est le cas du sucre et mélasses qui, bien qu'occupant la 11<sup>ème</sup> place des produits de transformation manufacturière les plus porteurs à l'horizon 2030 nécessite deux fois plus d'effort de production (gap de 920 375,94 tonnes en 2030) que la bière qui est au sommet de ce classement (gap de 453 295,16 tonnes en 2030).

Au regard des quantités supplémentaires à produire pour atteindre les objectifs d'industrialisation à l'horizon 2030 notamment dans le secteur de l'agro-industrie, il convient de s'intéresser au nombre d'unités de production nécessaire pour combler ces gaps, d'où l'objet de la prochaine section.

#### 4.10. ESTIMATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES SUPPLÉMENTAIRES À INSTALLER SUR LA PÉRIODE 2022-2030

À partir de l'état des lieux des PMEESA de transformation de quelques produits phares de l'agro-industrie et leur production, une estimation de leur besoin supplémentaire en unités de production agro-industrielle a pu être réalisée.

La formule utilisée est la suivante :

$$N_{i,j} = \frac{GAP\ quantité_{ij} \times N_i}{Quantité_i} \quad (16)$$

$GAP\ quantité_{ij}$  = gap de production en quantité du produit  $i$  pour l'année  $j$

$N_{i,j}$

= Nombre d'entreprises supplémentaires pour produire  $GAP\ quantité_{ij}$  à l'année  $j$

$Quantité_i$  = Quantité produite du produit  $i$  en 2018

$N_i$  = Nombre d'entreprises produisant  $Quantité_i$  à l'année 2018

$2022 \leq j \leq 2030$

Cette formule est utilisée respectivement pour les produits de la production agro-industrielle et pour ceux de la transformation agro-industrielle. Les résultats obtenus sont présentés dans les tableaux suivants :

**Tableau 44:** Evolution du nombre d'entreprises nécessaire à la production des produits de l'agro-industrie entre 2022 et 2030

Produits	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	Cumul d'entreprises entre 2022 - 2030
Maïs	-	-	-	-	-	1	1	1	1	4
Cacao	-	-	-	-	1	1	1	2	2	7
Riz	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2
Manioc	-	-	-	-	-	1	1	1	1	4

Source : INS, FAO stat, nos calculs

Il ressort de l'analyse de ce tableau que, pour les quatre produits sélectionnés, il n'est pas urgent actuellement de créer de nouvelles entreprises pour leur production ; cependant des mesures peuvent être mises en place durant cette période pour augmenter les capacités de production des entreprises existantes. A partir de 2026, le besoin d'une entreprise supplémentaire de production du cacao se fait ressentir, ceci jusqu'en 2029 où ce nombre double. La filière maïs quant à elle devrait nécessiter une unité supplémentaire de production dès 2028. Tandis que pour le riz, c'est à partir de 2029 que devrait devenir impératif la création d'une nouvelle entreprise de production.

**Tableau 45** : Evolution du GAP d'entreprises de production de produits de transformation agro-industrielle entre 2022 et 2030

Produits	Nbre d'entreprises supp en 2022	Nbre d'entreprises supp en 2023	Nbre d'entreprises supp en 2024	Nbre d'entreprises supp en 2025	Nbre d'entreprises supp en 2026	Nbre d'entreprises supp en 2027	Nbre d'entreprises supp en 2028	Nbre d'entreprises supp en 2029	Nbre d'entreprises supp en 2030	Cumul d'entreprises supplémentaires à installer entre 2022 et 2030
<b>Bière</b>	-	-	-	1	1	1	1	2	2	8
<b>Lait, beurre et glaces</b>	-	-	-	-	-	1	1	1	1	4
<b>Huile brute de palme</b>	-	-	-	-	-	1	1	1	1	4
<b>Sucre</b>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2
<b>Poisson</b>	-	-	-	-	-	1	1	1	1	4
<b>Gibier frais, fumé ou séché</b>	-	-	-	1	1	1	2	2	3	10
<b>Farine de manioc</b>	-	-	-	-	-	1	1	1	1	4
<b>Farine de maïs</b>	-	-	-	-	-	1	1	1	1	4
<b>Farine de blé</b>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2

Source : INS, FAO stat, nos calculs

Ce tableau explicite le fait que l'installation d'une nouvelle industrie de fabrication de bière n'est pas urgente avant 2025. Ce besoin d'unité supplémentaire de production de la bière va doubler de 2029 à 2030. Au total, la bière, établie comme le produit le plus porteur de transformation agro-industrielle devrait nécessiter 08 entreprises supplémentaires de fabrication.

Par ailleurs, ces résultats montrent qu'en terme de farines, l'implantation d'entreprises de fabrication de farine de maïs et de manioc est prioritaire à celle de fabrication de farine de blé.

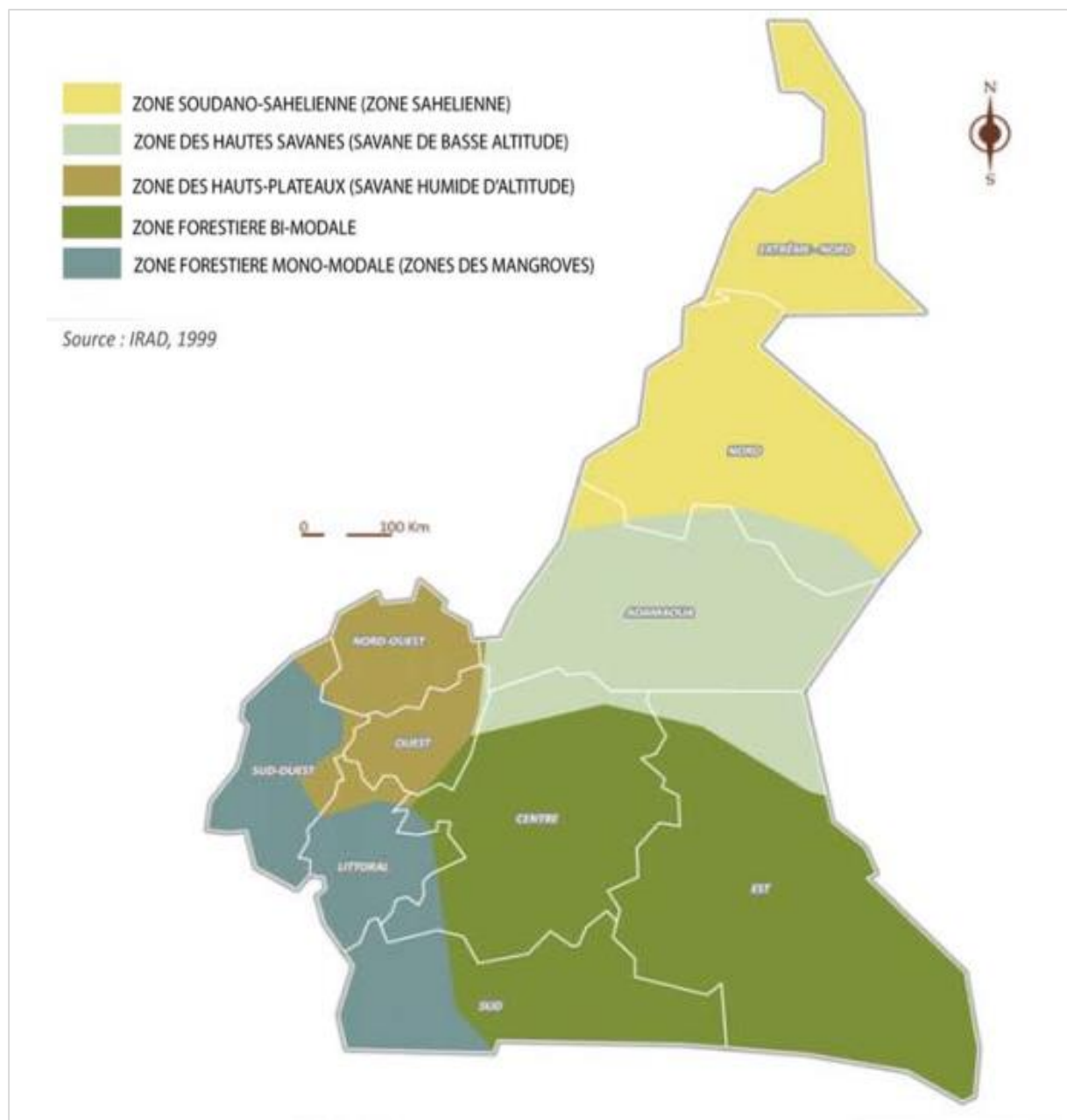
#### 4.11. CARTOGRAPHIE DES BASSINS AGRO-INDUSTRIELS

Cette étape consiste au repérage spatial des sites naturellement (relief, climat) appropriés pour des cultures et production spécifiques ciblées dans cette étude.

### 4.11.1. Présentation des zones agroécologiques

Au Cameroun on dénombre 5 (cinq) principales zones agro-écologiques présentant des spécificités particulières liées à la position géographique, au climat en lien avec les type de production les plus représentatifs. Ce sont principalement (i) la zone soudano-sahélienne, (ii) la zone des hautes savanes, (iii) la zones des haut-plateaux, (iv) la zones forestière bi-modale et (v) la zone forestière mono-modale.

**Figure 16:** Zones agro-écologiques au Cameroun



Source : MINEPAT

Le tableau ci-dessus présente de façon détaillée quelques caractéristiques de chaque zone agro-écologique.

**Tableau 46:** Caractéristique des zones agro-écologiques

Zones agroécologiques	Superficie (en Millions d'hectare)	Régions concernées	Pluviométrie (en mm)	Culture pratiquée	Type d'élevage
<b>Zone soudano-sahélienne ou zone sahélienne</b>	10,2	- Nord - Extrême-Nord	500 - 1200	- Riz, Mil/Sorgho - Maïs - Coton Niébé - Oignon, Sésame	- Bovins - Ovins - Caprins - Porcins - volaille Zone de pêche : Logone, Lac Maga, Lagdo
<b>Zone des Hautes savanes ou zone des hautes savanes guinéennes</b>	12,3	- Adamaoua - Partie du Centre - Partie de l'Est	1500	- Maïs, Mil/Sorgho - Coton - Igname - Pomme de terre	Elevage et activité agro-pastorale
<b>Zone des hauts plateaux de l'Ouest</b>	3,1	- Ouest - Nord-Ouest	1500-2000	- Cacao-café, Maïs - Haricot - Pomme de terre - Cultures maraichères	- Volaille (80 %) - Ruminant
<b>Zone forestière monomodale (zone des mangroves)</b>	4,5	- Littoral, - Sud-Ouest, Bordure côtière du Sud - Partie du Centre	2500 - 4000	- Cacao-Café - Banane - Plantain - Huile de palme	- Volaille - Porcins - Ruminants
<b>Zone forestière bimodale</b>	22,5	- Centre - Sud - Est	1600-3000	- Cacao-café - Huile de palme - Maïs - Plantain - Manioc	- Volaille - Porcins - Ovins - Caprins

De ce tableau, il ressort que la zone sahélienne est dominée par la culture des céréales, et les cultures d'exportation (Cacao, café, Banane-Plantain, huile de palme) sont majoritairement pratiquées dans les zones forestières.

En ce qui concerne la production animale, l'élevage de Bovins et de Caprins est essentiellement pratiqué dans la zone sahélienne et la zone des Haut-plateaux est dominée par les activités avicoles.

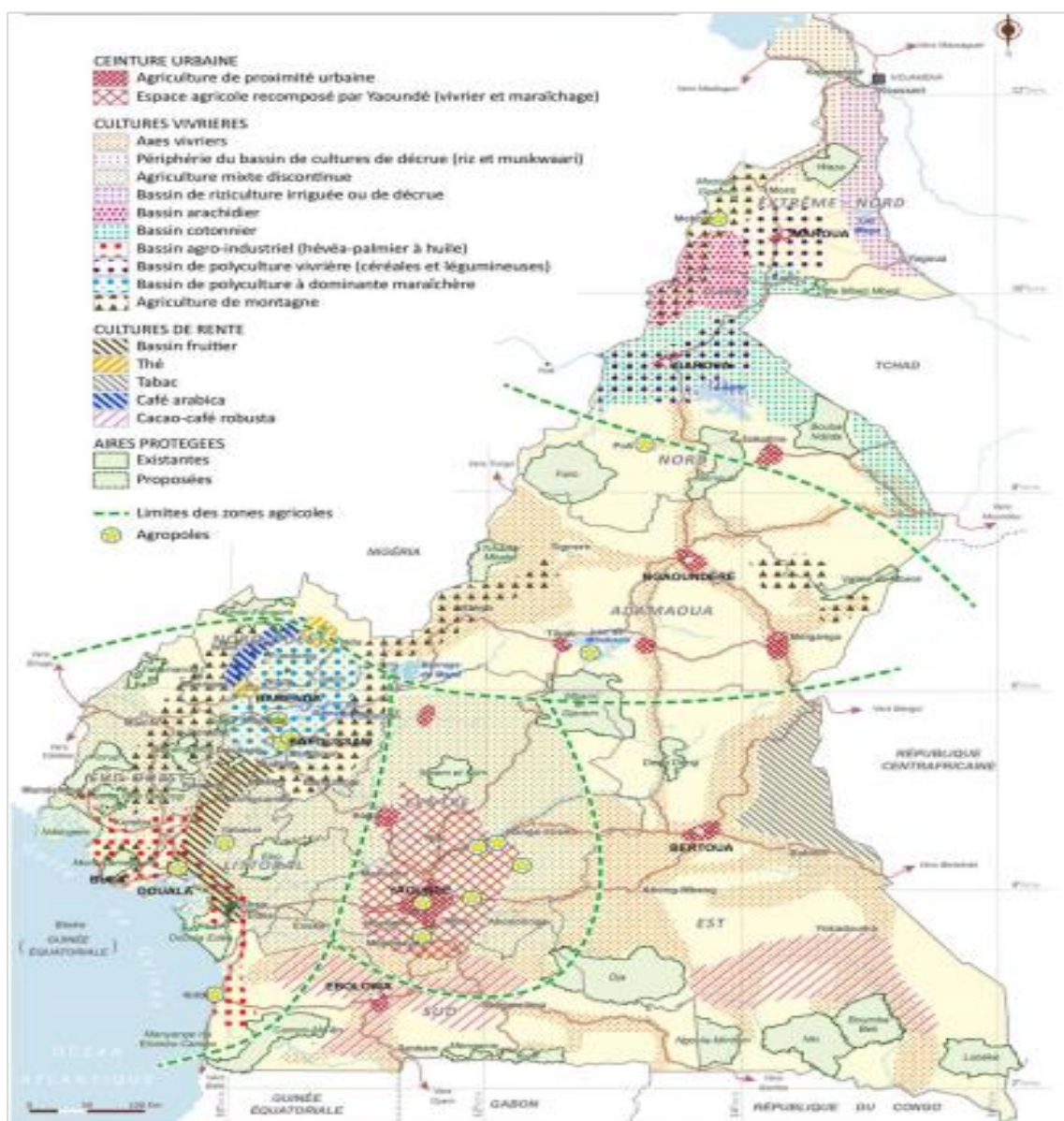
Pour ce qui est de la pêche, elle est pratiquée dans toutes les régions du pays, le pays étant non seulement doté d'un littoral mais aussi dispose des fleuves dans toutes ses régions.

#### **4.11.2. Organisation des espaces agricoles**

La culture des espèces agricoles dépend fortement des caractéristiques et pédologiques climatiques des zones de production. Suivant les spécificités de chaque zone, on identifie les bassins de production des différents produits de l'agriculture. Le regroupement de ces bassins permet d'avoir une représentation territoriale des produits ou groupes de produits issus de l'activité agricole.

La figure ci-dessus présente la répartition des bassins de production agricole sur le territoire.

**Figure 17:** Organisation de l'espace agricole au Cameroun



Source : MINEPAT

Les grands bassins de production pour les produits agricoles ciblés dans le cadre de cette étude : céréales (maïs, riz, mil/sorgho), les cultures de rentes (cacao, café), tubercules (manioc), les cultures agro-industrielles (palmier à huile, banane-plantain) et sont localisés sur le territoire national relativement aux exigences de production de chaque produit.

En ce qui concerne la culture de produits céréaliers, de façon générale les grands bassins de production sont principalement regroupés dans la zone soudano-sahélienne notamment dans les localités proches de Garoua et de Maroua. Toutefois, en fonction des spéculations ciblées, la culture se fait également dans d'autres zones.



Le maïs par exemple est produite dans toutes les régions du pays. Le rendement à l'hectare varie entre 2 et 2,3 tonnes à l'hectare pour les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Littoral ; l'extrême-Nord présente un rendement variant entre 1,4 et 1,5 t/ha.

En ce qui concerne spécifiquement la culture de riz, et plus particulièrement du riz irrigué, elle se pratique essentiellement dans la zone frontalière au Tchad délimitée par les villes de Kousséri et Yagoua. La région de l'Extrême Nord présente le plus grand rendement (1,1-1,3 t/ha) pour une superficie exploitée de 75 000 ha. On note également la pratique de cette culture dans les régions du Nord et du Nord-Ouest sur une superficie d'environ 25 000 hectares chacune pour un rendement oscillant entre 0,9 et 1 t/ha.

La culture de cacao se pratique majoritairement de l'Est, du Sud et du Littoral, et couvre 4 zones agro-écologiques. Le café notamment la variété arabica est présente dans la région du Nord-Ouest.

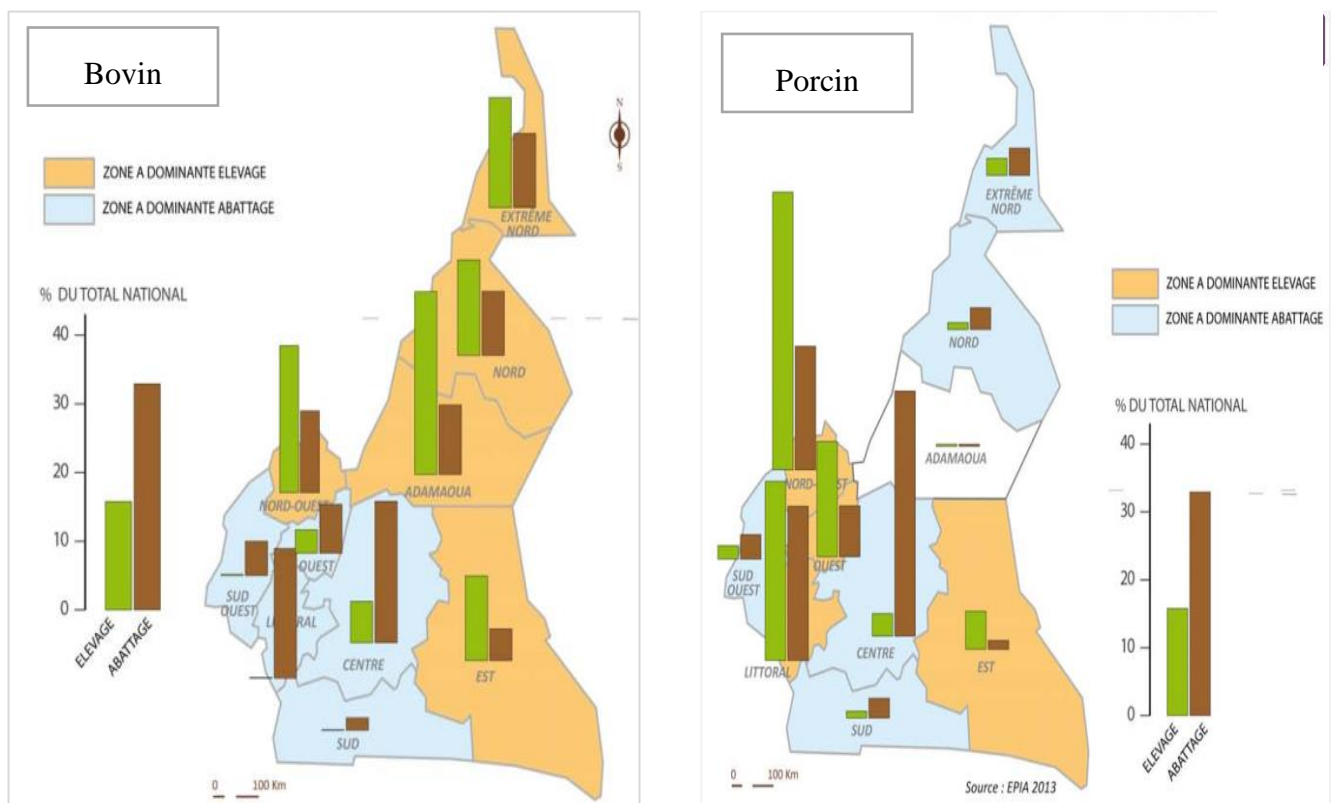
Le manioc quant à lui est majoritairement cultivé dans la zone forestière bi-modale.

#### **4.11.3. Organisation des espaces de production animale**

L'élevage se pratique essentiellement dans les localités pour lesquelles le climat est favorable et le type d'alimentation est disponible. Ainsi, l'élevage des bovins, d'Ovins, de Caprins, de volailles et de porcins respecte cette exigence.

La figure ci-dessus présente les zones et production et d'abattage des bovins et des porcins respectivement.

**Figure 18:** Zones d'élevage et d'abattage de bovins et de porcins



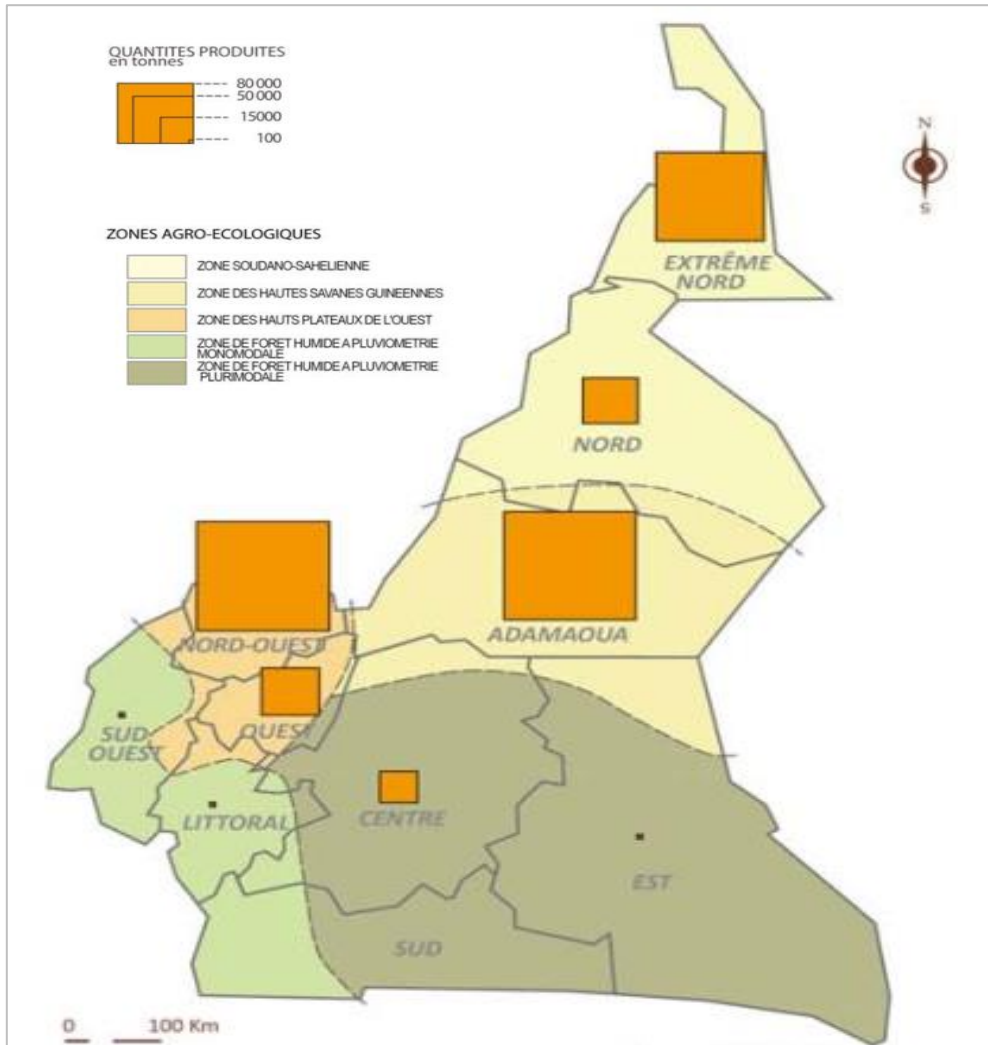
Source : MINEPAT

L'élevage bovin est majoritairement pratiqué dans les zones sahéliennes et de hautes savanes contrairement à l'élevage porcine qui occupe les zones des haut-plateaux et mono-modale. Par ailleurs, l'abattage ne se fait pas exclusivement dans les zones de production. L'abattage de ces deux espèces se concentre majoritairement dans les deux grandes métropoles (Yaoundé et Douala).

Pour ce qui est de la production de lait, elle provient essentiellement de l'espèce bovine. La production est concentrée dans les zones sahélienne, Haute-savane et Haut-plateaux de l'Ouest. Plus précisément dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et du Nord-Ouest.

La figure ci-dessous localise les zones de production laitière selon la quantité produite.

**Figure 19:** Bassins de production de lait dans les zones agro-écologiques



#### 4.11.4. Organisation des espaces de production halieutique

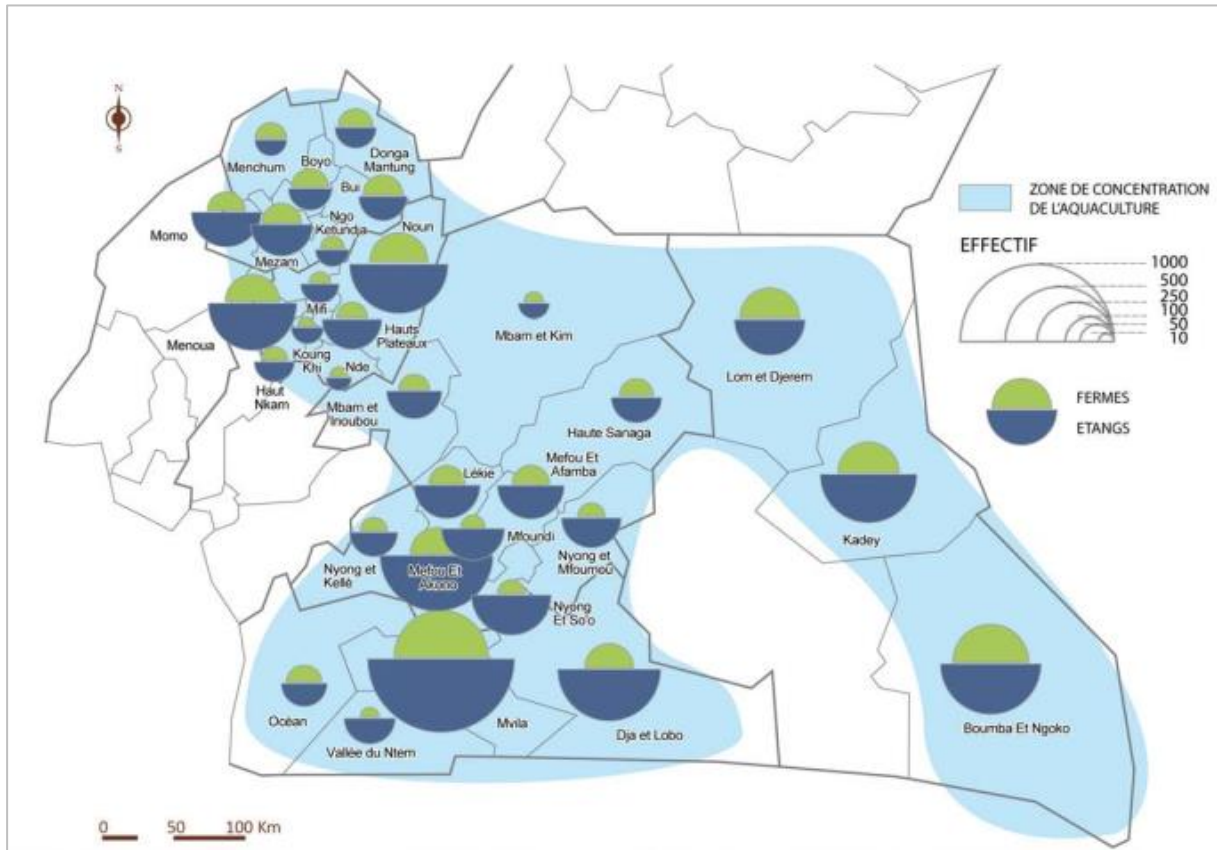
Le Cameroun a l'avantage d'être un territoire parcouru par de nombreux cours d'eau qui sont pour la plupart des sites propices pour la pêche. Aussi, on note depuis quelques années un développement des activités aquacoles.

La pêche maritime est concentrée au niveau de la façade du Cameroun avec l'océan atlantique, et la pêche fluviale se pratique dans toutes les régions du pays.

En ce qui concerne la culture de poisson, les alevins sont élevés dans les fermes et les étangs aquacoles. Les principales zones à fort potentiel de production sont la zone des Hauts plateaux de l’Ouest, la zone forestière monomodale et la zone forestière bimodale.

La figure ci-dessus donne une représentation schématique des bassins de production.

**Figure 20:** Principaux bassins à fort potentiel de production aquacole



Source : MINEPAT

## **PARTIE III : PLAN D' ACTIONS ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION**

## CHAPITRE 5 : PLAN D’ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L’AGRO-INDUSTRIE

Pour la période 2020-2030, le Cameroun se donne pour ambition d’accroître en quantité et en qualité la production de produits agricoles afin d’assurer son autosuffisance alimentaire, d’approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et de conquérir les marchés internationaux plus particulièrement ceux des sous régions CEEAC et CEDEAO. Cet objectif gouvernemental cadre avec les deux scénarios formulés. Il est donc question d’accroître la productivité et la compétitivité de l’agro-industrie camerounaise à l’effet de la rendre plus forte, plus résiliente et susceptible de fournir le bien être aux populations. Le domaine de l’agro-industrie constitue un puissant levier pour l’atteinte de la sécurité et l’autosuffisance alimentaire des populations, l’amélioration des revenus notamment en milieu rural et la création de richesses et d’emplois décents. A cet effet, il est question pour les pouvoirs publics de mettre un accent particulier sera mis sur les actions d’intensification des productions, de la transformation, d’amélioration de la productivité et la compétitivité des filières porteuses de croissance et créatrices d’emplois. Les filières en question ont été identifiées dans la SND3, il s’agit notamment des filières ci-après : riz, maïs, cacao/café, sucre, huile de palme, hévéa, banane-plantain, lait, sorgho, manioc, etc.

L’objectif du secteur agro industriel étant formulé de la manière suivante : « **l’agro-industrie camerounaise : Un domaine compétitif concourant à la création des richesses, à la croissance inclusive dans un environnement durable.** », trois grands axes stratégiques vont conduire les différentes actions à mener pour y parvenir. Il s’agit de :

- (i) **Axe Stratégique 1** : Développement des filières productives de l’agro-industrie pour la satisfaction de l’offre domestique ;
- (ii) **Axe Stratégique 2** : Renforcement de la compétitivité des filières productives de l’agro-industrie sur le marché extérieur ;
- (iii) **Axe Stratégique 3** : Développement et consolidation des infrastructures physiques et cognitives.

## 5.1. Développement des filières productives de l'agro-industrie pour la satisfaction de l'offre domestique

L'offre domestique camerounaise qui doit être satisfaite concerne à la fois la production végétale, animale et halieutique. De nombreux problèmes ont été soulignés ci-dessus relevant les handicaps des producteurs et des consommateurs des filières productives agro-industrielles. On peut rappeler entre autres les contraintes d'approvisionnement, technologiques et logistiques, l'accès difficiles aux intrants et les déficits structurels. Deux objectifs stratégiques majeurs sont formulés pour orienter les actions qui vont permettre d'atteindre la satisfaction de l'offre domestique. Il s'agit :

**Objectif stratégique 1.1 :** Poursuivre la modernisation et la structuration de l'appareil de production dans le domaine de l'agro-industrie

Pour atteindre cet objectif, des actions par type de production sont édictées. Il s'agit :

✚ Pour la productivité agricole les actions proposées sont :

- Adoption des mesures de facilitation d'accès des petits exploitants de maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc aux ressources foncières, logistiques et financières ;
- Promotion de l'agriculture de seconde génération dans les exploitations de maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc ;
- Appui à l'installation de nouvelles unités de production et de transformation de maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc

✚ Pour la production animale les actions proposées sont :

- Adoption des mesures de facilitation d'accès des petits exploitants bovins aux ressources foncières, logistiques et financières ;
- Renforcement des capacités des éleveurs bovins et producteurs laitiers dans la lutte et la prévention des zoonoses ;
- Développement et opérationnalisation des technopoles agro-industriels structurants sur tout le territoire ;
- Appui à l'installation de nouvelles unités de production et de transformation bovines

✚ Pour la production halieutique, les actions proposées sont :

- Adoption des mesures de facilitation d'accès des petits exploitants de poissons et de produits de pêche aux ressources foncières, logistiques et financières ;
- Promotion des systèmes de production hors sol auprès des jeunes producteurs de poisson et des autres produits halieutiques ;
- Appui à l'installation de nouvelles unités de production et de transformation de poisson et de produits de pêche.

### **Objectif stratégique 1.2 : poursuivre la régulation du marché intérieur**

✚ Pour la productivité agricole les actions proposées sont :

- Création des Pôles de compétitivité : clusters territoriaux ou sectoriels pour maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc;
- Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation comme maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc ;

✚ Pour la productivité animale les actions proposées sont :

- Création des Pôles de compétitivité : clusters territoriaux ou sectoriels bovins ;
- Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation (viande de bœuf, lait, etc);

✚ Pour la productivité halieutique, les actions proposées sont :

- Création des Pôles de compétitivité : clusters territoriaux ou sectoriels halieutiques ;
- Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation (poissons, crustacés, etc);

## **5.2. Renforcement de la compétitivité des filières productives de l'agro-industrie sur le marché extérieur**

Comme mentionné dans le diagnostic, le Cameroun pour les prochaines années a une ambition double. La première est d'assurer son autosuffisance alimentaire, d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et la seconde, de conquérir les marchés internationaux plus particulièrement ceux des sous régions CEEAC et CEDEAO.



A cet effet le développement des capacités commerciales et des partenariats constituent des armes indispensables pour l'atteinte des objectifs sus-évoqués. Par ailleurs, le Cameroun bénéficie d'une position géographique hautement stratégique. Le Cameroun fait jonction entre l'Afrique équatoriale au Sud et l'Afrique tropicale au Nord. Sa grande ouverture sur la mer lui offre de nombreuses possibilités économiques et commerciales. Mieux que les autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale, il bénéficie de conditions climatiques et naturelles très favorables à l'élevage et à la pêche. Cela suscite un regain d'intérêt de la part des opérateurs économiques pour le commerce transfrontalier des différents produits issus des filières végétales, animales et halieutiques, qui constituent en effet une source de revenu importante pour les populations camerounaise. Il est donc question de tirer profit de ce positionnement géographique du Cameroun dans le golfe de Guinée en mettant en place des mesures qui peuvent tirer vers la hausse la commercialisation des produits de l'agro-industrie camerounaise tant sur le plan national que sous-régional. Les actions à mettre en place concernent à la fois le marché domestique et le marché extérieur.

**Objectif stratégique 2.1 :** Renforcer les capacités commerciales et développement des partenariats

✚ Pour la productivité agricole, les actions proposées sont :

- Renforcement des cadres de concertation entre différents acteurs (pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé, etc.) des filières maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc ;
- Mise en place des instituts de formations des entrepreneurs en intelligence commerciale ;

✚ Pour la production animale, les actions envisagées sont :

- Renforcement des cadres de concertation entre différents acteurs (pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé, etc.) de la filière bovine;
- Mise en place des instituts de formations des entrepreneurs en intelligence commerciale;

✚ Pour la production halieutique, les actions envisagées sont :

- Renforcement des cadres de concertation entre différents acteurs (pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé, etc.) du secteur halieutique ;

- Mise en place des instituts de formations des entrepreneurs en intelligence commerciale;

**Objectif stratégique 2.2 :** promouvoir les exportations par l'appui et le renforcement des institutions du secteur privé

✚ Pour la productivité agricole, les actions proposées sont :

- Encadrement des entreprises à l'exportation ;
- Promotion des produits camerounais à l'étranger ;

✚ Pour la production animale, les actions envisagées sont

- Encadrement des entreprises à l'exportation ;
- Promotion des produits camerounais à l'étranger

✚ Pour la production animale, les actions envisagées sont :

- Encadrement des entreprises à l'exportation ;
- Promotion des produits camerounais à l'étranger

### 5.3. Développement et consolidation des infrastructures physiques et cognitives

Le développement des infrastructures physiques et cognitives permet notamment d'assurer le désenclavement des bassins industriels pour l'approvisionnement des usines en matières premières et en énergie, l'écoulement des productions vers les marchés intérieurs et extérieurs, et le transport des personnes de manière à réduire les coûts d'exploitation et améliorer la compétitivité des entreprises nationales, tout comme renforcer l'attractivité du pays. L'aval du domaine des infrastructures étant réservé aux biens et services. L'insuffisance des infrastructures induit des coûts de production tout aussi élevés, ce qui a pour conséquence de réduire la compétitivité-prix des PME présentes dans l'agro-industrie. Il importe donc d'asseoir durablement les bases de la compétitivité des PME présentes dans l'agro-industrie camerounaise, en renforçant les infrastructures, facteurs déterminant dans la compétitivité des PME.

**Objectif stratégique 3.1 :** Développement des infrastructures énergétiques pour l'émergence agro industrielle

✚ Pour la production agricole, les actions envisagées sont :

- Renforcement de capacités des entrepreneurs en revalorisation des déchets agricoles ;
- Promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables chez les agriculteurs ;

✚ Pour la production animale, les actions envisagées sont :

- Renforcement de capacités des entrepreneurs en revalorisation des déchets d'animaux ;
- Promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables chez les éleveurs ;

✚ Pour la production halieutique, les actions envisagées sont :

- Renforcement de capacités des entrepreneurs en revalorisation des déchets d'animaux ;
- Promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables chez les halieutiques.

**Objectif stratégique 3.2:** Développer des actions coordonnées entre sous-secteurs pour l'émergence agro industrielle

- Promotion des coalitions entre producteurs pour l'entretien des routes rurales et pistes ;
- Mettre en place une politique de promotion de la propriété intellectuelle ;
- Regroupement des opérateurs économiques en interprofessions dans le domaine de l'agro-industrie ;
- Amélioration des performances de la chaîne logistique dans le commerce avec la région (corridors) CEEAC + Nigéria ;
- Amélioration des prestations du Guichet Unique des opérations extérieures (Guichet électronique) opérations extérieures (Guichet électronique) ;
- Mise en place d'une agence de promotion des exportations pour les produits de l'agro-industrie.

#### 5.4. Promotion de la consommation des produits locaux

Le diagnostic a montré que les acteurs impliqués dans le développement de l'agro-industrie font face à de nombreuses contraintes. L'on peut relever entre autres les contraintes d'approvisionnement, technologiques et logistiques, l'accès difficiles aux intrants, les ressources humaines, etc. le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a opté pour l'approche par filières basée sur une meilleure organisation des principaux acteurs au niveau de chaque maillon (recherche, production, transformation, commercialisation) dans l'optique d'augmenter et de sécuriser les revenus de tous les intervenants. Compte tenu du potentiel agro écologique dont regorge le Cameroun, le Gouvernement veut impulser au domaine de l'agro-industrie une croissance durable en développant les productions végétales, animales et halieutiques tout en préservant les ressources naturelles qui y sont liées.

- **Objectif stratégique 4.1 :** Améliorer la compétitivité par la normalisation des produits locaux

- Renforcement des capacités des producteurs et transformateurs des produits (maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, viande, lait, poissons, etc) à l'arrimage aux normes et qualités internationales ;
  - Appui des producteurs et transformateurs (maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, viande, lait, poissons, etc) pour l'accès aux normes et qualités internationales ;
  - Mise en place d'une commission nationale de la concurrence
- 
- **Objectif stratégique 4.2 : Promotion des produits locaux**
    - Renforcement de l'appui aux organisateurs des foires alimentaires ;
    - Renforcement de l'appui aux organisateurs des marchés périodiques ;
    - Facilitation du partenariat public-privé pour la production et la distribution des intrants nécessaire à la production du maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, viande, lait, poissons, etc

**Tableau 47:** Mesures opérationnelles pour le développement de l'agro-industrie

Axes opérationnels	Objectifs opérationnels	Actions		Coûts de mis en œuvre (en millions de francs CFA)	Principaux acteurs de la mise en œuvre
		Composantes	Actions à mener		
<p><b>Axe opérationnel 1 : Développement des filières productives de l'agro-industrie pour la satisfaction de l'offre domestique</b></p>	<p>Objectif opérationnel 1 : Poursuivre la modernisation et la structuration de l'appareil de production dans le domaine de l'agro-industrie</p>	<p>Production végétale</p>	<p>Adoption des mesures de facilitation d'accès des petits exploitants de maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc aux ressources foncières, logistiques et financières</p>	<p>10 000</p>	<p>PRC, PM MINDCAF MINEPAT MINFI MINPMEESA MINADER MINDEVEL MINCOMMERCE API, APME BC-PME Autorités traditionnelles CTD</p>
			<p>Promotion de l'agriculture de seconde génération dans les exploitations de maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc.</p>	<p>30 000</p>	<p>MINADER MINEPAT MINPMEESA MINMIDT Chambre de commerce Chambre d'agriculture CTD</p>
			<p>Appui à l'installation de nouvelles unités de production et de transformation de maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc.</p>	<p>20 000</p>	<p>MINPMEESA MINFI MINEPAT MINADER CTD</p>

		Production animale	Adoption des mesures de facilitation d'accès des petits exploitants bovins aux ressources foncières, logistiques et financières	10 000	PRC, PM MINDCAF MINEPAT MINFI MINPMEESA MINEPIA MINCOMMERCE MINDEVEL API, APME BC-PME Autorités traditionnelles CTD
			Renforcement des capacités des éleveurs bovins dans la lutte et la prévention des zoonoses	30 000	MINEPIA MINPMEESA CTD
			Développement et opérationnalisation des technopoles agro-industriels structurants sur tout le territoire	50 000	PM MINEPAT MINMIDT MINPMEESA MINDCAF MINDEVEL MINADER CTD
			Appui à l'installation de nouvelles unités de production et de transformation bovines	20 000	MINPMEESA MINDCAF MINEPIA MINEPAT MINFI CTD

	Production halieutique	Adoption des mesures de facilitation d'accès des petits exploitants de poissons et de produits de pêche aux ressources foncières, logistiques et financières ;	10 000	MINDCAF MINPMEESA MINEPIA MINEPAT CTD	
		Promotion des systèmes de production hors sol auprès des jeunes producteurs de poisson et des autres produits halieutiques	5 000	MINPMEESA MINEPIA MINEPAT CTD	
		Appui à l'installation de nouvelles unités de production et de transformation de poisson et de produits de pêche	20 000	MINPMEESA MINDCAF MINEPIA MINEPAT CTD	
	Objectif opérationnel 2 : poursuivre la régulation du marché intérieur	Production végétale	Création des Pôles de compétitivité : clusters territoriaux ou sectoriels pour maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc.	2 000	PRC, PM MINEPAT MINFI MINPMEESA MINADER CTD
			Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation comme maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc	3000	MINCOMMERCE MINPMEESA MINADER CTD
		Production animale	Création des Pôles de compétitivité : clusters territoriaux ou sectoriels bovins	2 000	PRC, PM MINEPAT MINFI MINPMEESA MINEPIA

					CTD
			Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation (viande de bœuf, lait, etc.)	2000	MINCOMMERCE MINPMEESA MINEPIA Chambre de commerce CTD
			Promotion de la consommation des produits locaux	500	PRC, PM MINEPAT MINFI MINCOMMERCE MINADER MINEPIA MINPMEESA MINDEVEL CTD
		Production halieutique	Création des Pôles de compétitivité : clusters territoriaux ou sectoriels halieutiques	2000	PRC, PM MINEPAT MINFI MINPMEESA MINEPIA CTD
			Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation (poissons, crustacés, etc.)	500	MINCOMMERCE MINPMEESA MINEPIA Chambre de commerce CTD



<b>Axe opérationnel 2 : Renforcement de la compétitivité des filières productives de l'agro-industrie sur le marché extérieur</b>	Objectif opérationnel 1 : Renforcer les capacités commerciales et développement des partenariats	Production végétale	Renforcement des cadres de concertation entre différents acteurs (pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé, etc.) des filières maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, etc.	100	PM MINADER MINCOMMERCE MINEPAT MINFI MINDCAF MINPMEESA Secteur privé CTD
			Mise en place des instituts de formations des entrepreneurs en intelligence commerciale	500	MINEFOP MINPMEESA MINCOMMERCE CTD
		Production animale	Renforcement des cadres de concertation entre différents acteurs (pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé, etc.) de la filière bovine	100	PM MINEPIA MINCOMMERCE MINEPAT MINFI MINDCAF MINPMEESA Secteur privé CTD
			Mise en place des instituts de formations des entrepreneurs en intelligence commerciale	500	MINEFOP MINPMEESA MINCOMMERCE CTD
		Production halieutique	Renforcement des cadres de concertation entre différents acteurs (pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé, etc.) du secteur halieutique	100	PM MINEPIA MINCOMMERCE MINEPAT

					MINMIDT MINFI MINDCAF MINPMEESA Secteur privé CTD
			Mise en place des instituts de formations des entrepreneurs en intelligence commerciale	1 000	MINEFOP MINPMEESA MINCOMMERCE CTD
	Objectif opérationnel 2 : promouvoir les exportations par l'appui et le renforcement des institutions du secteur privé	Production végétale	Encadrement des entreprises à l'exportation	150	MINPMEESA MINEPAT MINCOMMERCE
			Promotion des produits camerounais à l'étranger	450	MINPMEESA MINEPAT MINCOMMERCE MINREX
		Production animale	Encadrement des entreprises à l'exportation	150	MINPMEESA MINEPAT MINCOMMERCE
			Promotion des produits camerounais à l'étranger	450	MINPMEESA MINEPAT MINCOMMERCE
		Production halieutique	Encadrement des entreprises à l'exportation	150	MINPMEESA MINEPAT MINMIDT MINCOMMERCE

					MINPMEESA MINEPAT MINCOMMERCE
			Promotion des produits camerounais à l'étranger	450	MINPMEESA MINEPAT MINCOMMERCE Chambre de commerce
<b>Axe opérationnel 3 : Développement et consolidation des infrastructures physiques et cognitives</b>	Objectif opérationnel 1 : Développement des infrastructures énergétiques pour l'émergence agro industrielle	Production végétale	Renforcement de capacités des entrepreneurs en revalorisation des déchets agricoles	10 000	MINADER MINEPAT MINMIDT MINEPDED MINPMEESA MINEFOP MINFOF CTD
			Promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables chez les agriculteurs	500	MINADER MINEPAT MINEPDED MINPMEESA MINEFOP MINEE MINFOF CTD
		Production animale	Renforcement de capacités des entrepreneurs en revalorisation des déchets d'animaux	10 000	MINEPIA MINEPAT MINMIDT MINEPDED MINPMEESA

					MINEFOP MINFOF CTD
			Promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables chez les éleveurs	500	MINEPIA MINEPAT MINEPDED MINPMEESA MINEFOP MINEE MINFOF CTD
		Production halieutique	Renforcement de capacités des entrepreneurs en revalorisation des déchets halieutiques	5 000	MINEPIA MINEPAT MINEPDED MINPMEESA MINMIDT MINEFOP MINFOF CTD
			Promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables chez les éleveurs	500	MINEPIA MINEPAT MINEPDED MINPMEESA MINEFOP MINFOF MINEE CTD
	Objectif opérationnel 2 : Développer des	Production végétale,	Promotion des coalitions entre producteurs pour l'entretien des routes rurales et pistes	1 000	MINTP MINEPIA MINADER

	actions coordonnées entre sous-secteurs pour l'émergence agro industrielle	animale et halieutique			MINPMEESA Secteur privé CTD
			Mettre en place une politique de promotion de la propriété intellectuelle	250	MINMIDT MINRESI MINEPIA MINADER MINPMEESA Secteur privé
			Regroupement des opérateurs économiques en interprofessions dans le domaine de l'agro-industrie	2000	MINPMEESA MINMIDT MINADER MINEPIA Secteur privé
			Amélioration des performances de la chaîne logistique dans le commerce avec la région (corridors) CEEAC + Nigéria	5 000	MINCOMMERCE MINEPAT MINCAF MINMIDT MINFI DGSN MINDEF MINREX Secteur privé
			Amélioration des prestations du Guichet Unique des Opérations extérieures (Guichet électronique)	250	MINCOMMERCE MINFI MINEPAT MINMIDT
			Mise en place d'une agence de promotion des exportations pour les produits de l'agro-industrie	500	PM MINCOMMERCE MINEPAT

					MINMIDT MINPMEESA MINADER MINEPIA
			Mise en place d'une plateforme de e-commerce à travers l'infrastructure e-post	400	MINCOMMERCE MINPOSTEL MINMIDT MINFI MINPMEESA Chambre du commerce
<b>Axe opérationnel 4 : Promotion de la consommation des produits locaux</b>	<b>Objectif opérationnel 1 :</b> Améliorer la compétitivité par la normalisation des produits locaux	Production végétale, animale et halieutique	Renforcement des capacités des producteurs et transformateurs des produits (maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, viande, lait, poissons, etc) à l'arrimage aux normes et qualités internationales ;	25 000	MINCOMMERCE MINPMEESA MINADER MINEPIA BMN ANOR LANACOME LANAVET
			Appui des producteurs et transformateurs (maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, viande, lait, poissons, etc) pour l'accès aux normes et qualités internationales	10 000	MINEPAT MINFI MINMIDT MINPMEESA MINADER MINEPIA PTF
			Mise en place d'une commission nationale de la concurrence	810	PRC,PM MINEPAT MINMIDT MINCOMMERCE

					MINADER MINEPIA MINPMEESA GICAM INTER- PROFESSIONS
	<b>Objectif opérationnel 2 :</b> Promotion des produits locaux	Production végétale, animale et halieutique	Renforcement de l'appui aux organisateurs des foires alimentaires ;	10 000	MINEPAT MINFI MINMIDT MINPMEESA MINADER MINEPIA PTF
			Renforcement de l'appui aux organisateurs des marchés périodiques	5 000	MINEPAT MINFI MINMIDT MINPMEESA MINADER MINEPIA CTD
			Facilitation du partenariat public-privé pour la production et la distribution des intrants nécessaire à la production du maïs, blé, riz, autres céréales et semoules, café, thé, mil, sorgho, huile de palme, viande, lait, poissons, etc	200	PM MINADER MINEPIA MINCOMMERCE MINEPAT MINMIDT MINFI MINDCAF MINPMEESA Secteur privé

					CTD
--	--	--	--	--	-----



# CHAPITRE 6 : MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION ET RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE

## 6.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Rendu au terme du DSCE, le Cameroun s'est doté depuis 2020 d'un nouveau document de stratégie qui décline le nouveau cadre global de référence pour les actions du Gouvernement durant la période 2020-2030, il s'agit de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). A cet effet, les efforts seront articulés prioritairement autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue le centre d'intérêt fondamental de cette phase de la Vision.

Pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SND30, le Premier Ministre Chef du Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel, par Décret N°2021/1541/PM du 23 mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SND30.

Le Comité National de suivi-évaluation (CNSE) est organisé autour d'une unité technique de coordination qui comprend des sous commissions sectorielles, dont la Sous-Commission « Industries et Services ». Cette dernière a pour principales missions d'assurer la supervision, l'orientation, la coordination, l'harmonisation et l'encadrement des travaux relatifs à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle des industries et services.

Par ailleurs, la sous – commission des Industries et services est placée sous la responsabilité d'un Coordonnateur et dispose d'un Secrétariat Technique.

L'étude sur « la structuration des PME du secteur agro-industrie » s'inscrit dans le cadre des réformes et actions devant permettre d'opérer la transformation structurelle en accroissant significativement la part du secteur secondaire et manufacturier. A cet effet, l'opérationnalisation du plan d'action de ladite étude implique plusieurs acteurs appartenant non seulement au secteur des industries et services, mais également aux secteurs des secteurs infrastructure, rural, etc.

Toutefois, le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de L'étude sur « la structuration des PME du secteur agro-industrie » incombe au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) dans la mesure où ce dernier est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de développement des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de l'étude sur la structuration des PME de l'agro-industrie permettra d'être informé en temps réel sur l'état de réalisation des activités, ainsi que sur la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des interventions planifiées. Il constitue un élément essentiel du plan, en ce sens qu'il garantit son succès.

## **6.2. MODALITES DE SUIVI/EVALUATION**

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions relatif à l'étude sur la structuration des PME du secteur de l'agro-industrie doit se faire à tous les niveaux de responsabilité en se basant sur les indicateurs pertinents définis dans le plan d'actions. Il s'appuie sur un mécanisme ascendant qui doit permettre une remontée rapide des informations fiables collectées à la base. En outre, celui-ci doit aider à développer une culture de veille permanente et à prévoir les mécanismes d'ajustement du plan afin de le faire demeurer dans le temps.

Dans ce cadre, le suivi-évaluation participatif sera privilégié. En effet, il permet aux différentes parties prenantes de se concerter régulièrement sur le niveau de réalisations des activités et actions programmées, l'évaluation des résultats et de leurs conséquences.

Les principales activités de suivi-évaluation participatif comprennent les principaux éléments suivants :

- L'élaboration d'un plan intégré de suivi-évaluation (PISE), par le Comité de suivi-évaluation. Ce document comprend entre autres : les indicateurs de suivi retenus par toutes les parties prenantes, le chronogramme et les acteurs de mise en œuvre des différentes activités ;
- Le recueil permanent des informations sur la mise en œuvre des actions et activités ;
- L'analyse périodique des données recueillies et la production du rapport de suivi-évaluation ;
- La diffusion du rapport de suivi-évaluation à toutes les parties prenantes concernées.

## 6.3. OUTILS DE SUIVI/EVALUATION

Les outils sont l'âme du dispositif de suivi-évaluation et indispensables pour suivre la progression des indicateurs formulés. On distingue les outils suivants :

### 6.3.1. Pour le suivi

- Les fiches de suivi de la réalisation des activités (une fiche par activité). Elles doivent être régulièrement renseignées par les responsables impliqués ;
- Les fiches de suivi des requêtes de financement auprès des partenaires (une fiche par requête). Elle permet de faire périodiquement le point sur la situation d'une requête transmise à un fournisseur de ressources et les résultats obtenus ;
- Le tableau de bord des indicateurs du plan d'actions prioritaires ;
- Les rapports et comptes rendus des réunions présentées suivant un canevas standard arrêté ;

### 6.3.2. Pour l'évaluation

- Le cadre logique : il présente la logique d'intervention sous forme d'un schéma conceptuel qui permet d'arriver à une formulation précise et une compréhension uniforme dudit plan ;
- Les revues semestrielles, annuelles ou à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'actions opérationnelles de l'étude ;
- Les enquêtes, descentes sur le terrain et contrôle des réalisations ;
- Le calendrier annuel des activités issu de la micro planification au niveau de chaque acteur d'exécution des actions et activités ;
- Les rapports périodiques de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique. Ceux-ci devront intégrer entre autres, le contexte, l'état de réalisation des activités, les problèmes et difficultés, les ajustements éventuels à recommander, et les perspectives à envisager.

Globalement, il existe deux modes d'évaluation, (i) l'évaluation interne effectuée par le MINPMEESA avec les personnes directement impliquées dans la mise en œuvre du plan d'actions de l'étude, et (ii) l'évaluation externe réalisée par une structure externe ou les consultants indépendants en vue d'apporter un regard neutre. Au terme de cet exercice, un rapport d'évaluation est élaboré. A titre indicatif, il contient les éléments suivants : le contexte, les informations sur les activités réalisées, les effets ou impacts du plan stratégique, les

difficultés et solutions préconisées, les recommandations pour la réorientation des actions prévues le plan.

Par ailleurs, la fluidité de la circulation de l'information et la communication entre les différents acteurs internes de la mise en œuvre du plan d'actions de l'étude doit être déterminante pour le pilotage efficace du dispositif de suivi-évaluation. A cet égard, les responsables d'exécution dudit plan d'actions prioritaires doivent veiller à une bonne circulation de l'information entre les parties prenantes du processus. Les moyens de communication modernes doivent être privilégiés pour y parvenir.

#### **6.4. RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE**

La mise en œuvre des actions opérationnelles de l'agro-industrie est sujette à un ensemble de risques et d'incertitudes susceptibles d'influer négativement sur l'atteinte des objectifs du domaine. Il peut s'agir de situations incertaines, de dangers plus ou moins prévisibles, de paris risqués, etc. Parmi ces risques, l'on peut citer le manque de coordination entre les différents acteurs, la faible cohérence intra et intersectorielle, la crise sécuritaire dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la conjoncture économique internationale, etc.

- **Manque de coordination entre les acteurs :** La mise en œuvre des actions relatives à l'étude sur la structuration des PME de l'agro-industrie implique plusieurs parties prenantes issues de divers secteurs (Industries et Services, rural, Infrastructures, gouvernance, etc.). Cette situation nécessite une certaine synergie entre les différents acteurs impliqués non seulement pour une meilleure coordination des interventions, mais également pour plus de cohérence intra et intersectorielle. Une absence de coordination entre les différents membres est susceptible d'influer négativement sur l'atteinte des objectifs fixés dans le domaine.
- **Crise sécuritaire dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et Sud-Ouest :** Le Cameroun fait face à l'insécurité dans trois régions depuis quelques années. Ces crises sécuritaires nécessitent la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières. Cela constitue donc un manque à gagner pour les pouvoirs publics notamment sur le plan financier. Cette situation peut donc affecter négativement

l'opérationnalisation des actions formulées dans le cadre la structuration des PME et donc sur l'atteinte des objectifs fixés dans le domaine de l'agro-industrie.

- **Conjoncture économique internationale :** L'économie internationale subit des chocs depuis 2022 suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine. Cette situation a des effets sur la transformation, l'importation et l'exportation des denrées alimentaires telles que le blé, le riz, etc sur de nombreux pays partenaires à l'instar du Cameroun. L'augmentation de ces produits phares nécessaires à la production des aliments tels que le pain a positivement contribué à booster l'utilisation des farines substituts comme celle du manioc pour la fabrication du pain. Ainsi cette situation de conjoncture économique peut permettre de donner une meilleure visibilité aux produits avec avantage comparatifs et réduire les importations pour atteindre les objectifs du secteur de l'agro-industrie d'ici 2030.

## CONCLUSION

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), a identifié neuf (09) sous-secteurs prioritaires à développer pour conduire le pays à l'industrialisation à l'horizon 2030. Le sous-secteur de l'agro-industrie a pour principal objectif d'accroître en quantité et en qualité la production de produits agricoles afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire et d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et de conquérir les marchés internationaux. Il s'agit en effet de la promotion du « *mix import/substitution et promotion des exportations* » à travers des actions visant spécifiquement à (i) réduire considérablement la pauvreté en milieu rural à travers la hausse de la productivité par l'intensification des activités agro-industrielles et la modernisation des activités agricoles tirées par la demande des industries agro-alimentaires ; (ii) accroître la production et la compétitivité des produits agricoles ; (iii) structurer et renforcer les capacités des acteurs du secteur en encourageant la création dans les bassins de production des sociétés coopératives de développement, la mise en place un système de financement adéquate de l'agriculture et le développement de nouveaux modes de financement de l'agriculture tel que le warrantage.

Par définition, l'agro-industrie prend en compte les branches de l'industrie manufacturière fournisseur et/ou débouché de l'agriculture y compris l'élevage et la pêche. Ainsi, conformément aux objectifs de transformation structurelle à travers la promotion du mix import/substitution et promotion des exportations, il a été question d'identifier les actions à mener pour l'accroissement de la production et de la productivité des PMEESA dans le secteur agro-industriel.

Pour parvenir à cet objectif, l'un des préalables a été la conceptualisation et la délimitation du sous-secteur de l'agro-industrie en trois (03) composantes : (i) production industrielle végétale, (ii) production industrielle animale et (iii) production industrielle halieutique. Cette segmentation a servi de base à la présentation de l'état des lieux du sous-secteur de l'agro-industrie au Cameroun qui s'est intéressé aux situations socio-démographique et socio-économique du sous-secteur, à la description de l'offre dans le sous-secteur agro-industriel et au diagnostic du sous-secteur qui a mis l'accent sur l'identification des forces et faiblesses, menaces et opportunités, et l'analyse des problèmes majeurs auxquels le sous-secteur est confronté.

Par la suite un profilage du sous-secteur de l'agro-industrie a été effectué. Il a permis d'estimer l'évolution du PIB agro-industriel potentiel attendu jusqu'à 'horizon 2030. Le taux de croissance de rattrapage est projeté à 12% à l'horizon 2030. Cela matérialise l'importance qu'il faut accorder au sous-secteur de l'agro-industrie au profit de la transformation structurelle de l'économie. En ce qui concerne l'évolution de quelques produits prioritaires au processus d'import-substitution, lesquels produits plombent la balance commerciale, on peut citer la filière huile de palme (respectivement riz graine décortiqué), une production supplémentaire de 42 996,03 tonnes est attendue en 2025 et 211 464,6 tonnes en 2030 (respectivement 41 253,9 tonnes en 2025 et 202 844,88 tonnes en 2030). Quant aux produits de la pêche et de l'aquaculture, 25 626,71 tonnes supplémentaires sont à produire en 2025 et 125 995,36 tonnes en 2030. Pour atteindre ces niveaux de production, au cours des premières années (2022 - 2026), les actions devront être menées dans le sens d'amélioration des capacités de production des unités de production existantes et à l'horizon 2030, installer de nouvelles entreprises industrielles (soit quatre (04) pour la production de l'huile de palme et de poisson chacune).

Pour l'atteinte de ces objectifs de croissance et de production concernant le secteur de l'agro-industrie, quatre (04) grandes orientations opérationnelles ont été identifiées : (i) la modernisation et la structuration de l'appareil de production, (ii) le développement et la consolidation des infrastructures physiques et cognitives, (iii) le renforcement de capacité commerciale et le développement des partenariats, et (iv) le développement et le renforcement des institutions d'appui au secteur privé.

Ainsi, comme politiques publiques d'accompagnement pour un développement du sous-secteur de l'agro-industrie en vue de la transformation structurelle de l'économie, les mesures suivantes sont proposées :

- Le développement des filières productrices de l'agro-industrie pour satisfaire l'offre domestique : il s'agit de poursuivre la modernisation et la structuration de l'appareil de production dans le domaine de l'agro-industrie, ainsi que la régulation du marché intérieur ;
- Le renforcement de la compétitivité des filières productrices de l'agro-industrie sur le marché extérieur : l'intérêt devra être porté sur l'amélioration des capacités commerciales, le développement de partenariats, la promotion des exportations par l'appui et le raffermissement des institutions du secteur privé ;

- La promotion de la consommation des produits locaux à travers l'amélioration de la compétitivité par la normalisation de ces produits.



## BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale** (2017), *Enabling the Business of Agriculture 2017* ;
- Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique** (2017), *L’industrialisation et l’urbanisation au service de la transformation de l’Afrique Rapport Economique sur l’Afrique 2017* ;
- CEA, BAD et CUA** (2017), *African Statistical Yearbook.* ;
- Denis Pompidou Folefack** (2010), *Coordination des acteurs dans un contexte de crise : le cas de la filière coton au Cameroun depuis 1990*, HAL ;
- DJOUMESSI, F. Y., BIDOGEZA, J. C., KAMDEM, B. C. et AFARI-SEFA**, *Socio-economic and institutional factors underlying efficiency of smallholder vegetable farms in the Southwest region of Cameroon*, International Journal of Social Economics V. 2017., In Press ;
- Eric NDJOGUI, Raymond NKONGHO, ABOUBAKAR Hayatou Iyabano, Laurène FEINTRENIE** (2015), *Diagnostic du secteur oléicole au Cameroun*, CIRAD ;
- FAO** (2017) *database collections Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAOSTAT)* ;
- FIDA** (2014), *Stratégie du Portefeuille 2015- 2019* ;
- Folefack POMPIDOU** (2014), *Booster la production locale du riz pour le renforcement de la sécurité alimentaire au Nord Cameroun*, Journal of Applied Biosciences ;
- Francine PICARD, Mohamed COULIBALY, Carin SMALLER** (2017), *L’émergence des Pôles de Croissance Agricoles en Afrique*, IISD ;
- Guillaume Hensel FONGANG FOUEPE, Achille BIKOI, Denis Pompidou FOLEFACK, Idriss TIECHE et Pascal NOUPADJA** (2019), *Analyse socioéconomique du système de commercialisation de la banane plantain dans la région de l’Ouest Cameroun*, International Journal of Biological and Chemical Sciences ;
- Isabelle NKAPNANG DJOSSI** (2011), *Identification et optimisation des conditions d’appropriation des innovations sur bananiers et plantains par les producteurs au Cameroun*, Université de Louvain ;
- Jacob KOTCHO BONGKWAHA, Séverin NGUEDJIO, Jean Charles TSOGNIA YANZEU** (2006), *Filière laitière au Cameroun*, ACDIC ;

**James E. Austin** (1981), *L'Analyse des projets agro-industriels*, Economica ;

**Jean-Louis FUSILLIER** (1993), *La filière maïs au Cameroun : quelles perspectives de développement de la production de maïs*, CIRAD ;

**Junie Albine ATANGANA KENFACK, Christian DUCARME et Jean-Claude MICHA** (2019), *La pisciculture au Cameroun : bilan et perspectives*, International Journal of Biological and Chemical Sciences ;

**KOA BESSALA, P.P., AMBAGNA, J.J., KANE, G.Q.** (2017), *Women land tenure security and agricultural investment in rural Cameroon*. In : PIOT-LEPETIT, I. (ed.), *Cameroon in the 21st Century* ;

**LEBAILLY Philippe, TENTCHOU Jean** (2009), *Etude sur la filière porteuse d'emploi "palmier à huile*, OIT ;

**MINADER** (2009), *Stratégie nationale de développement de la riziculture au Cameroun* ;

**MINADER** (2015), *Stratégie de développement de la filière banane plantain au Cameroun* ;

**MINEPAT** (2019), *Etat des lieux et diagnostic du secteur des industries et services* ;

**MINEPAT** (2019), *Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun* ;

**MINEPAT** (2020), *Plan, national de soutien à la consommation et à la production* ;

**MINEPAT** (2020), *Stratégie Nationale de Développement 2020-2030* ;

**Ondoa Manga Tobie** (2006), *Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960* ;

**ONUDI** (2011), *Diagnostic de la chaîne de valeur industrielle : un outil intégré* ;

**ONUDI** (2016), *Manufacture Value Added (2010 USD)*. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel ;

**Oumarou NJIFONJOU** (1996), *Evolution des importations du poisson suite à la dévaluation du franc CFA et son impact sur la production locale camerounaise*, Centre de Recherches Halieutiques et Océanographiques de Limbe ;

**P. GENER** (1990), *Rapport de mission au Cameroun Étude de faisabilité d'un projet de renforcement de la recherche appliquée à l'hévéaculture au Cameroun*, IRCA ;

**Patrice DJAMEN NANA** (2008), *Territoire, filière et temps : modalités et enjeux de l'insertion marchande des systèmes d'élevage bovins au nord-Cameroun*, AGROPARISTECH et Université de Dschang ;

**RESAKSS** (2017), RESAKSS data base collection. *Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System* ;

**TAKAM FONGANG, G. M.** (2016), *Impact de l'adoption des variétés améliorées de maïs sur le rendement dans la région du Centre Cameroun*, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Yaoundé II ;

**Thierry MICHELS** (2005), *Adapter la conduite des plantations d'hévéa à la diversité des exploitations villageoises (Etude de cas au Cameroun)*, CIRAD ;

**Thomas Eric NDJOGUI, Raymond Ndip NKONGHO, Sylvain RAFFLEGEAU, Laurène FEINTRENIE, Patrice LEVANG** (2014), *Historique du secteur palmier à huile au Cameroun*, CIFOR ;

**Valantine ACHANCHO** (2013), *Revue et analyse des stratégies nationales d'investissements et des politiques agricoles en Afrique du Centre : Cas du Cameroun*, FAO ;

**WDI 2017.** *World Development Indicators*, Banque Mondiale ;

**Zelakwa MAGUINA** (2013), *Rapport sur les agro-industries dans le développement des zones rurales et dans les stratégies de développement au Cameroun : cas de la SOSUCAM*, CIRAD.



**Annexe 2:** Test de racine unitaire des résidus du modèle 1 ARMA (2,7)

Null Hypothesis: RESID01 has a unit root  
 Exogenous: None  
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=10)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-7.871945	0.0000
Test critical values:		
1% level	-2.599934	
5% level	-1.945745	
10% level	-1.613633	

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation  
 Dependent Variable: D(RESID01)  
 Method: Least Squares

Sample (adjusted): 2005Q2 2021Q4  
 Included observations: 67 after adjustments

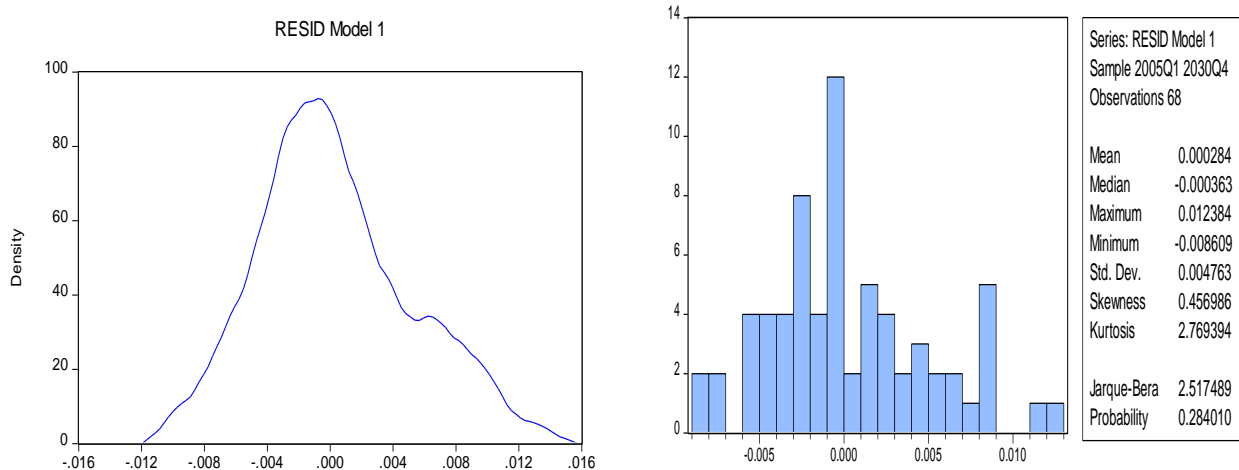
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RESID01(-1)	-0.965885	0.122700	-7.871945	0.0000
R-squared	0.484240	Mean dependent var		1.90E-05
Adjusted R-squared	0.484240	S.D. dependent var		0.006660
S.E. of regression	0.004783	Akaike info criterion		-7.832707
Sum squared resid	0.001510	Schwarz criterion		-7.799801
Log likelihood	263.3957	Hannan-Quinn criter.		-7.819686
Durbin-Watson stat	1.985829			

**Annexe 3:** Corrélogrammes des résidus du modèle 1 ARMA (2,7)

Sample: 2005Q1 2030Q4  
Included observations: 68

Autocorrelation	Partial Correlation	AC	PAC	Q-Stat	Prob	
		1	0.029	0.029	0.0610	0.805
		2	0.107	0.106	0.8819	0.643
		3	0.215	0.212	4.2785	0.233
		4	0.258	0.255	9.2381	0.055
		5	0.164	0.148	11.273	0.046
		6	-0.080	-0.177	11.769	0.067
		7	0.076	-0.086	12.220	0.094
		8	-0.004	-0.139	12.221	0.142
		9	-0.049	-0.101	12.414	0.191
		10	-0.231	-0.234	16.801	0.079
		11	-0.270	-0.309	22.910	0.018
		12	0.062	0.098	23.240	0.026
		13	-0.170	0.072	25.728	0.018
		14	-0.254	-0.001	31.409	0.005
		15	-0.194	-0.024	34.791	0.003
		16	-0.004	0.076	34.793	0.004
		17	-0.065	0.031	35.188	0.006
		18	-0.154	0.005	37.433	0.005
		19	-0.043	-0.049	37.611	0.007
		20	0.135	0.100	39.420	0.006

**Annexe 4:** Courbe de densité et test de normalité des résidus du modèle 1 ARMA (2,7)



**Annexe 5:** Estimation du modèle 2 AR (7) avec trend

Dependent Variable: HPTREND01  
Method: ARMA Maximum Likelihood (OPG - BHHH)  
Date: 08/03/22 Time: 12:32  
Sample: 2005Q1 2021Q4  
Included observations: 68  
Convergence achieved after 28 iterations  
Coefficient covariance computed using outer product of gradients

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	146.1863	2.592442	56.38943	0.0000
@TREND	1.912961	0.062670	30.52443	0.0000
AR(1)	3.577051	0.001994	1793.639	0.0000
AR(2)	-5.401292	0.002788	-1937.620	0.0000
AR(3)	5.043483	0.003028	1665.559	0.0000

AR(4)	-3.334706	0.007771	-429.1317	0.0000
AR(5)	0.901778	0.016065	56.13289	0.0000
AR(6)	0.566899	0.007436	76.23700	0.0000
AR(7)	-0.354082	0.001734	-204.2341	0.0000
SIGMASQ	1.25E-05	2.62E-06	4.770412	0.0000
R-squared	1.000000	Mean dependent var		207.7778
Adjusted R-squared	1.000000	S.D. dependent var		43.13222
S.E. of regression	0.003825	Akaike info criterion		-7.675243
Sum squared resid	0.000849	Schwarz criterion		-7.348844
Log likelihood	270.9583	Hannan-Quinn criter.		-7.545914
F-statistic	9.47E+08	Durbin-Watson stat		1.913257
Prob(F-statistic)	0.000000			
Inverted AR Roots	1.00-.07i .05-.95i	1.00+.07i .05+.95i	.95+.26i -.41	.95-.26i

#### Annexe 6: Test de racine unitaire des résidus du modèle 2 AR (7) avec trend

Null Hypothesis: RESID02 has a unit root  
 Exogenous: None  
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=10)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-7.778650	0.0000
Test critical values:		
1% level	-2.599934	
5% level	-1.945745	
10% level	-1.613633	

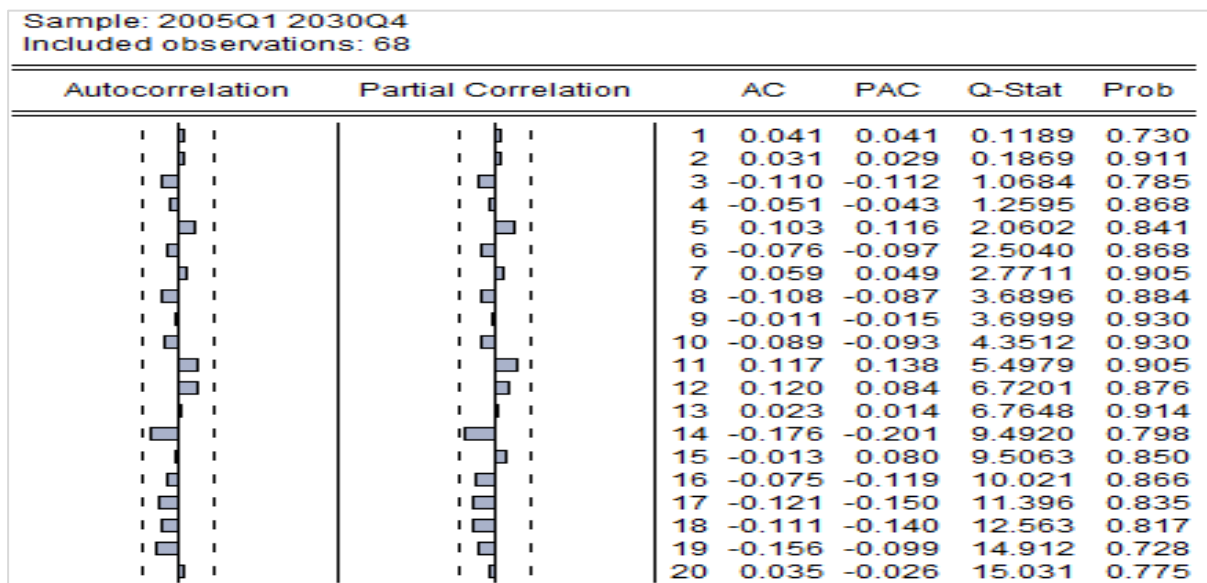
\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation  
 Dependent Variable: D(RESID02)  
 Method: Least Squares

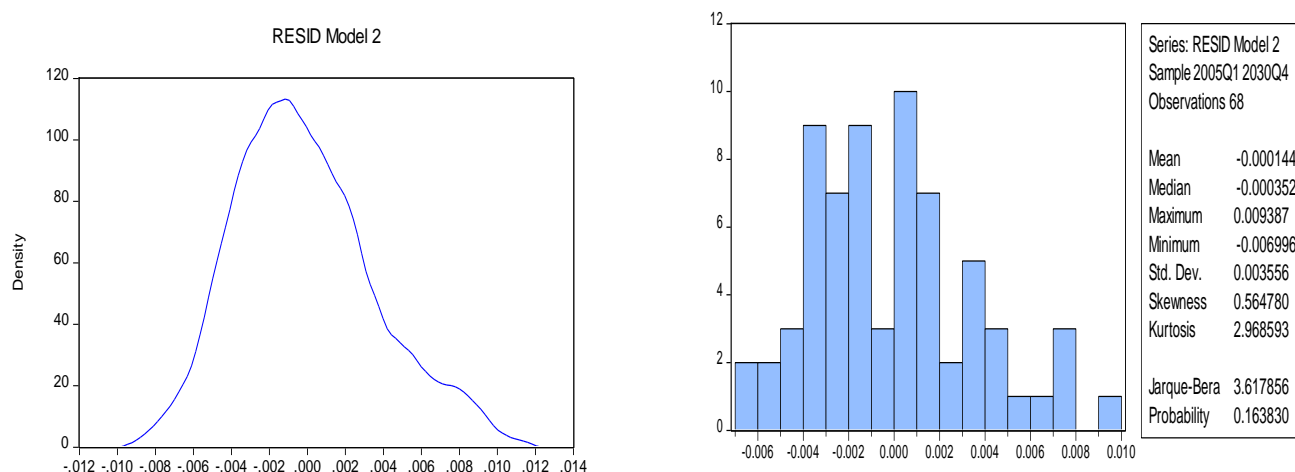
Sample (adjusted): 2005Q2 2021Q4  
 Included observations: 67 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RESID02(-1)	-0.957578	0.123103	-7.778650	0.0000
R-squared	0.478281	Mean dependent var		-2.24E-05
Adjusted R-squared	0.478281	S.D. dependent var		0.004960
S.E. of regression	0.003582	Akaike info criterion		-8.410826
Sum squared resid	0.000847	Schwarz criterion		-8.377920
Log likelihood	282.7627	Hannan-Quinn criter.		-8.397805
Durbin-Watson stat	1.970471			

**Annexe 7:** Corrélogrammes des résidus du modèle 2 AR (7) avec trend

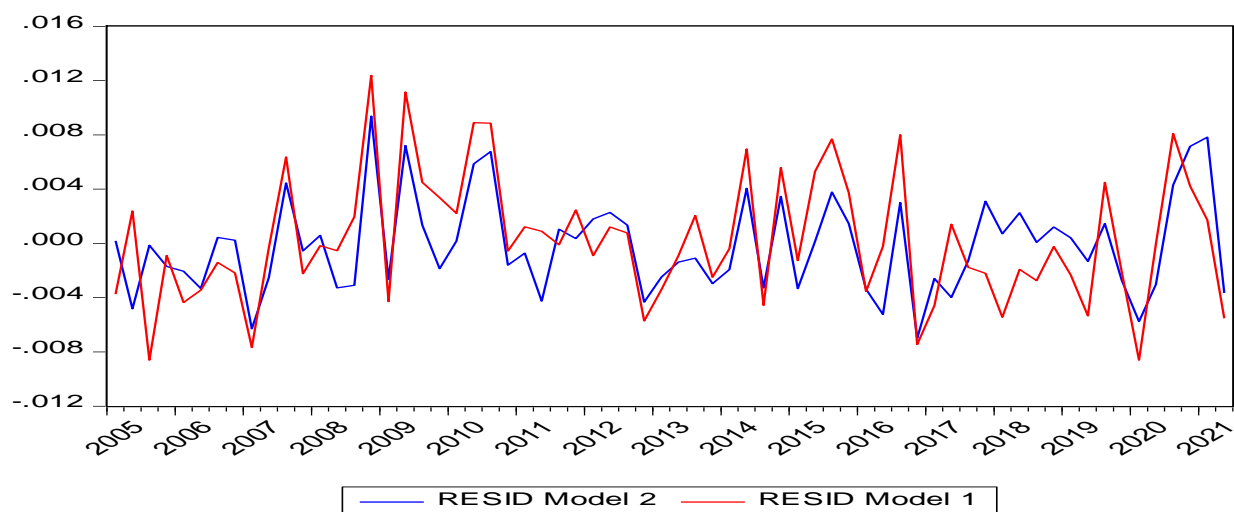


**Annexe 8:** Courbe de densité et test de normalité des résidus du modèle 2 AR (7) avec trend



**Annexe 9:** Résidus du modèle 1 et du modèle 2





**Annexe 10:** Evolution du Gap du PIB de l'agro-industrie (en milliards) de 2022 à 2030

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>PIB réel de rattrapage de la SND 30</b>	1052	1089	1134	1190	1259	1343	1445	1567	1713	1888	2097	2348
<b>PIB réel tendanciel</b>	1052	1089	1134	1153	1184	1212	1237	1260	1279	1295	1308	1317
<b>GAP</b>	0	0	0	36	75	131	208	307	434	593	789	1031

Source : MINEPAT

**Annexe 11:** Classification des produits de la transformation agro-industrielle selon leur importance

Produit	Poids en 2022 (en %)	Poids en 2030 (en %)	Poids moyen entre 2022 et 2030 (en %)	Rang
Bière	16,85	17	17,17	1
Gibier frais, fumé ou séché	15,14	13,99	13,52	2
<a href="#">Beignet de tout genre *</a>	6,22	6,27	6,33	3
Huile brute de palme	6,02	6,08	6,14	4
Pain et pâtisserie fraîche	4,76	4,79	4,84	5
Lait, beurre et glaces	4,74	4,78	4,83	6
Produits de Pêche continentale et aquaculture	3,72	3,76	3,8	7
Farine de maïs	3,41	3,75	3,58	8
Riz graine décortiqué	3,51	3,53	3,57	9
Boissons alcoolisées artisanales	3,23	3,24	3,28	10
Sucre et mélasses	2,91	2,94	2,97	11
Autres huiles brutes	2,76	2,78	2,81	12
Chocolat, confiseries et préparations à base de chocolat	2,2	2,22	2,25	13
Boissons non alcoolisées et eaux minérales	2,2	2,21	2,24	14
Tourteaux	1,97	1,99	2,01	15
Farine de blé (froment)	1,81	2	1,91	16
Farine d'autres céréales et semoules	1,81	1,83	1,87	17
Produits de l'hydrolyse de l'amidon	1,82	1,83	1,85	18
Huile raffinée de palme	1,68	1,7	1,72	19
Cacao en masse	1,5	1,51	1,53	20
Biscuits et biscottes	1,35	1,36	1,37	21
Bâton de manioc (ebobolo, myondo, mintoumba)	1,21	1,22	1,23	22
Poissons frais	1,2	1,21	1,23	23
Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers	1,17	1,17	1,18	24
Beurre et poudre de cacao	1,05	1,06	1,07	25
Provende et autres aliments pour animaux	0,97	0,96	0,97	26
Pâtes alimentaires	1,03	1,04	0,94	27
Autres huiles raffinées	0,72	0,72	0,73	28
Boissons alcoolisées modernes	0,59	0,58	0,59	29
Jus de fruits et légumes	0,54	0,54	0,55	30
Café torréfié ; produits dérivés du café	0,51	0,52	0,53	31
Crustacés et autres produits de la pêche	0,46	0,47	0,47	32
Malt	0,32	0,32	0,33	33
Margarine et matières grasses diverses	0,25	0,26	0,26	34
Services de soutien à l'élevage	0,22	0,2	0,19	35
Thé conditionné	0,16	0,16	0,16	36
Total	100	100	100	

[\\*Beignets de tout genre : il s'agit des beignets faits à base de farines de manioc, blé, maïs, plantain, riz...](#)

Source : MINPMEESA

**Annexe 12:** Evolution de la production (en millions de FCFA) et classification des matières premières de l'agro-industrie suivant leur importance entre 2022 et 2030

Produit	Production 2022	Production 2023	Production 2024	Production 2025	Production 2026	Production 2027	Production 2028	Production 2029	Production 2030	Poids 2022 (en %)	Poids 2030 (en %)	Poids moyen entre 2022 et 2030 (en%)	Rang
Fève de cacao séchée	431 983	443 744	455 505	467 266	479 027	490 788	502 549	514 310	526 071	15,27	13,92	14,54	1
Graine de maïs séchée	390 075	412 642	435 208	457 775	480 342	502 908	525 475	548 042	570 608	13,79	14,83	14,35	2
Bovins sur pieds et lait de vache brut	272 758	287 181	301 604	316 027	330 450	344 873	359 296	373 719	388 142	9,64	10,11	9,9	3
Mil et Sorgho	258 504	273 459	288 414	303 369	318 324	333 279	348 234	363 189	378 144	9,14	9,83	9,51	4
Manioc frais	178 830	184 942	191 054	197 166	203 278	209 390	215 502	221 614	227 726	6,32	6	6,15	5
Arachides graines	150 062	159 840	169 618	179 395	189 173	198 951	208 728	218 506	228 284	5,31	5,91	5,63	6
Riz paddy	119 343	126 247	133 151	140 055	146 959	153 864	160 768	167 672	174 576	4,22	4,54	4,39	7
Légumes feuilles locales et champignons	123 081	128 503	133 925	139 346	144 768	150 190	155 612	161 033	166 455	4,35	4,36	4,35	8
Autres tubercules	89 423	92 479	95 535	98 592	101 648	104 704	107 760	110 817	113 873	3,16	3	3,07	9
Bananes plantains	85 131	88 269	91 406	94 543	97 681	100 818	103 955	107 093	110 230	3,01	2,9	2,95	10
Macabo et Taro	84 556	87 446	90 336	93 226	96 116	99 006	101 896	104 786	107 676	2,99	2,84	2,91	11
Volailles vivantes et œufs	85 720	87 445	89 170	90 895	92 620	94 345	96 070	97 795	99 521	3,03	2,65	2,82	12
Bananes douces	80 946	83 929	86 912	89 895	92 878	95 862	98 845	101 828	104 811	2,86	2,76	2,8	13
Ovins, caprins et lait brut	77 308	78 863	80 419	81 975	83 531	85 087	86 642	88 198	89 754	2,73	2,39	2,55	14
autres légumineuses et légumes secs	71 216	74 353	77 490	80 627	83 764	86 901	90 038	93 175	96 313	2,52	2,52	2,52	15
haricot sec et niébé	67 418	70 387	73 357	76 327	79 297	82 266	85 236	88 206	91 176	2,38	2,39	2,39	16
Épices et condiments	51 449	53 716	55 982	58 249	60 515	62 781	65 048	67 314	69 580	1,82	1,82	1,82	17
Noix de palme	39 864	42 461	45 058	47 656	50 253	52 851	55 448	58 046	60 643	1,41	1,57	1,5	18
Porcins vivants	37 571	38 327	39 083	39 839	40 595	41 351	42 107	42 864	43 620	1,33	1,16	1,24	19

Produit	Production 2022	Production 2023	Production 2024	Production 2025	Production 2026	Production 2027	Production 2028	Production 2029	Production 2030	Poids 2022 (en %)	Poids 2030 (en %)	Poids moyen entre 2022 et 2030 (en%)	Rang
Autres plantes oléagineuses	25 813	27 495	29 176	30 858	32 540	34 222	35 904	37 586	39 268	0,91	1,02	0,97	20
Manioc séché	15 620	16 154	16 688	17 222	17 755	18 289	18 823	19 357	19 891	0,55	0,52	0,54	21
Café arabica parche	15 452	15 458	15 464	15 470	15 477	15 483	15 489	15 495	15 501	0,55	0,42	0,48	22
Café robusta séché	13 588	13 593	13 598	13 604	13 609	13 614	13 620	13 625	13 631	0,48	0,37	0,42	23
Autres produits cultivés n.c.a. et services de soutien à l'agriculture	11 205	11 753	12 302	12 851	13 400	13 949	14 497	15 046	15 595	0,4	0,41	0,4	24
Canne à sucre	8 717	9 144	9 571	9 998	10 425	10 852	11 279	11 706	12 133	0,31	0,32	0,31	25
Produits de l'apiculture (Miel naturel, cire d'abeilles et gelée royale)	9 214	9 399	9 584	9 770	9 955	10 141	10 326	10 511	10 697	0,33	0,28	0,3	26
Noix de kola, Bitter Kola, autres stupéfiants n.c.a.	5 896	6 185	6 474	6 762	7 051	7 340	7 629	7 917	8 206	0,21	0,21	0,21	27
Autres fruits	5 596	5 762	5 929	6 096	6 262	6 429	6 595	6 762	6 929	0,2	0,18	0,19	28
Plantes aromatiques ou médicinales	5 263	5 521	5 778	6 036	6 294	6 552	6 809	7 067	7 325	0,19	0,19	0,19	29
Tabac brut y compris tabac préparé	4 761	4 994	5 227	5 460	5 694	5 927	6 160	6 393	6 626	0,17	0,17	0,17	30
Autres Céréales	3 995	4 226	4 457	4 689	4 920	5 151	5 382	5 613	5 844	0,14	0,15	0,15	31
Equins, asins et autres animaux d'élevage vivants	4 125	4 208	4 291	4 374	4 457	4 540	4 623	4 706	4 789	0,15	0,13	0,14	32
Blé (tendre et dur)	1 927	2 038	2 150	2 261	2 373	2 484	2 596	2 707	2 819	0,07	0,07	0,07	33
Agrumes	1 646	1 695	1 744	1 793	1 842	1 891	1 940	1 989	2 038	0,06	0,05	0,06	34
Thé	1 214	1 215	1 215	1 216	1 216	1 217	1 217	1 218	1 218	0,04	0,03	0,04	35
Ananas	1 004	1 034	1 064	1 094	1 123	1 153	1 183	1 213	1 243	0,04	0,03	0,03	36

<b>Produit</b>	Production 2022	Production 2023	Production 2024	Production 2025	Production 2026	Production 2027	Production 2028	Production 2029	Production 2030	Poids 2022 (en %)	Poids 2030 (en %)	Poids moyen entre 2022 et 2030 (en%)	Rang
Plantes, fleurs et autres produits de l'horticulture	773	807	841	875	909	943	978	1 012	1 046	0,03	0,03	0,03	37

Source : MINPMEESA

**Annexe 13:** Evolution des valeurs ajoutées estimées (en millions de FCFA ) des produits et branches de l'agro-industrie entre 2022 et 2030

Branches et produits	Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)	VA*2022	VA*2023	VA* 2024	VA*2025	VA* 2026	VA*2027	VA*2028	VA*2029	VA*2030
<b>Culture des céréales</b>	100	773 844	818 612	863 381	908 149	952 918	997 686	1 042 455	1 087 223	1 131 992
Blé (tendre et dur)	0,25	1 927	2 038	2 150	2 261	2 373	2 484	2 596	2 707	2 819
Graine de maïs séchée	50,41	390 075	412 642	435 208	457 775	480 342	502 908	525 475	548 042	570 608
Mil et Sorgho	33,41	258 504	273 459	288 414	303 369	318 324	333 279	348 234	363 189	378 144
Riz paddy	15,42	119 343	126 247	133 151	140 055	146 959	153 864	160 768	167 672	174 576
Autres Céréales	0,52	3 995	4 226	4 457	4 689	4 920	5 151	5 382	5 613	5 844
<b>Culture de tubercules</b>	100	368 429	381 021	393 613	406 205	418 797	431 389	443 981	456 573	469 165
Manioc frais	48,54	178 830	184 942	191 054	197 166	203 278	209 390	215 502	221 614	227 726
Manioc séché	4,24	15 620	16 154	16 688	17 222	17 755	18 289	18 823	19 357	19 891
Macabo et Taro	22,95	84 556	87 446	90 336	93 226	96 116	99 006	101 896	104 786	107 676
Autres tubercules	24,27	89 423	92 479	95 535	98 592	101 648	104 704	107 760	110 817	113 873
<b>Culture des bananes</b>	100	163 525	169 646	175 766	181 887	188 007	194 128	200 248	206 369	212 489
Bananes plantains	51,26	85 131	88 269	91 406	94 543	97 681	100 818	103 955	107 093	110 230
Bananes douces	48,74	80 946	83 929	86 912	89 895	92 878	95 862	98 845	101 828	104 811
<b>Culture des oléagineux</b>	100	215 739	229 796	243 853	257 910	271 967	286 024	300 081	314 138	328 195

<b>Branches et produits</b>	<b>Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)</b>	<b>VA*2022</b>	<b>VA*2023</b>	<b>VA* 2024</b>	<b>VA*2025</b>	<b>VA* 2026</b>	<b>VA*2027</b>	<b>VA*2028</b>	<b>VA*2029</b>	<b>VA*2030</b>
Arachides graines	69,56	150 062	159 840	169 618	179 395	189 173	198 951	208 728	218 506	228 284
Noix de palme	18,48	39 864	42 461	45 058	47 656	50 253	52 851	55 448	58 046	60 643
Autres plantes oléagineuses	11,96	25 813	27 495	29 176	30 858	32 540	34 222	35 904	37 586	39 268
<b>Culture des fruits</b>	<b>100</b>	<b>8 246</b>	<b>8 491</b>	<b>8 737</b>	<b>8 982</b>	<b>9 228</b>	<b>9 473</b>	<b>9 719</b>	<b>9 964</b>	<b>10 210</b>
Agrumes	19,96	1 646	1 695	1 744	1 793	1 842	1 891	1 940	1 989	2 038
Ananas	12,17	1 004	1 034	1 064	1 094	1 123	1 153	1 183	1 213	1 243
Autres fruits	67,86	5 596	5 762	5 929	6 096	6 262	6 429	6 595	6 762	6 929
<b>Culture des légumes plantes et fleurs</b>	<b>100</b>	<b>313 937</b>	<b>327 766</b>	<b>341 595</b>	<b>355 424</b>	<b>369 253</b>	<b>383 082</b>	<b>396 911</b>	<b>410 740</b>	<b>424 569</b>
Haricot sec et niébé	21,47	67 418	70 387	73 357	76 327	79 297	82 266	85 236	88 206	91 176
Autres légumineuses et légumes secs	22,68	71 216	74 353	77 490	80 627	83 764	86 901	90 038	93 175	96 313
Épices et condiments	16,39	51 449	53 716	55 982	58 249	60 515	62 781	65 048	67 314	69 580
Légumes feuilles locales et champignons	39,21	123 081	128 503	133 925	139 346	144 768	150 190	155 612	161 033	166 455

<b>Branches et produits</b>	<b>Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)</b>	<b>VA*2022</b>	<b>VA*2023</b>	<b>VA* 2024</b>	<b>VA*2025</b>	<b>VA* 2026</b>	<b>VA*2027</b>	<b>VA*2028</b>	<b>VA*2029</b>	<b>VA*2030</b>
Plantes, fleurs et autres produits de l'horticulture	0,25	773	807	841	875	909	943	978	1 012	1 046
Culture du cacao	100	431 983	443 744	455 505	467 266	479 027	490 788	502 549	514 310	526 071
Fève de cacao séchée	100	431 983	443 744	455 505	467 266	479 027	490 788	502 549	514 310	526 071
Culture du café	100	30 254	30 266	30 278	30 290	30 302	30 314	30 326	30 338	30 350
Café arabica parche	51,07	15 452	15 458	15 464	15 470	15 477	15 483	15 489	15 495	15 501
Café robusta séché	44,91	13 588	13 593	13 598	13 604	13 609	13 614	13 620	13 625	13 631
Thé	4,01	1 214	1 215	1 215	1 216	1 216	1 217	1 217	1 218	1 218
Culture d'autres produits végétaux n.c.a	100	35 841	37 597	39 352	41 108	42 863	44 619	46 374	48 130	49 885
Tabac brut y compris tabac préparé	13,28	4 761	4 994	5 227	5 460	5 694	5 927	6 160	6 393	6 626
Canne à sucre	24,32	8 717	9 144	9 571	9 998	10 425	10 852	11 279	11 706	12 133
Plantes aromatiques ou médicinales	14,68	5 263	5 521	5 778	6 036	6 294	6 552	6 809	7 067	7 325



Branches et produits	Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)	VA*2022	VA*2023	VA* 2024	VA*2025	VA* 2026	VA*2027	VA*2028	VA*2029	VA*2030
Noix de kola, Bitter Kola, autres stupéfiants n.c.a.	16,45	5 896	6 185	6 474	6 762	7 051	7 340	7 629	7 917	8 206
Autres produits cultivés n.c.a. et services de soutien à l'agriculture	31,26	11 205	11 753	12 302	12 851	13 400	13 949	14 497	15 046	15 595
élevage de bovins	100	272 758	287 181	301 604	316 027	330 450	344 873	359 296	373 719	388 142
Bovins sur pieds et lait de vache brut	100	272 758	287 181	301 604	316 027	330 450	344 873	359 296	373 719	388 142
Elevage d'autres animaux	100	213 936	218 242	222 547	226 853	231 158	235 464	239 769	244 075	248 380
Ovins, caprins et lait brut	36,14	77 308	78 863	80 419	81 975	83 531	85 087	86 642	88 198	89 754
Porcins vivants	17,56	37 571	38 327	39 083	39 839	40 595	41 351	42 107	42 864	43 620
Volailles vivantes et œufs	40,07	85 720	87 445	89 170	90 895	92 620	94 345	96 070	97 795	99 521
Equins, asins et autres animaux d'élevage vivants	1,93	4 125	4 208	4 291	4 374	4 457	4 540	4 623	4 706	4 789

<b>Branches et produits</b>	<b>Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)</b>	<b>VA*2022</b>	<b>VA*2023</b>	<b>VA* 2024</b>	<b>VA*2025</b>	<b>VA* 2026</b>	<b>VA*2027</b>	<b>VA*2028</b>	<b>VA*2029</b>	<b>VA*2030</b>
Produits de l'apiculture (Miel naturel, cire d'abeilles et gelée royale)	4,31	9 214	9 399	9 584	9 770	9 955	10 141	10 326	10 511	10 697
Production, transformation & conservation de viande	100	240 466	245 701	250 937	256 172	261 408	266 643	271 879	277 114	282 350
Gibier frais, fumé ou séché	98,58	237 051	242 213	247 374	252 535	257 696	262 857	268 018	273 180	278 341
Services de soutien à l'élevage	1,42	3 414	3 489	3 563	3 637	3 712	3 786	3 860	3 935	4 009
Transformation et conservation de poisson et des produits de la pêche	100	88 949	92 387	95 825	99 263	102 701	106 139	109 577	113 015	116 453
Poissons frais	22,31	19 846	20 613	21 380	22 147	22 914	23 681	24 448	25 215	25 982
Crustacés et autres produits de la pêche	8,56	7 611	7 905	8 199	8 493	8 787	9 082	9 376	9 670	9 964
Produits de Pêche continentale et aquaculture	69,13	61 493	63 869	66 246	68 623	71 000	73 377	75 753	78 130	80 507

<b>Branches et produits</b>	<b>Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)</b>	<b>VA*2022</b>	<b>VA*2023</b>	<b>VA* 2024</b>	<b>VA*2025</b>	<b>VA* 2026</b>	<b>VA*2027</b>	<b>VA*2028</b>	<b>VA*2029</b>	<b>VA*2030</b>
Fabrication de farine de céréales	100	83 567	81 496	79 426	77 355	75 285	73 214	71 144	69 073	67 003
Farine de blé (froment)	25,8	21 560	21 026	20 492	19 957	19 423	18 889	18 355	17 821	17 286
Farine de maïs	48,44	40 484	39 481	38 478	37 475	36 472	35 469	34 465	33 462	32 459
Farine d'autres céréales et semoules	25,76	21 523	20 990	20 457	19 923	19 390	18 857	18 324	17 790	17 257
Préparation du riz (f)	100	76 914	78 390	79 866	81 342	82 818	84 294	85 770	87 246	88 722
Riz graine décortiqué	100	76 914	78 390	79 866	81 342	82 818	84 294	85 770	87 246	88 722
Fabrication de produits à base de manioc (f)	100	53 879	54 197	54 515	54 833	55 151	55 469	55 787	56 105	56 423
Bâton de manioc (ebobolo, myondo, mintoumba)	39,96	21 529	21 656	21 783	21 911	22 038	22 165	22 292	22 419	22 546
Produits de l'hydrolyse de l'amidon	60,04	32 350	32 541	32 732	32 922	33 113	33 304	33 495	33 686	33 877
Fabrication de cacao, chocolat et confiserie	100	80 693	85 713	90 733	95 753	100 773	105 793	110 813	115 833	120 853
Cacao en masse	31,6	25 501	27 087	28 674	30 260	31 846	33 433	35 019	36 606	38 192

<b>Branches et produits</b>	<b>Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)</b>	<b>VA*2022</b>	<b>VA*2023</b>	<b>VA* 2024</b>	<b>VA*2025</b>	<b>VA* 2026</b>	<b>VA*2027</b>	<b>VA*2028</b>	<b>VA*2029</b>	<b>VA*2030</b>
Beurre et poudre de cacao	22,03	17 780	18 886	19 992	21 098	22 204	23 310	24 416	25 522	26 628
Chocolat, confiseries et préparations à base de chocolat	46,36	37 413	39 741	42 068	44 396	46 723	49 051	51 378	53 706	56 033
Transformation du café et thé	100	4 051	4 393	4 736	5 078	5 421	5 763	6 106	6 448	6 791
Café torréfié ; produits dérivés du café	76,67	3 106	3 369	3 631	3 894	4 156	4 419	4 682	4 944	5 207
Thé conditionné	23,33	945	1 025	1 105	1 185	1 264	1 344	1 424	1 504	1 584
Fabrication du sucre (f)	100	40 349	41 437	42 524	43 612	44 699	45 787	46 874	47 962	49 049
Sucre et mélasses	100	40 349	41 437	42 524	43 612	44 699	45 787	46 874	47 962	49 049
Fabrication des huiles et brutes tourteaux	100	198 519	210 722	222 925	235 128	247 331	259 534	271 737	283 940	296 143
Huile brute de palme	56,04	111 245	118 083	124 921	131 759	138 597	145 436	152 274	159 112	165 950
Autres huiles brutes	25,65	50 928	54 058	57 189	60 319	63 450	66 580	69 711	72 841	75 972
Tourteaux	18,31	36 346	38 581	40 815	43 049	45 283	47 518	49 752	51 986	54 220

<b>Branches et produits</b>	<b>Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)</b>	<b>VA*2022</b>	<b>VA*2023</b>	<b>VA* 2024</b>	<b>VA*2025</b>	<b>VA* 2026</b>	<b>VA*2027</b>	<b>VA*2028</b>	<b>VA*2029</b>	<b>VA*2030</b>
Fabrication des huiles raffinées, margarine et matières grasses	100	71 723	78 075	84 426	90 778	97 129	103 481	109 832	116 184	122 535
Huile raffinée de palme	63,34	45 433	49 456	53 479	57 503	61 526	65 549	69 573	73 596	77 619
Autres huiles raffinées	27,04	19 393	21 110	22 827	24 545	26 262	27 979	29 697	31 414	33 131
Margarine et matières grasses diverses	9,62	6 898	7 509	8 119	8 730	9 341	9 952	10 563	11 174	11 785
Production d'aliments pour animaux	100	17 431	18 991	20 552	22 112	23 673	25 233	26 794	28 354	29 915
Provende et autres aliments pour animaux	100	17 431	18 991	20 552	22 112	23 673	25 233	26 794	28 354	29 915
Boulangerie, pâtisserie et fabrication de pâtes alimentaires	100	173 846	176 460	179 074	181 688	184 302	186 916	189 530	192 144	194 758
Pain et pâtisserie fraîche	35,61	61 900	62 830	63 761	64 692	65 623	66 553	67 484	68 415	69 346
Biscuits et biscottes	10,08	17 530	17 793	18 057	18 321	18 584	18 848	19 111	19 375	19 638

<b>Branches et produits</b>	<b>Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)</b>	<b>VA*2022</b>	<b>VA*2023</b>	<b>VA* 2024</b>	<b>VA*2025</b>	<b>VA* 2026</b>	<b>VA*2027</b>	<b>VA*2028</b>	<b>VA*2029</b>	<b>VA*2030</b>
Beignets de tout genre (farine de blé, de maïs, de manioc, de haricot, soufflés de maïs de mil, de riz, etc.)	46,57	80 965	82 183	83 400	84 617	85 835	87 052	88 270	89 487	90 704
Pâtes alimentaires	7,74	13 451	13 654	13 856	14 058	14 260	14 463	14 665	14 867	15 069
Fabrication de produits laitiers	100	116 872	122 312	127 752	133 192	138 632	144 072	149 512	154 952	160 392
Lait, beurre et glaces	100	116 872	122 312	127 752	133 192	138 632	144 072	149 512	154 952	160 392
Transformation et conservation des fruits et fabrication des produits alimentaires	100	30 108	31 665	33 222	34 779	36 336	37 893	39 450	41 007	42 564
Jus de fruits et légumes	31,84	9 585	10 081	10 577	11 072	11 568	12 064	12 560	13 055	13 551
Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers	68,16	20 523	21 584	22 646	23 707	24 768	25 829	26 891	27 952	29 013

Branches et produits	Poids moyen des produits dans chaque branche entre 2016 et 2018 (en %)	VA*2022	VA*2023	VA* 2024	VA*2025	VA* 2026	VA*2027	VA*2028	VA*2029	VA*2030
Fabrication de bière et du malt	100	255 087	254 853	254 619	254 385	254 151	253 917	253 683	253 449	253 215
Bière	98,14	250 337	250 107	249 878	249 648	249 418	249 189	248 959	248 730	248 500
Malt	1,86	4 750	4 746	4 741	4 737	4 733	4 728	4 724	4 719	4 715
Fabrication des autres boissons alcoolisées (sauf bière)	100	57 952	60 847	63 743	66 638	69 534	72 429	75 325	78 220	81 116
Boissons alcoolisées modernes	15,15	8 781	9 220	9 659	10 098	10 536	10 975	11 414	11 853	12 291
Boissons alcoolisées artisanales	84,85	49 170	51 627	54 084	56 540	58 997	61 454	63 911	66 367	68 824
Fabrication de boissons non alcoolisées et d'eaux	100	26 634	26 495	26 356	26 217	26 078	25 939	25 800	25 661	25 522
Boissons non alcoolisées et eaux minérales	100	26 634	26 495	26 356	26 217	26 078	25 939	25 800	25 661	25 522
Total agroalimentaire		4 445 532	4 616 497	4 787 462	4 958 427	5 129 392	5 300 357	5 471 322	5 642 287	5 813 252

Source : MINPMEESA à partir des données du SIPAE

**Annexe 14:** Evolution des gaps de consommation intermédiaire et gaps de production des branches de la transformation industrielle (en milliards de FCFA) entre 2022 et 2030

Libellé	GAP de CI 2022	GAP production 2022	GAP de CI 2023	GAP production 2023	GAP de CI 2024	GAP production 2024	GAP de CI 2024	GAP production 2025	GAP de CI 2026	GAP production 2026	GAP de CI 2027	GAP production 2027	GAP de CI 2028	GAP production 2028	GAP de CI 2029	GAP production 2029	GAP de CI 2030	GAP production 2030
<b>Fabrication de farine de céréales</b>	<b>2,38</b>	<b>4,57</b>	<b>4,92</b>	<b>9,44</b>	<b>8,59</b>	<b>16,50</b>	13,71	26,33	20,10	38,60	30,50	58,57	42,30	81,24	55,11	105,85	71,98	138,24
Farine de blé (froment)	0,61	1,18	1,27	2,44	2,22	4,26	3,54	6,79	5,18	9,96	7,87	15,11	10,91	20,96	14,53	27,91	18,98	36,45
Farine de maïs	1,15	2,21	2,38	4,57	4,16	7,99	6,64	12,75	9,74	18,70	14,77	28,37	20,49	39,36	27,28	52,40	35,64	68,44
Farine d'autres céréales et semoules	0,61	1,18	1,27	2,43	2,21	4,25	3,53	6,78	5,18	9,94	7,85	15,09	10,89	20,92	13,30	25,54	17,37	33,35
<b>Préparation du riz (f)</b>	<b>0,61</b>	<b>2,28</b>	<b>1,26</b>	<b>4,71</b>	<b>2,21</b>	<b>8,23</b>	3,52	13,12	5,16	19,24	7,83	29,19	9,95	37,10	13,25	49,40	17,31	64,53
Riz graine décortiqué	0,61	2,28	1,26	4,70	2,20	8,22	3,51	13,11	5,14	19,23	7,80	29,16	9,92	37,07	13,20	49,36	17,25	64,47
<b>Fabrication de produits à base de manioc (f)</b>	<b>0,74</b>	<b>1,97</b>	<b>1,52</b>	<b>4,06</b>	<b>2,66</b>	<b>7,10</b>	4,25	11,32	6,23	16,60	9,45	25,19	12,01	32,03	15,99	42,65	20,89	55,71
Bâton de manioc (ebobolo, myondo, mintoumba)	0,29	0,79	0,61	1,62	1,06	2,84	1,70	4,53	2,49	6,63	3,77	10,07	4,80	12,80	6,39	17,04	8,35	22,26
Produits de l'hydrolyse de l'amidon	0,44	1,18	0,91	2,44	1,60	4,26	2,55	6,80	3,74	9,97	5,67	15,13	7,21	19,23	9,60	25,61	12,54	33,45
<b>Fabrication de cacao, chocolat et confiserie</b>	<b>1,69</b>	<b>3,09</b>	<b>3,48</b>	<b>6,38</b>	<b>6,08</b>	<b>11,13</b>	9,71	17,78	14,23	26,06	21,59	39,53	27,44	50,25	36,54	66,91	47,73	87,39
Cacao en masse	0,53	0,98	1,10	2,02	1,92	3,52	3,07	5,62	4,50	8,24	6,82	12,49	8,67	15,88	11,55	21,15	15,08	27,62
Beurre et poudre de cacao	0,37	0,68	0,77	1,41	1,34	2,45	2,14	3,92	3,14	5,74	4,76	8,71	6,05	11,07	8,05	14,74	10,52	19,25
Chocolat, confiseries et préparations à base de chocolat	0,78	1,43	1,62	2,96	2,82	5,16	4,50	8,24	6,60	12,08	10,01	18,33	12,72	23,30	16,94	31,02	22,13	40,52
<b>Transformation du café et thé</b>	<b>0,28</b>	<b>0,33</b>	<b>0,79</b>	<b>0,93</b>	<b>1,37</b>	<b>1,60</b>	2,17	2,55	3,15	3,70	4,80	5,63	6,09	7,16	8,09	9,50	10,61	12,46
Café torréfié ; produits dérivés du café	0,28	0,33	0,60	0,71	1,05	1,23	1,67	1,96	2,42	2,84	3,68	4,32	4,67	5,49	6,20	7,29	8,14	9,56
Thé conditionné	0,09	0,10	0,18	0,22	0,32	0,37	0,51	0,60	0,74	0,86	1,12	1,31	1,42	1,67	1,89	2,22	2,48	2,91
<b>Fabrication du sucre (f)</b>	<b>1,06</b>	<b>1,89</b>	<b>2,19</b>	<b>3,91</b>	<b>3,82</b>	<b>6,83</b>	6,09	10,88	8,94	15,97	13,56	24,22	17,23	30,79	22,95	41,01	29,98	53,56
Sucre et mélasses	1,06	1,89	2,19	3,91	3,82	6,83	6,09	10,88	8,94	15,97	13,56	24,22	17,23	30,79	22,95	41,01	29,98	53,56
<b>Fabrication des huiles brutes et tourteaux</b>	<b>3,53</b>	<b>6,99</b>	<b>7,30</b>	<b>14,43</b>	<b>12,74</b>	<b>25,21</b>	20,33	40,23	29,81	58,97	45,24	89,49	57,50	113,75	76,57	151,48	100,01	197,85
Huile brute de palme	1,98	3,92	4,09	8,09	7,14	14,13	11,39	22,54	16,70	33,05	25,35	50,15	32,22	63,74	42,91	84,88	56,04	110,87
Autres huiles brutes	0,91	1,79	1,87	3,70	3,27	6,47	5,22	10,32	7,65	15,13	11,60	22,96	14,75	29,18	19,64	38,86	25,66	50,76
Tourteaux	0,65	1,28	1,34	2,64	2,33	4,62	3,72	7,37	5,46	10,80	8,28	16,38	10,53	20,83	14,02	27,73	18,31	36,22



Libellé	GAP de CI 2022	GAP production 2022	GAP de CI 2023	GAP production 2023	GAP de CI 2024	GAP production 2024	GAP de CI 2024	GAP production 2025	GAP de CI 2026	GAP production 2026	GAP de CI 2027	GAP production 2027	GAP de CI 2028	GAP production 2028	GAP de CI 2029	GAP production 2029	GAP de CI 2030	GAP production 2030
<b>Fabrication des huiles raffinées, margarine et matières grasses</b>	<b>0,67</b>	<b>1,72</b>	<b>1,38</b>	<b>3,56</b>	<b>2,42</b>	<b>6,23</b>	3,86	9,95	5,66	14,58	8,59	22,12	10,92	28,12	14,54	37,44	18,98	48,90
Huile raffinée de palme	0,42	1,09	0,88	2,26	1,53	3,95	2,45	6,30	3,59	9,24	5,44	14,01	6,92	17,81	9,21	23,72	12,03	30,98
Autres huiles raffinées	0,18	0,47	0,37	0,96	0,65	1,69	1,04	2,69	1,53	3,94	2,32	5,98	2,95	7,60	3,93	10,12	5,13	13,22
Margarine et matières grasses diverses	0,06	0,17	0,13	0,34	0,23	0,60	0,37	0,96	0,54	1,40	0,83	2,13	1,05	2,70	1,40	3,60	1,83	4,70
<b>Boulangerie, pâtisserie et fabrication de pâtes alimentaires</b>	<b>4,84</b>	<b>8,68</b>	<b>9,99</b>	<b>17,91</b>	<b>17,44</b>	<b>31,28</b>	25,68	46,06	40,80	73,18	61,91	111,05	78,70	141,15	104,79	187,95	136,87	245,49
Pain et pâtisserie fraîche	1,72	3,09	3,56	6,38	6,21	11,14	9,91	17,77	14,53	26,06	22,05	39,54	28,02	50,26	37,31	66,92	48,73	87,41
Biscuits et biscottes	0,49	0,88	1,01	1,81	1,76	3,15	2,81	5,03	4,11	7,38	6,24	11,20	7,94	14,23	10,57	18,95	13,80	24,75
Beignets de tout genre	2,25	4,04	4,65	8,34	8,12	14,57	12,96	23,25	19,00	34,08	28,84	51,72	36,65	65,74	48,80	87,53	63,74	114,33
Pâtes alimentaires	0,37	0,67	0,77	1,39	1,35	2,42	0,01	0,01	3,16	5,66	4,79	8,59	6,09	10,92	8,11	14,54	10,59	18,99
<b>Fabrication de produits laitiers</b>	<b>0,95</b>	<b>3,08</b>	<b>1,96</b>	<b>6,36</b>	<b>3,43</b>	<b>11,11</b>	5,47	17,72	7,99	25,90	12,17	39,41	15,47	50,10	20,60	66,73	26,90	87,15
Lait, beurre et glaces	0,95	3,08	1,96	6,36	3,43	11,11	5,47	17,72	7,99	25,90	12,17	39,41	15,47	50,10	20,60	66,73	26,90	87,15
<b>Transformation et conservation des fruits et fabrication des produits alimentaires</b>	<b>0,54</b>	<b>1,11</b>	<b>1,11</b>	<b>2,27</b>	<b>1,94</b>	<b>3,97</b>	3,09	6,34	4,54	9,31	6,89	14,11	8,76	17,95	11,66	23,89	15,23	31,21
Jus de fruits et légumes	0,17	0,35	0,35	0,72	0,62	1,26	0,98	2,02	1,45	2,96	2,19	4,49	2,79	5,72	3,71	7,61	4,85	9,94
Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers	0,37	0,76	0,76	1,55	1,32	2,71	2,11	4,32	3,10	6,35	4,69	9,62	5,97	12,24	7,95	16,29	10,38	21,28
<b>Fabrication de bière et du malt</b>	<b>5,15</b>	<b>11,16</b>	<b>10,62</b>	<b>23,04</b>	<b>18,56</b>	<b>40,25</b>	29,62	64,24	43,42	94,17	65,88	142,89	83,74	181,62	111,51	241,85	145,65	315,89
Bière	5,05	10,95	10,42	22,61	18,21	39,50	29,07	63,05	42,61	92,42	64,65	140,22	82,18	178,24	109,43	237,35	142,93	310,01
Malt	0,10	0,21	0,20	0,43	0,35	0,75	0,55	1,20	0,81	1,75	1,23	2,66	1,56	3,38	2,08	4,50	2,71	5,88
<b>Fabrication des autres boissons alcoolisées (sauf bière)</b>	<b>1,38</b>	<b>2,48</b>	<b>2,83</b>	<b>5,08</b>	<b>4,94</b>	<b>8,89</b>	7,88	14,16	11,56	20,77	17,53	31,50	22,29	40,05	29,67	53,32	38,76	69,66
Boissons alcoolisées modernes	0,21	0,38	0,43	0,77	0,75	1,35	1,19	2,15	1,75	3,15	2,66	4,77	3,38	6,07	4,50	8,08	5,87	10,56
Boissons alcoolisées artisanales	1,17	2,10	2,40	4,31	4,20	7,54	6,69	12,02	9,81	17,62	14,87	26,73	18,91	33,98	25,17	45,24	32,89	59,11

Libellé	GAP de CI 2022	GAP production 2022	GAP de CI 2023	GAP production 2023	GAP de CI 2024	GAP production 2024	GAP de CI 2024	GAP production 2025	GAP de CI 2026	GAP production 2026	GAP de CI 2027	GAP production 2027	GAP de CI 2028	GAP production 2028	GAP de CI 2029	GAP production 2029	GAP de CI 2030	GAP production 2030
<b>Fabrication de boissons non alcoolisées et d'eaux</b>	<b>0,78</b>	<b>1,43</b>	<b>1,61</b>	<b>2,95</b>	<b>2,81</b>	<b>5,15</b>	4,48	8,21	6,57	12,03	9,96	18,25	12,65	23,19	16,85	30,87	22,02	40,34
Boissons non alcoolisées et eaux minérales	0,78	1,43	1,61	2,95	2,81	5,15	4,48	8,21	6,57	12,03	9,96	18,25	12,65	23,19	16,85	30,87	22,02	40,34
<b>Production, transformation &amp; conservation de viande</b>	<b>4,39</b>	<b>9,99</b>	<b>8,30</b>	<b>18,89</b>	<b>14,49</b>	<b>33,00</b>	23,05	52,48	33,90	77,18	28,30	64,43	65,39	148,87	87,07	198,24	113,72	258,92
Gibier frais, fumé ou séché	4,32	9,84	8,18	18,62	14,29	32,53	22,72	51,74	33,42	76,08	27,90	63,51	64,46	146,76	85,83	195,42	112,11	255,24
Services de soutien à l'élevage	0,06	0,14	0,12	0,27	0,21	0,47	0,33	0,75	0,48	1,10	0,40	0,91	0,93	2,11	1,24	2,81	1,61	3,68
<b>Production d'aliments pour animaux</b>	<b>0,37</b>	<b>0,63</b>	<b>0,75</b>	<b>1,27</b>	<b>1,31</b>	<b>2,23</b>	2,09	3,55	3,06	5,19	4,65	7,90	5,90	10,03	7,86	13,35	10,27	17,45
Provende et autres aliments pour animaux	0,37	0,63	0,75	1,27	1,31	2,23	2,09	3,55	3,06	5,19	4,65	7,90	5,90	10,03	7,86	13,35	10,27	17,45
<b>Transformation et conservation de poisson et des produits de la pêche</b>	<b>1,72</b>	<b>3,50</b>	<b>3,59</b>	<b>7,29</b>	<b>6,22</b>	<b>12,63</b>	9,92	20,16	14,55	29,56	22,07	44,84	28,05	57,01	37,35	75,90	48,78	99,14
Poissons frais	0,38	0,78	0,79	1,61	1,39	2,82	2,21	4,50	3,25	6,60	4,92	10,00	6,26	12,72	8,33	16,93	10,88	22,12
Crustacés et autres produits de la pêche	0,15	0,30	0,33	0,68	0,53	1,08	0,85	1,73	1,24	2,53	1,89	3,84	2,40	4,88	3,20	6,49	4,17	8,48
Produits de Pêche continentale et aquaculture	1,19	2,42	2,46	5,00	4,30	8,73	6,86	13,94	10,06	20,44	15,25	31,00	19,39	39,41	25,82	52,47	33,73	68,54
<b>GAP VA</b>																		
<b>PIB réel de rattrapage de la SND 30</b>		<b>1189,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1258,87</b>	<b>0,00</b>	<b>1343,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1444,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1566,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1713,03</b>	<b>0,00</b>	<b>1887,84</b>	<b>0,00</b>	<b>2097,08</b>	<b>0,00</b>	2347,91
<b>PIB réel tendanciel</b>		<b>1153,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1183,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1211,79</b>	<b>0,00</b>	<b>1237,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1259,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1279,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1295,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1308,07</b>	<b>0,00</b>	1317,34
<b>GAP PIB</b>		<b>36,42</b>	<b>0,00</b>	<b>75,18</b>	<b>0,00</b>	<b>131,34</b>	<b>0,00</b>	<b>207,61</b>	<b>0,00</b>	<b>307,16</b>	<b>0,00</b>	<b>433,89</b>	<b>0,00</b>	<b>592,54</b>	<b>0,00</b>	<b>789,00</b>	<b>0,00</b>	1030,57

**Annexe 15:** Estimation des gaps de valeur ajoutée par produits et branches de l'agro-industrie entre 2022 et 2030 (en milliards de francs CFA)

<b>Branche et produits</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Fabrication de farine de céréales	2,39	4,94	8,63	13,64	20,18	28,51	38,94	51,85	67,72
Farine de blé (froment)	0,62	1,27	2,23	3,52	5,21	7,36	10,05	13,38	17,47
Farine de maïs	1,16	2,39	4,18	6,61	9,78	13,81	18,86	25,12	32,81
Farine d'autres céréales et semoules	0,62	1,27	2,22	3,51	5,2	7,34	10,03	13,35	17,44
Préparation du riz (f)	1,82	3,76	6,57	10,38	15,36	21,69	29,62	39,44	51,52
Riz graine décortiqué	1,82	3,76	6,57	10,38	15,36	21,69	29,62	39,44	51,52
Fabrication de produits à base de manioc (f)	1,34	2,77	4,84	7,65	11,32	15,99	21,84	29,08	37,99
Bâton de manioc (ebobolo, myondo, mintoumba)	0,54	1,11	1,93	3,06	4,52	6,39	8,73	11,62	15,18
Produits de l'hydrolyse de l'amidon	0,8	1,66	2,91	4,59	6,8	9,6	13,11	17,46	22,81
Fabrication de cacao, chocolat et confiserie	1,53	3,16	5,51	8,72	12,9	18,22	24,88	33,13	43,27
Cacao en masse	0,48	1	1,74	2,76	4,08	5,76	7,86	10,47	13,67
Beurre et poudre de cacao	0,34	0,7	1,21	1,92	2,84	4,01	5,48	7,3	9,53
Chocolat, confiseries et préparations à base de chocolat	0,71	1,47	2,55	4,04	5,98	8,45	11,54	15,36	20,06
Transformation du café et thé	0,07	0,15	0,26	0,41	0,6	0,85	1,16	1,54	2,02
Café torréfié ; produits dérivés du café	0,05	0,12	0,2	0,31	0,46	0,65	0,89	1,18	1,55
Thé conditionné	0,02	0,03	0,06	0,1	0,14	0,2	0,27	0,36	0,47
Fabrication du sucre (f)	0,91	1,88	3,28	5,18	7,67	10,83	14,79	19,7	25,73
Sucre et mélasses	0,91	1,88	3,28	5,18	7,67	10,83	14,79	19,7	25,73
Fabrication des huiles brutes et tourteaux	3,77	7,79	13,6	21,5	31,81	44,94	61,37	81,72	106,74
Huile brute de palme	2,11	4,37	7,62	12,05	17,83	25,18	34,39	45,79	59,81
Autres huiles brutes	0,97	2	3,49	5,52	8,16	11,53	15,74	20,96	27,38
Tourteaux	0,69	1,43	2,49	3,94	5,82	8,23	11,24	14,96	19,54
Fabrication des huiles raffinées, margarine et matières grasses	1,15	2,38	4,16	6,58	9,73	13,74	18,77	24,99	32,64
Huile raffinée de palme	0,73	1,51	2,64	4,17	6,16	8,7	11,89	15,83	20,68
Autres huiles raffinées	0,31	0,64	1,12	1,78	2,63	3,72	5,08	6,76	8,83
Margarine et matières grasses diverses	0,11	0,23	0,4	0,63	0,94	1,32	1,81	2,4	3,14
Boulangerie, pâtisserie et fabrication de pâtes alimentaires	4,19	8,65	15,1	23,87	35,32	49,9	68,14	90,73	118,51

<b>Branche et produits</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Pain et pâtisserie fraîche	1,49	3,08	5,38	8,5	12,58	17,77	24,26	32,31	42,2
Biscuits et biscottes	0,42	0,87	1,52	2,41	3,56	5,03	6,87	9,15	11,95
Beignets de tout genre	1,95	4,03	7,03	11,12	16,45	23,24	31,73	42,26	55,19
Pâtes alimentaires	0,32	0,67	1,17	0	2,73	3,86	5,27	7,02	9,17
Fabrication de produits laitiers	2,32	4,8	8,38	13,24	19,53	27,67	37,79	50,33	65,73
Lait, beurre et glaces	2,32	4,8	8,38	13,24	19,53	27,67	37,79	50,33	65,73
Transformation et conservation des fruits et fabrication des produits alimentaires	0,62	1,27	2,22	3,51	5,2	7,34	10,03	13,35	17,44
Jus de fruits et légumes	0,2	0,4	0,71	1,12	1,66	2,34	3,19	4,25	5,55
Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers	0,42	0,87	1,51	2,39	3,54	5	6,84	9,1	11,89
Fabrication de bière et du malt	6,56	13,55	23,67	37,42	55,36	78,2	106,79	142,2	185,74
Bière	6,44	13,3	23,23	36,72	54,33	76,74	104,8	139,55	182,28
Malt	0,12	0,25	0,44	0,7	1,03	1,46	1,99	2,65	3,46
Fabrication des autres boissons alcoolisées (sauf bière)	1,19	2,46	4,3	6,79	10,05	14,19	19,38	25,8	33,71
Boissons alcoolisées modernes	0,18	0,37	0,65	1,03	1,52	2,15	2,94	3,91	5,11
Boissons alcoolisées artisanales	1,01	2,09	3,65	5,76	8,53	12,04	16,44	21,89	28,6
Fabrication de boissons non alcoolisées et d'eaux	0,71	1,46	2,55	4,03	5,96	8,42	11,49	15,3	19,99
Boissons non alcoolisées et eaux minérales	0,71	1,46	2,55	4,03	5,96	8,42	11,49	15,3	19,99
Production, transformation & conservation de viande	5,6	11,56	20,19	31,81	47,21	36,69	91,08	121,28	158,41
Gibier frais, fumé ou séché	5,52	11,4	19,9	31,36	46,54	36,17	89,79	119,56	156,16
Services de soutien à l'élevage	0,08	0,16	0,29	0,45	0,67	0,52	1,29	1,72	2,25
Transformation et conservation de poisson et des produits de la pêche	1,94	4,01	7	11,07	16,38	23,13	31,59	42,06	54,94
Poissons frais	0,43	0,89	1,56	2,47	3,65	5,16	7,05	9,38	12,26
Crustacés et autres produits de la pêche	0,17	0,34	0,6	0,95	1,4	1,98	2,7	3,6	4,7
Produits de Pêche continentale et aquaculture	1,34	2,77	4,84	7,65	11,32	15,99	21,84	29,08	37,98
Production d'aliments pour animaux	0,28	0,57	1	1,58	2,33	3,3	4,5	5,99	7,83
Provende et autres aliments pour animaux	0,28	0,57	1	1,58	2,33	3,3	4,5	5,99	7,83
<b>Total agroalimentaire</b>	<b>36,39</b>	<b>75,16</b>	<b>131,26</b>	<b>207,38</b>	<b>306,91</b>	<b>403,61</b>	<b>592,16</b>	<b>788,49</b>	<b>1 029,93</b>

Source : MINPMEESA

# EQUIPE DE REDACTION

<b>Supervision générale</b>	<b>Coordination générale</b>	<b>Coordination technique</b>	<b>Equipe technique de rédaction</b>
S.E M. Achille BASSILEKIN III	M. TCHANA Joseph	M. BOBBO MAMOUDOU	Mme TCHANA Sylvie
		Mme TCHANA Sylvie	Mme NGUETSOP Nathalie
			M. ESSONO ATEBA Jean
			M. BE'E Serges
			Mme IHOULI Francine
			M. NGAMBO Ronnel
			M. MBIDA Luc Emile
			Mme NGAFFO Manuela
			Mme ENOW Lilian
			Mme JOUBAIDA ALI Mme
			Mme MESSAGA Astride
			M. N'NOUH Samuel
			Mme MOCK Danielle
			Mme ANGOUNOU Hardy



B.P. : 6096 Yaoundé



Téléphone : (+237) 222 23 23 88



Fax : (+237) 222 22 41 58



Email: [contact@minpmeesa.cm](mailto:contact@minpmeesa.cm)



Site web: [www.minpmeesa.cm](http://www.minpmeesa.cm)